

# Observatoire national des zones urbaines sensibles

RAPPORT 2013

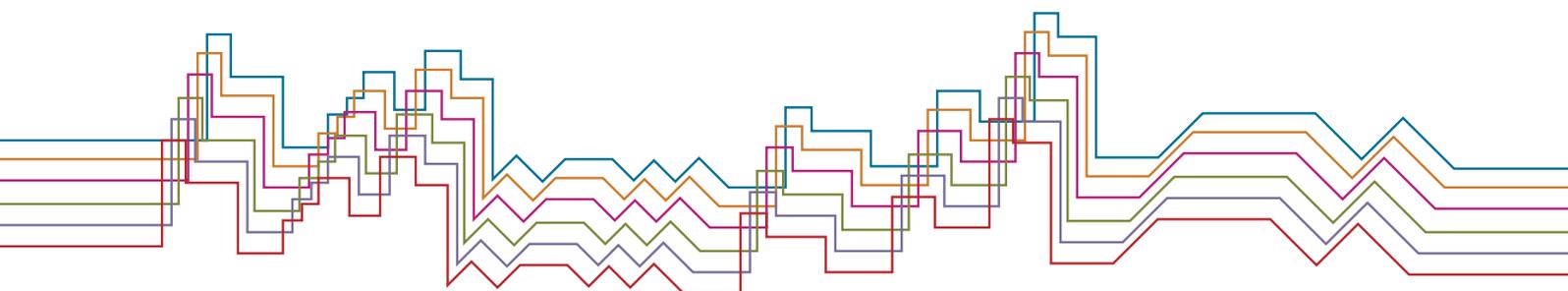


ONZUS



# Observatoire national des zones urbaines sensibles

RAPPORT 2013





**Directeur de publication :** Raphaël Le Méhauté

**Présidente du Conseil d'orientation de l'Observatoire national des Zus :** Bernadette Malgorn

**Présidente du Conseil scientifique de l'Observatoire national des Zus :** Annie Fouquet

**Coordination :** Corinne Chevalier, Valérie Darriau, Michel Villac

**Responsable des éditions :** Corinne Gonthier

**Rédacteurs de l'Onzus**

**au SG-CIV :** Anthony Briant, Nadège Couvert, Valérie Darriau, Pascal Dieusaert, Marylène Henry, Emmanuelle Jouy

**ainsi que, dans le cadre de leur stage :** Ilan Bourguine, Jean-Marie John-Mathews, Raphaël Lapierre-Baillet

**Cartographie :** Pierre-Alban Bonin, Helga Mondésir

**Assistante :** Samira Brahmi

**L'Onzus tient également à remercier les rédacteurs des services extérieurs :**

Fabien Delmas (Dares)

Denis Souillard et Raphaël Wintrebert (CPRV Guyane),

Pascal Bressoux (Université Pierre-Mendès-France de Grenoble), Axelle Charpentier (IPP-Ecole d'économie de Paris), Marc Gurgand (CNRS-Ecole d'économie de Paris) et Nina Guyon (Université nationale de Singapour [NUS])

Emmanuel Dupont, Benoit Landau, et David Mongy (Acsé),

**Ce document a bénéficié du concours de nombreux organismes**

**qui ont mis des données à disposition :**

- Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos)
- Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)
- Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)
- Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf)
- Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes)
- Institut national d'études démographiques (Ined)
- Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)
- Ministère de l'Economie et des Finances :  
Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
- Ministère de l'Education nationale :  
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)
- Ministère de l'Intérieur :  
Direction générale de la police nationale (DGPN)  
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)  
Direction générale des collectivités locales (DGCL)  
Préfecture de police de Paris
- Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social :  
Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares)  
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
- Pôle Emploi

**Réalisation :** JBA – 01 48 04 70 70

Photos de couverture : Xavier Testelin et Serge ATTAL/CIT'images

**Impression :** Les Ateliers Demaille

**Dépôt légal :** novembre 2013

**N° ISBN :** 978-2-11-128167-7

# Avant-propos

Depuis dix ans, le Rapport annuel de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles s'efforce de décrire la réalité, complexe et diverse, des quartiers de la politique de la ville pour permettre de mieux comprendre et de mieux décider. Dix années au cours desquelles l'Observatoire a agi pour consolider une information statistique éparse, provoquer la production de nouvelles données, et inciter les institutions à mieux identifier et prendre en compte les spécificités de ces quartiers. Production phare de cet observatoire, le rapport annuel valorise ces données et restitue thème par thème les principaux enseignements qu'elles permettent d'établir. L'Onzus avait aussi pour mission d'observer la situation de chaque quartier dans son agglomération. Un espace dédié à l'observation locale a vu le jour cette année sur le site internet du SIG-Ville, fruit d'un travail partenarial avec l'IRDSU.

Cette année, les jeunes prennent leur quartier dans le rapport de l'Onzus.

Le Panel Politique de la Ville, qui suit sur quatre ans une cohorte de 1 830 ménages, donne ses premiers résultats. Les jeunes habitants des Zus ont été interrogés sur leurs difficultés face à l'emploi ou leurs opinions sur leurs conditions de vie. En recherche d'emploi, les jeunes de 16 à 29 ans identifient les principaux écueils du monde du travail : la rareté des offres, un manque d'expérience ou de relations. Un jeune sur dix en recherche d'emploi déclare également avoir rencontré des difficultés dans ses recherches d'emploi du fait de son quartier de résidence. Ceux qui travaillent montrent plus de flexibilité dans leurs conditions de travail et se déclarent très majoritairement satisfaits de leur emploi.

Cette année, l'illettrisme, grande cause nationale 2013, a été étudié à partir de l'enquête Information vie quotidienne. Fait notable : parmi les jeunes âgés de 18 à 29 ans qui ont été scolarisés en France, le

taux d'illettrisme est quatre fois plus élevé en Zus qu'en dehors. Plusieurs explications sont avancées : qualification relativement plus faible des parents, absence de pratique de la lecture dans le contexte familial ou encore présence d'une langue étrangère parlée à la maison. Voilà qui nous rappelle l'importance à accorder à la bonne intégration des familles immigrées dans les zones urbaines sensibles.

Autre vision des jeunes : celle apportée par la Démarche Jeunesse, conduite en Guyane. Outre les enseignements sur la jeunesse guyanaise, qui vit majoritairement dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, cette démarche nous donne l'occasion d'évoquer les territoires ultramarins dans leurs particularités et leur diversité.

Dix ans après sa création, l'Onzus va prochainement disparaître en même temps que le zonage Zus, dont il s'est continûment attaché à comprendre les évolutions et les mutations. Ayant accompagné, à la présidence de son Conseil d'orientation, le travail de ses équipes, je peux témoigner de leur qualité et de leur engagement dans cette passionnante mission. L'évolution de la géographie prioritaire et la réforme annoncée de l'observation des territoires vont appeler une nouvelle organisation.

Les territoires sont importants ; mais plus encore les populations qui y résident.

Quels que soient leurs qualificatifs, ces quartiers prioritaires de la politique de la ville ne forment pas un ensemble uniforme. Quelle diversité entre les quartiers de la région parisienne, d'Outre-Mer ou des régions de métropole !

Diversité aussi de leurs populations ; car s'ils partagent un faible niveau de ressources, les habitants de ces quartiers ont des itinéraires très divers, des immigrés primo-arrivants aux retraités résidant dans

la cité depuis sa construction, sans oublier ceux qui ne font que passer.

Evaluer l'impact de la politique de la ville tant sur les territoires que sur les populations qui y résident, c'est désormais possible grâce aux données, aux analyses et aux méthodes développées au sein de l'Onzus.

Que cela permette de toujours mieux adapter l'action publique pour que la République vive sur ces territoires et que vivent ces territoires dans la République.

**Bernadette Malgorn**

Présidente du Conseil d'orientation  
de l'Observatoire national  
des zones urbaines sensibles

# Sommaire

**Avant-propos** ..... p. 4

**Approche territorialisée**..... p. 8

**Panorama territorialisé des quartiers  
de la politique de la ville** ..... p. 11

**Outils d'aide à l'observation locale:  
l'espace Données locales du SIG-Ville**..... p. 17

**La situation des quartiers  
de la politique de la ville**..... p. 20

**Les chiffres clés de la politique de la ville** ..... p. 22

**Revenus et pauvreté**..... p. 23

**Activité, emploi et chômage: bilan de l'année 2012 en Zus** ..... p. 35

**Les contrats aidés dans les zones urbaines sensibles en 2012**..... p. 47

**Démographie d'entreprises**..... p. 67

**Scolarité des élèves résidant en Zus** ..... p. 77

**L'offre de santé en Zus en 2012** ..... p. 93

**Sécurité et tranquillité publique: les faits constatés en Zus en 2012** ..... p. 99

<b>Les études thématiques</b> .....	p. 106
Trois angles de vue sur les jeunes vivant en Zus .....	p. 107
L'environnement familial des jeunes de 16 à 25 ans dans les Zus .....	p. 108
L'accès au marché de l'emploi : un vécu difficile .....	p. 117
L'opinion des jeunes ménages sur leurs conditions de vie .....	p. 123
<b>Difficultés face à l'écrit et illettrisme en Zus</b> .....	p. 131
Diversité des jeunes adultes en Guyane .....	p. 141
Le climat scolaire perçu par les collégiens des Zus .....	p. 157
Conditions de vie en Zus: le lien avec la rénovation urbaine .....	p. 165
<b>Qualité de vie ressentie, motivation et rapport à l'école des enfants des quartiers prioritaires</b> .....	p. 173

## La mise en œuvre de la politique de la ville..... p. 180

**Etat d'avancement du programme national  
de rénovation urbaine**..... p. 183

**Intercommunalité et politique de la ville** .....

**La dotation de solidarité urbaine et de cohésion  
sociale en 2013**..... p. 213

**Présentation des enquêtes de suivi  
sur les principaux programmes de l'Acsé** .....

**Les cofinancements des actions dans le cadre  
des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs)** .....

# Approche territorialisée

Panorama territorialisé des quartiers  
de la politique de la ville

p. 11

Outils d'aide à l'observation locale :  
l'espace Données locales du SIG-Ville

p. 17



# Panorama territorialisé des quartiers de la politique de la ville

**La concertation sur la réforme de la politique de la ville, conduite par le ministre délégué à la Ville, François Lamy, d'octobre 2012 à janvier 2013 a été l'occasion, dans le cadre du groupe de travail sur la réforme de la géographie prioritaire, de s'interroger sur la diversité actuelle des quartiers de la politique de la ville et sur les bons indicateurs à mobiliser pour identifier les futurs territoires qui devront bénéficier de la solidarité nationale au titre de la politique de la ville. Caractériser les difficultés des territoires de la politique de la ville et des populations qui y résident est au cœur de travaux de l'Onzus, qui s'efforce, depuis quelques années de « territorialiser », dans la mesure du possible, ses observations.**

Il semble important, dans la continuité des travaux produits dans le chapitre 1 du *Rapport de l'Onzus 2012*, de valoriser l'information statistique « individuelle » sur chaque quartier, de souligner leur différence, et d'essayer de les « classer » au regard de leurs difficultés.

La concertation sur la réforme de la géographie prioritaire a été l'occasion d'avoir un débat contradictoire enrichissant sur cette notion de « classement ». Peut-on réellement et objectivement graduer et classer les difficultés rencontrées par les quartiers de la politique de la ville ?

Pour certains, la réalité des difficultés est multiple, et ne peut se résumer à une quelconque information chiffrée. Les indicateurs sont forcément réducteurs et appauvrissants pour comprendre la complexité des situations vécues par les populations. Pour les autres, il faut multiplier le nombre d'indicateurs pour essayer de capter le « kaléidoscope » des dimensions de la pauvreté. Cependant, la nécessité de l'action, à savoir le choix d'un outil de mesure permettant de définir la future liste des quartiers de la politique de la ville, contraint à trouver un point d'équilibre entre une approche uniquement « qualitative » par la description « littéraire », et une approche par la multiplication des indicateurs quantifiés.

Le rapport de synthèse du groupe de travail sur la réforme de la géographie prioritaire publié le 31 janvier dernier préconise ainsi, dans un souci d'opérationnalité et de transparence, de privilégier un indicateur unique de revenu fiscal par unité de consommation. Celui-là a effectivement l'avantage d'être disponible de manière comparable à des niveaux géographiques fins, permettant ainsi

une analyse territorialisée fine des phénomènes de pauvreté et de ségrégation. Il présente par ailleurs, l'avantage décisif d'agrèger, suivant une seule dimension, les différentes « formes » des difficultés sociales. Quel point commun, par exemple, peut-on trouver entre une mère seule, avec un travail faiblement rémunérateur et deux enfants à charge d'un côté, et un jeune homme, issu de l'immigration, en recherche d'emploi de l'autre ? Une réponse, certes imparfaite mais opérante, est leur faible niveau de ressources et donc leur faible niveau de revenu fiscal. Ce chapitre a pour enjeu de permettre à chacun de se faire sa propre idée sur l'opportunité du choix d'un tel indicateur. Nous avons ici voulu montrer, le plus simplement et de la manière la plus transparente qui soit, les informations statistiques dont nous disposons à ce jour Zus par Zus.

D'une part, même si la réforme de la géographie prioritaire repart de « la page blanche » et rebat les cartes, ce qui semble nécessaire quinze ans après la définition des Zus, il va sans dire que nombre de quartiers de la politique de la ville demain continueront à être les Zus d'aujourd'hui. Les situations évoluent mais l'ancrage territorial de la pauvreté reste dans nombre d'endroits très stable.

D'autre part, en classant les Zus par niveau de revenu fiscal médian par unité de consommation, et en donnant à voir, de manière concomitante, un ensemble d'indicateurs socio-économiques, nous souhaitons montrer que cet indicateur est fortement corrélé à l'ensemble des autres indicateurs qui auraient pu être mobilisés (niveau de scolarité, monoparentalité, lien à l'immigration, situation sur le marché de l'emploi,...).

## Choix des indicateurs

### Indicateurs sélectionnés

#### Indicateurs de revenu

*Revenu fiscal médian par unité de consommation*

**Année:** 2009.

**Source:** fichiers fiscaux.

**Définition:** le revenu par unité de consommation est le revenu annuel déclaré, exprimé en euros courants, divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le nombre d'unités de consommation du ménage est calculé en attribuant 1 unité au premier adulte du ménage, puis 0,5 unité à tout autre adulte de 14 ans et plus, puis 0,3 unité à tout enfant de moins de 14 ans.

**Lecture:** le revenu fiscal par unité de consommation permet d'approcher le revenu d'une personne en répartissant le revenu du ménage auquel il appartient sur les différentes personnes qui le composent, en prenant en compte les différences de dépense liées à la taille des ménages. Le revenu fiscal par unité de consommation médian partage la population d'un quartier en deux groupes: la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC annuel inférieur à cette valeur et l'autre moitié déclare un revenu par UC annuel supérieur.

*Revenu fiscal médian par unité de consommation rapporté à celui de l'unité urbaine, dit « indicateur de ségrégation »*

**Année:** 2009.

**Source:** fichiers fiscaux.

**Définition:** il s'agit de l'indicateur précédent, rapporté au revenu fiscal médian de l'unité urbaine englobant le quartier.

**Lecture:** l'indicateur précédent fournit un niveau absolu de revenu qui ne permet pas de rendre compte des disparités de revenus et de coût de la vie régionale. Un revenu égal en niveau ne permet pas, par exemple, d'accéder aux mêmes biens et services en Ile-de-France et sur le reste du territoire. En rapportant le revenu fiscal médian du quartier à celui de l'unité urbaine l'englobant, on obtient un indicateur qui représente ainsi mieux la pauvreté relative des résidents de ce quartier, ainsi que les phénomènes de ségrégation.

*Part de la population à bas revenus*

**Année:** 2009.

**Source:** fichiers fiscaux.

**Définition:** il s'agit de la part de la population dont le revenu fiscal par unité de consommation est inférieur au premier décile (10%) de la distribution des revenus par unité de consommation sur l'ensemble des unités urbaines comprenant une Zus ou un autre quartier prioritaire.

**Lecture:** le seuil choisi est un indicateur de bas revenu dans la mesure où sur l'ensemble de la population des unités urbaines comprenant une Zus ou un autre quartier prioritaire des Cucs, 10% des personnes ont un revenu inférieur à ce seuil. Si cet indicateur est supérieur à 10% pour un quartier, cela signifie que les ménages à bas revenu y sont concentrés.

#### Indicateurs démographiques

*Indicateur de jeunesse des quartiers*

**Année:** fin 2008.

**Source:** fichiers fiscaux.

**Définition:** il s'agit du rapport de la population de moins de 18 ans à la population de plus de 65 ans.

**Lecture:** cet indicateur n'est pas une simple part de personnes de moins de 18 ans. Elle est ici rapportée à la part des plus de 65 ans, ce qui reflète la structure de la pyramide des âges de façon plus large.

*Indicateur de monoparentalité*

**Année:** fin 2009.

**Source:** fichiers fiscaux.

**Définition:** part des ménages comprenant une seule personne de 14 ans ou plus et au moins une de moins de 14 ans.

**Lecture:** il s'agit d'une approximation de la notion usuelle de monoparentalité. En particulier, les familles avec un seul parent mais dont un des enfants a au moins 14 ans ne sont pas comptabilisées par cet indicateur.

*Part des immigrés dans la population*

**Année:** 2006.

**Source:** recensement de la population.

**Définition:** nombre de personnes immigrées rapportées à la population du quartier.

**Lecture:** une personne est considérée immigrée lorsqu'elle est née à l'étranger et ne possédait pas la nationalité française à la naissance. Cette notion est distincte de celle d'étranger: on peut être français et immigré en acquérant la nationalité.

#### Indicateurs concernant le logement

*Part des ménages installés depuis moins de cinq ans*

**Année:** 2009.

**Source:** fichiers fiscaux.

**Définition:** il s'agit de la part des ménages du quartier qui déclarent dans leur liasse fiscale être emménagés depuis moins de cinq ans.

**Lecture:** cet indicateur permet d'approcher la mobilité résidentielle des ménages résidant dans le quartier.

**Part de ménages locataires en HLM****Année:** 2009.**Source:** fichiers fiscaux.**Définition:** nombre de ménages locataires en HLM rapporté au nombre total de ménages.**Lecture:** par cet indicateur, c'est la structure du marché immobilier qu'on cherche à observer, et pas la qualité de l'habitat. Les opérations de rénovation urbaine engagées ont pu modifier légèrement cette structure depuis 2009.**Indicateurs concernant l'éducation****Part des jeunes adultes (15-34 ans) sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat****Année:** 2006.**Source:** recensement de la population, estimations mixtes.**Définition:** part de personnes n'ayant pas de diplôme dont le niveau est au moins celui du baccalauréat au sein

de la population des 15-34 ans n'étant plus en études.

**Lecture:** la population de référence est celle des personnes qui déclarent n'avoir pas d'études en cours au moment de l'enquête, et pas l'ensemble de la classe d'âge des 15-34 ans.**Indicateurs concernant l'activité et l'emploi****Taux d'activité des 25-64 ans (hommes et femmes)****Année:** 2006.**Source:** recensement de la population, estimations mixtes.**Définition:** rapport entre le nombre d'actifs et la population totale de la classe d'âge concernée (25-64 ans).**Lecture:** la notion d'activité recouvre à la fois les personnes ayant un emploi et les chômeurs. La source utilisée ici est le recensement de la population, pour lequel c'est l'activité déclarée à la date de la collecte qui est utilisée.**Lecture des tableaux et « code couleur »**

Les indicateurs décrits ci-dessus sont disponibles, sauf valeurs manquantes, au niveau de chaque Zus. Pour la simplicité de lecture, nous avons choisi, pour chaque indicateur, de positionner chaque Zus dans un groupe au niveau national. Nous constituons, au niveau national, pour chaque indicateur, 5 groupes de population égale (les quintiles) : le premier groupe contient les 145 Zus – un cinquième des 717 Zus métropolitaines – pour lesquelles la valeur de l'indicateur est la plus faible. A l'inverse, les 145 Zus pour lesquelles la valeur de l'indicateur est la plus élevée constituent le cinquième groupe. Entre les deux, les Zus se situent dans chacun des groupes dont les bornes sont données dans le **tableau 1**.

Ce « code couleur » a une double fonction. Il permet d'abord de positionner une Zus par rapport aux autres Zus au niveau national, et de visualiser très vite les Zus qui font partie des plus pauvres (au regard de l'indicateur du revenu fiscal médian par unité de

consommation). Cela permet pour chaque région, et, en son sein, pour chaque département, de comprendre si les Zus y sont aussi diverses qu'au niveau national, ou bien au contraire, si le territoire comporte proportionnellement plus de Zus en difficulté. Cela n'est pas sans conséquence pour l'exercice de réforme de la géographie prioritaire, qui devra, au titre de la solidarité nationale, concentrer l'action de l'Etat sur les territoires recelant les plus grandes difficultés. La seconde fonction est de permettre de visualiser les « corrélations ». En effet, deux indicateurs sont fortement corrélés positivement lorsqu'une même Zus obtient quasi-systématiquement la « même couleur » pour chacun des deux indicateurs. A l'inverse deux indicateurs sont fortement corrélés négativement lorsqu'une même Zus obtient quasi systématiquement les couleurs « extrêmes » (claire versus foncée) dans notre dégradé de couleur pour chacun des deux indicateurs.

**Tableau 1**  
**Valeurs des bornes des quintiles pour les différents indicateurs**

	Revenu/Pauvreté			Démographie			Habitat		Scolarité		Activité	
	Revenu fiscal médian par UC en 2009	Taux de ressources relatif aux unités urbaines	Part de la population à bas revenu	Indicateur de monoparentalité	Part de la population immigrée	Indicateur de jeunesse	Indicateur de mobilité résidentielle	Part des ménages locataires en HLM	Part de jeunes adultes sans diplôme	Taux d'activité des hommes	Taux d'activité des femmes	
1 <sup>er</sup> quintile	< 8238	< 45,7	< 17,5	< 4,6	< 13,9	< 1,55	< 41,9	< 47,7	< 55,5	< 64,5	< 44,4	
2 <sup>e</sup> quintile	< 9465	< 53	< 22,6	< 5,6	< 19,7	< 2,01	< 46,6	< 64,7	< 63	< 68,4	< 50,4	
3 <sup>e</sup> quintile	< 10929	< 61	< 28,5	< 6,5	< 24,6	< 2,47	< 50,5	< 77,2	< 68,6	< 71,5	< 56	
4 <sup>e</sup> quintile	< 12614	< 69,4	< 35,1	< 7,7	< 30,5	< 3,2	< 54,8	< 87,4	< 73,7	< 74,5	< 61,1	
5 <sup>e</sup> quintile	> 12614	> 69,4	> 35,1	> 7,7	> 30,5	> 3,2	> 54,8	> 87,4	> 73,7	> 74,5	> 61,1	

**Source:** Indicateurs clés de la politique de la ville et estimations mixtes (recensement 2006).**Traitement:** Onzus.**Lecture:** Une Zus pour laquelle le revenu fiscal par unité de consommation médian est inférieur à 8238 euros par an est classée dans le premier quintile de la distribution, c'est-à-dire parmi les 20 % de Zus où ce revenu fiscal par UC médian est le plus faible.

## Lecture d'un tableau particulier: le cas de la région Centre

Afin d'illustrer ces considérations théoriques, il nous a semblé utile de faire une lecture commentée d'un tableau régional particulier, celui de la région Centre (**tableau 2**). Les tableaux pour les autres régions sont disponibles sur le site internet de l'Onzus ([www.onzus.fr](http://www.onzus.fr)).

Chaque ligne du tableau correspond à une Zus dont nous précisons le département, l'unité urbaine d'appartenance, le niveau de priorité au sens des

contrats urbains de cohésion sociale, le libellé, la population (au sens de la population des ménages dans les fichiers fiscaux pour 2009) puis chacun des indicateurs mentionnés dans l'encadré précédent. Les Zus sont classées par département et, au sein de chaque département, par niveau croissant de revenu fiscal médian. Pour chaque département, les premières lignes correspondent donc aux Zus les plus en difficulté (au regard de l'indicateur de revenu fiscal

**Tableau 2**  
**Description des Zus de la région Centre**

Département	Unité urbaine	Priorité		Territoire	Population des ménages 2009
Cher	Vierzon	1	2402030	Clos du Roy	1 691
Cher	Vierzon	1	2402050	Henri Sellier	348
Cher	Bourges	1	2401040	Barbottes	10 605
Cher	Bourges	2	2401020	Aéroport	576
Eure-et-Loir	Dreux	1	2404060	Cité de la Tabellionne	1 933
Eure-et-Loir	Chartres	2	2403150	Tallemont	2 612
Eure-et-Loir	Dreux	2	2404020	Le Moulec, Haricot, Feilleuses	10 075
Eure-et-Loir	Chartres	2	2403080	Bruxelles	1 169
Eure-et-Loir	Dreux	1	2404040	Les Bâtes	3 550
Eure-et-Loir	Dreux	2	2404090	Les Vauvettes	676
Eure-et-Loir	Chartres	2	2403120	Paradis, Vieux Puits, Maunoury	2 740
Eure-et-Loir	Châteaudun	2	2400010	Beauvoir	4 218
Eure-et-Loir	Dreux	2	2404010	Bergeronnettes, Prod'homme, Aubépines	918
Eure-et-Loir	Chartres	1	2403010	Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint Chéron	5 565
Indre	Châteauroux	1	2405060	Saint Jean	4 022
Indre	Châteauroux	2	2405070	Vaugirard	674
Indre	Châteauroux	2	2405010	Beaulieu	2 255
Indre-et-Loire	Tours	1	2406080	Le Sanitas	8 182
Indre-et-Loire	Tours	2	2406040	Niqueux Bruère	865
Indre-et-Loire	Tours	2	2400070	La Verrerie	1 079
Indre-et-Loire	Tours	1	2406050	La Rabâterie	3 306
Indre-et-Loire	Tours	1	2406010	La Rabière	6 597
Loir-et-Cher	Romorantin-Lanthenay	2	2400050	Saint Marc	654
Loir-et-Cher	Blois	1	2400030	Bégon, Croix Chevalier	11 366
Loir-et-Cher	Vendôme	3	2400060	Les Rottes	3 111
Loiret	Orléans	1	2407040	La Source	3 363
Loiret	Orléans	1	2407090	Salmonerie, Prairie, Pincevent	2 391
Loiret	Pithiviers	1	2408030	Saint Aignan	1 429
Loiret	Orléans	1	2407020	Argonne	8 198
Loiret	Pithiviers	2	2408020	Quartier Nord	1 778
Centre					105 946
France métropolitaine					4 026 883

Source: Indicateurs clés de la politique de la ville et estimations mixtes.

Traitement: Onzus.

Lecture: Le revenu fiscal par unité de consommation médian de la Zus Vaugirard dans l'unité urbaine de Chateauroux, qui est, en moyenne, de 6559 € par an, place cette Zus dans le premier quintile de la distribution. Pour une définition et une lecture plus précise des indicateurs, on se reportera à l'encadré « Indicateurs sélectionnés ».

médian par unité de consommation). Il est important de souligner que ce faisant, les Zus de priorité 1 apparaissent le plus souvent dans les premières lignes, signe que la « priorisation » au titre des Cucs suit, même implicitement, d'ores et déjà le critère de revenu fiscal médian par unité de consommation. Pour illustrer la corrélation de deux indicateurs par le jeu des couleurs, il suffit par exemple de comparer l'indicateur de revenu fiscal médian par unité de consommation, avec celui de ségrégation, qui rapporte ce même revenu au revenu fiscal médian par unité de

consommation de l'unité urbaine. Bien entendu, plus le revenu fiscal médian par UC de la Zus est faible, plus l'indicateur de ségrégation est faible. Cela s'observe par le fait que lorsqu'une Zus appartient à la catégorie des Zus au revenu le plus faible (moins de 8238 euros), elle appartient aussi quasi systématiquement à la catégorie la plus faible pour l'indicateur de ségrégation (moins de 45,7 %). Cela se traduit par la « correspondance » forte des couleurs dans ces deux colonnes. Une même analyse peut être effectuée avec les autres colonnes du tableau.

Revenu/Pauvreté			Démographie			Habitat		Scolarité	Activité	
Revenu par UC médian 2009	Indicateur de ségrégation	Part de la population à bas revenu	Indicateur de mono-parentalité	Part de la population immigrée	Indicateur de jeunesse 2008	Part des ménages installés depuis moins de 5 ans	Part des ménages locataires en HLM	Part de jeunes adultes sans diplôme	Taux d'activité des hommes	Taux d'activité des femmes
7284	45,5	41,3	7,3	18,4	2,1	58,5	75,2	78,5	73,7	.
7528	47,1	40,2	1,5	.	1,6	39,7	81,6	.	.	.
8336	45	35,1	7,7	21,1	1,7	53,9	77,7	73,2	58,9	46,1
10927	59	28	5,8	.	0,4	53,3	.	.	65,6	.
7334	50,4	38,1	8,3	30,6	6,3	57	.	68,5	72,1	40,2
8511	44,9	32	7,1	20,8	4,1	46,9	88	65,6	70,9	56,5
8688	59,7	31,4	5,3	36,7	2,5	55,8	68,8	72,8	59,5	38,9
8884	46,9	26,4	7,9	.	2,9	46	91,2	83,8	.	.
9202	63,2	30	8,1	17,5	5,9	61,8	80,5	67,1	67,9	51,4
9276	63,7	35,4	8,2	.	3,6	52,4	.	81,9	.	.
9599	50,6	26,9	9,8	14,9	3,6	51,8	81,9	64,3	77,2	61,2
10239	60,5	25,1	5,7	19	1,9	53,1	73,1	70,3	77,2	53,1
11077	76,1	19	4,3	.	2,2	39,1	54,3	91,6	63,7	41,8
11081	58,5	23,5	5,8	20,2	2,2	48,3	74,5	67,5	62,6	56
6467	36,7	44,6	7,3	23,8	2,7	55,8	84,5	75,8	62,8	43,8
6559	37,2	43	14,8	.	2,9	59	94,1	.	.	.
11087	62,9	24,3	7,1	.	1,3	56,2	86,7	62,8	80,3	55,3
7650	40,1	38	8,6	20,4	2	51,5	96,9	65,7	61,7	48,5
8120	42,6	34,4	6,5	21,2	2,1	49,9	.	68,1	59,5	50,2
9499	49,8	26,7	6,1	.	3,7	52,9	82,5	75,9	80	.
9869	51,7	26,2	5,9	22,5	1,6	44,9	72,7	67,8	62,6	52,4
9894	51,9	28,3	5,8	23,3	2,1	50,2	58,1	59,6	70,1	54,4
6766	40,5	41,1	5,4	40,8	4,6	45,4	92,2	87,5	.	.
8140	45	35,1	7,3	31	3,1	54	80,2	72,5	68	49,5
8712	49	33,2	5,4	21,6	1,9	51,8	92,4	76,3	75,3	43,7
6968	35,3	38,8	3,2	43,3	4,1	76,8	.	54,6	53,7	31,4
7682	38,9	36,8	5,8	32,8	2,7	58,8	47,7	68,5	80,6	46,9
8128	52,4	30,5	7,1	41,1	2,5	58,3	78,8	76,5	65,6	46,4
8914	45,2	29,2	4,1	31,3	2,2	50,4	76,4	66,6	68,3	48,3
9465	61	27,2	9,5	25,7	2,9	50,8	96,4	79,1	73,3	54,6
8728,8	49,4	32,3	6,7	28,3	2,4	53,3	78,4	69,8	66	48,1
10724	57,1	25,7	6	26,5	2,2	48,7	60,8	60,6	69	53,5



# Outils d'aide à l'observation locale : l'espace Données locales du SIG-Ville

**Pour permettre aux acteurs locaux de consolider leurs diagnostics territoriaux, le SG-CIV et l'Inter-réseaux des professionnels du développement social urbain (IRDSU) ont lancé en 2010 un groupe de travail afin de mieux appréhender les besoins des acteurs locaux de la politique de la ville en matière d'observation. Après une première phase d'identification des indicateurs les plus utiles à l'appréciation des situations locales, une deuxième phase est venue proposer un outil de mise à disposition sur le site internet SIG-Ville : l'espace Données locales.**

## Une offre d'information statistique déjà présente mais difficile à mobiliser

L'offre d'information statistique est déjà présente au niveau infracommunal sur un grand nombre de thématiques, notamment grâce à l'espace Données infracommunales du site internet de l'Insee<sup>1</sup>. Organisé par thématique, il offre la possibilité de télécharger des indicateurs soit pour chaque quartier dans la rubrique « Données urbaines infracommunales par quartier », soit pour l'ensemble des Zus, des Iris ou des communes dans l'espace de téléchargement des fichiers nationaux situé dans cette rubrique.

Pourtant, la question de la disponibilité des informations et leur appréhension est fréquemment posée par les acteurs locaux de la politique de la ville. La réponse ne se limitant pas à une simple question d'offre de données, le SG-CIV a souhaité aborder plus largement la question de l'observation locale au sein d'un groupe de travail partenarial. Ce dernier a été mis en place en 2010 et a rassemblé des professionnels de la politique de la ville (Amadeus, IRDSU), des centres de ressources, des membres des services déconcentrés

de l'Etat (sous-préfet Ville, préfet délégué à l'égalité des chances, délégués du préfet, DRJSCS,...).

Il a permis d'analyser plusieurs facettes de l'observation : au-delà de la simple mise à disposition de données chiffrées, il s'agit de permettre aux acteurs locaux de répondre aux questions suivantes : comment mobiliser au mieux les données statistiques existantes ? Quels indicateurs sont utiles à l'observation des quartiers ? Quels indicateurs sont utiles pour le pilotage des politiques publiques ? Pour quels acteurs et quels objectifs ? Comment assurer un suivi longitudinal des indicateurs ?

La cohérence des démarches locales et nationale est notamment interrogée : les données mobilisées localement sont parfois hétérogènes et différentes des données construites nationalement. Devant le besoin de territorialisation de l'observation, comment assurer la cohérence avec le niveau national ? A l'inverse, dans quelle mesure l'observation nationale peut-elle rendre compte de la diversité des situations locales ?

## La définition d'un socle commun d'indicateurs indispensables à l'observation de la politique de la ville

A partir d'un travail engagé par l'Inter-réseaux des professionnels du développement social urbain (IRDSU) visant à identifier les indicateurs disponibles susceptibles de mieux décrire la réalité socio-démographique des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le groupe a sélectionné des indicateurs relatifs aux thématiques de l'emploi (personnes en emploi, actifs, chômeurs, formation...), de niveau de vie (logement, prestations sociales, revenus), de population (structure, composition familiale, nationalité, ...) ou encore d'équipements (commerces, médecins, etc.) Il a souhaité également qu'un maximum d'indicateurs puissent être genrés afin de permettre une analyse systématique hommes/femmes. D'autres indicateurs fortement souhaités (reste à vivre, par exemple) n'ont malheureusement pas pu être diffusés car non disponibles à un niveau aussi fin.

ment, prestations sociales, revenus), de population (structure, composition familiale, nationalité, ...) ou encore d'équipements (commerces, médecins, etc.) Il a souhaité également qu'un maximum d'indicateurs puissent être genrés afin de permettre une analyse systématique hommes/femmes. D'autres indicateurs fortement souhaités (reste à vivre, par exemple) n'ont malheureusement pas pu être diffusés car non disponibles à un niveau aussi fin.

1. <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/accueil.asp>

Chaque indicateur a fait l'objet d'une fiche descriptive qui permet de comprendre la façon dont l'indicateur est calculé, son utilité au regard des problématiques d'analyse locales, comment l'uti-

liser et avec quoi le comparer, et enfin ses limites. Chaque membre du groupe a pu enrichir avec son expérience locale d'utilisation de ces indicateurs les problématiques soulevées dans la fiche.

### Encadré 1 Présentation de l'interface de l'espace Données locales Iris

**Système d'information géographique du Secrétariat général du CIV** Politique de la Ville

Accueil Le SIG Territoires Observation Aide Contact Identifiant \*\*\*\* OK

Rechercher un territoire : Par navigation Par son nom Historique de navigation

France > Rhône-Alpes > Rhône > CUCS Communauté Urbaine de Lyon >

**Commune : Villeurbanne**

Synthèse Tableaux Documents Cartographie dynamique **Données locales Iris**

**Tableaux disponibles**

Activité ( 19 )

Niveau de vie ( 15 )

- Revenu des ménages
  - Médiane du revenu fiscal mensuel par UC
  - Montant du premier décile du revenu fiscal mensuel par UC
  - Rapport inter-décile du revenu fiscal par UC
  - La part des ménages non imposés
  - La part des traitements et salaires
- Prestations sociales
  - Taux de couverture de la population par les CAF
  - Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle**
  - Part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 50% par des prestations CAF
  - Taux de couverture des 25-59 ans par la CMUC
  - Taux de couverture des moins de 18 ans la CMUC
- Logement
  - Nombre de logements
  - Part des logements vacants
  - Résidences principales par statut d'occupation
  - Résidences principales selon le type d'habitation
  - Résidences principales selon le nombre de pièces

Population ( 12 )

**Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle** Données en % Données brutes

Taux de couverture de la population par le RSA socle	
Albert-Thomas	10,4 %
Bel-Air	17,1 %
Bonnevay	11,4 %
Buers-Est	13,5 %
Buers-Nord	11,7 %
Buers-Sud	18,8 %
Charles-Hernu	9,4 %
Charmettes	19,0 %
Charpenne-Wilson	6,7 %
Chateau-Gaillard	9,4 %
Croix-Luizet-Est	5,9 %
Croix-Luizet-Ouest	2,7 %
Cusset-Ouest	12,7 %
<b>Villeurbanne</b>	<b>10,9 %</b>
<b>Unité Urbaine</b>	<b>11,2 %</b>

Sources : Caisse Nationale d'Allocations Familiales 2011 - Iris, Caisse Nationale d'Allocations Familiales 2011 - Commune, Caisse Nationale d'Allocations Familiales 2011 - Unité urbaine

Le RSA socle remplace les anciens dispositifs du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs temporaires de soutien à la reprise d'un emploi (mesures d'intéressement, contrats aidés et primes de retour à l'emploi). Les allocataires du RSA socle regroupent les foyers qui perçoivent des revenus d'activité inférieurs au montant forfaitaire et qui bénéficient à ce titre du « RSA socle et activité », et les foyers sans revenus d'activité ou en période de cumul intégral qui bénéficient eux du « RSA socle seul ».

Lecture : En 2011, 10,9 % des allocataires CAF résidant dans la commune bénéficiaient du RAS socle.

Indicateur Taux de couverture par le RSA socle

Télécharger les données du tableau

©2015 SIG CIV - Mission ÉCOPSE Cartographie : ECOPSE

Pour accéder au menu Données locales, il suffit de saisir le nom d'une commune dans le moteur d'accueil du site sig.ville.gouv.fr. La commune apparaît avec un onglet supplémentaire « Données locales à l'Iris ». Le menu de gauche permet de sélectionner la thématique puis l'indicateur

souhaité. L'interface permet de naviguer sur tous les Iris de la commune, d'afficher les données brutes ou en %. En bas du tableau, la fiche descriptive peut être affichée ou téléchargée. Une extraction des données sous format tableur est également possible.

## Une démarche d'écoute pour une application évolutive

L'espace Données locales a fait l'objet de plusieurs présentations dans les réseaux : en primeur au congrès des développeurs de Valence, en juillet 2013, organisé par l'IRDSU, l'Unadel et le collectif Ville Campagne, mais également dans le centre de ressources Pays et Quartiers d'Aquitaine, lors du séminaire des délégués du préfet, etc. La rencontre avec les acteurs permet de tester l'interface et de recueillir les avis des utilisateurs pour amé-

liorer l'ergonomie de l'outil. A court terme, l'espace va s'enrichir de données supplémentaires avant d'offrir, à plus long terme, la possibilité de réaliser une cartographie dynamique en lien avec ces données. Si le travail du groupe a permis la naissance de cet espace dédié à l'observation locale, les réflexions se poursuivent autour de la question de la formation et de la montée en compétence des professionnels de la politique de la ville.

# La situation des quartiers de la politique de la ville

Les chiffres clés de la politique de la ville p. 22

Les études thématiques p. 106

# Les chiffres clés de la politique de la ville

Revenus et pauvreté en Zus.....	p. 23
Activité, emploi, chômage : bilan de l'année 2012 en Zus .....	p. 35
Les contrats aidés dans les zones urbaines sensibles en 2012 .....	p. 47
Démographie d'entreprises .....	p. 67
Scolarité des élèves résidant en Zus.....	p. 77
L'offre de santé en Zus en 2012 .....	p. 93
Sécurité et tranquillité publique: les faits constatés en Zus en 2012 .....	p. 99

# Revenus et pauvreté en Zus

**En 2010, le revenu fiscal moyen par unité de consommation des habitants des Zus (12542 euros annuels) ne représente que 54 % de celui de l'ensemble des habitants de leurs unités urbaines. La part des ménages non imposés en Zus (60 %) dépasse celle observée au sein de leurs agglomérations (39 %). Les habitants des Zus se caractérisent plus généralement par une plus grande pauvreté. En 2011, la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (977 euros mensuels) y est de 36,5 %, un taux 2,9 fois plus élevé que dans le reste du territoire (12,7 %). Les personnes bénéficiant de dispositifs sous conditions de ressources sont en conséquence sur-représentées dans ces quartiers. C'est le cas de la couverture maladie universelle complémentaire, du revenu de solidarité active ou des aides au logement. Certains résultats indiquent également que la pauvreté touche particulièrement les jeunes dans ces quartiers.**

**Certains indicateurs signalent une progression des écarts en termes de revenus et de pauvreté entre les Zus et le reste du territoire entre 2009 et 2010. Les Zus présentent cependant des profils très contrastés.**

## Le taux de pauvreté est près de trois fois plus élevé en Zus que hors Zus

En 2010, le revenu fiscal annuel moyen par ménage, avant transferts sociaux, était de 22 334 euros dans les Zus observées, ce qui représente 61 % de celui des unités urbaines abritant ces quartiers (36 795 euros) et 63 % de celui de l'ensemble du territoire métropolitain (35 569 euros) (**tableau 1**). Le revenu annuel moyen par unité de consommation (**encadré Les concepts de revenus et pauvreté**), qui permet de mieux tenir compte de la taille et de la composition des ménages dans la mesure des revenus, était, quant à lui, en Zus, de 12 542 euros en 2010, soit 54 % du revenu équivalent dans les unités urbaines correspondantes (23 089 euros) et 57 % du revenu national (22 101 euros). Quand on tient compte de la taille et de la composition des ménages, les écarts mesurés entre les Zus et le reste du territoire augmentent ainsi de 6 à 7 points. La part des ménages fiscaux non imposés en Zus (60 %) demeure en outre beaucoup plus importante qu'ailleurs (42 % en France métropolitaine). La structure des revenus fiscaux révèle également la faiblesse des revenus du patrimoine dans les quartiers Zus ; ces derniers sont ainsi près de trois fois moins importants que dans le reste de leurs agglomérations.

Les études préfèrent généralement se baser sur la notion de « revenu disponible » et de niveau de vie, qui prennent en compte, outre le revenu fiscal, les prestations sociales versées et les impôts prélevés qui ont des effets redistributifs. Logiquement, les dif-

férences observées entre les Zus et le reste du territoire sont donc sous cet angle de moindre ampleur que lorsque l'on se restreint au revenu fiscal seul. Le taux de pauvreté est l'indicateur le plus répandu. Il mesure la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (**encadré Les concepts de revenus et pauvreté**). Basé sur la distribution des revenus, il est donc un indicateur partiel des inégalités en la matière en France. En 2011, la part des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté à 60 % (soit 977 € mensuels) était de 36,5 % en Zus (**tableau 1**). Avec un seuil de pauvreté à 40 % (soit 651 € mensuels), cette même part est de près de 9,3 % dans ces quartiers. Ces deux proportions sont trois fois plus élevées que celles équivalentes observées en dehors des Zus.

Si la pauvreté est généralement évaluée à l'aune des seules ressources monétaires, il faut cependant noter que le revenu ne commande que partiellement ou indirectement les conditions de vie des personnes (ou des ménages) telles qu'elles sont objectivement observées ou subjectivement ressenties. D'autres approches<sup>1</sup> s'intéressent ainsi :

- au degré de possession ou de privation d'un certain nombre d'attributs qui influencent la qualité des conditions de vie (possession de biens d'équipement, degré de confort, retards de paiement, etc.) ;
- à la mesure de l'inégalité d'accès à des droits ou à des services jugés fondamentaux, tant pour le bien-être et le développement individuel que pour

1. Jacques Freyssinet, Pascal Chevalier, Michel Dollé, *Niveaux de vie et inégalités sociales*, Rapport d'un groupe de travail du Cnis, n°103, 2007.

l'insertion sociale, dans les champs notamment du logement, de la santé et de la formation (initiale ou continue).

Ces aspects de la pauvreté « en condition de vie » sont de fait traités dans d'autres chapitres du rapport relatifs à la santé ou à l'éducation. Le rapport de l'Onzus 2011 comportait également un article sur les questions de logement et de confort.

En outre, la perception de la pauvreté peut être associée à un ensemble de phénomènes plus larges, y compris dans l'opinion publique<sup>2</sup>. La pauvreté peut ainsi être assimilée à des situations concrètes comme le fait d'être bénéficiaire du RSA ou du minimum vieillesse, le chômage de longue durée, voire la précarité de l'emploi. La pauvreté peut alors également être mesurée *via* l'intégration dans des dispositifs spécifiques de la politique publique destinés à lutter contre la pauvreté et l'exclusion – minima sociaux, couverture maladie universelle complémentaire, etc. – et accessibles sous conditions de ressources. La question de l'accès à l'emploi est quant à elle traitée dans un chapitre dédié.

Ainsi, en Zus, en 2012, la CMUC bénéficie à un assuré (ou ayant droit) sur cinq du régime général de l'Assurance maladie, soit une couverture respectivement 3,0 et 2,3 fois plus élevée que celle observée en France métropolitaine et dans les unités urbaines abritant ces Zus (**tableau 1**).

En outre, au 31 décembre 2012, plus d'un million de foyers allocataires des Caisses d'allocations familiales (Caf) vivent dans une zone urbaine sensible de métropole (**tableau 1**). Cependant, tous les foyers allocataires des Caf ne connaissent pas des situations de pauvreté ; certains d'entre eux relèvent des Caf uniquement pour des prestations familiales non soumises à conditions de ressources. Les foyers allocataires des Zus représentent ainsi 9,6 % des 11 millions de foyers allocataires de France métropolitaine. Si l'on considère l'ensemble de la population couverte (ou population bénéficiaire), c'est-à-dire l'allocataire, son conjoint éventuel, les enfants et autres personnes à charge (**encadré Les allocataires des Caf**), ce sont 2,63 millions de personnes connues des Caf qui résident en Zus, soit 9,0 % du total de la population couverte par les Caf en métropole (à comparer aux 6,7 % de métropolitains résidant en Zus). Les Caf couvrent ainsi deux tiers (65 %) de la population résidant dans ces quartiers, alors que comparativement, elles ne couvrent

que 47 % du total de la population métropolitaine. Tous les allocataires des Caf ne connaissent pas des situations de pauvreté. Mais la répartition des allocataires dans les Zus, selon les principales prestations soumises à condition de ressources et versées par les Caf, confirme bien une plus grande précarité de ces populations. La part des allocataires bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA) est près de deux fois plus importante dans les Zus que sur l'ensemble du territoire métropolitain, respectivement 31,7 % contre 17,5 %. Il faut toutefois noter que, si toutes les composantes du RSA sont plus représentées en Zus que dans le reste du territoire, le phénomène est avant tout sensible pour le RSA socle seul. Quant aux allocataires des aides au logement, ils sont également relativement plus nombreux dans les Zus que dans l'ensemble du territoire. Près des trois quarts (74,6 %) des allocataires habitant en Zus perçoivent une aide au logement contre 60,0 % dans les unités urbaines accueillant ces quartiers et 54,0 % de l'ensemble des allocataires du territoire métropolitain. Autre indicateur de la précarité de ces quartiers, les prestations perçues par les allocataires y résidant représentent une part importante dans leurs revenus<sup>3</sup>. Pour près de quatre allocataires sur dix (37,9 %) résidant dans les Zus, les ressources sont constituées à plus de 50 % par des aides octroyées par la Caf. Pour un peu moins d'un tiers (28,9 %) des allocataires, ces aides représentent plus des trois quarts de leurs ressources. Pour près d'un quart (23,2 %), les prestations versées par la Caf représentent la totalité de leurs ressources. Ces proportions sont respectivement de 22,3 %, 17,0 % et 13,4 % en France métropolitaine.

Au sein même de la population pauvre (**encadré Les concepts de revenus et pauvreté**), les habitants des Zus sont un peu plus défavorisés en termes de niveau de vie : en 2011, leur niveau de vie médian est inférieur de 21,5 % au seuil de pauvreté à 60 %, contre 18,7 % pour la population pauvre vivant hors Zus. Les données sur les allocataires des Caf à « bas revenus » au 31 décembre 2012 (**encadré Les allocataires des Caf**) indiquent que les allocataires à « bas revenus » des Caf résidant dans ces quartiers ont un peu plus de chance de percevoir le RSA. Ils sont également un peu plus nombreux parmi ceux pour lesquels les prestations versées par les Caf représentent plus de 50 %, 75 % ou 100 % de leurs ressources.

2. Onpes. *Le rapport de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2011-2012*.

3. Revenu avant impôt mais après prise en compte des prestations versées par les Caf.

Tableau 1

Dernières données disponibles sur les revenus et la pauvreté dans les Zus et le territoire métropolitain

	Zus	Unités urbaines avec Zus	France métropolitaine
<b>REVENUS FISCAUX DES MENAGES EN 2010 (1)</b>			
Part des ménages fiscaux non imposés (%)	60,4	39,3	41,6
Revenu fiscal moyen des ménages (euros)	22 334	36 795	35 569
Revenu fiscal moyen par UC (euros)	12 542	23 089	22 101
<b>Structure des revenus des ménages</b>			
Part des salaires (%)	71,8	65,5	63,5
Part des revenus des professions non salariées (%)	2,0	5,2	5,7
Part des pensions et rentes (%)	24,3	23,1	24,6
Part des autres revenus (%)	1,9	6,2	6,1
<b>ALLOCATAIRES DES CAF AU 31/12/2012 (2)</b>			
<b>Ensemble des allocataires (ou foyers allocataires)</b>	1 055 567	6 176 087	11 006 079
Composition des foyers allocataires Caf			
<i>Isolés (%)</i>	41,0	40,4	36,1
<i>Familles monoparentales (%)</i>	21,0	16,6	15,7
<i>Couples sans enfant (%)</i>	7,3	5,4	4,9
<i>Couples avec un ou deux enfants (%)</i>	18,9	27,3	32,1
<i>Couples avec trois enfants ou plus (%)</i>	11,7	10,3	11,2
<b>Population couverte par les Caf</b>	2 629 399	15 565 517	29 340 287
<i>Rapportée à la population 2009*</i>	65,3	45,0	47,0
<b>Part des allocataires Caf</b>			
percevant le RSA (%)	31,7	19,6	17,5
dont RSA socle	25,5	15,3	13,4
<i>RSA socle seul</i>	22,5	13,2	11,4
<i>RSA socle et activité</i>	3,0	2,1	2,0
dont RSA activité seul	6,2	4,3	4,1
percevant une aide au logement (%)	74,6	60,0	54,0
percevant l'allocation aux adultes handicapés (%)	10,5	8,4	8,5
dont les ressources sont constituées			
à 50 % ou plus par des prestations Caf (%)	37,9	24,8	22,3
à 75 % ou plus par des prestations Caf (%)	28,9	18,9	17,0
à 100 % par des prestations Caf (%)	23,2	15,1	13,4
<b>Part des allocataires Caf à bas revenus</b>			
percevant le RSA (%)	54,8	48,2	46,1
dont les ressources sont constituées			
à 50 % ou plus par des prestations Caf (%)	63,8	59,5	57,2
à 75 % ou plus par des prestations Caf (%)	50,3	47,2	45,2
à 100 % par des prestations Caf (%)	39,8	37,4	35,5
<b>TAUX DE COUVERTURE DE LA CMUC AU 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2012 (%) (3)</b>			
Ensemble	21,4	9,2	7,1
<i>Hommes</i>	20,1	8,9	6,9
<i>Femmes</i>	22,7	9,4	7,3
<i>Moins de 18 ans</i>	34,3	16,8	12,9
<i>25-49 ans</i>	20,4	8,9	7,1
<i>50-59 ans</i>	16,4	6,7	5,3

Source : (1) Revenus fiscaux localisés 2010 (Insee-DGFIP) pour la France métropolitaine. (2) Fichiers des Caf au 31 décembre 2012 (Cnaf-Insee). (3) Cnam/TS 2012.

Traitement : Onzus.

Lecture : en 2010, le revenu fiscal moyen par unité de consommation s'élevait à 12 542 euros en Zus, contre 23 089 dans les unités urbaines abritant ces quartiers et 22 101 dans l'ensemble du territoire métropolitain.

\* Il s'agit de la population du recensement 2009 pour les unités urbaines abritant des Zus et la France métropolitaine ; pour les Zus, il s'agit de la population des ménages fiscaux issue des sources fiscales 2009.

**Tableau 1 (suite)****Dernières données disponibles sur les revenus et la pauvreté dans les Zus et le territoire métropolitain**

	Zus	Hors Zus	France métropolitaine
<b>LA PAUVRETE EN 2011 (4)</b>			
<b>Taux de pauvreté</b>			
Sous le seuil de 60 % (%)	36,5	12,7	14,3
<i>Moins de 18 ans (années 2010-2011)</i>	51,5	16,6	19,5
<i>18-24 ans (années 2010-2011)</i>	43,0	20,7	23,4
<i>65 ans et plus (années 2010-2011)</i>	16,6	9,3	9,2
Sous le seuil de 40 % (%)	9,3	3,1	3,5
Entre les seuils de 40 % et 60 % (%)	27,2	9,6	10,8
<b>Intensité de la pauvreté (%) sous le seuil de 60 %</b>	21,5	18,7	19,1

Source: (4) Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2010 et 2011 (Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA).

Traitement: Onzus.

Lecture: En 2011, 36,5 % des habitants des Zus vivaient sous le seuil de pauvreté ; cette même proportion était de 12,7 % sur le reste du territoire métropolitain.

## La moitié des moins de 18 ans résidant en Zus vivent sous le seuil de pauvreté

Les jeunes sont particulièrement touchés par la pauvreté dans les Zus. C'est ce que révèlent le taux de couverture de la CMUC et le taux de pauvreté chez les jeunes.

Quel que soit l'âge ou le sexe, la couverture de la population des Zus par la CMUC reste bien supérieure à celle observée dans leurs agglomérations de référence (**tableau 1**). On notera que plus d'un tiers des moins de 18 ans bénéficient de la CMUC dans ces quartiers.

Les données disponibles sur le taux de pauvreté chez les jeunes confirment également ces éléments (**tableau 1**). En 2010-2011, plus de 40 % des 18-24 ans et plus de 50 % des moins de 18 ans résidant en Zus vivent en dessous du seuil de pauvreté (à 60 %). L'écart de pauvreté entre les Zus et le reste du territoire – mesuré à travers le rapport entre les taux de pauvreté en Zus et hors Zus – est plus élevé chez les jeunes que chez les plus de 65 ans : le taux de pauvreté des moins de 18 ans est 3 fois plus élevé en Zus que hors Zus.

On dispose enfin également de données sur le profil des foyers allocataires Caf dans les Zus (même si, rappelons-le, tous les allocataires Caf ne connaissent pas des situations de pauvreté). Les foyers allocataires Caf des Zus se distinguent par une surreprésentation des familles monoparentales et une sous-représentation des couples avec enfant par rapport aux agglomérations qui les abritent ou au reste du territoire métropolitain (**tableau 1**). Plus d'un allocataire sur cinq (21,0 %) résidant en Zus appartient à une famille monoparentale, contre 16,6 % dans les unités urbaines accueillant ces quartiers et 15,7 % en métropole. Seulement un tiers (30,6 %) des foyers allocataires en Zus vit en couple avec enfant, contre 37,6 % dans les agglomérations abritant ces quartiers et 43,3 % en métropole. Mais cette sous-représentation ne concerne que les couples ayant un ou deux enfants. En effet, la part des familles nombreuses en couple (trois enfants ou plus) est sensiblement identique dans les foyers allocataires des Zus et dans ceux du reste du territoire.

## Les concepts de revenus et de pauvreté

### Revenu fiscal et revenu disponible

Le revenu fiscal correspond à la somme des revenus déclarés au fisc avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite et certains revenus du patrimoine (**encadré Les revenus fiscaux localisés**).

Le revenu disponible du ménage prend lui en compte les effets redistributifs des impôts et des prestations sociales. Il comprend les revenus d'activité, les pensions de retraite et les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages (déclarés) et les prestations sociales. Il est établi après prélèvement de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

### Revenu par ménage, revenu par unité de consommation

Les revenus calculés « par unité de consommation » permettent de tenir compte de la taille et de la composition des ménages. Le revenu du ménage est en effet rapporté au nombre d'unités de consommation de ce ménage, les unités de consommation étant attribuées de la manière suivante (échelle de l'OCDE) :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation (UC) ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Les individus d'un même ménage se voient ainsi tous

attribuer le même revenu par unité de consommation (ce qui permet ensuite de faire une moyenne sur l'ensemble de la population d'un territoire donné). Etant donné qu'il tient compte de la structure et de la taille des ménages, le recours au revenu par unité de consommation est préconisé dans le cadre d'analyses comparatives entre zones, ou pour analyser les inégalités de revenu à l'intérieur d'une zone.

### Le niveau de vie d'un individu

Il s'agit du revenu disponible par unité de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

### Le seuil de pauvreté

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie de l'année considérée. Le seuil privilégié en France et en Europe est fixé à 60 % du niveau de vie médian.

### Le taux de pauvreté

Il correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, une année donnée.

### L'intensité de la pauvreté

Elle correspond à l'écart (en %) entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Elle permet de mesurer si les niveaux de vie des plus pauvres sont proches du seuil de pauvreté.

### Seuils de pauvreté en euros par mois, de 2006 à 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Seuil de pauvreté à 40 %	582	605	633	636	642	651
Seuil de pauvreté à 60 %	876	908	949	954	964	977

Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 (Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA).

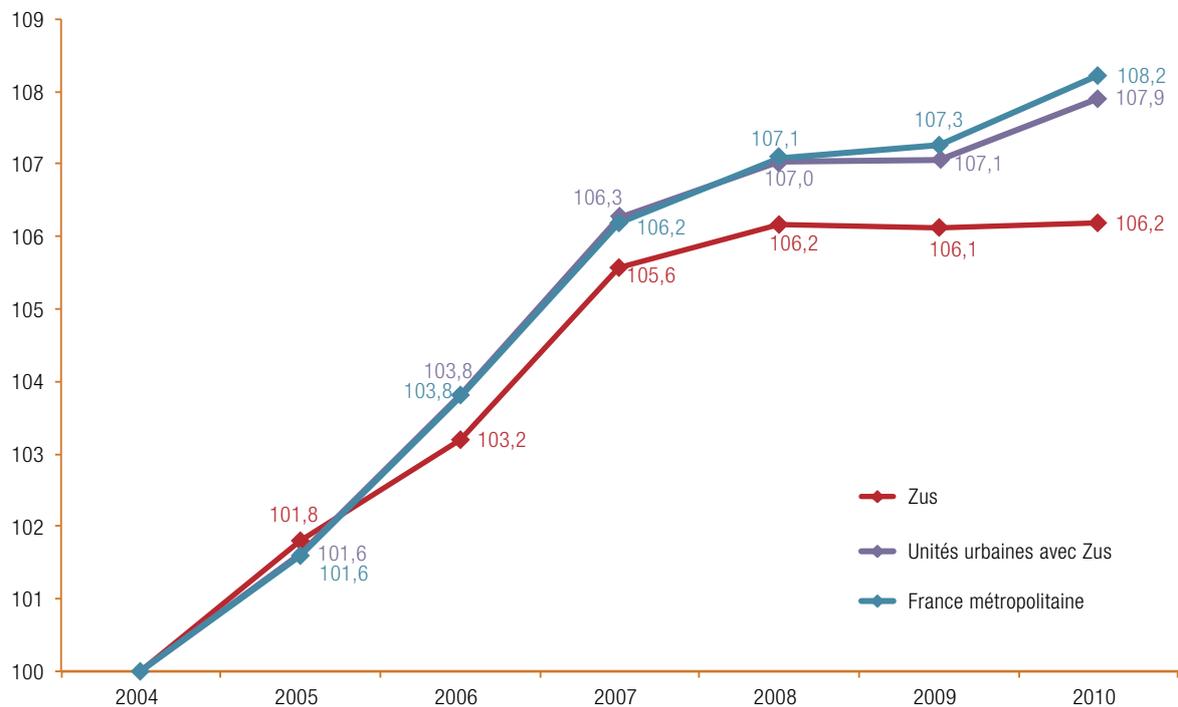
## L'écart continue de se creuser, en matière de revenus, entre les Zus et les autres quartiers

Entre 2004 et 2010, le revenu moyen par unité de consommation (en euros constants 2004) a augmenté dans les quartiers Zus (+ 6,2%), mais un peu moins rapidement que sur l'ensemble du territoire métropolitain (+ 8,2%) (**graphique 1**). L'écart s'est ainsi constamment creusé sur la période (sauf pour

les périodes 2004-2005 et 2006-2007). On notera que le revenu par unité de consommation (en euros constants) a quasiment stagné entre 2008 et 2010 en Zus, alors qu'il est reparti à la hausse entre 2009 et 2010 aussi bien en France métropolitaine que dans les unités urbaines abritant ces quartiers.

### Graphique 1

Evolution du revenu fiscal moyen par unité de consommation (en euros constants 2004) entre 2004 et 2010  
Base 100 : année 2004



Source : Revenus fiscaux localisés de 2004 à 2010 (Insee-DGFiP).

Champ : France métropolitaine. Les données de revenu fiscal moyen à la Zus ne portent que sur les Zus de plus de 2000 habitants (seuil de diffusion).

Traitement : Onzus.

Lecture : Entre 2004 et 2006, le revenu moyen par unité de consommation (en euros constants 2004) a augmenté de 3,2% dans les quartiers Zus.

## Les disparités en matière de revenus et de pauvreté entre les Zus sont importantes

Les Zus connaissent des situations très contrastées. Au 31 décembre 2012, la part des allocataires du RSA parmi les allocataires Caf, ou celles des allocataires dont les ressources sont constituées à 100% ou à plus de 50% par des aides octroyées par les Caf, varient du simple au double entre les 10% des Zus les moins couvertes et les 10% de Zus les plus couvertes (rapport inter-décile) (**tableau 2**). Les disparités sont encore

plus importantes quand on s'intéresse à la CMUC. Ainsi, dans les 10% des Zus les moins couvertes par le dispositif, la part des bénéficiaires de la CMUC n'excède pas 10,7% (1<sup>er</sup> décile), tandis que dans les 10% des Zus les plus bénéficiaires, cette dernière dépasse systématiquement 34,3% (9<sup>e</sup> décile) : le taux de couverture varie ainsi dans un rapport de 1 à plus de 3 entre ces deux catégories de Zus.

Cette diversité est également visible à travers la distribution selon le revenu fiscal (**graphique 2**). En 2010, les 10 % des Zus les plus modestes ont un revenu médian inférieur à 7 407 euros par unité de consommation (1<sup>er</sup> décile), tandis que dans les 10 % des Zus les plus aisées, il est supérieur à 14 202 euros (9<sup>e</sup> décile) : le revenu varie donc quasiment dans un rapport d'au moins 1 à 2 entre ces deux groupes de Zus (rapport inter-décile).

Si on s'intéresse aux écarts à leurs unités urbaines (**graphique 3**), la même année, le rapport du revenu médian par unité de consommation des Zus à celui de leur agglomération s'échelonne entre 23 % et 110 %. Près de la moitié des Zus ont un revenu médian s'élevant à moins de 57 % de celui de leur unité urbaine ; pour un peu moins d'un tiers des Zus, il est inférieur à 49 %. Dans moins de trois Zus, le revenu médian de la Zus est supérieur à celui de son agglomération.

Au sein même des Zus, les Zus de priorité 1 au sein des Cucs (les plus en difficulté) présentent le profil le plus défavorable. Dans la moitié des Zus de priorité 1, le revenu fiscal médian est inférieur à 9 991 euros annuels (5<sup>e</sup> décile) ; à titre de comparaison avec les autres Zus des Cucs, cette valeur est équivalente au revenu médian des 30 % des Zus de priorité 2 et 3 les plus pauvres (3<sup>e</sup> décile) (à savoir, le revenu fiscal médian est inférieur à cette valeur dans les 30 % des Zus les plus défavorisées) (**graphique 2**).

Enfin, les Zus de priorité 1<sup>4</sup> présentent également les écarts les plus marqués avec leurs agglomérations : leur revenu médian par unité de consommation se concentre autour de 53 % de celui de leur agglomération (**graphique 3**), le même rapport étant de 62 % pour les Zus de priorité 2 et de 68 % pour les Zus de priorité 3.

**Tableau 2**  
Distribution des Zus selon différents indicateurs en 2012

	Part des allocataires d'une aide au logement (%)	Part des allocataires du RSA (%)	Part des allocataires dont les ressources sont constituées à plus de 50 % par des prestations Caf (%)	Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 100 % par des prestations Caf (%)	Taux de couverture de la CMUC (%)
1 <sup>er</sup> décile	61,9	21,8	27,3	14,9	10,7
5 <sup>e</sup> décile	76,7	31,2	37,2	22,0	21,5
9 <sup>e</sup> décile	85,7	41,5	48,3	30,7	34,3

Source : Fichiers des Caf au 31 décembre 2012 (Cnaf-Insee), CNAM/TS 2012.

Champ : France métropolitaine.

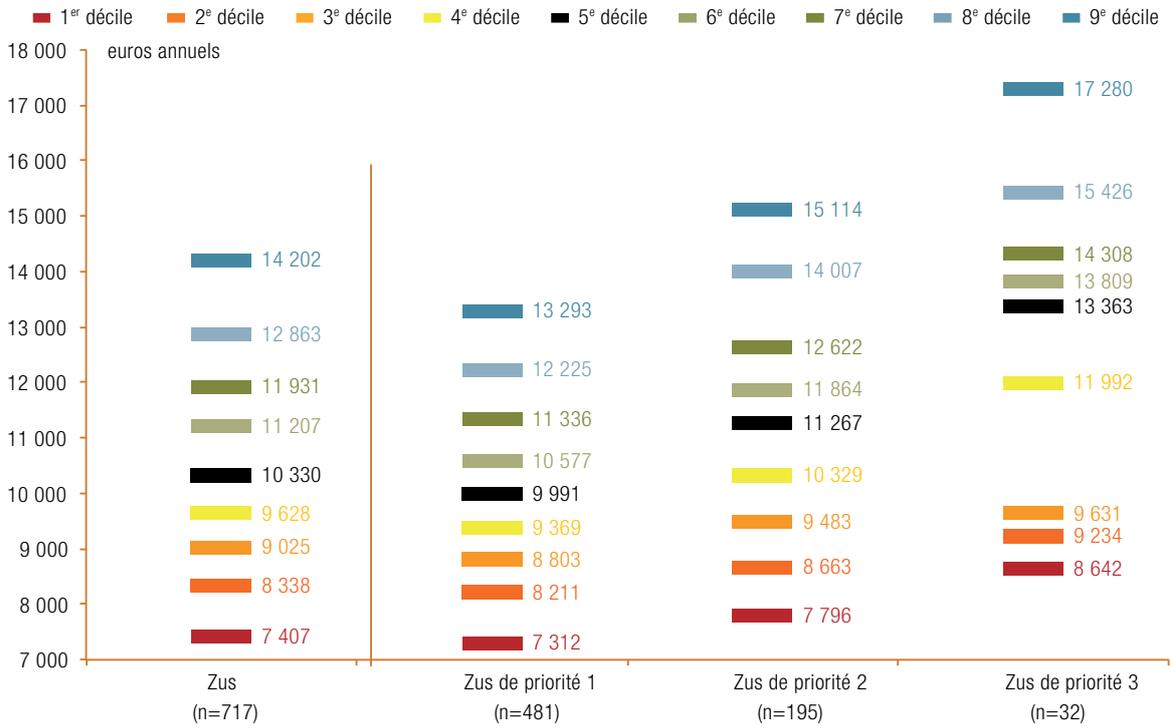
Traitement : Onzus.

Lecture : Au 31 décembre 2012, dans les 10 % des Zus les moins bien couvertes par le RSA, la part des allocataires du RSA parmi les allocataires des Caf est inférieure à 21,8 % (1<sup>er</sup> décile). Dans les 10 % des Zus les mieux couvertes, cette part est supérieure à 41,5 % (9<sup>e</sup> décile).

4. Les quartiers objets des Cucs se répartissent en trois niveaux de priorité correspondant à l'intensité des difficultés socio-économiques rencontrées et corrélativement à l'importance des moyens à affecter. Il résulte de la priorisation effectuée par les acteurs locaux la répartition suivante : 44 % de quartiers sont classés en priorité 1, 31 % en priorité 2 et 25 % en priorité 3.

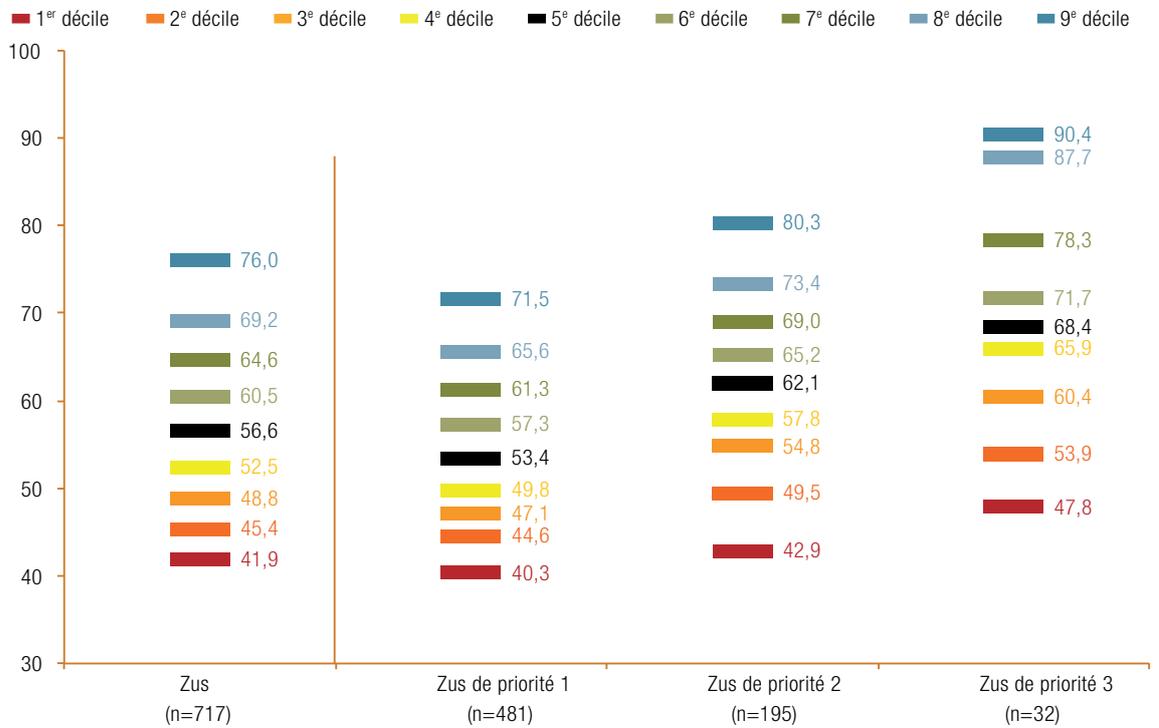
**Graphique 2**

**Distribution des Zus selon leur revenu fiscal médian par unité de consommation (en euros) en 2010**



**Graphique 3**

**Distribution des Zus selon le rapport entre leur revenu fiscal médian par unité de consommation et celui de leur agglomération (rapport exprimé en %) en 2010**



Source: Revenus fiscaux localisés 2010 (Insee-DGFiP) pour la France métropolitaine.

Traitement: Onzus.

Lecture: En 2010, les 30% des Zus les plus défavorisées en termes d'écart à leur agglomération ont un revenu médian annuel par unité de consommation représentant moins de 48,8% de celui de leur agglomération (3<sup>e</sup> décile); dans les 30% des Zus les plus favorisées en la matière, ce revenu médian est supérieur à 64,6% de celui de leur agglomération (7<sup>e</sup> décile).

## Les revenus fiscaux localisés

Les données détaillées sur les revenus fiscaux des ménages de la France métropolitaine sont issues de l'exploitation exhaustive des déclarations de revenus fiscaux des personnes physiques et du fichier de la taxe d'habitation fournis à l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

### Le revenu selon la source fiscale

Le revenu mesuré par cette source est le revenu fiscal. Il correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant tout abattement. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage ; il ne comprend pas les revenus sociaux non imposables (allocations familiales, aides au logement, RSA, AAH, etc.), ni certains revenus d'épargne.

L'analyse des structures des revenus distingue :

- les revenus salariaux qui regroupent les salaires, y compris les salaires d'associés, la rémunération des gérants et associés, les droits d'auteur, les avantages en nature, les indemnités journalières de maladie, les allocations perçues en cas de chômage, certaines allocations de préretraite et (par convention) les revenus perçus de l'étranger ;
- les revenus des professions non salariées (bénéfices agricoles, bénéfices industriels et commerciaux professionnels, bénéfices non commerciaux professionnels) ;
- les pensions, retraites et rentes qui comprennent les pensions, rentes, allocations de retraite et de vieillesse, les pensions, allocations et rentes d'invalidité, les avantages en nature, les rentes viagères à titre gratuit (reçues en vertu d'un acte de donation ou d'un testament), les pensions alimentaires nettes (les pensions versées sont soustraites des pensions perçues) et les rentes viagères à titre onéreux ;

→ les « autres revenus » qui comprennent essentiellement des revenus du patrimoine : les revenus des valeurs et capitaux mobiliers imposables au titre de l'IRPP (donc hors placements défiscalisés comme le livret A et les produits soumis à prélèvement libératoire), les revenus fonciers nets (loyers, etc.), les revenus accessoires.

### Un nouveau champ à partir de 2007

Jusqu'aux revenus 2006 inclus, les ménages fiscaux ne comprenaient pas les ménages concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation dans l'année, du fait de la situation particulière qu'ils présentaient au plan fiscal. Depuis les revenus 2007, le champ des revenus fiscaux localisés des ménages s'est élargi. En effet, une grande partie des foyers ayant connu un événement de type mariage, décès ou séparation est intégrée à la source. De fait, le nombre de ménages augmente et tend à se rapprocher du nombre de ménages au recensement de la population. Les foyers réintégrés sont ceux qui n'auront connu qu'un seul événement entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 novembre de l'année de référence. Pour ces foyers, les revenus fiscaux sont calculés par proratisation. On estime que les revenus perçus après l'événement sont les mêmes que ceux perçus avant l'événement proportionnellement à la durée écoulée. On sera attentif au fait que cette modification limite la comparabilité des données 2007 à 2010 avec celles des années antérieures.

### Une définition des Zus en contours exacts à partir de 2009

Depuis 2009, les données à l'échelle de la Zus sont produites sur les contours exacts des quartiers ; jusqu'en 2008, elles étaient reconstituées par agrégats d'îlots uniquement. L'Insee a cependant fourni pour l'année 2009 les revenus calculés *via* les deux méthodes, ce qui permet de mener des analyses temporelles sans rupture de série (**graphique 1**).

## Les allocataires des Caf

### Champ couvert

Les données exploitées sont issues des fichiers d'allocataires au 31 décembre 2012 des Caisses d'allocations familiales. Ces fichiers rassemblent des informations sur les « allocataires » – terme qui désigne les responsables du dossier pour l'ensemble de la famille – mais aussi sur la « population bénéficiaire » ou « population couverte » – qui comprend l'allocataire, son conjoint, ses enfants et éventuellement les autres personnes à charge. D'après une exploitation détaillée de l'enquête Revenus fiscaux, plus de 80 % de la population pauvre fait partie des bénéficiaires des Caisses d'allocations familiales\* (Dossier d'études Cnaf n° 107 : Pauvreté, bas revenus : apport des données Caf, août 2008). Il faut néanmoins souligner que d'autres organismes que les Caf versent des prestations sociales ; c'est notamment le cas des caisses des régimes agricoles, miniers... Les allocataires dépendant de ces caisses sont donc exclus du champ de la source Caf. Globalement, les Caf versent toutefois la grande majorité des prestations au niveau national, et *a fortiori* dans les zones urbaines sensibles.

L'exploitation des fichiers issus des différentes Caf sur les zones urbaines sensibles passe cependant préalablement par des opérations lourdes de géolocalisation des adresses des allocataires. Ces dernières sont intégralement assurées par l'Insee pour le fichier des allocataires à compter du 31 décembre 2008. L'analyse porte sur le total des 717 Zus de France métropolitaine. Les données sont produites sur les Zus en contours exacts.

### Allocataires, foyers allocataires, population couverte : les unités observées

L'Insee se fonde sur le concept de ménage, défini comme l'ensemble des personnes occupant un même logement, qu'elles aient ou non des liens familiaux. La Caf raisonne à partir de la notion d'allocataire, c'est-à-dire la personne physique à qui est reconnu le droit aux prestations et qui bénéficie d'une prestation à une date donnée. Différents foyers allocataires peuvent donc résider au sein d'un même logement et constituer un seul ménage. On peut citer l'exemple d'un logement occupé par deux parents et trois enfants, et dont l'un des enfants a plus de 25 ans et reçoit le RSA. Dans cet exemple, l'Insee ne repère qu'un seul ménage ordinaire, tandis que les Caf identifient deux foyers allocataires différents (à savoir un premier foyer allocataire constitué des deux parents et des deux enfants, et un second foyer allocataire constitué du seul enfant de plus de 25 ans percevant le RSA).

La notion de foyer allocataire diffère également de la notion de famille au sens Insee. Cette dernière désigne la cellule susceptible d'accueillir des enfants, c'est-à-dire un « couple (marié ou non), avec ou sans enfants, ou une

personne sans conjoint avec enfant(s) ». Un ménage au sens Insee peut rassembler une famille principale et éventuellement une ou plusieurs familles secondaires ; un ménage peut aussi ne comprendre aucune famille (personnes seules ou ménages composés de plusieurs personnes sans liens familiaux). Les statistiques standard produites par l'Insee et relatives aux familles dans le recensement de la population 2006 se limitent enfin généralement aux enfants âgés de moins de 25 ans. Sous le concept de « famille », la source Caf appréhende les foyers allocataires dont les enfants ouvrent droit à au moins une prestation. La limite d'âge est variable selon la prestation, généralement de 20 ans.

### Le seuil de bas revenus dans la source Caf au 31 décembre 2012

Parmi les allocataires non-étudiants et âgés de moins de 65 ans, les « allocataires à bas revenus » sont définis comme des allocataires ayant un revenu par unité de consommation (Ruc) inférieur au seuil de bas revenus à 60 % applicable sur les ressources 2011.

Calculé par l'Insee grâce à l'enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS), ce seuil de bas revenus à 60 % s'appuie sur un revenu des ménages, déterminé avant impôt, sans prise en compte de revenus financiers, mais après prestations (voir ci-après). Le revenu de chaque ménage est rapporté au nombre d'unités de consommation de ces ménages ; les unités de consommation sont calculées à partir d'une échelle d'équivalence proche de celle dite « OCDE modifiée », à savoir celle utilisée par l'Insee (**encadré Les concepts de revenus et de pauvreté**), mais avec prise en compte de 0,2 unité de consommation supplémentaire pour les familles monoparentales. Le seuil de bas revenu à 60 % représente alors 60 % du revenu médian national. Compte tenu d'une mise à disposition avec retard des enquêtes ERFS, le seuil bas revenus à 60 % de l'année n, est estimé à partir de la dernière enquête disponible (enquête de l'année n-1) en appliquant l'évolution des prix.

Sont prises en compte dans le calcul du revenu disponible mensuel par unité de consommation des allocataires, les dernières ressources mensualisées connues : les ressources annuelles 2011 ou celles figurant sur la dernière déclaration trimestrielle pour les allocataires du revenu de solidarité active (RSA). A ces ressources, sont ajoutées l'ensemble des prestations mensuelles versées en décembre 2012 ainsi que l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

Le seuil de bas revenus pris en considération dans les fichiers Caf au 31 décembre 2012 est ainsi de 1 001 euros mensuels par unité de consommation (pour un adulte seul).

\* Le reste étant essentiellement composé de ménages dont le chef de ménage a 65 ans ou plus et d'allocataires du régime agricole.

## L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)

Les données présentées sont issues des enquêtes sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS, Insee-DGFiPCnaf-Cnav-CCMSA) pour les années 2010 et 2011. Ces enquêtes font suite depuis 2005 aux enquêtes Revenus fiscaux (ERF).

Les enquêtes Revenus fiscaux sont issues du rapprochement de l'échantillon de l'enquête Emploi (Insee) et des déclarations fiscales (DGI). Leur nouvelle version, depuis 2005, permet une meilleure prise en compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et une meilleure couverture des revenus du patrimoine. Dans les ERFS 2005 à 2010, les revenus du patrimoine étaient imputés à partir de l'enquête Patrimoine 2004 ; pour l'enquête ERFS 2011, la méthode d'imputation a été revue et s'appuie désormais sur l'enquête Patrimoine 2010. Une nouvelle version de l'ERFS 2010 a également été produite pour apprécier les évolutions liées au changement de métho-

dologie. En 2010, la nouvelle méthodologie conduit à un taux de pauvreté en Zus un peu plus faible (-0,7 point) que celui produit avec l'ancienne méthodologie, tandis que le même écart est de -0,1 point hors Zus.

Le champ observé est celui des individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Les taux de pauvreté estimés à partir des enquêtes ERFS sont cependant à prendre avec prudence. L'enquête n'a pas été conçue pour être représentative des Zus, d'une part, et les échantillons enquêtés en Zus sont modestes, d'autre part. Si l'intervalle de confiance à 95 % du taux de pauvreté (au seuil de 60 %) estimé par ces enquêtes au niveau national est de +/-0,5 point, celui du même taux estimé au niveau des Zus est de l'ordre de +/-3,0 points (la précision est du même ordre pour les taux estimés sur les moins de 18 ans résidant en Zus à partir des empilements de deux enquêtes ERFS successives).

## Les bénéficiaires de la CMUC du régime général de l'Assurance maladie

### La CMUC comme indicateur de précarité

Soumise à condition de résidence et à condition de ressources, la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) ouvre droit à la prise en charge, avec dispense d'avance de frais, de la partie non remboursable des honoraires des professionnels de santé, des médicaments ou des frais d'hospitalisation. Elle couvre également, dans certaines limites, les prothèses dentaires, les lunettes ou d'autres produits et appareils médicaux.

Les ressources prises en compte pour l'attribution de la CMUC comprennent l'ensemble des ressources perçues qu'elles soient imposables ou non, après déduction des cotisations sociales, de la CSG et de la CRDS. Elles incluent les avantages en nature (un forfait logement est notamment appliqué en cas de logement gratuit). A l'inverse certaines prestations ne sont pas prises en compte (AES, APJE, ARS, etc.) ainsi que certaines ressources exceptionnelles (primes de déménagement, etc). Enfin, elle est accordée sans condition aux bénéficiaires du RSA socle, pour autant qu'ils en fassent la demande.

Soumise à conditions de ressources (contrairement à la CMU), la Couverture maladie universelle complémentaire constitue donc un outil privilégié pour appréhender les populations les plus précaires. En revanche, elle cesse d'être opérationnelle à l'âge de la retraite, quand le minimum vieillesse – supérieur au plafond de ressources pour la CMUC – en prend le relais. Elle est donc uniquement représentative de la précarité rencontrée avant l'âge de la retraite.

### Source et champs de données

Une convention pluriannuelle établie entre l'Insee et la CNAMTS permet la mise à disposition de données relatives aux assurés du régime général de l'Assurance maladie bénéficiant de la CMUC, au premier trimestre.

La population couverte n'est que partielle. Le champ des assurés du régime général exclut de fait les mutuelles – notamment les mutuelles d'étudiants, ce qui provoque une nette sous-représentation de la tranche 19-24 ans\*, la fonction publique d'Etat et les régimes spéciaux. Si ce champ continue de couvrir environ 80 % de la population des ménages au niveau national, les indicateurs se trouvent cependant certainement biaisés du fait de l'absence de certaines populations.

Les données sont produites sur les Zus en contours exacts.

### Traitements particuliers

Les personnes éligibles à la CMUC mais ne pouvant justifier d'un domicile stable (sans domicile fixe, gens du voyage...) doivent faire l'objet d'une domiciliation administrative auprès d'un Centre communal d'action sociale (CCAS) ou d'une association agréée. La présence de telles associations est une difficulté particulière pour l'établissement de statistiques localisées à partir des données administratives (CNAMTS mais également Caf, ANPE, etc.) La présence d'un organisme de rattachement au sein d'une entité géographique est susceptible de fortement perturber non seulement les mesures d'effectifs mais également le calcul de simples indicateurs comme le taux de personnes bénéficiant de la CMUC. Dans la mesure du possible les personnes couvertes par ces organismes ont été écartées du champ de l'étude (sans domicile fixe, gens du voyage et autres personnes inscrites non à leur domicile mais à l'adresse de leur organisme de rattachement). Par ailleurs, à la fois pour des raisons techniques et pour se rapprocher d'une statistique concernant les ménages ordinaires, un certain nombre de collectivités n'ont pas non plus été prises en compte: les foyers de travailleurs, les centres de détention, les établissements hospitaliers, les résidences universitaires.

\* C'est pourquoi aucune donnée relative aux assurés du régime général, âgés de 19 à 24 ans et bénéficiant de la CMUC, n'est reproduite ici.

# Activité, emploi, chômage : bilan de l'année 2012 en Zus

Dans un contexte économique déprimé, marqué par une stagnation du PIB en 2012, la situation de l'emploi dans les Zus décroche à nouveau après un relatif ralentissement de la dégradation entre 2010 et 2011. Le taux d'activité de la population de 15 à 64 ans vivant en Zus diminue d'un point à 60,6%, alors que celui des unités urbaines au sein desquelles elles se situent se maintient, de même que celui de l'ensemble de la métropole. Plus grave, la détérioration de l'emploi en Zus est le résultat d'une double évolution : une proportion croissante de chômeurs au sein de la population active, plutôt parmi les hommes, et une augmentation du nombre de personnes inactives, plutôt parmi les femmes. Ainsi, la proportion de personnes actives en emploi résidant en Zus diminue de 1,7 point pour se situer à 45,9% (contre 64,0% dans les unités urbaines concernées). L'accès à l'emploi est particulièrement difficile pour les jeunes actifs et les moins de 25 ans sont les premiers touchés par ces évolutions : la proportion de jeunes de 15 à 24 ans en emploi chute ainsi de 1,5 point pour s'établir à 20,0% (27,2% dans le reste des mêmes unités urbaines), la proportion de chômeurs augmentant de 1,7 point à 16,3% (8,2% pour les jeunes des mêmes unités urbaines vivant dans d'autres quartiers). Enfin, les hauts niveaux de qualification protègent toujours du chômage même si pour la première fois, l'augmentation des taux de chômage concerne également cette année les résidents de Zus ayant obtenu un diplôme supérieur au baccalauréat.

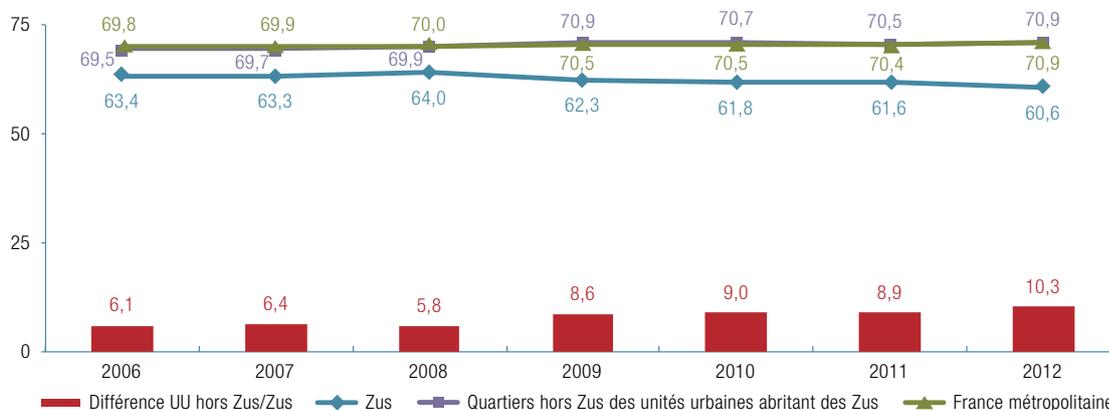
## Plus de chômeurs et moins d'actifs : un taux d'activité en baisse

En 2012, le taux d'activité des résidents de Zus, âgés de 15 à 64 ans est de 60,6% contre 70,9% dans les unités urbaines environnantes (**graphique 1**). Ce taux, qui cumule les actifs occupés et les chômeurs, diminue sensiblement par rapport à l'année précédente (-1,0 point) alors qu'il se consolide dans les unités urbaines environnantes (+0,4 point) et de manière générale en France

métropolitaine (+0,5 point). Les résultats obtenus en matière d'emploi en France métropolitaine et en unités urbaines englobantes sont globalement très proches. Le taux d'activité des 15-64 ans en Zus est en 2012 inférieur de plus de 10 points à celui de la moyenne nationale ou plus précisément des unités urbaines englobantes avec un écart en nette augmentation.

Graphique 1

Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans selon son lieu de résidence, de 2006 à 2012 (en %)



Source : Enquête Emploi en continu de l'Insee.

Champ : Zus métropolitaines et unités urbaines environnantes.

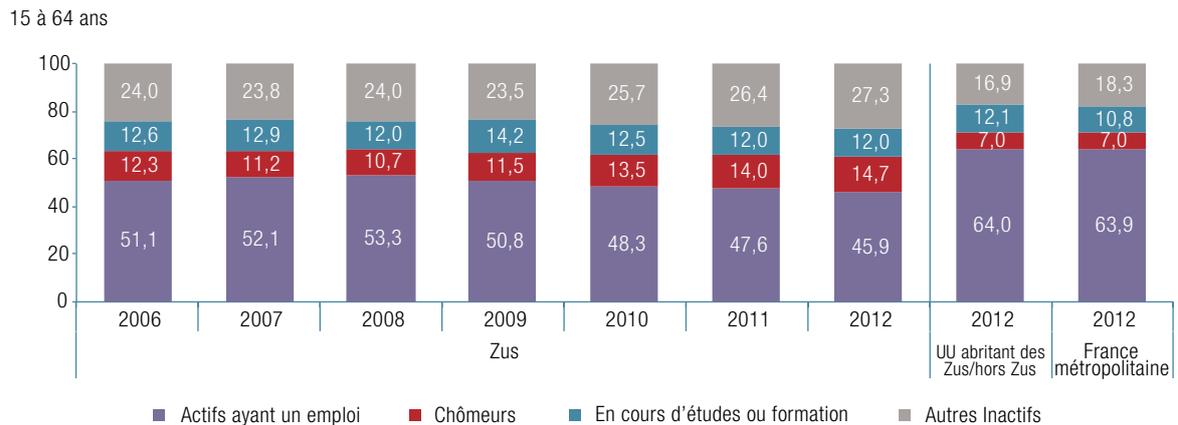
Traitement : Onzus.

Lecture : Les initiales « UU » signifient « unité urbaine ».

Cette diminution du taux d'activité s'accompagne d'une baisse continue depuis 2008 de la part des actifs en emploi associée à une hausse de la part de chômage (graphique 2). Ainsi, depuis 2008, la part des actifs occupés a diminué en Zus de 7,4 points (-1,7 point entre 2011 et 2012) alors que la part de chômage augmentait sur la même période de 4,0 points (+0,7 point entre 2011 et 2012). Dans les unités urbaines englobantes, l'évolution de la part d'actifs occupés

et de la part de chômeurs est beaucoup moins marquée: la première a diminué entre 2008 et 2012 de 0,5 point (+0,1 point entre 2011 et 2012) quand celle des chômeurs augmentait de 1,7 point (+0,4 point entre 2011 et 2012). De manière générale, après une dégradation de la situation de l'emploi en Zus particulièrement importante entre les années 2009 et 2010, et une relative stabilisation entre 2010 et 2011, la situation se détériore à nouveau entre 2011 et 2012.

**Graphique 2**  
Statut d'activité des 15 à 64 ans selon le lieu de résidence, de 2006 à 2012 (en %)



Source: Enquête Emploi en continu de l'Insee.

Champ: Population totale de 15 à 64 ans, en Zus métropolitaines ou unités urbaines environnantes.

Traitement: Onzus.

Lecture: Les initiales « UU » signifient « unité urbaine ».

### Les concepts utilisés

Le taux d'activité d'une classe d'âge mesure la part d'actifs dans la population totale de la classe d'âge.

Le taux d'emploi d'une classe d'âge rapporte le nombre d'actifs occupés de la classe d'âge à la population totale de cette classe d'âge.

La part de chômage d'une classe d'âge est égale au nombre de chômeurs sur la population totale de la classe d'âge.

Le taux d'activité est donc la somme du taux d'emploi et de la part de chômage.

Le taux de chômage quant à lui rapporte le nombre de chômeurs au nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) de la tranche d'âge considérée. Il diffère donc de la part de chômage.

$$\text{Taux d'activité d'une classe d'âge} = \frac{\text{nombre d'actifs (occupés + chômeurs)}}{\text{population totale de la classe d'âge}}$$

$$\text{Taux d'emploi d'une classe d'âge} = \frac{\text{nombre d'actifs occupés}}{\text{population totale de la classe d'âge}}$$

$$\text{Taux de chômage d'une classe d'âge} = \frac{\text{nombre de chômeurs}}{\text{population d'actifs de la classe d'âge}}$$

$$\text{Part de chômage d'une classe d'âge} = \frac{\text{nombre de chômeurs}}{\text{population totale de la classe d'âge}}$$

## Sources

Cet article s'appuie pour l'essentiel sur les données de l'enquête Emploi de l'Insee. Cette enquête, trimestrielle, avec un échantillon annuel cumulant plus de 400 000 observations sert de référence aux principales publications portant sur l'emploi. Au sein de cet échantillon, la part des individus habitant en Zus est représentative de celle que l'on trouve sur le plan national (autour de 7 %),

ce qui légitime l'usage de ces données en ce qui les concerne.

L'enquête Emploi a connu un changement de base de sondage progressif à partir de 2009; le poids donné aux personnes résidant en quartiers politiques de la ville est renforcé en 2009 et surtout en 2010.

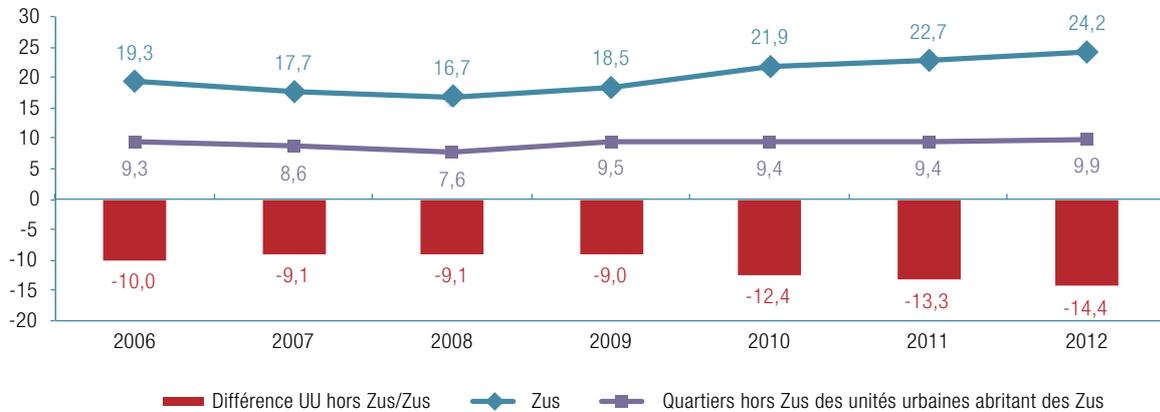
## Le chômage augmente en Zus entre 2011 et 2012, et l'écart se creuse avec les unités urbaines englobantes

La situation de l'emploi des résidents en Zus se dégrade par rapport aux années précédentes. Après une forte progression entre 2009 et 2010, le taux de chômage en Zus a continué d'augmenter entre 2010 et 2011 sur un rythme un peu moins soutenu, avant d'accélérer de nouveau entre 2011 et 2012 (**graphique 3**). Ce taux de chômage en Zus n'a ainsi pas cessé de progresser sous l'effet de la crise économique depuis 2008 pour s'établir à 24,2 % en 2012.

Dans les unités urbaines englobantes après être restée relativement stable entre 2009 et 2011 (autour de 9,5 % de taux de chômage), la situation se dégrade également entre 2011 et 2012 mais dans des proportions moindres (à 9,9 %, +0,5 point) : l'écart avec les Zus ne cesse par conséquent de croître. De fait, avec 14,4 points de différence le taux de chômage des 15-64 ans est, en Zus, près de deux fois et demi supérieur à celui que l'on mesure dans les agglomérations accueillant ces quartiers.

### Graphique 3

Taux de chômage parmi les actifs de 15 à 64 ans selon leur lieu de résidence, de 2006 à 2012 (en %)



Source : Enquête Emploi en continu de l'Insee.

Champ : Actifs de 15 à 64 ans en Zus métropolitaines ou unités urbaines environnantes.

Traitement : Onzus.

Lecture : Les initiales « UU » signifient « unité urbaine ».

## Le chômage au sens du Bureau international du travail

Selon la définition adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

→ être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;

→ être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours ;

→ avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un chômeur au sens du BIT n'est donc pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

## Une nette dégradation de la situation de l'emploi en 2012 pour les jeunes et les classes d'âges intermédiaires

Par rapport aux classes d'âge intermédiaire (de 25 à 49 ans) pour lesquelles l'activité est la situation de référence, la position vis-à-vis de l'emploi des jeunes (de 15 à 24 ans) du fait de la durée des études et de la difficulté pour entrer dans le marché du travail apparaît comme spécifique, en Zus comme dans le reste du territoire. C'est également le cas des plus âgés (de 50 à 64 ans) du fait de sorties précoces d'activité malgré l'allongement de la durée de cotisation salariale depuis 2010. Les évolutions du taux d'emploi observées en Zus sont ainsi à resituer par rapport à un contexte général marqué par des évolutions divergentes entre ces trois classes d'âge dans la dernière période de conjoncture économique dégradée :

- une évolution à la baisse du taux d'emploi des tranches d'âge intermédiaire après le pic de début 2008, accompagnant les évolutions de la conjoncture économique ;
  - une baisse qui s'accélère pour les jeunes du fait des difficultés accrues d'accès au marché du travail ;
  - une hausse régulière par contre pour les plus âgés, malgré la conjoncture défavorable, perceptible surtout pour les tranches entre 55 et 60 ans.
- Si elle s'inscrit dans ce contexte général, la situation observée dans les Zus est marquée par une dégradation accentuée des indicateurs d'emploi et de chômage, particulièrement pour les jeunes.

Les jeunes de 15 à 24 ans se distinguent par un taux d'activité beaucoup plus faible (36,3 % en 2012 en Zus) que dans les autres classes d'âge (**graphiques 4**). Quel que soit le lieu de résidence, plus d'un jeune sur deux est en effet en cours d'études ou de formation (52,2 % en Zus). Cette part est relativement stable dans le temps en Zus comme en dehors des Zus. Le taux d'activité varie entre 35,0 % et 38,0 % de 2006 à 2012, avec cependant une nette dégradation de l'emploi : la part des actifs occupés décroît ainsi de 25,7 % en 2007 à 20,0 % en 2012. *A contrario* la part des chômeurs croît de 4,2 points durant la même période, et celle des jeunes ni en emploi, ni au chômage, ni en formation croît de 2,7 points pour s'établir à 11,6 %. Par rapport aux unités urbaines englobantes la part des jeunes habitants des Zus au chômage d'une part, ou autres inactifs d'autre part, se situe à un niveau deux fois plus élevé.

Cela n'exclut pas que ces jeunes puissent être aux franges du marché de l'emploi : la définition stricte du chômage retenue par le Bureau international du travail (BIT), et utilisée ici (**encadré Le chômage au sens du Bureau international du travail**), ignore certaines interactions qui peuvent exister

avec l'emploi (travail occasionnel, sous-emploi) ou avec l'inactivité. L'Insee parle alors de « halo » autour du chômage<sup>1</sup>. Ce « halo » forme un groupe hétérogène et mouvant : ceux qui recherchent un emploi, ou ceux qui attendent les résultats de démarches antérieures, sont proches des chômeurs au sens du BIT en termes de retour à l'emploi, alors que ceux qui ne recherchent pas, qu'ils soient disponibles rapidement ou non, en sont plus éloignés. C'est notamment le cas des « travailleurs découragés ».

La mesure du taux de chômage cible la population active et laisse donc de côté la part importante des jeunes de 15 à 24 ans toujours en formation ou en études. Sur cette classe d'âge, il est donc souhaitable de lui préférer la part de chômage. La part des chômeurs sur l'ensemble des 15-24 ans est, en 2012, de 16,3 %, pourcentage nettement plus élevé que dans les unités urbaines environnantes (8,2 %) et en nette augmentation par rapport à 2011 (14,6 %). La part des actifs occupés chez les 15-24 ans est en revanche en sensible baisse, passant de 21,5 % en 2011 à 20,0 % en 2012. Il en résulte en 2012, après une pause en 2011, que le taux de chômage des actifs de 15 à 24 ans augmente très nettement par rapport à l'année précédente (+4,6 points) pour s'établir à 45,0 % (**graphique 5**). Ce niveau est très élevé et très largement supérieur à celui que l'on rencontre dans les unités urbaines englobantes qui subissent elles aussi pour cette classe d'âge une augmentation du taux de chômage mais dans des proportions plus faibles (+1,5 point).

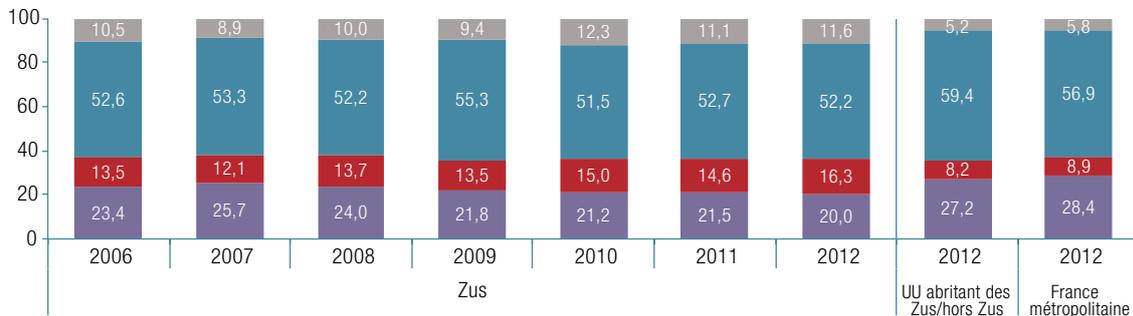
Chez les résidents de Zus âgés de 25 à 49 ans, le taux d'activité décroît de 80,5 % en 2009 à 74,9 % en 2012 (**graphiques 4**), et reste très inférieur à celui des unités urbaines englobantes (88,7 %), est resté relativement stable depuis 2007 (compris entre 88,3 % et 89,2 %). En Zus, la part des chômeurs sur cette classe d'âge croît de manière continue depuis 2008 (11,9 % en 2008 ; 17,0 % en 2012) et s'accompagne d'une baisse également continue de la part des actifs occupés (68,3 % en 2008 ; 57,9 % en 2012). Cela se traduit par un taux de chômage en augmentation nette de 7,9 points en Zus entre 2008 et 2012 (**graphique 5**) pour atteindre 22,7 % des actifs. Cette augmentation tranche fortement avec celle observée dans les autres quartiers des mêmes agglomérations, pour lesquels la hausse est restée limitée à 2,2 points, le taux de chômage atteignant 9,1 % en 2012. Plus précisément en Zus, l'augmentation constatée du taux de chômage entre 2011 et 2012 (0,8 point) reste relativement plus modeste qu'entre 2010 et 2011 (1,1 point) et surtout qu'entre 2009 et 2010 (4,3 points). Dans le

1. « Le « halo » du chômage : entre chômage BIT et inactivité », Elise Coudin, Hélène Thélot, *Insee Première*, n°1 260, Octobre 2009.

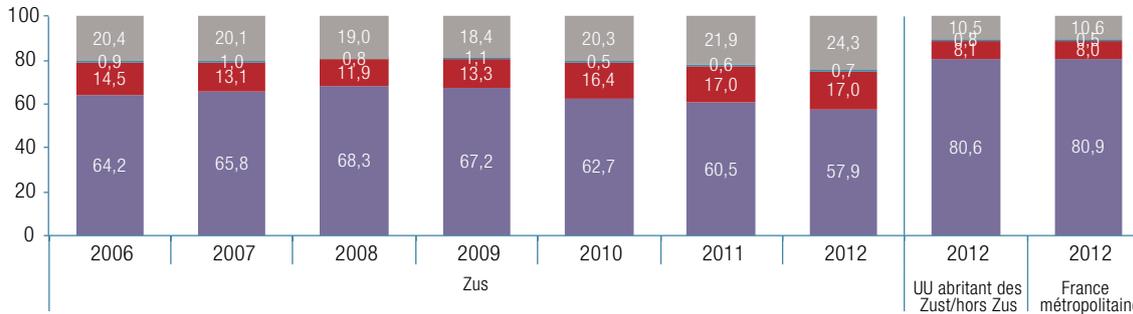
**Graphiques 4**

**Statut d'activité des résidents vivant en Zus (de 2006 à 2012) et dans le reste du territoire (2012), selon leur âge (en %)**

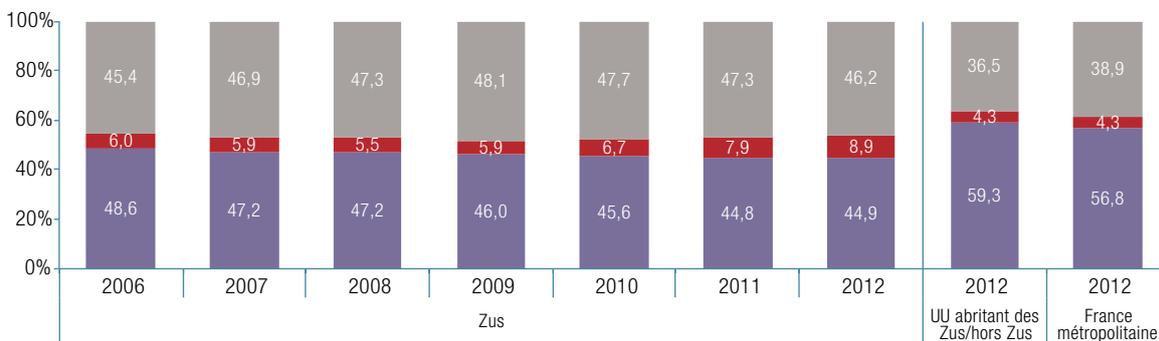
**15 à 24 ans**



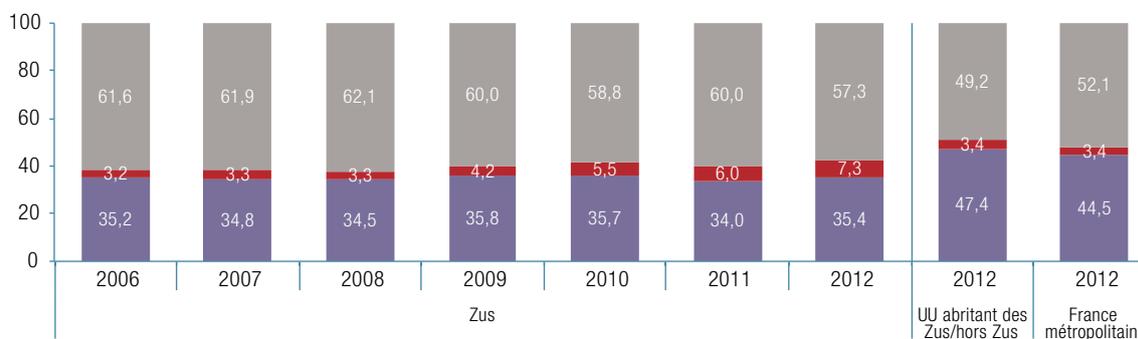
**25 à 49 ans**



**50 à 64 ans**



**55 à 64 ans**



■ Actifs ayant un emploi ■ Chômeurs ■ En cours d'études ou formation ■ Autres inactifs

Source: Enquête Emploi en continu de l'Insee.

Champ: Population totale de 15 à 64 ans, en Zus métropolitaines ou unités urbaines environnantes.

Traitement: Onzus.

Lecture: Les initiales «UU» signifient «unité urbaine».

même temps, le taux de chômage des 25-49 ans augmente également dans les unités urbaines englobantes de manière significative pour la première fois depuis 2009 pour s'établir à 9,1 % en 2012.

Chez les plus âgés, entre 50 et 64 ans, l'évolution la plus notable est celle de la diminution du nombre des inactifs, particulièrement pour les plus de 54 ans (une baisse de 4,8 points entre 2008 et 2012) et l'augmentation corrélative du taux d'activité qui se situe en 2012 à 53,8 % (63,6 % dans les unités urbaines englobantes) (graphiques 4). On peut sans doute y voir les effets de la réforme des retraites de 2010 (allongement de la durée de cotisation nécessaire à l'obtention du taux plein, libéralisation du cumul emploi-retraite, instauration d'une surcote...) qui a maintenu un certain nombre de seniors sur le marché du travail<sup>2</sup>. Pour autant, pour les actifs de

cette classe d'âge résidant en Zus, l'évolution de la situation vis-à-vis de l'emploi est également préoccupante. La part des actifs occupés a diminué de manière continue entre 2006 et 2011 pour se stabiliser à 44,9 % en 2012. A l'inverse, elle ne cesse de progresser en unités urbaines englobantes (55,0 % en 2006 ; 59,3 % en 2012). La part des chômeurs en Zus est, quant à elle, clairement à la hausse (5,5 % en 2008 ; 8,9 % en 2012) alors qu'elle reste relativement stable en unités urbaines englobantes (autour de 4 %). En Zus, le taux de chômage des seniors ne cesse donc de progresser depuis 2008 (graphique 5). En 2012, un actif de Zus sur six âgé de 50 ans et plus est au chômage soit une augmentation de 6,1 points depuis 5 ans. Cette augmentation est également constatée, dans des proportions bien moindres, dans les unités urbaines englobantes.

**Graphique 5**  
Taux de chômage dans la population active de 15 à 64 ans, selon le lieu de résidence, par classe d'âge, de 2006 à 2012 (en %)



Source: Enquête Emploi en continu de l'Insee.  
Champ: Actifs de 15 à 64 ans en Zus métropolitaines ou unités urbaines environnantes.  
Traitement: Onzus.

Dans la mesure où la population des 15-24 ans est très spécifique, puisque pour plus de la moitié toujours en formation, dans la suite de cet article, notre analyse est restreinte aux personnes de 25 à 64 ans *a priori* en situation, pour leur grande majorité, d'être en emploi.

2. « Emploi et Chômage des 55-64 ans en 2011 », Claude Minni, *Dares Analyses* n° 049, Juillet 2012.

## Structure de la population active âgée de 25 à 64 ans selon le lieu de résidence

Pour comprendre les différences de taux de chômage entre Zus et unités urbaines environnantes, il convient de garder à l'esprit les différences structurelles de population entre ces deux zones géographiques. L'enquête Emploi permet, entre autres, de rendre compte de cette structure de population. Les facteurs tels que le sexe, l'âge, le niveau de diplôme le plus élevé ou l'origine, diffèrent significativement selon le lieu de résidence. La population active en Zus est plus masculine, conséquence du taux d'activité féminin plus faible en Zus (**graphique 6**). Concernant l'âge, nous observons une légère

surreprésentation des 25-49 ans en Zus (72,4 % contre 71,5 % en dehors) qui s'accompagne, par symétrie, d'une sous-représentation des classes d'âges plus élevées. Concernant le plus haut diplôme obtenu, les faibles niveaux de qualification (inférieurs au niveau BEP-CAP) sont très fortement surreprésentés en Zus (44,3 % contre 19,7 %) au détriment des niveaux de qualification plus élevés notamment supérieurs au niveau Bac (18,4 % contre 43,4 %). Enfin, la population immigrée est également davantage représentée en Zus (32,2 %) que dans les unités urbaines environnantes (13,4 %).

	Zus %	Quartiers hors Zus des unités urbaines possédant des Zus %	France entière %
<b>Sexe</b>			
Hommes	54,0	51,3	48,9
Femmes	46,0	48,7	51,1
<b>Age</b>			
25-49 ans	72,4	71,5	70,9
50-64 ans	27,6	28,5	29,1
<b>Diplôme le plus élevé obtenu</b>			
Niveau > au Bac	18,4	43,4	34,9
Niveau Bac	14,9	18,1	18,3
Niveau BEP-CAP	22,5	18,8	24,3
Niveau < BEP-CAP	44,3	19,7	22,5
<b>Origine</b>			
Non immigrés	67,8	86,6	89,5
Immigrés	32,2	13,4	10,5

Source: Enquête Emploi en continu de l'Insee.

Champ: Population active métropolitaine.

Traitement: Onzus.

Les différentes catégories de personnes n'étant pas exposées de la même manière au chômage, les différences de structures observées entre la population

active des Zus et celle des unités urbaines environnantes peuvent concourir à expliquer les différences de taux de chômage observées.

## Des écarts qui s'accroissent entre hommes et femmes, et une tendance des femmes au retrait du marché du travail

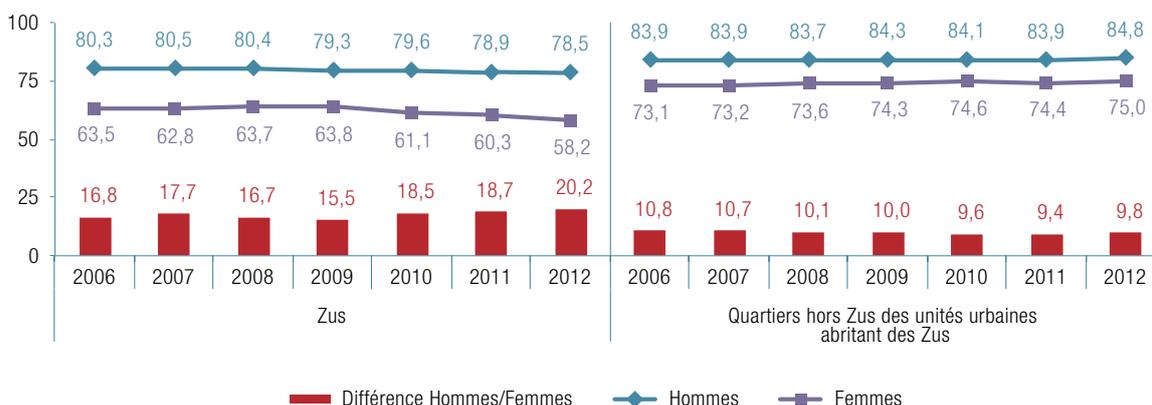
Une des fortes particularités des Zus en termes d'activité et de rapport à l'emploi chez les 25-64 ans reste l'écart important entre hommes et femmes : déjà beaucoup plus élevé que dans le reste du territoire avant la crise de 2008, celui-ci s'accroît fortement depuis, traduisant une tendance au retrait des femmes de la sphère professionnelle. L'effet d'une conjoncture dégradée se traduit en effet pour elles par une augmentation des taux d'inactivité, alors que pour les hommes, c'est principalement le taux de chômage qui augmente.

Ainsi, en 2012, le taux d'activité des hommes de 25 à 64 ans résidant en Zus dépasse de plus de 20 points celui des femmes (78,5% contre 58,2%, **gra-**

**phique 6**). La diminution globale du taux d'activité des 25-64 ans depuis 2008 est commune aux deux sexes mais est plus accentuée chez les femmes. Depuis 2008, le taux d'activité des hommes a ainsi baissé de 1,9 point quand celui des femmes diminuait de 5,6 points. A contrario, les taux d'activité restent assez stables dans le temps au sein des autres quartiers des mêmes agglomérations, et progressent même sensiblement entre 2011 et 2012 (de manière un peu plus prononcée chez les hommes). Si le taux d'activité masculine est supérieur dans les unités urbaines englobantes à celui des Zus (6,3 points de différence), les écarts sont nettement plus importants pour les femmes (16,8 points d'écart).

**Graphique 6**

Taux d'activité de la population des 25 à 64 ans selon le lieu de résidence et le sexe, de 2006 à 2012 (en %)



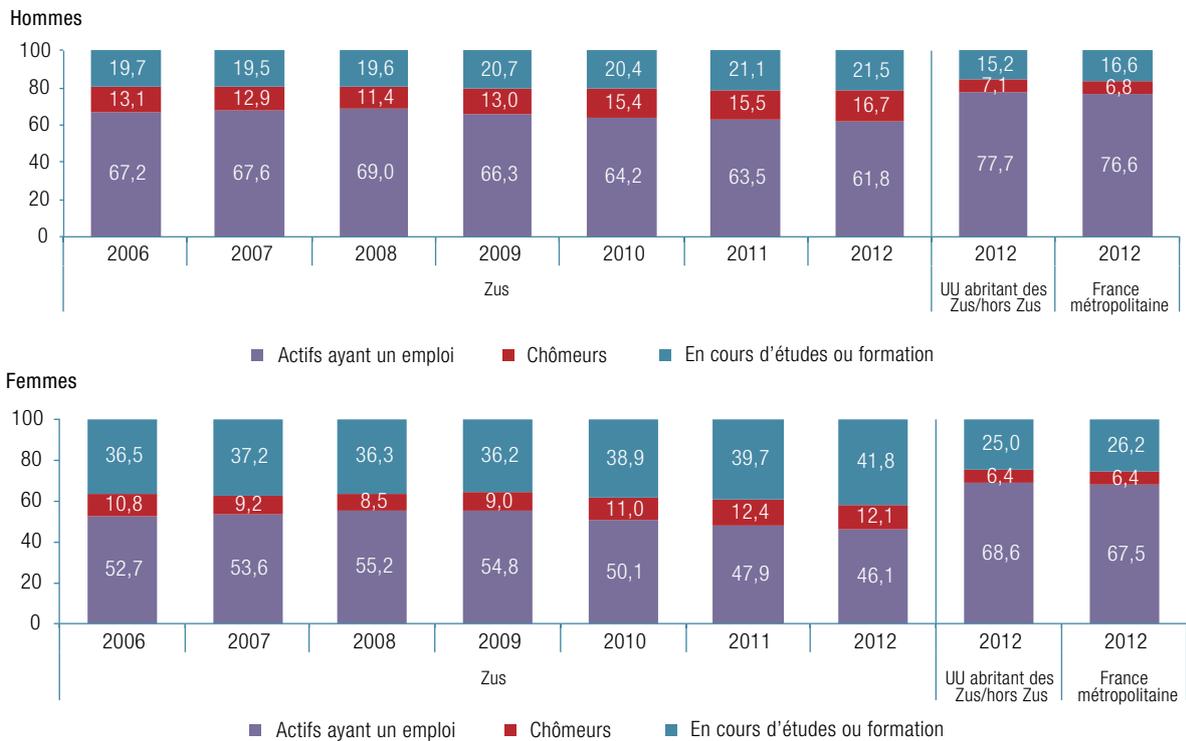
Source: Enquête Emploi en continu de l'Insee.  
 Champ: Zus métropolitaines et unités urbaines environnantes.  
 Traitement: Onzus.

Le taux d'activité plus bas des femmes des Zus rend compte à la fois d'un taux d'emploi plus faible (46,1% pour les femmes contre 61,8% pour les hommes) (**graphiques 7**), et d'une part de chômage plus faible (12,4% chez les femmes contre 16,7% chez les hommes). Entre 2011 et 2012, la part des chômeurs continue d'augmenter parmi les hommes alors qu'elle est stable chez les femmes, la part des inactives augmentant par contre sensiblement (**graphique 8**).

La hausse du non-emploi (chômage et inactivité) en 2012 se traduit chez les hommes presque exclusivement par une hausse de la part de chômage alors qu'il résulte essentiellement d'une augmentation de l'inactivité chez les femmes. De fait, chez les actifs le taux de chômage progresse nettement chez les hommes entre 2011 et 2012 (à 21,2% +1,6 point) quand il reste relativement stable chez les femmes (à 20,8% +0,4 point) (**graphique 8**).

**Graphiques 7**

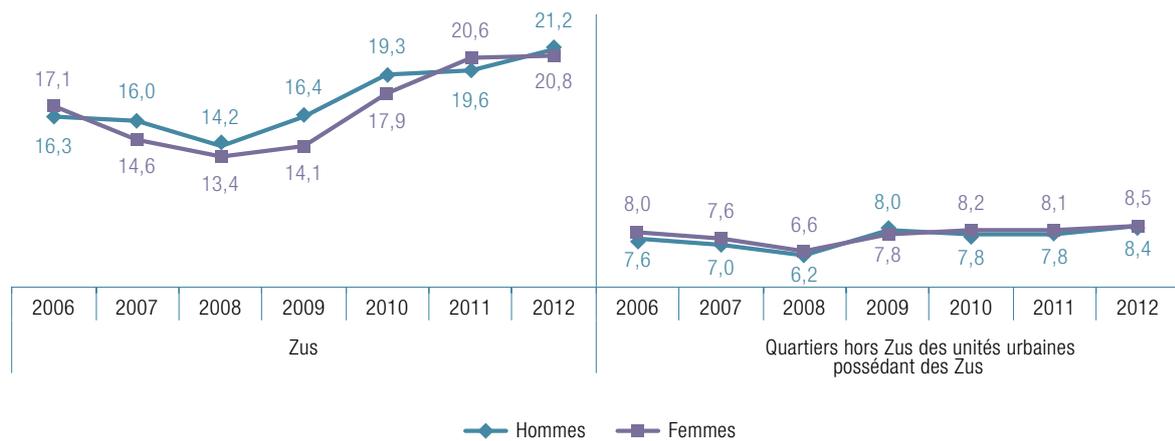
**Statut d'activité des 25 à 64 ans résidant en Zus (de 2006 à 2012) et dans le reste du territoire (2012), selon leur sexe (en %)**



Source: Enquête Emploi en continu de l'Insee.  
 Champ: Zus métropolitaines et unités urbaines environnantes.  
 Traitement: Onzus.

**Graphique 8**

**Taux de chômage de la population des 25 à 64 ans selon le lieu de résidence et le sexe. Evolution de 2006 à 2012 (en %)**

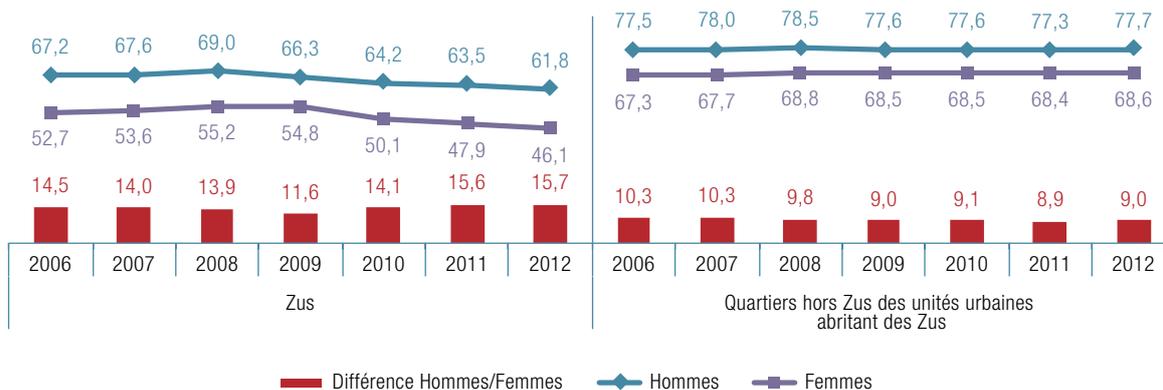


Source: Enquête Emploi en continu de l'Insee.  
 Champ: Zus métropolitaines et unités urbaines environnantes.  
 Traitement: Onzus.

Quel que soit le sexe, l'année 2012 marque une baisse assez significative et relativement comparable du taux d'emploi entre les hommes et les femmes (autour de 1,7 point, **graphique 9**). La différence entre hommes et femmes en Zus s'établit à plus de

15 points en 2012 contre 9 points en unités urbaines englobantes. En 2012, moins d'une femme sur deux âgée de 25 à 64 ans occupe un emploi. Contrairement aux Zus, les unités urbaines englobantes ont en 2012 un taux d'emploi très stable depuis 2009.

**Graphique 9**  
**Taux de chômage de la population des 25 à 64 ans selon le lieu de résidence et le sexe.**  
**Evolution de 2006 à 2012 (en %)**



Source: Enquête Emploi en continu de l'Insee.  
 Champ: Zus métropolitaines ou unités urbaines environnantes.  
 Traitement: Onzus.

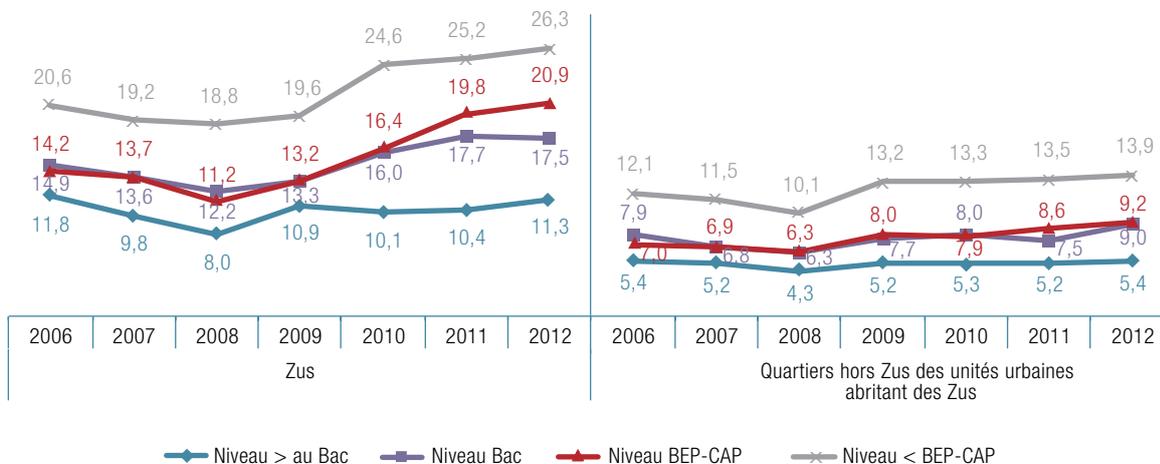
### Des taux de chômage très différenciés selon les niveaux de qualification, mais une dégradation qui touche désormais tous les niveaux de diplôme

Le niveau d'études obtenu a une forte incidence sur le taux de chômage puisqu'un niveau d'études plus élevé a tendance à mieux protéger du chômage. Cela est vrai quel que soit le lieu de résidence étudié (**graphique 10**). Ainsi, en Zus, les actifs de 25 à 64 ans ayant eu un diplôme d'un niveau supérieur au Bac présentent le plus faible taux de chômage (11,3%). A l'inverse, les actifs ayant un niveau de qualification inférieur au BEP ou au CAP connaissent des taux de chômage beaucoup plus élevés (26,3%). Pour autant par rapport à 2011, excepté pour les niveaux d'études comparables au Bac, tous les niveaux d'études sont touchés de manière analogue par une hausse du taux de chômage. Ainsi, le taux de chômage pour les niveaux inférieurs ou égaux au BEP-CAP croît de 1,1 point alors que pour les niveaux supérieurs au Bac il augmente de 0,9 point. Le haut niveau de chômage observé en Zus trouve

en partie son origine dans la plus forte exposition au chômage des niveaux d'études les plus faibles surreprésentés dans ces quartiers (**encadré Structure de la population active âgée de 25 à 64 ans selon le lieu de résidence**). Néanmoins, en comparaison avec les unités urbaines englobantes, les taux de chômage observés pour un même niveau de qualification (et ce, même pour les niveaux d'études supérieurs) restent très significativement plus élevés en Zus, dans un rapport pratiquement du simple au double. Ainsi, les actifs de niveaux Bac ou BEP-CAP présentent des taux de chômage en Zus plus forts (respectivement 17,5% et 20,9%) que celui des titulaires d'un niveau inférieur au BEP ou CAP en unités urbaines englobantes (13,9%). De même, le taux de chômage moyen en Zus des titulaires d'un diplôme supérieur au Bac (11,3%) est supérieur à celui des niveaux Bac ou BEP-CAP en unité urbaine environnante.

Graphique 10

Taux de chômage de la population des 25 à 64 ans selon le lieu de résidence et le niveau de diplôme le plus élevé obtenu, de 2006 à 2012 (en %)



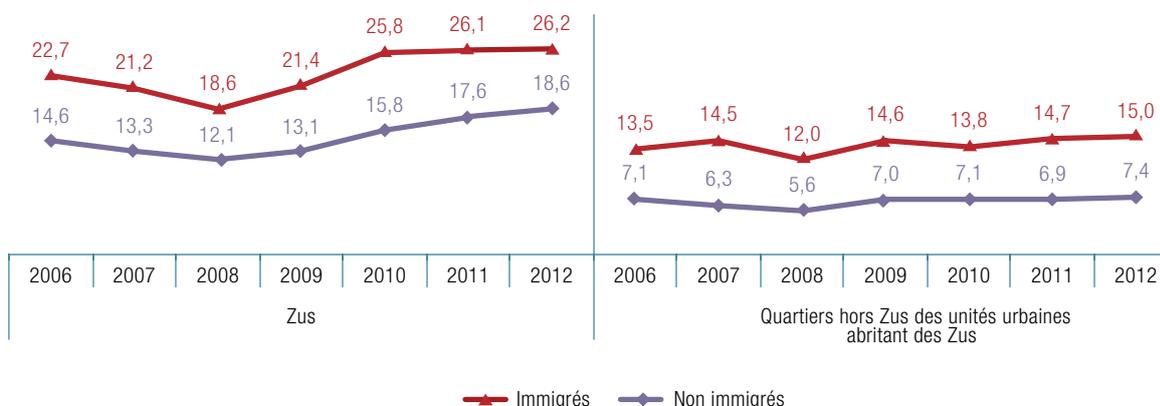
Source: Enquête Emploi en continu de l'Insee.  
 Champ: Zus métropolitaines ou unités urbaines environnantes.  
 Traitement: Onzus.

Les immigrés sont, quel que soit leur lieu de résidence, nettement plus touchés par le chômage que les autres actifs de 25 à 64 ans (graphique 11). En Zus, leur taux de chômage atteint 26,2 % en 2012 contre 18,6 % pour les non immigrés. Les niveaux atteints dans les unités urbaines englobantes sont moins élevés mais la différence entre immigrés (15,0 % de chômage) et non immigrés (7,4 %) reste importante. Les raisons sont multiples, et en particulier un niveau de qualification moins élevé. Ainsi, en Zus, parmi les 25-64 ans actifs occupés

ou chômeurs, 59 % des immigrés sont d'un niveau scolaire inférieur au BEP ou au CAP, contre 44 % en moyenne sur l'ensemble des actifs de 25-64 ans résidant en Zus. Toutefois, comme l'a montré la Dares<sup>3</sup>, ces différences de niveau de diplôme n'expliquent qu'en partie la plus grande difficulté des immigrés résidant en Zus à trouver un emploi: à niveau de diplôme équivalent, les personnes résidant en Zus sont moins protégées contre le risque de chômage et le fait d'être immigré augmente dans tous les cas ce risque.

Graphique 11

Taux de chômage de la population des 25 à 64 ans selon le lieu de résidence et l'origine, de 2006 à 2012 (en %)



Source: Enquête Emploi en continu de l'Insee.  
 Champ: Zus métropolitaines ou unités urbaines environnantes.  
 Traitement: Onzus.

3. «Habiter en Zus et être immigré : un double risque sur le marché du travail» – Mahrez Okba, Dares Premières Synthèses 48.1, Novembre 2009



# Les contrats aidés dans les zones urbaines sensibles en 2012

Fabien Delmas (Dares)

**En 2012, en France métropolitaine, 55 000 résidents des zones urbaines sensibles (Zus) ont été embauchés en contrat unique d'insertion (CUI) et en emploi d'avenir, représentant 12,1 % du total des entrants en contrats aidés.**

**En Zus, la population bénéficiaire de CUI se distingue principalement de celle des quartiers urbains environnants par un niveau de formation initiale plus faible, ainsi qu'une part plus élevée d'allocataires de minima sociaux et d'étrangers, reflétant en cela des différences que l'on observe également parmi les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi. Les emplois qu'occupent les résidents de Zus en contrat unique d'insertion sont aussi plus souvent manuels.**

**A caractéristiques sociodémographiques identiques, les demandeurs d'emploi résidant en Zus ont, en 2012, accédé plus fréquemment au CUI dans le secteur non marchand (CAE) et dans les mêmes proportions au CUI dans le secteur marchand (CIE) que les demandeurs d'emploi des quartiers hors Zus des mêmes agglomérations.**

**Les contrats en alternance restent peu mobilisés pour les jeunes résidents des Zus. En 2011, ces derniers représentent 5,1 % des jeunes entrants en alternance.**

## 12 % des salariés recrutés en contrats aidés résident en Zus en 2012

Confronté à la dégradation du marché du travail et à l'augmentation du chômage de longue durée, l'Etat a renforcé ses objectifs de mobilisation des contrats aidés dès 2012 pour limiter la chute brutale du nombre de bénéficiaires et sans attendre la montée en charge des nouveaux outils d'accès à l'emploi que sont les emplois d'avenir (**encadré Les emplois d'avenir**) et le contrat de génération. Dans le secteur non marchand, 402 000 embauches en contrat aidé ont eu lieu en 2012 (dont 1 200 en emploi d'avenir), soit 12,4 % de plus qu'en 2011. Dans le secteur marchand, après la forte baisse (-48 %) enregistrée en 2011, les entrées en contrat unique d'insertion (CUI-CIE) ont légèrement reculé (-3,1 %), passant de 53 000 à 52 000.

Les difficultés d'insertion professionnelle et sociale des populations vivant en Zus en font un public ciblé dans l'accès aux contrats aidés. Les résidents des Zus représentent 12,1 % des contrats uniques d'insertion (CUI) signés en 2012 et des emplois d'avenir signés à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2012, conventions initiales ou reconductions (**encadré Le contrat unique d'insertion**). Cette part est supérieure à leur poids parmi les demandeurs d'emploi inscrits

à Pôle Emploi (10 %). 55 000 résidents des Zus ont ainsi été embauchés, tous contrats aidés confondus, en France métropolitaine, dans un contexte de hausse des volumes de contrats aidés financés (**tableau 1**). Par rapport à 2011, les résidents des Zus ont bénéficié des entrées en contrats aidés dans les mêmes proportions<sup>1</sup>.

Dans le secteur marchand, 9,2 % du total des entrants de 2012 en contrat unique d'insertion-contrat initiative emploi (CUI-CIE) résident en Zus. Près de 4 800 contrats ont été alloués aux habitants des Zus et l'ensemble des entrées en CUI-CIE s'est, dans le même temps, légèrement réduite (**tableau 1**).

Dans le secteur non marchand, 401 835 contrats ont été signés dont 1 225 emplois d'avenir à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012. Les entrées en CUI-CAE se sont fortement accrues (400 610 en 2012, après 356 500 en 2011 [1])<sup>2</sup>. Dans ce contexte, les résidents des Zus représentent 12,5 % des entrées en contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), soit un peu plus de 50 000 des 400 610 salariés recrutés en 2012, et 18 % des jeunes en emplois d'avenir. Cette part est restée stable en 2012 dans le secteur non marchand.

1. La méthode de géolocalisation étant devenue plus précise (voir encadré Une géolocalisation des Zus désormais « en contours exacts »), les entrées des résidents de Zus en contrats aidés ont été réestimées. Ce sont celles-ci qui sont désormais publiées dans les chiffres 2011 présents dans le tableau 1.

2. Le renforcement des CUI-CAE, suite à la dégradation du marché du travail, est prévu par la circulaire du 19 décembre 2011 relative à la programmation des contrats aidés en 2012 et celle du 17 octobre 2012 relative à la mobilisation d'une enveloppe complémentaire de 40 000 contrats aidés (CUI-CAE).

Tableau 1

Part des résidents des Zus dans les embauches en contrat unique d'insertion (CUI-CIE et CUI-CAE)

	CUI-CIE (marchand)		CUI-CAE (non marchand)		Emplois d'avenir (non marchand)	Ensemble des contrats aidés	
	2011	2012	2011	2012	2012**	2011	2012
Nombre d'entrées	53 342	51 688	356 573	400 610	1 225	409 915	453 523
dont : résidents des Zus (en %)	9,4*	9,2	12,7*	12,5	18,1	12,3*	12,1

**Note:** L'Insee a adopté l'an dernier une méthode plus précise de géolocalisation des adresses à la Zus, dite « en contours exacts ». En conséquence, le champ des Zus est modifié et la part des résidents en Zus dans les personnes embauchées en CUI en 2012 n'est pas directement comparable à celles déjà publiées sur les années précédentes [2]. Néanmoins, l'évolution de cette part a pu être estimée en approchant le nombre de résidents des Zus pour l'année 2011 selon la nouvelle méthode (encadré 1) : cette part est restée stable entre 2011 et 2012 avec une incertitude de + ou - 0,3 point.

\*Les parts d'entrants résidant en Zus présentées pour l'année 2011 correspondent à une estimation des parts que l'on obtiendrait en appliquant la nouvelle méthode de géolocalisation (selon une délimitation « en contours exacts »). En cela, elles diffèrent de celles publiées en 2011 [2], mais permettent la comparaison avec l'année 2012.

\*\*La part des jeunes résidant en Zus parmi les bénéficiaires d'un emploi d'avenir est calculée sur les 1 225 premières conventions, celles qui ont été signées entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 décembre 2012 dans le secteur non marchand. Les caractéristiques des bénéficiaires d'emplois d'avenir sont susceptibles de connaître des évolutions marquées avec la montée en charge du dispositif courant 2013.

**Champ:** Entrants en CUI-CIE ou en CUI-CAE résidant en France métropolitaine, dans les unités urbaines contenant une Zus ; conventions initiales et reconductions.

### Une géolocalisation des Zus désormais « en contours exacts »

La prise en compte statistique du contour numérisé des Zus a été revue par l'Insee en 2012 dans le cadre de la géolocalisation des adresses, désormais effectuée « en contours exacts ». Auparavant, la délimitation du contour des Zus se faisait selon la notion « d'îlots entiers », qui se basait sur la voirie pour repérer une adresse comme appartenant à une Zus. La nouvelle méthode est basée dans tous les cas sur la prise en compte du contour précis des Zus, et en petites communes sur l'utilisation conjointe de nouveaux référentiels d'origine cadastrale. Elle améliore la précision de la géolocalisation des adresses à la Zus en s'appuyant strictement sur les définitions du SG-CIV. Plus restrictive, elle conduit à exclure environ 3,6 % de la population qui était auparavant considérée comme habitant un logement situé en Zus. De ce fait, la part des entrants en contrats aidés et contrat de professionnalisation résidant en Zus n'est pas comparable à celle des années précédentes : seules sont pertinentes les comparaisons entre les Zus et les

unités urbaines englobantes ici présentées et non les évolutions au sein de ces deux ensembles.

L'évolution entre 2011 et 2012 de la part des résidents des Zus accédant à un contrat aidé est cependant estimée en approchant la part qui aurait été celle de 2011 en appliquant le changement de méthode de géolocalisation (c'est-à-dire selon une délimitation des Zus « en contours exacts »). On suppose que la part des bénéficiaires de contrats aidés qui se trouvaient dans l'ancienne délimitation et ne se trouvent plus dans la nouvelle est voisine de cette même part pour la population totale. L'écart relatif de population entre les deux contours, ou taux correcteur, est reporté sur la population des bénéficiaires de contrats aidés. La part des entrants résidant en Zus ainsi estimée sur les embauches de 2011 est très voisine de celle calculée en 2012 (respectivement 12,3 % et 12,1 %) et, compte tenu de l'incertitude assez forte de plus ou moins 0,3 point qui l'affecte, on conclut à la stabilité de ce taux entre 2011 et 2012.

## Le Contrat unique d'insertion

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Contrat unique d'insertion (CUI) est entré en vigueur en France métropolitaine, succédant aux contrats aidés issus de la loi de cohésion sociale de 2005. Institué par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion, il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Le CUI se décline en deux versions (**tableau B**) : le contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand et le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Les contrats d'avenir et contrats insertion-revenu minimum d'activité ont été abrogés, les contrats de ce type actuellement en cours se poursuivant néanmoins sans changement jusqu'au terme de la convention.

**Tableau B**  
Caractéristiques des CUI-CIE et CUI-CAE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

	CUI-CIE	CUI-CAE
Contrat de travail	CDD ou CDI	
Durée de la convention	6 mois minimum et 24 mois maximum (renouvellements compris)	
Prolongations possibles au-delà de 24 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à un maximum de 5 ans, par avenants successifs d'un an maximum :               <ul style="list-style-type: none"> <li>pour les salariés âgés de 50 ans ou plus allocataires d'un minimum social (RSA, ASS, ATA, AAH)</li> <li>pour les travailleurs handicapés.</li> </ul> </li> <li>Pour permettre l'achèvement d'une action de formation sans excéder une durée totale de 5 ans (à titre dérogatoire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans limitation de durée dans les ateliers et chantiers d'insertion :               <ul style="list-style-type: none"> <li>pour les salariés âgés de 50 ans ;</li> <li>pour les travailleurs handicapés ou bénéficiaires de l'AAH.</li> </ul> </li> </ul>
Durée hebdomadaire	De 20 à 35 heures	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Durée inférieure à 20 h/sem en raison de difficultés du salarié (dérogation prévue par la convention)</li> <li>Variation hebdomadaire sur tout ou partie de la période couverte par le contrat dans le cas d'un CDD avec une collectivité territoriale ou une autre personne de droit public.</li> </ul>
Aide financière	Au maximum 47 % du Smic brut par heure travaillée dans la limite de 35 heures.	Au maximum 95 % du Smic brut par heure travaillée dans la limite de 35 heures ; non soumise à des charges fiscales.
	Les taux de prise en charge par public sont définis par arrêtés préfectoraux après consultation des conseils généraux pour leurs publics	
Exonération de cotisations sociales	Cumul possible de l'aide avec les exonérations totales ou partielles des cotisations patronales, taux spécifiques, assiettes ou montants forfaitaires de cotisations de droit commun (hors dispositifs ZFU, ZRU et ZRR).	Exonération des cotisations patronales dues au titre des assurances sociales et des allocations familiales, excepté les cotisations « accidents du travail », dans la limite du Smic sur 35 heures hebdomadaires. Exonération totale de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la taxe due au titre de l'effort de construction.

## Le Contrat unique d'insertion (suite)

Le CUI donne lieu à la signature, avant toute embauche, d'une convention individuelle entre l'employeur, le futur salarié, et, selon le cas, Pôle Emploi (ou un autre organisme du service public de l'emploi) agissant pour le compte de l'Etat, ou le président du conseil général lorsque le futur salarié est bénéficiaire du RSA. Un contrat de travail est ensuite signé entre l'employeur et le salarié, pour une durée indéterminée ou déterminée, à temps complet ou partiel (entre 20 et 35 heures). D'une durée minimale de six mois, le CUI peut être renouvelé dans la limite de 24 mois. Cette durée maximale peut être portée, par dérogation, jusqu'à 60 mois.

Le montant et la durée de l'aide financière sont fixés localement par le préfet de région. L'aide ne peut cependant excéder 47 % du Smic brut horaire pour les embauches en CIE, et 95 % pour les embauches en CAE. Cette aide est par ailleurs cumulable avec des exonérations de cotisations sociales. Les embauches réalisées

en CUI-CAE ouvrent ainsi droit à une exonération des cotisations patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales pendant la durée de la convention, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation à l'effort de construction. Dans le secteur marchand, les embauches en CUI-CIE peuvent bénéficier, en sus de l'aide financière, des exonérations totales ou partielles de cotisations patronales en vigueur dans le régime général (hors dispositifs ZFU et ZRR).

Les CUI-CAE peuvent être conclus à durée déterminée ou indéterminée, alors que les contrats de la loi de cohésion sociale dans le secteur non marchand étaient tous à durée déterminée; la durée du contrat de travail et le nombre d'heures hebdomadaires ne sont plus fixes comme dans le contrat d'avenir. Enfin, les allocataires de minima sociaux bénéficient sous certaines conditions de prolongations au-delà de la durée maximale des conventions.

## Les emplois d'avenir

Les emplois d'avenir ont été créés par la loi du 26 octobre 2012 (loi 2012-1189); ils sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2012, après l'engagement d'une procédure accélérée.

Les emplois d'avenir sont des contrats d'aide à l'emploi destinés aux jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, non qualifiés ou peu qualifiés et qui connaissent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils s'adressent en priorité aux jeunes issus des zones urbaines sensibles (Zus) ou des zones d'emploi où le taux de chômage des jeunes est supérieur à la moyenne nationale (notamment certaines zones rurales isolées ou départements d'outre-mer). Outre les jeunes sans diplôme ou peu diplômés (titulaires d'un CAP ou BEP), d'autres jeunes plus qualifiés rencontrant des difficultés d'insertion peuvent également prétendre à ces emplois. Dans les zones prioritaires (Zus, ZRR et départements d'outre mer), les jeunes peuvent être recrutés jusqu'au niveau Bac ou premier cycle universitaire. Le gouvernement prévoit la création de 100 000 emplois d'avenir en 2013 et de 50 000 supplémentaires en 2014.

Les emplois d'avenir sont principalement destinés aux employeurs du secteur non marchand (secteur associatif, collectivités territoriales...) et ciblés sur des activités ayant une utilité sociale avérée et susceptibles d'offrir des perspectives de croissance et de recrutements durables (filières vertes et numériques, secteurs social et médico-social, aide à la personne, animation et loisirs, tourisme...). Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2013, le dispo-

sitif emplois d'avenir est également ouvert à l'ensemble des employeurs du secteur marchand (ensemble des activités produisant des biens et des services) sauf pour les emplois saisonniers et ceux relevant d'une mise à disposition réalisée par une entreprise de travail temporaire.

L'objectif de ces emplois est de pérenniser le jeune sur son poste ou de lui permettre d'acquérir des compétences pour retrouver un autre emploi. Les employeurs sont donc sélectionnés en fonction de leur capacité à encadrer un jeune inexpérimenté, du contenu de l'emploi proposé ainsi que des perspectives de formation envisagée vers une qualification. Un accompagnement externe renforcé du jeune est prévu et sera assuré notamment par les missions locales.

Les emplois d'avenir s'inscrivent dans le cadre juridique du contrat unique d'insertion (CUI) mais le CUI s'adresse à un public plus large que les emplois d'avenir. La durée des contrats sera plus longue, l'aide pouvant être versée pendant 3 ans, sans être inférieure à 1 an, contre 2 ans maximum et 7 mois en moyenne pour les CUI-CAE.

Le projet de loi de finances pour 2013 a prévu que 100 000 emplois d'avenir seront déployés entre novembre 2012 et la fin de l'année 2013. Parmi les 94 000 emplois d'avenir (hors emplois d'avenir professeur) 9 000 seront réservés aux territoires ultramarins. Parmi les 85 000 restants, l'objectif est que 20 % bénéficient à des résidents de Zus.

## Parmi les personnes recrutées en CUI, un niveau de formation initiale plus bas et davantage d'allocataires de minima sociaux en Zus

Dans le secteur marchand, l'âge des résidents des Zus embauchés en CUI diffère sensiblement de celui des résidents des quartiers hors Zus des agglomérations urbaines abritant des zones urbaines sensibles : en 2012, les jeunes de moins de 26 ans représentent 42 % des nouveaux salariés embauchés en Zus, contre 32 % dans les quartiers environnants (**tableau 2**). Les salariés en CUI-CIE de 50 ans ou plus sont, à l'inverse, moins représentés dans les Zus où leur part dans les conventions initiales s'établit à 13 % en 2012 contre 22 % pour les résidents des autres quartiers. Dans le secteur non marchand, des différences similaires s'observent entre Zus et quartiers englobants mais de façon moins marquée. Ainsi, en 2012, 11 % des nouveaux salariés embauchés en CUI-CAE résidant en Zus ont 50 ans ou plus contre 16 % dans les quartiers hors Zus des mêmes agglomérations. La part des jeunes de moins de 26 ans dans les nouvelles entrées en contrat aidé non marchand est légèrement supérieure en Zus que hors Zus (31 % contre 29 %).

Les nouveaux embauchés en CUI sont très majoritairement inscrits à Pôle Emploi (**tableau 2**). Dans le secteur marchand, c'est le cas de 90 % de ceux résidant en Zus et de 92 % des résidents des autres quartiers des mêmes agglomérations. Plus précisément, plus d'un nouvel entrant sur deux en CUI-CIE est un demandeur d'emploi de longue durée<sup>1</sup>, toutefois, cette part est inférieure en Zus (51 %) à celle des quartiers avoisinants (55 %) alors que la part des chômeurs de longue durée dans les inscrits à Pôle Emploi est la même en Zus et hors Zus (36 %). Dans le secteur non marchand, les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi représentent 91 % des nouveaux entrants et les chômeurs de longue durée près de 60 %, quel que soit le lieu de résidence considéré.

La population bénéficiaire de CUI résidant en Zus se distingue principalement de celle des quartiers urbains environnants par une proportion d'allocataires de minima sociaux plus élevée, par un niveau de formation initiale plus faible et par une proportion plus importante de bénéficiaires de nationalité étrangère, reflétant en cela des différences observables entre les demandeurs d'emploi résidant en Zus et ceux des quartiers environnants<sup>2</sup>.

En 2012, les bénéficiaires de minima sociaux représentent ainsi 30 % des embauches en CUI-CIE et

47 % des embauches en CUI-CAE en Zus, contre respectivement 25 % et 39 % hors Zus. Les écarts de niveau de formation sont également importants. En Zus, près de deux entrants sur trois en CUI-CIE ont un niveau de formation inférieur au bac, soit une part de 11 points supérieure à celle observée dans les quartiers environnants (55 %). Dans le secteur non marchand, 70 % des nouveaux contrats aidés signés en Zus concernent des personnes dont le niveau de formation est inférieur au baccalauréat contre 57 % des nouveaux bénéficiaires résidant hors Zus.

Enfin, 12 % et 15 % des CUI-CIE et CUI-CAE signés en Zus en 2012 l'ont été par des personnes de nationalité étrangère, soit près de deux fois plus que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Afin de caractériser au mieux les écarts entre les bénéficiaires de contrats aidés au sein des quartiers urbains, il est d'usage de comparer les Zus aux quartiers hors Zus des mêmes agglomérations. Une référence plus large à l'ensemble des unités urbaines du territoire métropolitain s'avère souvent complémentaire dans la mesure où ces territoires, qui incluent la population urbaine dans sa diversité, recouvrent également un public précaire bénéficiaire de contrats aidés et résidant dans des unités urbaines qui ne contiennent pas de Zus.

En termes d'âge, de sexe et de nationalité, on observe peu d'écart entre les bénéficiaires des quartiers environnants ayant une Zus et ceux de l'ensemble des unités urbaines (**tableau 2**). En revanche, l'écart est marqué s'agissant de la perception d'un minimum social : 15 % des entrants en CUI-CIE résidant en unités urbaines perçoivent le RSA contre respectivement 17 et 23 % en unités urbaines englobantes et en Zus. Une comparaison avec l'ensemble des unités urbaines donne une vision également différente des disparités en termes de niveau de diplôme : 45 % des salariés recrutés en CUI-CIE résidant dans des quartiers hors Zus des unités urbaines englobantes ont un diplôme supérieur ou égal au Bac tandis qu'ils ne sont que 41 % dans l'ensemble des unités urbaines (et 34 % dans les Zus). Il en va de même pour les entrants en CUI-CAE où ces proportions sont respectivement de 43 % contre 38 % (et 30 % dans les Zus).

1. Soit inscrits depuis au moins un an à Pôle Emploi.

2. Parmi les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et résidant en Zus, 31 % sont bénéficiaires du RSA, contre 19 % dans les unités urbaines englobantes. De même, 67 % ont un niveau inférieur ou égal au CAP-BEP en Zus contre 49 % hors Zus et 75 % sont de nationalité française en Zus contre 88 % dans les quartiers avoisinants.

**Tableau 2**  
**Profil des entrants en CUI-CIE et en CUI-CAE en 2012 (en %)**

	CUI-CIE			CUI-CAE		
	En Zus	En unités urbaines englobantes hors Zus	Ensemble des unités urbaines	En Zus	En unités urbaines englobantes hors Zus	Ensemble des unités urbaines
<b>Age du salarié</b>						
Moins de 26 ans	42	32	34	31	29	29
De 26 ans à 49 ans	43	43	42	57	54	52
50 ans et plus	13	22	22	11	16	16
N.D.	2	3	3	2	2	2
<b>Sexe</b>						
Homme	63	57	57	43	38	37
Femme	38	44	43	57	62	63
<b>Nationalité</b>						
Français	88	94	95	86	92	94
Etranger	12	6	5	15	8	6
<i>dont Union européenne</i>	1	2	1	1	1	1
<i>dont hors Union européenne</i>	11	5	4	14	7	6
<b>Niveau de formation initiale</b>						
Supérieur au Bac (niveaux I, II ou III)	12	20	17	11	19	16
Bac (niveau IV avec ou sans diplôme)	22	25	24	19	24	23
CAP-BEP (niveau V avec ou sans diplôme)	45	42	45	41	38	42
Inférieur au CAP-BEP (niveaux Vbis ou VI)	21	13	13	29	19	20
Autres qualifications non certifiantes	0	0	0	0	0	0
<b>Ancienneté de l'inscription à Pôle Emploi à la date d'embauche</b>						
Moins de 6 mois	25	24	25	20	20	19
De 6 à 11 mois	14	13	13	14	13	13
De 12 à 23 mois	26	30	29	27	29	30
24 mois et plus	25	25	25	30	30	30
Non inscrit	10	8	8	9	9	9
<b>Bénéficiaire reconnu travailleur handicapé</b>						
	7	8	9	6	7	8
<b>Bénéficiaire de minimas sociaux</b>						
Bénéficiaire du RSA	23	17	15	40	30	29
<i>dont bénéficiaire du RSA majoré</i>	2	1	1	3	2	2
Non bénéficiaire du RSA	77	83	85	60	70	72
Bénéficiaire de l'Allocation aux adultes handicapés – AAH	1	1	1	1	1	1
Bénéficiaire de l'Allocation temporaire d'attente – ATT	0	0	0	1	1	1
<b>Durée de perception des minimas sociaux avant l'embauche</b>						
Moins de 6 mois	7	8	7	9	9	8
De 6 à 11 mois	5	5	5	7	7	7
De 12 à 23 mois	7	6	5	11	9	8
24 mois et plus	11	7	6	20	14	14
<b>Non bénéficiaire d'un minimal social</b>	70	75	77	53	62	63

Source: Agence de services et de paiement; traitement Dares-Insee.

Champ: Entrants en CUI-CIE ou en CUI-CAE résidant en France métropolitaine, dans les unités urbaines; conventions initiales.

## Les résidents des Zus embauchés en CUI occupent plus souvent des emplois manuels

Comme les années précédentes, les associations restent le principal employeur de contrats aidés non marchands, assurant en moyenne en 2012 60 % des recrutements en CUI-CAE. Le poids des associations est plus fort pour les nouveaux CUI-CAE en Zus (65 %) que dans les quartiers englobants (56 %) (tableau 3). A l'inverse, les lycées et collèges qui sont le deuxième type d'employeurs ont assuré une part moins élevée des embauches de personnes résidant en Zus (14 %), que de personnes résidant dans les quartiers hors Zus des mêmes agglomérations (19 %).

Si quatre nouveaux embauchés en CUI-CAE sur dix exercent leur activité dans le secteur des services à la personne et à la collectivité, les emplois occupés au sein de cet ensemble de métiers diffèrent sensiblement selon le lieu de résidence. Ainsi, parmi les services à la personne et à la collectivité, 41 % des contrats signés par les résidents des Zus

concernent des activités de nettoyage de locaux ou d'espaces urbains alors que cette proportion n'est que de 28 % pour des résidents hors Zus des quartiers environnants.

De même, les nouveaux salariés en CUI-CAE qui résident en Zus sont un peu plus souvent employés à l'entretien des espaces naturels et des espaces verts (12 % des nouveaux contrats, contre 10 % pour les résidents des quartiers environnants), aux services d'installation et de maintenance qui regroupent essentiellement les emplois d'entretien de l'affichage et du mobilier urbain (9 % contre 7 %), et dans le secteur de la construction (5 % contre 3 %). A l'inverse, ils exercent moins souvent (11 %) des emplois dits de « support à l'entreprise » (secrétariat, accueil et renseignements, opérations administratives, etc.) qui totalisent 16 % des embauches de résidents hors Zus.

**Tableau 3**

**Les employeurs recourant au CUI-CAE et les métiers exercés en 2012 (en %)**

	CUI-CAE		
	En Zus	En unités urbaines englobantes hors Zus	Ensemble des unités urbaines
<b>Statut de l'employeur</b>			
Commune	8	9	12
Autres collectivités territoriales	2	3	3
Association	65	56	53
Etablissement public d'enseignement (lycée, collège)	14	19	17
Etablissement sanitaire public	5	6	8
Autre établissement public	6	7	6
Autre personne morale	1	1	1
<b>Type de métier exercé</b>			
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	12	10	12
Art et façonnage d'ouvrages d'art	1	1	0
Banque, assurance et immobilier	0	0	0
Commerce, vente et grande distribution	3	2	2
Communication, médias et multimédia	1	1	1
Construction, bâtiment et travaux publics	5	3	3
Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation	8	9	9
Industrie	2	2	2
Installation et maintenance	9	7	9
Santé	5	5	7
Services à la personne et à la collectivité	40	40	39
Spectacle	1	1	1
Support à l'entreprise	11	16	13
Transport et logistique	3	3	2

Source : Agence de services et de paiement ; traitement Dares-Insee.

Champ : Entrants en CUI-CAE résidant en France métropolitaine, dans les unités urbaines ; conventions initiales.

Dans le secteur marchand, les emplois occupés par les résidents des Zus et ceux des quartiers environnants diffèrent également (**tableau 4**). Si la plupart des postes sont proposés par des établissements du secteur tertiaire, quel que soit le lieu de résidence du salarié, les signataires d'un CUI-CIE résidant en Zus occupent plus souvent des postes dans les métiers de l'hôtellerie, de la restauration, des loisirs et de l'animation (20 % contre 18 %), dans la construction, le bâtiment et les travaux publics (13 % contre 10 %), dans les services à la personne et aux collectivités (12 % contre 9 %, principalement nettoyage de locaux, agent de sécurité ou de surveillance, services domestiques) ou dans le transport et la logistique

(qui regroupent essentiellement des postes de livreur de marchandises ou de magasinier, 11 % contre 9 %). Dans la restauration, les bénéficiaires résidant en Zus sont par ailleurs plus souvent employés en cuisine comme « personnel polyvalent » (c'est-à-dire préposé à l'élaboration de plats simples) et à la « plonge », et moins souvent comme serveur. A l'inverse, les résidents des autres quartiers des mêmes agglomérations occupent plus souvent des postes dans les activités de commerce et vente (24 % contre 20 % pour les résidents des Zus, qui sont d'ailleurs plus souvent affectés aux tâches de mise en rayon et de vente par téléphone) ou de secrétariat et de comptabilité au service des entreprises (13 % contre 8 %).

**Tableau 4**  
**Les secteurs d'activité recourant au CUI-CIE et les métiers exercés en 2012 (en %)**

	CUI-CIE		
	En Zus	En unités urbaines englobantes hors Zus	Ensemble des unités urbaines
<b>Secteur d'activité</b>			
Agriculture, sylviculture et pêche	1	1	3
Industrie	10	12	13
Construction	14	11	12
Tertiaire	75	77	72
<i>dont Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles</i>	19	22	22
<i>dont Hébergement et restauration</i>	19	17	16
<i>dont Activités de soutien aux entreprises</i>	17	16	14
<b>Type de métier exercé</b>			
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	2	2	4
Art et façonnage d'ouvrages d'art	0	0	0
Banque, assurance et immobilier	1	2	1
Commerce, vente et grande distribution	20	24	23
Communication, médias et multimédia	1	1	1
Construction, bâtiment et travaux publics	13	10	11
Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation	20	18	17
Industrie	5	6	8
Installation et maintenance	6	5	6
Santé	1	2	2
Services à la personne et à la collectivité	12	9	8
Spectacle	0	0	0
Support à l'entreprise	8	13	11
Transport et logistique	11	9	9

Source : Agence de services et de paiement ; traitement Dares-Insee.

Champ : Entrants en CUI-CIE résidant en France métropolitaine, dans les unités urbaines ; conventions initiales.

Les métiers exercés par les hommes et par les femmes en CUI diffèrent fortement, qu'ils résident en Zus ou hors Zus (**tableau 5**). Du fait de la polarisation des formations et des métiers selon le genre, les hommes se forment plus souvent aux spécialités du bâtiment, les métiers de la construction et des travaux publics sont plus fréquemment occupés par des hommes, plus nettement encore en Zus où 21 % des hommes recrutés en CUI-CIE sont employés au sein de ces métiers (contre 16 % hors Zus) et 11 % de ceux recrutés en CUI-CAE (contre 7 % hors Zus). Dans le secteur marchand, les femmes sont plus souvent embauchées dans

les métiers de la restauration et de l'animation et dans les services à la personne et à la collectivité : avec respectivement 26 % et 16 % des femmes recrutées en CUI-CIE, la part de ces deux métiers est plus élevée en Zus que hors Zus (respectivement 20 % et 11 %). En lien avec leur investissement éducatif plus poussé, les femmes exercent plus souvent des métiers de secrétariat ou de comptabilité au service des entreprises tant dans le secteur marchand que dans le non marchand. Cette spécificité est cependant moins marquée en Zus (16 % des femmes embauchées en CUI) que hors Zus (22 %).

**Tableau 5**  
Les métiers exercés en CUI-CIE et CUI-CAE selon le sexe, en 2012 (en %)

Type de métier exercé	CUI-CIE				CUI-CAE			
	En Zus		En unités urbaines englobantes hors Zus		En Zus		En unités urbaines englobantes hors Zus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	2	1	3	1	22	4	22	3
Art et façonnage d'ouvrages d'art	0	0	0	0	0	1	0	1
Banque, assurances et immobilier	0	1	1	2	0	0	0	0
Commerce, vente et grande distribution	14	30	16	33	1	4	1	3
Communication, média et multimédia	1	1	2	1	1	1	1	1
Construction, bâtiment et travaux publics	21	1	16	1	11	1	7	0
Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation	16	26	16	20	9	8	10	9
Industrie	7	3	8	3	3	2	2	1
Installation et maintenance	8	1	9	1	16	4	15	3
Santé	1	1	1	2	1	7	2	7
Services à la personne et à la collectivité	10	16	8	11	26	51	25	49
Spectacle	0	0	0	0	1	1	2	1
Support à l'entreprise	4	16	6	22	4	16	6	22
Transport et logistique	16	3	14	3	7	1	6	1

**Source :** Agence de services et de paiement ; traitement Dares-Insee.

**Champ :** Entrants en CUI-CIE ou en CUI-CAE résidant en France métropolitaine, dans les unités urbaines contenant une Zus ; conventions initiales.

Dans le secteur marchand, les contrats à durée indéterminée représentent la forme de contrat la plus utilisée, mais les bénéficiaires de CUI-CIE résidant en Zus en signent moins que les autres (64 % contre 68 %) (**tableau 6**). Dans le secteur non marchand, la quasi-totalité des contrats sont à durée déterminée et conclus pour une durée de six mois, en Zus comme hors Zus. Les CUI-CAE signés par

les résidents des Zus le sont pour une durée plus courte que ceux signés par les résidents des quartiers environnants, en effet, seul 15 % d'entre eux ont une durée de plus de six mois en Zus contre 18 % en unités urbaines englobantes. Ils sont aussi plus souvent à temps partiel : c'est le cas de 93 % des CUI-CAE conclus en zones urbaines sensibles contre 90 % dans les quartiers environnants (**tableau 7**).

**Tableau 6**  
Caractéristiques des nouveaux contrats CUI-CIE en 2012 (en %)

	CUI-CIE		
	En Zus	En unités urbaines englobantes hors Zus	Ensemble des unités urbaines
<b>Durée du contrat de travail</b>			
CDI	64	68	65
CDD	36	32	35
<i>dont : de moins de 6 mois</i>	1	1	1
<i>de 6 mois</i>	30	27	29
<i>entre 6 mois et moins de 12 mois</i>	2	2	3
<i>de 12 mois</i>	3	2	3
<i>entre 13 mois et moins de 24 mois</i>	0	0	0
<b>Durée hebdomadaire de travail</b>			
Temps partiel : moins de 26 heures	24	21	21
Temps partiel : entre 26 et moins de 35 heures	9	9	9
Temps complet : 35 heures et plus	67	70	70

Source : Agence de services et de paiement ; traitement Dares-Insee.

Champ : Entrants en CUI-CIE résidant en France métropolitaine, dans les unités urbaines ; conventions initiales.

**Tableau 7**  
Caractéristiques des nouveaux contrats CUI-CAE en 2012 (en %)

	CUI-CAE		
	En Zus	En unités urbaines englobantes hors Zus	Ensemble des unités urbaines
<b>Durée du contrat de travail</b>			
CDI	1	2	1
CDD	99	99	99
<i>dont : de moins de 6 mois</i>	1	1	1
<i>de 6 mois</i>	84	80	80
<i>entre 6 mois et moins de 12 mois</i>	10	12	12
<i>de 12 mois</i>	4	6	6
<i>de 24 mois</i>	0	1	1
<b>Durée hebdomadaire de travail</b>			
Temps partiel : moins de 26 heures	61	63	65
Temps partiel : entre 26 et moins de 35 heures	32	26	25
Temps complet : 35 heures et plus	7	10	10

Source : Agence de services et de paiement ; traitement Dares-Insee.

Champ : Entrants en CUI-CAE non marchand résidant en France métropolitaine, dans les unités urbaines ; conventions initiales.

## A caractéristiques sociodémographiques équivalentes, les demandeurs d'emploi des Zus ont eu, en 2012, un accès plus fréquent au CUI-CAE et identique au CUI-CIE

Si l'on rapporte le nombre de personnes embauchées en cours d'année en CUI au nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi au tout début de l'année, la probabilité d'accès d'un demandeur d'emploi à un CUI-CIE est quasi identique, qu'il réside en zone urbaine sensible ou dans un quartier avoisinant : 0,8 % et 0,9 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi

au 31 décembre 2011 ont accédé à un CUI-CIE en 2012, qu'ils résident respectivement en Zus ou hors Zus (**tableau 8**). Il en va différemment dans le secteur non marchand où un demandeur d'emploi a 1,4 fois plus de chances d'accéder à un CUI-CAE lorsqu'il habite en Zus : 8,1 % contre 5,7 % pour les demandeurs d'emploi des quartiers hors Zus des mêmes agglomérations.

**Tableau 8**  
Effets des caractéristiques individuelles sur la probabilité d'accès au contrat unique d'insertion

	(1) CUI-CAE En Zus	(2) CUI-CAE En UU hors Zus	(3) Effet de la caractéristique	(4) CUI-CIE En Zus	(5) CUI-CIE En UU hors Zus	(6) Effet de la caractéristique
Taux moyen d'accès	8,09 %	5,70 %		0,84 %	0,87 %	
Etre une femme	+3,2***	+2,7***	moins fort en Zus	-0,2***	-0,2***	plus fort en Zus
Avoir moins de 26 ans	+5,0***	+3,4***	n.s.	+1,1***	+0,9***	plus fort en Zus
Avoir 50 ans ou plus	-0,8***	+0,5***	moins fort en Zus	+0,09***	+0,5***	moins fort en Zus
Etre de nationalité étrangère (de l'Union européenne)	-3,0***	-2,2***	n.s.	-0,2**	-0,2***	n.s.
Etre de nationalité étrangère (hors l'Union européenne)	-2,5***	-1,1***	plus fort en Zus	-0,3***	-0,4***	n.s.
Etre de niveau Bac + 2 ou plus	-2,0***	-2,2***	moins fort en Zus	+0,06	-0,04***	moins fort en Zus
Etre de niveau Bac	-0,7***	-0,5***	n.s.	+0,2***	+0,3***	n.s.
Etre de niveau BEP, CAP	-0,7***	-0,3***	plus fort en Zus	+0,2***	+0,2***	moins fort en Zus
Etre bénéficiaire du RSA ou du RSA majoré	+3,7***	+3,7***	moins fort en Zus	-0,06***	+0,07***	moins fort en Zus
Etre inscrit à Pôle Emploi depuis 1 à 2 ans	+11,6***	+8,9***	moins fort en Zus	+0,9***	+1,1***	moins fort en Zus
Etre inscrit depuis au moins 2 ans à Pôle Emploi	+14,4***	+9,7***	plus fort en Zus	+1,1***	+0,9***	plus fort en Zus

**Notes :** Les colonnes (1), (2), (4) et (5) mesurent les écarts de probabilité d'accès associés à chaque caractéristique par rapport au profil moyen dans la zone de résidence. Les colonnes (3) et (6) précisent si l'impact est moins marqué ou plus marqué en Zus (une fois tenu compte des écarts de taux moyen d'accès sur les deux territoires).

**Seuil de significativité :** \*\*\* 1 %, \*\* 5 %, \* 10 %.

**Lecture :** Etre une femme a un impact positif sur la probabilité d'accès au CUI-CAE en Zus et hors Zus : respectivement +3,2 points (colonne (1)) et +2,7 points (colonne (2)), par rapport au taux moyen d'accès sur ces territoires. Cet effet est significativement moins marqué en Zus (colonne (3)).

**Source :** Agence de services et de paiement ; traitement Dares-Insee.

**Champ :** Entrants en CUI-CIE ou en CUI-CAE résidant en France métropolitaine, dans les unités urbaines contenant une Zus ; conventions initiales.

Un tel calcul ne tient cependant pas compte des différences entre la population des Zus et celle des quartiers hors Zus des mêmes agglomérations, ni des pratiques et des difficultés de recrutement ou de prescription des contrats aidés. Or les demandeurs d'emploi résidant en Zus ont des caractéristiques spécifiques qui peuvent être plus favorables vis-à-vis de l'accès à un contrat aidé : niveau de formation moins élevé, perception plus fréquente de minima sociaux. Il est aussi possible que l'effet de ces caractéristiques sur la probabilité d'accès au contrat unique d'insertion varie selon leur lieu

de résidence, en raison notamment de pratiques de prescription de contrats aidés ou de comportements à l'embauche des entreprises propres au lieu de résidence du demandeur d'emploi.

C'est pourquoi on peut séparer en deux composantes l'écart de probabilité d'accès à un contrat aidé entre les demandeurs d'emploi résidant en Zus et ceux résidant dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes selon la décomposition d'Oaxaca-Blinder, (**encadré La décomposition des écarts de taux d'accès aux contrats aidés**). La première composante mesure les écarts

de taux d'accès liés aux différences de composition sociodémographique entre les résidents en Zus et les autres demandeurs d'emploi. Elle serait nulle si les demandeurs d'emploi en Zus et ceux résidant dans les quartiers environnants avaient exactement les mêmes caractéristiques (âge, niveau de formation, nationalité, ancienneté d'inscription à Pôle Emploi, etc.) La seconde composante rend compte des différences de taux d'accès à caractéristiques observables données (autrement dit des « différences de rendement » de ces caractéristiques). Cette seconde composante peut être le reflet de comportements spécifiques envers les populations des Zus (comportement de « discrimination » – positive ou négative – par exemple, voir [3], [4]) ou de comportements différenciés de ces populations vis-à-vis des contrats aidés, mais peut aussi mesurer, au moins en partie, l'effet d'autres facteurs non observés (situation locale du marché du travail, filière d'études, etc.).

Dans le secteur non marchand, les demandeurs d'emploi résidant en Zus ont un taux d'accès au CUI-

CAE supérieur de 2,4 points à celui des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers avoisinants (**tableau 9**). Les différences de profils, telles qu'on peut les observer, expliquent entre 25 % et 28 % de cet écart, selon les spécifications retenues<sup>1</sup>. Certaines spécificités des personnes résidant en Zus contribuent à accroître l'écart de taux d'accès. Ainsi, le niveau de formation plus faible des demandeurs d'emploi résidant en Zus contribue pour 13 à 14 % à l'écart observé selon la spécification retenue. De même, la proportion supérieure de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA explique un quart de cet écart (entre 24 et 25 % selon la spécification retenue). *A contrario*, la plus forte proportion de demandeurs d'emploi de nationalité étrangère contribue à réduire cet écart, à hauteur de 5 à 6 %. Etre de nationalité étrangère réduit la probabilité de signer un contrat aidé du secteur non marchand, et donc la plus forte proportion de demandeurs d'emploi de nationalité étrangère dans les Zus a tendance à tirer à la baisse la probabilité d'accès aux contrats aidés et à la rapprocher de celle des quartiers environnants.

**Tableau 9**  
**Décomposition des écarts de probabilité d'accès au CUI-CAE**

	Modèle 1	Modèle 2
Probabilité d'accès des demandeurs d'emploi résidant en Zus (en %)	8,1 %	8,1 %
Probabilité d'accès des demandeurs d'emploi résidant hors Zus (en %)	5,7 %	5,7 %
<b>Ecart de probabilité Zus/hors Zus (en point)</b>	+2,4	+2,4
<b>Ecart expliqué par les différences de caractéristiques individuelles (en point)</b>	+0,7	+0,6
<b>En % de l'écart total</b>	28 %	25 %
<b>Dont :</b>		
Femmes	-5	-4
Age	0	1
Nationalité étrangère	-5	-6
Niveau de formation supérieur au baccalauréat	14	13
Bénéficiaire du RSA	25	24
Ancienneté de l'inscription à Pôle Emploi	n.s	-3

**Note :** Le modèle 1 a comme structure de référence la population des unités urbaines englobantes résidant hors zones urbaines sensibles, et, le modèle 2, la population prise dans son ensemble. Hormis l'ancienneté de l'inscription à Pôle Emploi dans le modèle 1, les contributions des caractéristiques individuelles sont toutes significatives au seuil de 1 %.

**Source :** Agence de services et de paiement ; traitement Dares-Insee.

**Champ :** Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi au 31/12/2010 résidant en France métropolitaine, dans les unités urbaines contenant une Zus ; conventions initiales en CUI.

**Lecture :** La probabilité d'accès à un CUI-CAE pour les demandeurs d'emploi résidant en Zus est de 8,1 %, soit un écart de +2,4 points par rapport à celle des demandeurs d'emploi résidant hors Zus (5,8 %). Sur ces 2,4 points, entre 25 et 28 % de l'écart est expliqué par les différences de structure entre la population des demandeurs d'emploi résidant en Zus et celle des demandeurs d'emploi résidant hors Zus selon la spécification retenue. La proportion supérieure de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA explique près d'un quart de cet écart (24 ou 25 % selon la spécification retenue).

1. La décomposition est opérée en prenant successivement pour référence deux structures de population : celle des résidents hors Zus des unités urbaines englobantes Modèle 1 ; la population dans son ensemble Modèle 2.

Dans le secteur marchand, les demandeurs d'emploi résidant en Zus ont une probabilité d'accès au CUI-CIE quasi identique à celle des habitants des quartiers environnants une fois tenu compte des différences de structure démographique et de qualification, conformément à ce qui était observé en 2011 [2].

Afin de préciser ce diagnostic, il est possible de modéliser la probabilité d'accès à un contrat aidé, pour les demandeurs d'emploi en Zus, d'une part,

et pour ceux résidant hors Zus dans les mêmes unités urbaines, d'autre part. L'effet marginal quantifie l'impact des caractéristiques individuelles sur la probabilité d'accès au CUI. Par exemple, l'effet marginal du sexe du demandeur d'emploi correspond à la différence de probabilité d'accès entre un homme et une femme ayant des caractéristiques individuelles, autres que le sexe, identiques, correspondant aux profils moyens observés en Zus d'une part, et hors Zus d'autre part (**tableau 8**).

## La décomposition des écarts de taux d'accès aux contrats aidés

Les comparaisons de probabilités d'accès aux contrats aidés s'effectuent ici entre les résidents en Zus et les résidents hors Zus des unités urbaines englobantes correspondantes. L'écart de probabilités d'accès peut se décomposer en deux termes :

→ le premier mesure l'écart lié aux différences de caractéristiques entre les populations Zus et hors Zus.

→ le second mesure l'écart résiduel de taux d'accès à caractéristiques identiques des populations. Cet écart tient notamment au fait que les mêmes caractéristiques (âge, sexe, niveau de formation...) peuvent avoir un impact différent sur les taux d'accès selon le lieu de résidence de l'individu.

Ce type de décomposition s'appuie sur les travaux de Blinder et Oaxaca [9], [10] et peut être adapté au cas de variables binaires, comme les probabilités d'accès, en s'appuyant sur la méthodologie de Fairlie [11].

$$\bar{Y}^{ZUS} - \bar{Y}^{HZUS} = \left( \sum_{i=1}^{N^{ZUS}} \frac{F(X_i^{ZUS} \hat{\beta}^{HZUS})}{N^{ZUS}} - \sum_{i=1}^{N^{HZUS}} \frac{F(X_i^{HZUS} \hat{\beta}^{HZUS})}{N^{HZUS}} \right) + \left( \sum_{i=1}^{N^{ZUS}} \frac{F(X_i^{ZUS} \hat{\beta}^{ZUS})}{N^{ZUS}} - \sum_{i=1}^{N^{HZUS}} \frac{F(X_i^{ZUS} \hat{\beta}^{HZUS})}{N^{ZUS}} \right)$$

*part expliquée par les différences de caractéristiques*                      *écart résiduel*

où  $N^j$  est la taille de la population  $j$  et  $X_i$  le vecteur des caractéristiques individuelles de l'individu  $i$ .

Le premier terme mesure la différence de probabilité d'accès à un contrat aidé entre les résidents en Zus et les résidents hors Zus expliquée par des différences de caractéristiques observables entre les deux populations. Ce terme serait nul si les résidents en Zus et hors Zus avaient les mêmes caractéristiques observables moyennes. En pratique, le calcul du terme

$$\left( \sum_{i=1}^{N^{ZUS}} \frac{F(X_i^{ZUS} \hat{\beta}^{HZUS})}{N^{ZUS}} \right)$$

revient à appliquer les rendements (en termes d'accès au contrat aidé) estimés pour la population des demandeurs d'emploi résidant hors Zus à celle des demandeurs d'emploi habitant en Zus.

Pour mettre en œuvre ce type de décomposition, il est nécessaire d'estimer une probabilité d'accès fictive mesurant ce que serait la probabilité d'accès aux contrats aidés des demandeurs d'emploi résidant hors Zus, si cette population présentait la même « structure » que les demandeurs d'emploi en Zus : même proportion de jeunes, de personnes peu diplômées...

Plus précisément, si on représente le taux d'accès par une variable binaire  $Y$  égale à 1 pour les individus qui accèdent à un contrat aidé et à 0 sinon et si on modélise les valeurs prises par cette variable sous la forme :

$Y = F(X\hat{\beta})$  où  $F$  représente la fonction de répartition de la loi logistique et  $X$  les caractéristiques observables des individus, l'écart entre les probabilités d'accès au contrat aidé hors Zus et en Zus peut alors s'écrire :

La seconde composante mesure l'effet lié aux différences d'impact des caractéristiques entre les deux populations. Ces différences d'impact pourraient résulter pour partie de comportements spécifiques envers les populations résidant en Zus (comportements de « discrimination » positive ou négative par exemple) ou de comportements différenciés de celle-ci vis-à-vis des contrats aidés, mais aussi de la non-prise en compte, lors de la décomposition, de différences de caractéristiques entre les populations, non observables dans les données (à titre d'exemple, l'impact du niveau de formation pourrait être plus faible pour les résidents en Zus non pas du fait de pratiques différenciées envers cette population mais parce que les résidents des Zus ont choisi, au sein d'un niveau de formation donné, des spécialisations moins valorisées sur le marché du travail ; spécialisations que l'on ne peut observer dans les données).

## Un accès plus important des jeunes et des chômeurs de longue durée, en Zus comme hors Zus

Comme attendu, les caractéristiques individuelles des demandeurs d'emploi ont un impact significatif sur leur probabilité d'accès en contrat aidé. Le sens des effets est très souvent le même en Zus et hors Zus, témoignant principalement de l'objectif de réserver les contrats aidés à un public particulier rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Mais l'intensité de ces effets peut varier entre les habitants des zones urbaines sensibles et ceux des quartiers environnants, et entre le secteur marchand et le secteur non marchand (**tableau 8**).

Ainsi, être inscrit depuis longtemps à Pôle Emploi et être jeune sont des caractéristiques qui, augmentent significativement, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de signer un CUI, dans le secteur marchand comme dans le non marchand.

Ces effets marginaux estimés en Zus et hors Zus ne peuvent cependant pas être directement comparés entre eux, car les profils « moyens » des demandeurs d'emploi en Zus et dans les quartiers avoisinants des mêmes unités urbaines diffèrent sensiblement. À l'aide d'une procédure statistique alternative, il est néanmoins possible de déterminer si l'effet d'une caractéristique individuelle sur la probabilité d'accès au contrat unique d'insertion est plus ou moins fort en Zus.

La durée d'inscription a un impact plus marqué

pour les résidents des Zus, toutefois cet impact est moindre dans l'accès au CUI-CIE qu'au CUI-CAE. Le fait d'être jeune a un effet dont l'intensité est plus forte en Zus dans le secteur marchand uniquement. De même, avoir un niveau d'études élevé (au moins égal à Bac + 2) et être ressortissant d'un pays n'appartenant pas à l'Union européenne réduit l'accès au CUI. Toutefois, le niveau de diplôme a un moindre impact pour les résidents des Zus dans le secteur non marchand. Dans le secteur marchand, habiter en Zus et être diplômé du supérieur n'a pas d'effet, toutes choses égales par ailleurs, sur la probabilité de signer un CUI-CIE, alors qu'habiter hors Zus avec le même niveau de diplôme la réduit faiblement.

Les femmes ont une probabilité plus élevée, toutes choses égales par ailleurs, de signer un CUI dans le secteur non marchand, de façon moins marquée pour les résidents des Zus. L'impact de la perception du RSA est également contrasté. Être bénéficiaire du RSA va ainsi de pair avec une probabilité d'accès sensiblement plus élevée à un CUI-CAE, en Zus comme hors Zus mais cet effet est significativement moins marqué en Zus. Dans le secteur marchand, la perception du RSA augmente un peu la probabilité de signer un CUI pour les résidents hors Zus, et la réduit légèrement pour ceux qui habitent en Zus.

## Des contrats en alternance peu mobilisés pour les résidents des Zus

En relation avec leur environnement socialement désavantagé, les carrières scolaires des jeunes des quartiers Zus se révèlent en moyenne nettement plus courtes et plus chaotiques. Parmi les jeunes sortis de formation initiale en 2007, le risque qu'ils terminent leur scolarité sans diplôme supérieur au brevet des collèges est multiplié par 2,4 dès lors qu'ils résident en Zus [5]. Ces jeunes résidents des Zus sortis de formation initiale en 2007, moins diplômés en moyenne, ont par conséquent plus fortement pâti de la dégradation de la conjoncture que les autres jeunes urbains : parmi ces derniers, 61 % étaient en emploi en 2010, accusant une baisse de 12 points par rapport à 2007 contre -7 points hors Zus. Dans ce contexte, l'accès des jeunes des Zus aux contrats en alter-

nance, qui ont la vertu de faciliter le passage de l'école au travail en articulant contrat de travail et formation qualifiante, peut apparaître comme un moyen de favoriser leur insertion durable dans l'emploi [6].

Pour autant, les jeunes résidents des Zus restent peu représentés dans les embauches en contrat d'apprentissage et de professionnalisation. En 2010 et 2011, ils représentent un peu plus de 5 % des entrants en contrat d'apprentissage. En contrat de professionnalisation, les moins de 26 ans résidant en Zus représentent également à peine plus de 5 % des jeunes recrutés en 2011 (**tableau 10**). Sur la même année, la part des résidents des Zus dans les entrants en contrat de professionnalisation tous âges confondus est de 7,2 %.

Tableau 10

## Part des résidents des Zus dans les embauches en contrat d'apprentissage et de professionnalisation

	2010	2011
Contrat de professionnalisation – Total	143 532	168 553
dont en Zus (en %)	7,6*	7,2
Contrat de professionnalisation – Jeunes	120 143	136 786
dont en Zus (en %)	5,7*	5,1
Contrat d'apprentissage	283 985	290 460
dont en Zus (en %)	5,2	5,1

\* L'Insee a adopté l'an dernier une méthode plus précise de géolocalisation des adresses à la Zus, dite « en contours exacts ». En conséquence, le champ des Zus est modifié et la part des résidents en Zus dans les personnes embauchées en contrat de professionnalisation uniquement n'est pas directement comparable à celle déjà publiée sur les années précédentes [2]. Néanmoins, l'évolution de cette part a pu être estimée en approchant le nombre de résidents des Zus pour l'année 2010 selon la nouvelle méthode (encadré 1) : c'est cette part qui est ici présentée, elle est restée stable entre 2010 et 2011 avec une incertitude de + ou - 0,3 point.

Source : Dares ; traitement Dares-Insee.

Champ : Nouveaux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation enregistrés en France métropolitaine.

Comme pour le CUI, les différences de profils constatées entre les entrants résidant en Zus et ceux des quartiers environnants reflètent, pour une grande part, les différences de caractéristiques sociodémographiques de ces deux populations. Les nouveaux apprentis sont ainsi plus jeunes en Zus, quand, dans le même temps, l'âge moyen des nouveaux apprentis s'est accru au fil des années quel que soit le lieu de résidence [7]. Ainsi, en 2011, 38 % des jeunes de Zus entrant en contrat d'apprentissage ont moins de 18 ans, alors que les mineurs ne représentent que 32 % des entrants habitant dans les quartiers hors Zus environnants (tableau 11). Parmi ces apprentis plus jeunes en Zus, 65 % ont au plus le niveau CAP (qu'ils aient ou non obtenu ce diplôme) contre 54 % des autres jeunes urbains, soit une différence de plus de 10 points qui s'est maintenue depuis 2010. Dès lors, le niveau de la formation préparée par la voie de l'apprentissage reflète ces différences : ainsi, un apprenti sur deux résidant en Zus prépare un diplôme de niveau V (CAP ou BEP), contre seulement quatre apprentis sur dix des quar-

tiers environnants (tableau 12). Dans les quartiers hors Zus, 37 % visent un diplôme de l'enseignement supérieur (brevet de technicien supérieur, licence, master) contre 26 % en Zus. Le niveau de formation préparée s'est par ailleurs élevé parallèlement au niveau de formation à l'entrée, quel que soit le lieu de résidence : la part des apprentis entrant avec un BEP ou CAP s'est réduite de 3 points entre 2010 et 2011, tandis que celle des apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur est en hausse de 2 points. Les contrats préparant à des titres ou diplômes de niveau inférieur étant généralement plus longs, 27 % des nouveaux apprentis hors Zus ont un contrat dont la durée n'excède pas un an, contre 23 % en Zus. Cette part est en hausse en 2011 (+ 2 points) au détriment des contrats signés pour une durée de deux ans, en Zus comme hors Zus. Enfin, les apprentis résidant en Zus s'orientent plus fréquemment que ceux des quartiers hors Zus des mêmes agglomérations vers des formations du bâtiment ou de l'agroalimentaire, l'alimentation et la cuisine.

**Tableau 11**  
**Profil des entrants en contrat d'apprentissage (en %)**

	2010		2011	
	En Zus	En unités urbaines englobantes hors Zus	En Zus	Ensemble des unités urbaines hors Zus
<b>Age</b>				
15 ans	8	8	8	8
16 ans	17	13	17	13
17 ans	14	12	13	11
18 ans	13	13	12	12
19 ans	11	12	12	12
20 ans	10	11	10	12
21 ans	9	10	9	10
22 ans ou plus	18	20	20	22
<b>Sexe</b>				
Hommes	64	64	62	63
Femmes	36	36	38	37
<b>Nationalité</b>				
Française	94	97	93	97
Etrangère	6	3	7	4
<i>dont : Union Européenne</i>	1	1	1	1
<i>hors Union Européenne</i>	5	2	6	3
<b>Situation avant le contrat</b>				
Scolarité	64	63	63	64
En apprentissage	19	24	20	23
Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi	6	4	6	4
Autres	12	9	12	9
ND	5	4	5	5

Source : Dares ; traitement Dares-Insee.

Champ : Entrants en contrat d'apprentissage résidant en unités urbaines englobantes en France métropolitaine.

**Tableau 12**  
**Caractéristiques des nouveaux contrats d'apprentissage (en %)**

	2010		2011	
	En Zus	En unités urbaines englobantes hors Zus	En Zus	En unités urbaines englobantes hors Zus
<b>Effectif salariés de l'entreprise (apprentis exclus)</b>				
0 à 4 salariés	35	34	35	34
5 à 9 salariés	19	18	19	17
10 à 49 salariés	21	20	20	20
50 à 199 salariés	8	9	8	8
200 à 250 salariés	1	1	1	1
Plus de 250 salariés	16	19	17	20
<b>Secteur d'activité</b>				
Agriculture, sylviculture et pêche	1	1	0	1
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	20	20	20	21
Construction	19	17	18	17
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	38	35	38	34
Information et communication	3	4	3	4
Activités financières et d'assurance	3	4	3	4
Activités immobilières	0	1	1	1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	7	9	7	9
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	2	2	2	2
Autres activités de services	8	8	8	8
<b>Durée du contrat</b>				
12 mois ou moins	21	25	23	27
De 13 à 23 mois	31	27	32	29
24 mois	40	37	36	34
25 mois ou plus	9	11	10	11
<b>Niveau de formation à l'entrée</b>				
Niveau supérieur au Bac (I à III)	14	22	16	23
Niveau Bac (IV)	18	21	20	23
Niveau CAP-BEP (V)	31	29	28	25
Niveau inférieur au CAP-BEP (V bis et VI)	37	28	37	28
<b>Niveau de la formation préparée</b>				
Brevet de technicien supérieur, licence, master (I à III)	24	35	26	37
Bac professionnel, Brevet professionnel, etc. (IV)	23	24	22	22
CAP-BEP (V)	52	39	50	40
Mention complémentaire	2	2	2	2

**Note :** Le niveau de formation à l'entrée s'entend avec ou sans l'obtention du diplôme correspondant.

**Source :** Dares ; traitement Dares-Insee.

**Champ :** Entrants en contrat d'apprentissage résidant en unités urbaines englobantes en France métropolitaine.

En 2011, les embauches en contrat de professionnalisation se font principalement à la suite de la scolarité ou du chômage (**tableau 13**). Si ce constat reste vrai quel que soit le lieu de résidence du bénéficiaire, les résidents des Zus recrutés en contrat de professionnalisation sont plus fréquemment au chômage avant l'embauche et moins souvent sortants du système scolaire ou d'un contrat aidé : en Zus, 44 % des contrats de professionnalisation sont signés par des chômeurs alors qu'ils ne représentent que 31 % des nouveaux entrants dans les quartiers urbains environnants. A l'inverse, 22 % le sont par des sortants de scolarité, contre 33 % hors Zus. Comme pour

le contrat d'apprentissage, les résidents des Zus recrutés en contrat de professionnalisation se distinguent par un niveau de formation nettement plus faible : 14 % ont un niveau inférieur au CAP-BEP et 41 % un niveau inférieur au baccalauréat, contre respectivement 6 % et 24 % dans les autres quartiers des mêmes unités urbaines. Enfin, si les contrats de professionnalisation sont majoritairement destinés aux jeunes, en Zus comme hors Zus, les adultes de 26 ans ou plus peuvent également y accéder. A ce titre, les entrants en contrat de professionnalisation sont moins jeunes en Zus : 30 % ont 26 ans ou plus alors qu'ils ne sont que 24 % hors Zus.

**Tableau 13**  
**Profil des entrants en contrat de professionnalisation en 2011 (en %)**

	2011	
	En Zus	En unités urbaines englobantes hors Zus
<b>Age</b>		
Moins de 26 ans	71	76
26 ans et plus	30	24
<b>Sexe</b>		
Hommes	50	50
Femmes	51	50
<b>Nationalité</b>		
Française	91	96
Etrangère	9	4
<i>dont : Union européenne</i>	1	1
<i>Hors Union européenne</i>	8	3
<b>Niveau de formation à l'entrée</b>		
Niveau supérieur au Bac	26	39
Niveau Bac	34	36
Niveau CAP-BEP	27	18
Niveau inférieur au CAP-BEP	14	6
<b>Situation avant l'embauche</b>		
Fin de scolarité, universitaire	22	33
Contrat aidé : stagiaire, formation professionnelle	13	17
<i>dont : Contrat d'apprentissage, de qualification, d'adaptation, d'orientation ou de professionnalisation</i>	10	15
Salarié (y compris temporaire)	15	16
Demandeur d'emploi inscrit ou non à Pôle Emploi	44	31
Inactivité	6	4

Source : Dares ; traitement Dares-Insee.

Champ : Entrants en contrat de professionnalisation résidant en unités urbaines englobantes en France métropolitaine.

Les contrats de professionnalisation signés en Zus sont plus courts (48 % durent moins d'un an contre 42 % hors Zus), en lien avec la plus forte proportion des entrants âgés de 26 ans ou plus qui visent plus fréquemment une qualification ou certification de branche dont la durée moyenne est plus courte [8]. De même, dans un contexte où la part des qualifications de branches augmente parmi l'ensemble des qualifications préparées, elle demeure plus élevée pour les résidents des Zus : 49 % des contrats qu'ils signent y préparent contre 39 % dans les quartiers avoisinants (tableau 14).

Enfin, les formations aux métiers de services sont prédominantes : quel que soit le lieu de résidence, plus de la moitié des contrats préparent aux métiers du commerce, du transport ou de la gestion, et 12 % aux métiers des services à la personne. Néanmoins, les bénéficiaires résidant en Zus se forment moins souvent aux métiers du secrétariat, de la communication ou du traitement de l'information (11 % contre 13 % hors Zus), et au contraire davantage à ceux du bâtiment et des travaux publics (6 % contre 4 %) ou des services à la collectivité (5 % contre 3 %).

**Tableau 14**  
Caractéristiques des nouveaux contrats de professionnalisation en 2011 (en %)

	2011	
	En Zus	En unités urbaines englobantes hors Zus
<b>Nature du contrat</b>		
CDI	12	13
CDD	86	86
Travail temporaire	2	1
<b>Durée du CDD ou de l'action de professionnalisation</b>		
De 6 à 11 mois	48	42
12 mois	20	20
De 13 à 23 mois	29	33
24 mois	4	5
<b>Type de qualification préparé</b>		
Diplôme ou titre délivré au nom de l'Etat	51	61
<i>dont : Diplôme d'Etat de l'enseignement technologique et professionnel</i>	33	41
<i>Diplôme ou titre homologué</i>	19	20
Qualifications de branche	49	39
<i>dont : Certificat de qualification professionnelle (CQP)</i>	16	12
<i>Qualification figurant dans une liste de la CPNE à laquelle appartient l'entreprise</i>	1	1
<i>Qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective de branche</i>	32	27
<b>Spécialité de la formation</b>		
Bâtiment, travaux publics, travail du bois	6	4
Commerce, transport et gestion	53	55
Mécanique, électricité et électronique	3	3
Secrétariat, communication et traitement de l'information	11	13
Service à la collectivité	5	3
Services aux personnes	12	12
Technologies et management de la production	2	2
Transformation	6	5
Autres ou ND	3	4

Source : Dares ; traitement Dares-Insee.

Champ : Entrants en contrat de professionnalisation résidant en unités urbaines englobantes en France métropolitaine.

### Pour en savoir plus

- [1] Bahut M. (2012), « Les contrats d'aide à l'emploi en 2011 : des entrées en baisse, mais des contrats plus ciblés sur les publics en difficulté », *Dares Analyses* n° 88, novembre.
- [2] Delmas F., Quantin S. (2012), « Les contrats aidés dans les zones urbaines sensibles en 2011 », *Dares Analyses* n° 089, novembre.
- [3] Duguet E., Leandri N., L'Horty Y. et Petit P. (2007), « Discriminations à l'embauche : un testing sur les jeunes des banlieues d'Île-de-France », *Rapport et documents du CAS*.
- [4] Formations et emploi, édition 2009, *Insee Références*
- [5] Couppié T. (2013), « Insertion des jeunes issus des quartiers sensibles : les hommes doublement pénalisés », *Cereq, Bref* n°309.
- [6] Igas (2010), *Rapport sur l'accès à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville*.
- [7] Sanchez R. (2013), « L'apprentissage en 2011 : hausse des entrées, surtout dans les entreprises d'au moins 50 salariés », *Dares Analyses* n° 080, novembre.
- [8] Sanchez R. (2012), « Le contrat de professionnalisation en 2011 : plus d'entrées qu'en 2010 et des contrats plus courts », *Dares Analyses* n° 021, mars.
- [9] Blinder A.S. (1973), « Wage Discrimination : Reduced Form and Structural Variables », *Journal of Human Resources* n° 8.
- [10] Oaxaca, R. L. (1973), « Male-Female Wage Differentials in Urban Labor Markets », *International Economic Review* n° 14.
- [11] Fairlie W. R. (1999), « The Absence of the African-American Owned Business : An Analysis of the Dynamics of Self-Employment », *Journal of Labor Economics* volume XVII.

# Démographie d'entreprises

Le dispositif des zones franches urbaines (ZFU) a été prorogé en 2011 de trois ans jusqu'en décembre 2014. On compte au 1<sup>er</sup> janvier 2012, plus de 64 000 établissements en ZFU contre moins de 62 000 un an auparavant soit une augmentation de 3,5%. Cette progression, consécutive à un niveau d'installations qui s'est maintenu au cours de l'année 2011, est généralisée quelle que soit la génération de ZFU considérée mais est encore plus sensible pour les ZFU les plus récentes de 3<sup>e</sup> génération. Cela étant, pour l'année 2012, les installations ont sensiblement diminué pour atteindre un niveau comparable à 2009, ce qui laisse présager des perspectives assez basses pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le taux d'installation est donc faible pour l'année 2012 et atteint ainsi, toutes ZFU confondues, 22,6 % soit un écart qui devient assez faible avec les unités urbaines environnantes voire inexistant pour les ZFU de 1<sup>re</sup> génération. Le dispositif des ZFU montrerait donc des signes d'essoufflement.

## Des effectifs d'établissements en augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2012 mais des installations en baisse

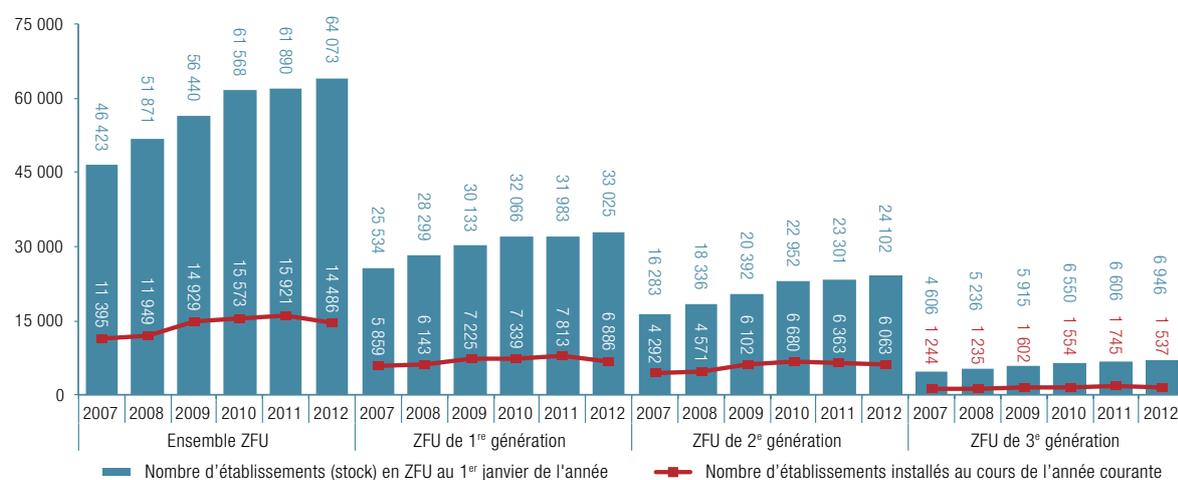
On comptait au 1<sup>er</sup> janvier 2012, toutes ZFU confondues, 64 073 établissements, dont 33 025 dans les ZFU de 1<sup>re</sup> génération, 24 102 dans celles de 2<sup>e</sup> génération et 6 946 dans celles de 3<sup>e</sup> génération (**graphique 1**).

Après un tassement voire une baisse du nombre d'établissements en 2011, le nombre d'établissements recommence à progresser en 2012 quelle que soit la génération considérée. Le nombre d'établissements s'étant installés au cours de l'année 2011 en ZFU (15 921), nombre restant élevé et en nette progression par rapport à l'année précédente

dans les ZFU de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> génération, a sans doute contribué à cette augmentation du stock d'établissements au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2012. Or, l'année 2012 est marquée par une baisse très sensible du nombre d'installations en ZFU (14 486) à un niveau inférieur à celui mesuré en 2009. La baisse par rapport à 2011 est, toutes générations confondues, de 9,0 %, 11,9 % dans les ZFU de 1<sup>re</sup> génération, 4,7 % dans celles de 2<sup>e</sup>, 11,9 % dans celles de 3<sup>e</sup>. Il est donc à craindre des répercussions négatives sur l'évolution du nombre d'établissements enregistrés en ZFU au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### Graphique 1

Nombre d'établissements en activité implantés en ZFU (France métropolitaine) au 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante et nombre d'installations au cours de l'année courante

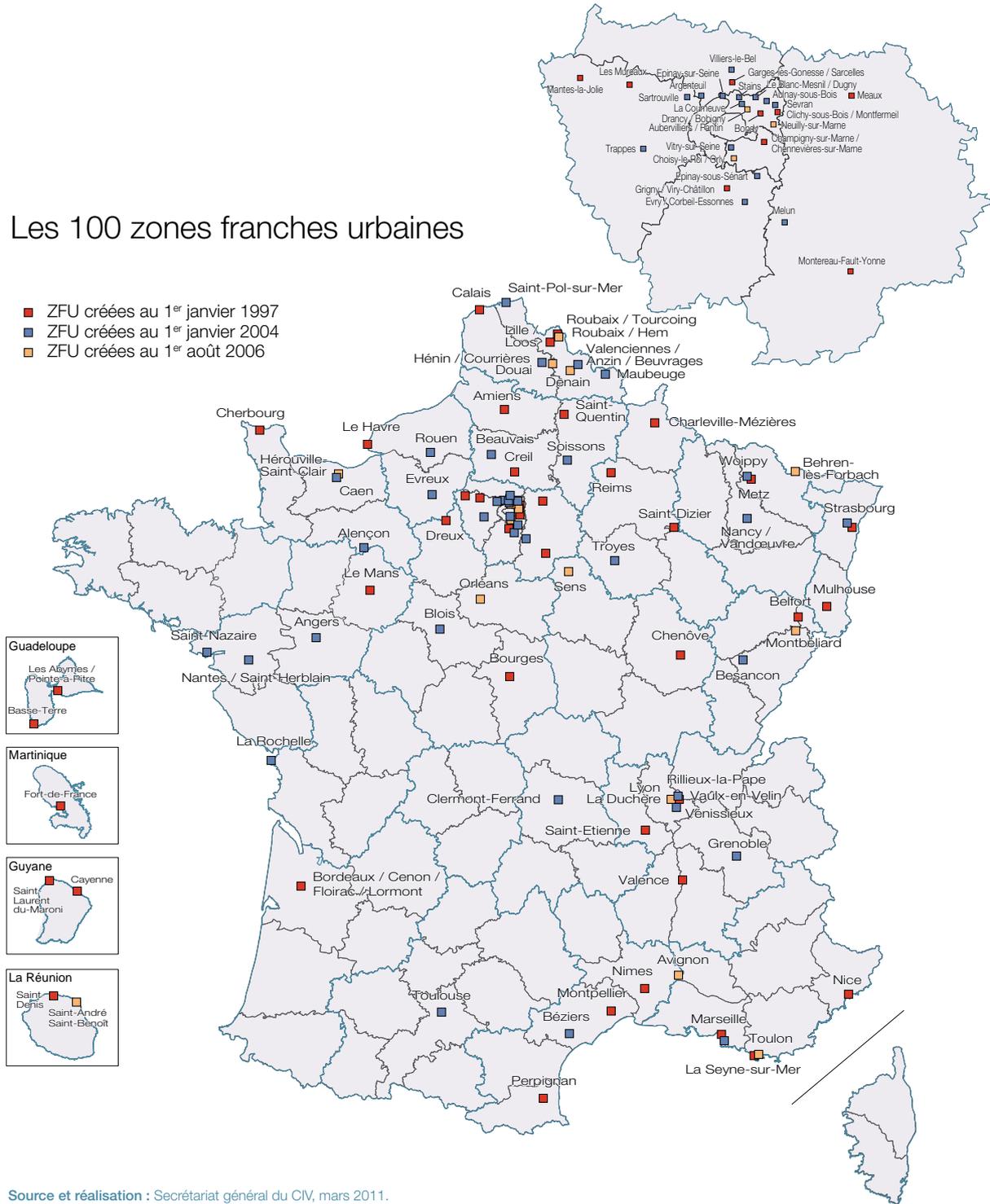


Source : Répertoire Sirene, Insee.

Traitement : Onzus.

## Les 100 zones franches urbaines

- ZFU créées au 1<sup>er</sup> janvier 1997
- ZFU créées au 1<sup>er</sup> janvier 2004
- ZFU créées au 1<sup>er</sup> août 2006



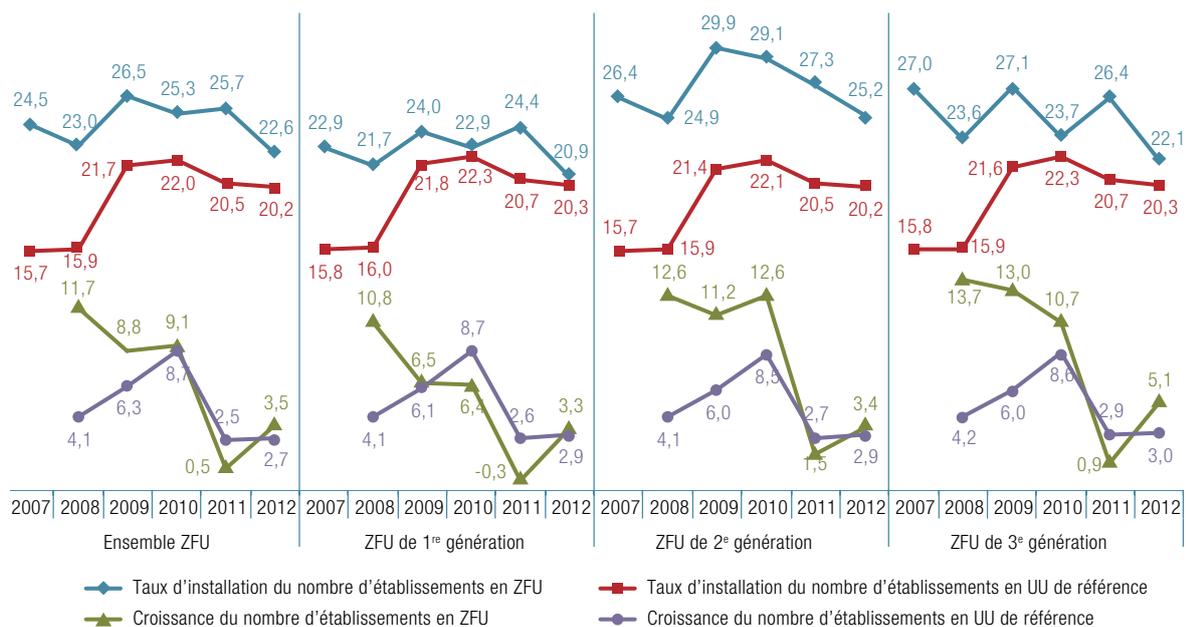
Source et réalisation : Secrétariat général du CIV, mars 2011.

Comparativement aux unités urbaines de référence, c'est-à-dire aux unités urbaines comprenant au moins une ZFU, la croissance du nombre d'établissements en ZFU entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> janvier 2012 est légèrement supérieure (3,5 % contre 2,7 %) et ce, alors qu'elle était sensiblement plus faible entre 2010 et 2011 (graphique 2). Quelle que soit la zone considérée l'année 2010 marque une véritable rupture avec une chute très nette de la croissance du nombre d'établissements entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 1<sup>er</sup> janvier 2011. C'est sans doute au cours de cette année que les effets de la crise ont été les plus prégnants. L'année 2011 caractérise en cela une année de stabilisation voire de léger rebond en ZFU. La croissance du nombre d'établissements se distingue au sein des ZFU de 3<sup>e</sup> génération avec un taux de croissance sensiblement plus élevé (5,1 %) alors que dans celles de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> générations, le taux est légèrement supérieur à 3 %. Les perspectives pour l'année 2013 sont toutefois assez faibles en ZFU

compte tenu de la baisse sensible du nombre d'installations d'établissements enregistrée en 2012. Le taux d'installation moyen atteint toutes ZFU confondues 22,6 % soit le taux le plus bas enregistré depuis 2007. La baisse atteint plus de 3 points comparativement à l'année 2011. Quelle que soit la génération considérée, cette baisse sensible par rapport à 2011 est générale, les ZFU de 2<sup>e</sup> génération résistant toutefois un peu mieux. Dans le même temps, le taux d'installation dans les unités urbaines contenant au moins une ZFU s'est stabilisé juste au-dessus de 20 %. L'écart en termes de taux d'installation, hormis pour les ZFU de 2<sup>e</sup> génération, est donc en 2012 assez ténus entre ZFU et unités urbaines de référence. Le dispositif des ZFU ne permet donc plus en termes d'installations de distinguer véritablement les ZFU des quartiers environnants (hormis pour les ZFU de 2<sup>e</sup> génération) illustrant ainsi les effets combinés d'un essoufflement du dispositif et des conséquences de la crise économique.

### Graphique 2

Taux d'installation de l'année courante et taux de croissance du nombre d'établissements au 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante en ZFU et unités urbaines de référence (en %)



Source: Répertoire Sirene, Insee.

Traitement: Onzuz.

Lecture: Le taux d'installation correspond au nombre annuel d'installations d'établissements (transferts et créations pures) rapporté au nombre d'établissements en activité présents au 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante. Le taux de croissance du nombre d'établissements en activité correspond au taux de variation du stock entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente et le 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante. Par rapport au taux d'installation, le taux de croissance du stock est « net » des disparitions survenues dans l'année (y compris celles d'établissements créés dans l'année).

## Sources et précautions d'usage

Le dispositif de Zones franches urbaines (ZFU) s'est mis en place en trois vagues successives : le 1<sup>er</sup> janvier 1997, une première génération de 44 zones franches (dont 38 en métropole) a été créée ; le 1<sup>er</sup> janvier 2004, 41 nouveaux quartiers bénéficiaient du dispositif ; enfin, 15 nouvelles zones franches (dont 14 en métropole) ont été constituées en 2006, portant ainsi à 100 le nombre total de zones franches dont 93 en France métropolitaine.

La source statistique d'étude de la démographie des entreprises (Sirene) a par ailleurs connu trois évolutions majeures entre 2006 et 2007 :

→ d'une part, le champ du fichier Sirene s'est élargi à de nouveaux statuts juridiques d'entreprises et, en même temps, à de nouvelles activités principales d'entreprises. Il est donc très difficile de séparer, dans les nouvelles entreprises présentes, celles qui relèvent du champ antérieur qui reposait, lui aussi, sur une double caractérisation d'activité principale et de statut juridique ;

→ d'autre part, la notion d'entreprise ou d'établissement créé a été modifiée dans une direction plus restrictive en s'appuyant davantage sur la notion de continuité de l'activité dans un lieu donné ;

→ enfin, dans le cas spécifique des ZFU de première génération et de troisième génération, la prise en compte du contour des zonages a été affinée par l'Insee.

L'ensemble de ces modifications tend vers une amélioration de la connaissance statistique de l'activité économique, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville.

Par ailleurs, l'année 2009 a été marquée par un assouplissement de la législation en matière de création d'entreprises, avec la mise en place d'un statut d'auto-entrepreneur. Cette mesure a eu pour effet de faire très fortement augmenter les créations d'établissements dans nos calculs à partir de l'année 2009 par rapport aux années précédentes sans qu'il soit possible de quantifier cet effet, c'est-à-dire de déterminer ce qu'aurait été le nombre de créations et de transferts d'établissements sans cet assouplissement. Les taux d'installation de l'année 2009 ne sont ainsi pas directement comparables avec ceux des années précédentes. En revanche, la comparaison des années à partir de 2009, de ce point de vue, ne pose pas de difficulté.

## Evolutions législatives du dispositif ZFU

Le dispositif ZFU devait, à l'origine, expirer au 31 décembre 2011. La loi de finances pour 2012 (article 157) l'a prorogé jusqu'au 31 décembre 2014. De fait, les établissements s'installant durant cette période dans l'une des 100 ZFU peuvent, s'ils remplissent les conditions, bénéficier d'exonérations de charges fiscales, sociales ou patronales. Toutefois, le champ des conditions d'éligibilité à ces exonérations a sensiblement

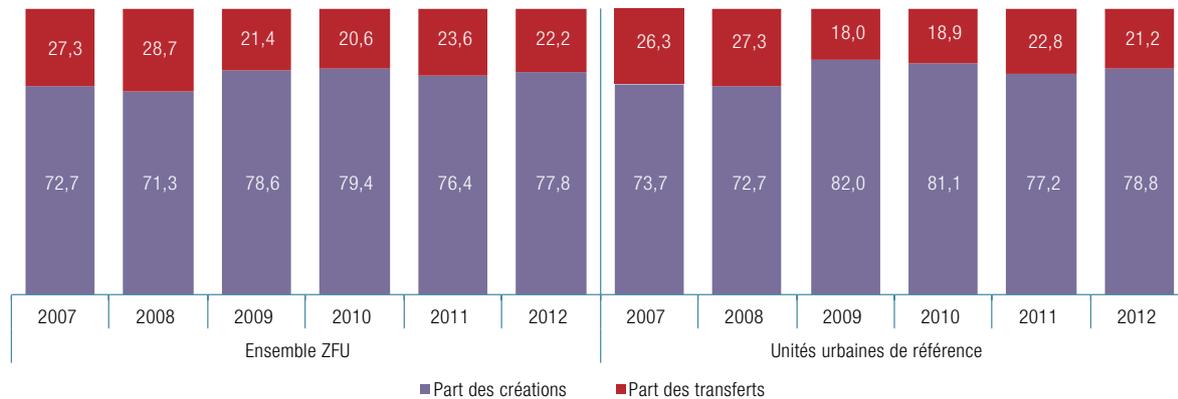
été restreint lors de cette prorogation. En particulier, la clause d'embauche a été renforcée. Désormais, pour bénéficier des exonérations sociales et de certaines exonérations fiscales (impôt sur les bénéfices), les entreprises devront employer au moins 50 % de salariés résidant en ZFU ou en Zus (contre un tiers auparavant pour les exonérations sociales uniquement).

Les créations représentent en moyenne en 2012 en ZFU 77,8 % des installations recensées en ZFU soit une part légèrement inférieure à ce qu'elle est dans les unités urbaines environnantes (78,8 % **graphique 3**). Cette part des créations est toutefois

en légère progression en ZFU par rapport à 2011 (+1,4 point) et s'accompagne par symétrie d'une baisse de la part des transferts. Cette consolidation des « créations pures » est directement liée à celle des installations sous le régime de l'auto-entrepreneur.

## Graphique 3

Part des créations et transferts dans les installations en ZFU et unités urbaines de référence de 2007 à 2012 (en %)



Source: Répertoire Sirene, Insee.  
Traitement: Onzus.

## Le régime de l'auto-entrepreneur

Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008. Il s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités), à titre principal ou complémentaire. L'entreprise individuelle doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise (réaliser moins de 80 000 euros de chiffre d'affaires pour une activité commerciale ou moins de 32 000 euros pour les prestations de services et les activités libérales). La personne physique doit opter pour exercer en franchise de TVA.

Le régime de l'auto-entrepreneur offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de

calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie ainsi :

- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ;
- d'une exonération de TVA ;
- et, sur option, d'un régime microfiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de taxe professionnelle pendant trois ans à compter de la date de création.

Le nombre de créations d'auto-entrepreneurs intègre sans distinction toutes les entreprises créées sous ce régime, qu'elles aient ou non effectivement démarré leur activité.

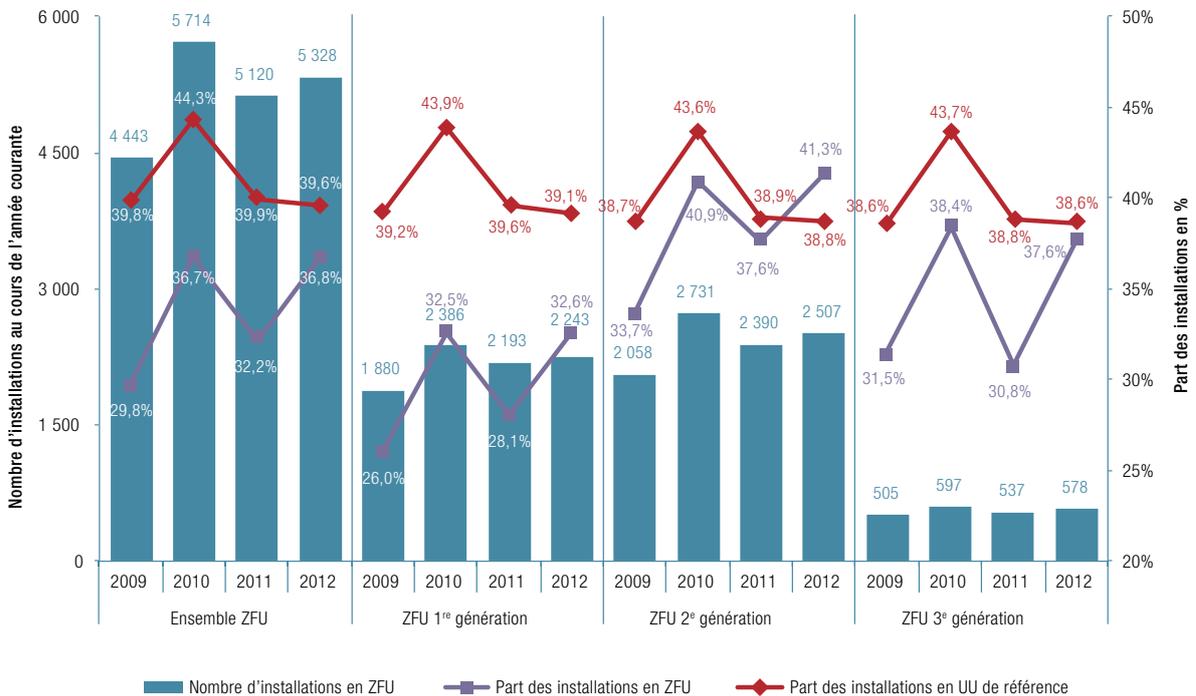
## Le recours au statut d'auto-entrepreneur rebondit, en particulier en ZFU

Si l'effet propre de la création d'établissements sous le régime de l'auto-entrepreneur sur les taux d'installation est difficilement identifiable (dans la mesure où un certain nombre d'établissements en activité qui se sont créés grâce au dispositif de l'auto-entreprenariat se seraient créés sous une autre forme sans ce statut), ces nouveaux établissements représentent une part importante des installations en ZFU et dans les autres quartiers. En 2012, les installations sous ce régime ont sensiblement progressé en ZFU (5 328 contre 5 120 en 2011 – **graphique 4**) alors que dans le même temps le nombre d'installations total baissait significativement. Le taux d'installation sous le régime de l'auto-entrepreneur a donc progressé entre 2011 et 2012 en ZFU pour passer de

32,2 % à 36,8 %. Dans le même temps, cette part des installations sous le régime de l'auto-entrepreneur s'est stabilisée en unités urbaines de référence (39,6 % – 0,3 point). L'écart constaté depuis 2009 et la mise en place du statut de l'auto-entrepreneur entre les ZFU et le reste des unités urbaines se réduit donc très sensiblement globalement mais avec des spécificités fortes selon la génération considérée : l'écart reste important avec les unités urbaines de référence pour les ZFU de 1<sup>re</sup> génération (32,6 % contre 39,1 %), il est faible pour les ZFU de 3<sup>e</sup> génération (37,6 % contre 38,6 %) alors que les ZFU de 2<sup>e</sup> génération ont une part d'installations sous le régime de l'auto-entrepreneur plus importante qu'en unités urbaines de référence (41,3 % contre 38,8 %).

**Graphique 4**

**Nombre d'installations d'établissements sous le régime de l'auto-entrepreneur et part qu'elles représentent sur l'ensemble des installations en ZFU et unités urbaines de référence**



Source: Répertoire Sirene, Insee.

Traitement: Onzus.

Lecture: En 2012 on comptait, toutes ZFU confondues, 5328 installations sous le régime de l'auto-entrepreneur. Ces 5328 installations représentent 36,8% de l'ensemble des installations en ZFU quand dans le même temps, 39,6% des créations d'établissements dans les unités urbaines qui les entourent se sont opérées sous ce statut.

**Une surreprésentation de la construction**

On trouve d'abord en ZFU des établissements intervenant dans la santé humaine, l'hébergement médico-social (14,9%), les travaux de construction spécialisés (14,4%), le commerce de détail hors automobiles et motocycles (13,6%), ou encore dans les activités scientifiques et techniques (12,8%) (tableau 1). Par rapport aux unités urbaines de référence, les ZFU sont nettement surreprésentées en établissements de travaux de construction spécialisés (+6,1 points) et en établissements dans le domaine des activités pour la santé humaine, l'hébergement médico-social (+4,6 points). A l'inverse, les secteurs des activités scientifiques et techniques (-2,8 points), de l'immobilier (-2,1 points), de l'hébergement et de restauration (-2,1 points), sont nettement sous-représentés en ZFU par rapport aux unités urbaines environnantes. Ces différences de structure reflètent à la fois les différences de besoins et de potentiels économiques qui peuvent exister sur certains secteurs d'activité entre ZFU et zones

environnantes mais également les différences de main-d'œuvre immédiatement disponible à proximité de chaque établissement : les populations ont tendance à être moins qualifiées en ZFU qu'à l'extérieur et auront davantage de chances d'occuper un emploi dans certains secteurs d'activité tels que la construction.

Les ZFU de 3<sup>e</sup> génération présentent quelques spécificités par rapport aux autres ZFU du fait de la présence du centre ancien de Toulon, atypique parmi les ZFU, qui modifie certainement la structure même des établissements présents. Le secteur du commerce de détail est ainsi bien plus important dans ces ZFU que dans les autres et la surreprésentation par rapport à leurs unités urbaines de référence est plus marquée. Parallèlement, le secteur de la construction, plus précisément des travaux de construction spécialisée, est clairement sous-représenté par rapport aux autres ZFU, mais toujours surreprésenté par rapport à leurs unités urbaines de référence.

Tableau 1

Répartition par activité des établissements en activité au 01/01/2012 en ZFU et unités urbaines de référence

	ZFU TOTAL			ZFU 1 <sup>re</sup> génération			ZFU 2 <sup>e</sup> génération			ZFU 3 <sup>e</sup> génération		
	Répartition (%)		Ecart (en points)	Répartition (%)		Ecart (en points)	Répartition (%)		Ecart (en points)	Répartition (%)		Ecart (en points)
	ZFU	UU		ZFU	UU		ZFU	UU		ZFU	UU	
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	4,6	5,5	-0,9	4,7	5,2	-0,6	4,4	5,3	-0,9	5,3	5,1	0,2
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles et Commerce de gros	7,5	8,1	-0,6	7,9	8,3	-0,4	7,4	8,2	-0,8	6,2	8,4	-2,2
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	13,6	13,0	0,6	12,7	12,5	0,1	13,3	12,4	0,9	19,0	12,1	6,8
Hébergement et restauration	3,9	6,0	-2,1	3,5	6,0	-2,5	4,0	5,9	-1,9	6,0	5,8	0,1
Construction hors travaux de construction spécialisés	2,0	1,6	0,4	2,4	1,7	0,7	1,7	1,7	0,0	1,3	1,8	-0,5
Travaux de construction spécialisés	14,4	8,3	6,1	15,9	8,2	7,7	13,7	7,7	5,9	10,0	7,7	2,3
Enseignement	1,8	2,8	-1,0	1,6	2,8	-1,2	2,1	2,8	-0,7	1,6	2,7	-1,1
Activités pour la santé humaine + Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	14,9	10,0	4,9	13,3	9,5	3,8	17,3	9,5	7,8	14,6	8,5	6,1
Activités scientifiques et techniques	12,8	15,5	-2,8	14,2	16,3	-2,2	11,1	16,8	-5,7	11,7	17,6	-5,9
Services administratifs et de soutien	5,6	4,9	0,7	5,8	5,0	0,8	5,8	4,9	0,9	4,3	5,0	-0,7
Transports et entreposage	4,2	3,1	1,1	3,8	3,2	0,6	4,8	3,3	1,5	4,3	3,3	0,9
Activités immobilières	3,0	5,1	-2,1	2,9	5,2	-2,2	2,8	5,0	-2,2	3,9	5,0	-1,1
Information et communication	4,2	5,0	-0,8	4,3	5,4	-1,1	4,1	5,6	-1,6	3,7	6,1	-2,4
Activités financières et d'assurance	3,3	4,7	-1,4	3,6	4,7	-1,0	3,1	4,8	-1,7	2,7	4,8	-2,0
Autres activités de services	4,1	6,4	-2,3	3,6	6,2	-2,6	4,5	6,1	-1,6	5,4	6,0	-0,6

Source: Répertoire Sirene, Insee.

Traitement: Onzus.

Lecture: Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, 4,6% des établissements présents dans les ZFU appartenaient au secteur des industries manufacturières, extractives et autres. Ils sont 5,5% dans les unités urbaines de référence. L'écart (-0,9 point) correspond à la différence entre ces deux taux.

## Un niveau de chômage supérieur en ZFU, mais une amélioration par rapport à 2011 essentiellement dans les ZFU les plus récentes

En 2012, au sens du BIT (**encadré Le chômage au sens du Bureau international du travail, article Activité, emploi, chômage**), le chômage touche un actif résident de ZFU sur quatre âgé de 15 à 64 ans (**tableau 2**). Ces quartiers, qui cumulent *a priori* le plus de handicaps pénalisant l'emploi et l'activité économique, enregistrent ainsi des taux de chômage supérieurs à ceux des unités urbaines environnantes et même des autres Zus (même si l'écart est assez faible avec ces dernières). Les ZFU de 3<sup>e</sup> génération ont toutefois en moyenne en 2012 un taux de chômage sensiblement inférieur (22,6 %) à celui des autres ZFU (plus de 25,0 %).

Alors que les taux de chômage restent supérieurs en

2012 en ZFU comparativement aux autres quartiers, la situation chez les actifs aurait plutôt tendance à s'améliorer (-0,9 point) par rapport à 2011 dans ces quartiers et ce, contrairement à l'ensemble des Zus (+1,5 point) ou aux unités urbaines environnantes (+0,4 point). Les différents dispositifs d'aide à l'emploi ou à l'activité économique auraient ainsi un effet bénéfique sur le chômage en ZFU. Cela étant cette (relative) amélioration est contrastée selon la génération de ZFU considérée. Globalement, plus les ZFU sont récentes, plus l'amélioration vis-à-vis du chômage est tangible ce qui attesterait d'un essoufflement du dispositif pour les ZFU de 1<sup>re</sup> génération et d'une efficacité toujours d'actualité pour les ZFU de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> génération.

**Tableau 2**
**Taux de chômage annuel des 15-64 ans selon le lieu de résidence, de 2007 à 2012 (en %). Evolution de 2011 à 2012**

Année	Ensemble des ZFU	ZFU 1 <sup>re</sup> génération	ZFU 2 <sup>e</sup> génération	ZFU 3 <sup>e</sup> génération	Ensemble des Zus	Unités urbaines environnantes aux ZFU	France métropolitaine
2007	18,9	19,9	18,4	18,4	17,7	9,4	8,0
2008	16,2	14,2	16,9	16,9	16,7	8,3	7,4
2009	20,5	20,2	22,6	22,6	18,5	10,3	9,2
2010	25,4	26,7	26,4	26,4	21,9	10,6	9,4
2011	25,9	25,0	26,6	26,6	22,7	10,5	9,3
2012	25,0	25,3	25,1	22,6	24,2	10,9	9,9
Evolution 2011/2012	-0,9	0,3	-1,5	-4,0	1,5	0,4	0,6

Source: Enquête Emploi en continu de l'Insee.

Champ: Actifs de 15 à 64 ans en France métropolitaine.

Traitement: Onzus.

Le nombre d'établissements en activité bénéficiant d'exonérations de charges patronales en ZFU poursuit, en 2012, la diminution entamée quatre ans plus tôt: (**tableau 3**). Par conséquent, le nombre total de salariés dans les établissements bénéficiant de l'exonération suit la même tendance. Cette baisse peut s'expliquer par la sortie d'un certain nombre d'établissements en activité du dispositif ZFU (ceux ayant survécu à neuf ans d'existence) non compensée par la création de nouveaux établissements et de nouvelles embauches. Le nombre d'embauches exonérées en ZFU (environ 4 200 en 2012) diminue fortement d'année en année depuis 2008 atteignant en 2012 36 % du niveau qui était le leur 5 ans plus tôt. La Dares a produit plusieurs études sur les embauches exonérées en zones franches urbaines<sup>1,2</sup>. La crise économique contribue à expliquer cette baisse des embauches salariées. Toute-

fois, les modifications des règles liées aux exonérations de charges (abaissement du niveau de salaire donnant droit à une exonération, allègement non plus forfaitaire mais de plus en plus dégressif pour les niveaux de rémunération supérieurs), ont diminué leur attractivité depuis 2006, jouant ainsi un rôle dans la baisse des embauches exonérées. Du point de vue des embauches, le dispositif ZFU montre donc des signes d'essoufflement certains notamment pour les plus anciennes ZFU. Une analyse plus approfondie montre que ces embauches s'opèrent dans leur grande majorité dans la construction, les services aux entreprises et le commerce. Les conditions d'embauches sont plutôt stables (CDI dans leur majorité et à temps plein). Les niveaux de rémunération se situent pour beaucoup autour du Smic. Seul un quart des embauches exonérées concerne des résidents de ZFU.

**Tableau 3**
**Embauches exonérées au titre de la politique de la ville**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'établissements bénéficiant de l'exonération de charges patronales en ZFU	14 300	15 900	17 400	18 000	16 776	14 500	12 700	11 500
Nombre total de salariés dans les établissements bénéficiant de l'exonération	86 900	94 200	103 100	105 400	96 100	84 600	72 000	62 800
Nombre de salariés embauchés	9 800	11 100	13 100	11 700	7 900	6 300	5 300	4 200*
Evolution (en %)		+13	+18	-10	-33	-20	-16	-21

\* Données provisoires

Source: Dares, Acooss.

Champ: Salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération de charges sociales patronales dans un établissement implanté en ZFU de France métropolitaine.

 1. « Les embauches exonérées dans les territoires de la politique de la ville: forte baisse des embauches, en zones franches urbaines comme en zones de redynamisation urbaine ». Simon Quantin, *Dares Analyse* n°039, Juin 2012.

 2. « Les embauches exonérées dans les territoires défavorisés en 2011: poursuite de la baisse en zones franches comme en zones de redynamisation urbaine, redressement en zones de revitalisation rurale ». Fabien Delmas, *Dares Analyse* n°043, Juillet 2013, « Les embauches exonérées dans les territoires de la politique de la ville: forte baisse des embauches, en zones franches urbaines comme en zones de redynamisation urbaine ». Simon Quantin, *Dares Analyse* n°039, Juin 2012.

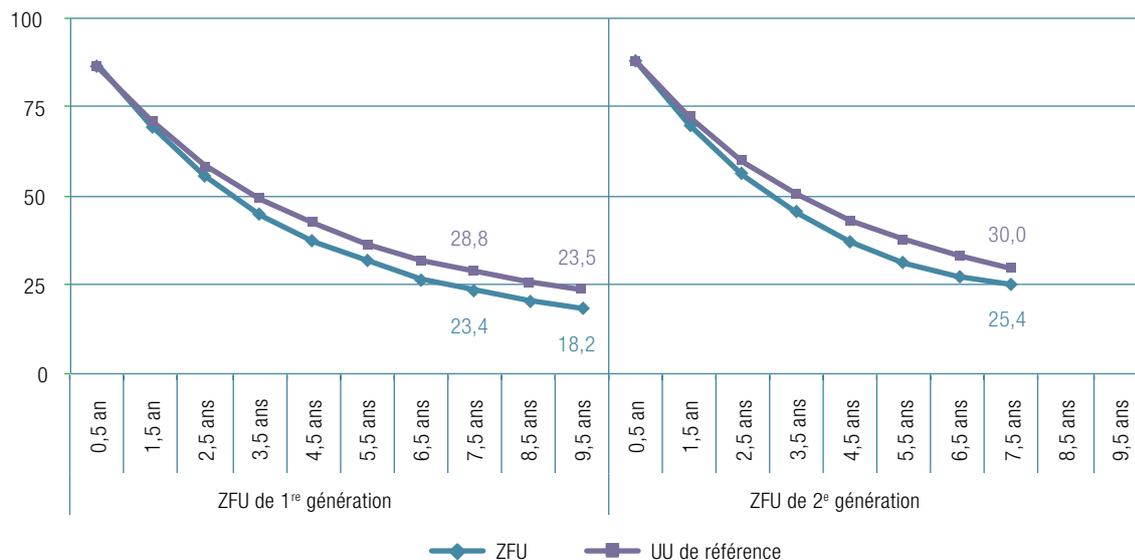
## Un taux de survie plus faible dans les ZFU de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> génération

Passées les toutes premières années d'exploitation, les établissements encore en activité dans les ZFU suivent la même courbe de survie que ceux de leurs unités urbaines de référence. En revanche, durant les premières années d'activité le risque de disparaître pour les établissements en ZFU est plus grand qu'en unité urbaine de référence. L'analyse des taux de survie des établissements installés au cours des années 1997 à 2002 en ZFU de 1<sup>re</sup> génération et de 2004 à 2006 en ZFU de 2<sup>e</sup> génération (**graphique 5**) montre ainsi que les établissements en ZFU ont en moyenne une durée de survie plus courte que ceux des unités urbaines qui les entourent. Moins d'un établissement sur cinq (18,2%) de 1<sup>re</sup> génération ainsi installé entre 1997 et 2002 existe toujours près de dix ans plus tard contre 25,4% dans les unités urbaines qui les entourent. Les établissements

de 2<sup>e</sup> génération installés entre 2004 et 2006 sont 29,0% à être encore en activité, contre 30,0% pour ceux des unités urbaines qui les entourent. Les établissements des ZFU ont donc, un an et demi après leur installation, des taux de survie moyens systématiquement inférieurs à ceux des établissements des unités urbaines qui les entourent. Toutefois, passé ce délai, nous n'observons pas, quelle que soit la génération des ZFU d'implantation, de décrochage des taux moyens de survie par rapport à ceux de leurs unités urbaines de référence. La différence se stabilise avec les années à un écart en faveur des unités urbaines de référence de près de 5 points de pourcentage pour les ZFU de 1<sup>re</sup> génération et autour de 4 points pour les ZFU de 2<sup>e</sup> génération. Pour ces dernières, l'écart a même tendance à se réduire après 4 ans et demi d'existence.

### Graphique 5

Taux moyen de survie des établissements installés en ZFU de 1<sup>re</sup> génération (de 1997 à 2002), en ZFU de 2<sup>e</sup> génération (de 2004 à 2006) et dans les unités urbaines de référence (en %)



Source: Enquête Emploi en continu de l'Insee.

Traitement: Insee.

Lecture: 18,2% des établissements installés dans une ZFU de 1<sup>re</sup> génération entre 1997 et 2002 existaient toujours 9,5 ans plus tard. C'est le cas pour 23,5% des établissements installés dans une unité urbaine entourant une ZFU de 1<sup>re</sup> génération durant la même période.



# Scolarité des élèves résidant en Zus

On comptait à la rentrée 2011-2012 environ 400 000 élèves du secondaire qui résidaient en Zus. Illustration des difficultés de ces quartiers, parmi les 227 000 collégiens, une majorité (62,4 %) étudie dans un établissement de l'éducation prioritaire (Eclair ou RRS). Dans les collèges en Zus, le nombre moyen d'élèves par professeur est inférieur à celui situé en dehors (13,5 contre 15,2 en dehors des Zus), même si ces établissements situés en Zus subissent depuis sept ans une baisse plus marquée des effectifs d'enseignants. Les efforts en matière d'éducation prioritaire en collèges perdurent donc en 2011-2012.

Les élèves résidant en Zus sont nettement plus souvent issus de catégories sociales défavorisées que les autres élèves résidant dans leur unité urbaine. L'inactivité professionnelle (notamment féminine) des parents y est aussi plus importante. Ces phénomènes peuvent expliquer le moindre recours à la demi-pension.

En termes d'orientation, les élèves résidant en Zus sont deux fois moins nombreux en 1<sup>re</sup> générale et s'orientent majoritairement vers les filières professionnelles. Résider en Zus atténue les différences d'orientation observées par âge ou PCS mais renforce celles liées au sexe. Le retard scolaire est au collège plus fréquent pour les élèves résidant en Zus que pour les collégiens résidant en unités urbaines englobantes. Enfin, les établissements ayant une plus forte part d'élèves de Zus enregistrent des résultats en moyenne plus faibles aux examens et ce, même en prenant en compte les spécificités liées à l'environnement social des établissements (à l'exception notable des filières S et ES).

## Sources et précautions d'usage

L'article qui suit se propose d'établir un panorama complet de la scolarité dans le secondaire en Zus pour l'année scolaire 2011-2012. Cet état des lieux général s'articulera en trois parties distinctes :

- des éléments de cadrage sur la scolarité dans le secondaire en Zus et en éducation prioritaire,
- les moyens pédagogiques dédiés aux quartiers,
- le profil des élèves de Zus, leur orientation, leurs résultats.

Pour ce faire, l'Onzus dispose de deux sources distinctes qui permettent d'étudier l'éducation en Zus selon deux angles différents.

La première concerne **la situation des établissements publics situés en Zus (métropole et Dom), ainsi que celle de leurs élèves, qu'ils habitent ou non en Zus**. Les indicateurs qui en traitent ont déjà été présentés dans les rapports précédents de l'Observatoire et proviennent des fichiers de gestion du ministère de l'Éducation nationale. Les données de base ont été rassemblées et codées par la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance de ce ministère) de manière à pouvoir distinguer les Zones urbaines sensibles (Zus) du reste du territoire. Jusqu'au rapport de l'année dernière, la méthode

de géoréférencement utilisée permettant de déterminer si un établissement scolaire appartenait ou non à une Zus avait été établie en 1996 (géoréférencement 1996). Au cours des deux dernières années la Depp, avec le concours de l'IGN et du SG-CIV, a mené une révision de grande ampleur de ce zonage et abouti à une nouvelle classification (géoréférencement 2013) plus précise que la précédente. Si les écarts en pourcentages restent assez limités entre l'ancien zonage et le nouveau, certaines différences notamment en termes d'effectifs sont plus sensibles. Dans ce cadre, hormis quelques cas, nous présenterons cette année les chiffres des indicateurs selon le géoréférencement 2013 pour pouvoir commenter la situation sur l'année 2011-2012 et selon celui de 1996 pour apprécier les évolutions depuis l'année scolaire 2007-2008, période où avait cours l'ancien géoréférencement. La seconde source concerne **la situation des élèves résidant en Zus qu'ils soient ou non scolarisés dans ces quartiers**. Les données utilisées sont issues des bases élèves académiques de l'année scolaire 2011-2012 (élèves des établissements publics et privés de métropole et des Dom hors Mayotte), rassemblées par la Depp et géolocalisées par l'Insee.

## Sources et précautions d'usage (suite)

Selon les bases élèves académiques pour l'année 2009-2010 exploitées dans le rapport précédent, deux élèves sur trois résidant en Zus fréquentaient un établissement situé en dehors des Zus que ce soit pour une question de sectorisation, de suivi de filière particulière ou de stratégie d'évitement d'un établissement. Les établissements situés en Zus n'accueillaient quant à eux que 35 % d'élèves résidant en Zus. En d'autres termes, l'étude de

la scolarité en Zus sous le seul angle de la localisation des établissements ne suffit pas. C'est pourquoi nous privilégierons dans cet article l'exploitation des bases élèves pour aborder les différents points. Toutefois, certains indicateurs de moyens (effectifs et profil des enseignants, dotation horaire ou nombre d'élèves par classe) ne sont pour le moment disponibles que du point de vue des collèges situés en Zus.

## 400 000 élèves scolarisés dans le secondaire résident en Zus

Pour l'année scolaire 2011-2012, environ 400 000 élèves du secondaire résident en Zus en France métropolitaine (**tableau 1**). Ils représentent 12,7 % de l'ensemble des élèves du secondaire des unités urbaines au sein desquelles ils habitent quand la part démographique correspondante des 11-18 ans est de 15,2 %<sup>1</sup> : les jeunes de Zus ont donc un poids inférieur dans le secondaire à leur poids démographique dans les unités urbaines englobantes.

Au sein du secondaire, la part relative des élèves scolarisés en collège est similaire entre ceux résidant en Zus et ceux résidant dans les autres quartiers des mêmes agglomérations (respectivement 56,9 % et 55,1 %). La répartition est par contre différente au lycée : la moitié des lycéens résidant en Zus suit une filière professionnelle, contre moins de 30 % pour ceux résidant dans une unité urbaine englobante.

**Tableau 1**  
Effectifs (2011-2012) des élèves du secondaire en fonction de leur lieu de résidence

Type d'établissement fréquenté	Elèves résidant en Zus		Elèves résidant dans une unité urbaine englobante (UU à Zus/hors Zus)		Part d'élèves résidant en Zus (%)
	Nombre d'élèves	%	Nombre d'élèves	%	
<b>Collège</b>	227 100	56,9	1 509 500	55,1	13,1
<b>Lycée</b>	150 500	37,7	1 050 700	38,4	12,5
<i>Filière générale et technologique</i>	74 300	18,6	750 600	27,4	9
<i>Filière professionnelle</i>	76 200	19,1	300 100	11	20,2
<b>Autre voie – dont apprentissage</b>	21 700	5,4	178 200	6,5	10,9
<b>Ensemble du secondaire</b>	<b>399 300</b>	<b>100</b>	<b>2 738 400</b>	<b>100</b>	<b>12,7</b>

Source : Ministère de l'Éducation nationale, Depp. Année scolaire 2011-2012.

Champ : Établissements publics et privés en France métropolitaine et dans les Dom ; élèves résidant dans une unité urbaine comprenant une Zus.

Lecture : En 2011-2012, 227 100 collégiens résidaient en Zus, soit 56,9 % des élèves du secondaire résidant en Zus. Ils représentent 13,1 % des collégiens des unités urbaines comprenant au moins une Zus.

## La grande majorité des collégiens résidant en Zus bénéficie de l'éducation prioritaire

Si les établissements de l'éducation prioritaire (**encadré Le réseau de l'éducation prioritaire**) ne se situent pas obligatoirement au sein des zones urbaines sensibles<sup>2</sup>, ils drainent une large majorité

des collégiens qui y résident (**tableau 2**) : 62,2 % d'entre eux, soit environ 141 000 collégiens, en bénéficient, contre 16,5 % des élèves résidant hors d'une Zus dans une unité urbaine contenant une Zus.

1. Recensement de la population 2006.

2. Se référer au *Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles* de 2004. « Les Zus et les ZEP obéissent à deux logiques de territorialisation différentes. [...] Les Zus correspondent à des périmètres précis, tandis que les ZEP sont d'abord un classement d'établissements ». Les zones d'éducation prioritaires (ZEP) ont été complétées en 1999 par les Réseaux d'éducation prioritaire (REP), puis remplacées en 2006 par les Réseaux ambition réussite (RAR), rassemblant les collèges les plus sensibles, et les Réseaux de réussite scolaire (RRS), qui étaient encore en place pendant l'année scolaire 2011-2012.

Tableau 2

Lieu de résidence des collégiens et appartenance de leur établissement à l'éducation prioritaire (Eclair ou RRS)

Lieu de résidence	Appartenance du collège fréquenté au réseau de l'éducation prioritaire	Nombre d'élèves	% des élèves de même zonage
Zus	Dans le réseau de l'éducation prioritaire	141 200	62,2
	Hors du réseau de l'éducation prioritaire	85 900	37,8
UU à Zus/hors Zus	Dans le réseau de l'éducation prioritaire	249 500	16,5
	Hors du réseau de l'éducation prioritaire	1 260 000	83,5

Source : Ministère de l'Éducation nationale, Depp. Année scolaire 2011-2012.

Champ : Établissements publics et privés en France métropolitaine et dans les Dom ; élèves résidant dans une unité urbaine comprenant une Zus.

Lecture : En 2011-2012, 62,2% des collégiens résidant en Zus étudiaient dans un établissement appartenant au réseau de l'éducation prioritaire, soit 141 200 élèves.

## Le réseau de l'éducation prioritaire

Le programme Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Eclair) mis en place pour la rentrée 2011-2012, intègre les établissements du programme Collèges et lycées pour l'innovation, l'ambition et la réussite (Clair) ainsi que la plupart des écoles et des collèges des Réseaux ambition réussite (RAR).

Ses objectifs principaux sont :

- d'améliorer le climat scolaire et de faciliter la réussite de chacun,
- de renforcer la stabilité des équipes,
- de favoriser l'égalité des chances.

Depuis la rentrée 2012, 336 établissements scolaires du second degré et 2 139 écoles du premier degré sont concernés par le programme Eclair.

Plus précisément dans le secondaire à la rentrée 2012 on compte :

- 301 collèges (dont 155 en Zus),
- 17 lycées généraux technologiques ou polyvalents (dont 8 en Zus),

- 18 lycées professionnels (dont 1 en Zus).

A ces établissements Eclair s'ajoutent les établissements en réseaux de réussite scolaire (RRS). La différence avec les établissements Eclair réside principalement dans la priorité donnée aux établissements Eclair dans l'affectation de moyens supplémentaires. A la rentrée 2013, on compte dans le dispositif RRS 4 457 écoles publiques et 781 collèges publics (dont 179 en Zus).

Outre la réforme des rythmes scolaires, la rentrée 2013 a été marquée par la création de plus de 3 000 postes supplémentaires d'enseignants dans le primaire et 4 200 dans le secondaire afin de prendre en compte notamment l'évolution démographique de ces dernières années. Dans les établissements du primaire de l'éducation prioritaire cette création de postes d'enseignants supplémentaires s'opère notamment au travers de l'accent mis sur la scolarisation des moins de 3 ans ou dans le cadre de l'opération « plus de maîtres que de classes ».

## Près d'un collégien sur deux et moins d'un lycéen sur cinq résidant en Zus étudient dans un établissement situé en Zus

Les élèves du secondaire résidant en Zus fréquentent dans deux tiers des cas (67,4 %) un établissement public situé en dehors de la Zus (**tableau 3**). Si l'assouplissement de la sectorisation de 2007 a légèrement amplifié les stratégies d'évitement des établissements de l'éducation prioritaire<sup>3</sup>, qui accueillent en moyenne davantage d'élèves de Zus que les autres établissements, c'est principalement la localisation des établissements qui explique cette part importante d'élèves résidant en Zus et scolarisés à l'exté-

rieur de ces quartiers. De nombreux établissements se situent en effet en limite de Zus, et accueillent un nombre significatif d'élèves résidant en Zus sans y être situés. De plus, un certain nombre de Zus ne comptent aucun établissement du secondaire, l'établissement correspondant au secteur étant ainsi très souvent situé en dehors de la Zus. Enfin, les données permettant de localiser un établissement selon qu'il est ou non situé en Zus ne concernent que les établissements publics. A ce titre, elles ne

3. Julien Grenet, Gabrielle Fack, *Rapport d'évaluation de l'assouplissement de la carte scolaire*, CEPREMAP, Ecole d'économie de Paris, janvier 2012. Les auteurs estiment que 30 à 40 % de l'érosion des effectifs des collèges de l'éducation prioritaire entre 2000 et 2009 sont imputables à la Réforme de la carte scolaire (les autres facteurs étant notamment démographiques). Les collèges des Réseaux ambition réussite (RAR) – dont près des deux tiers sont situés en Zus – sont concernés par 10 % des demandes de dérogation pour seulement 3,4 % des effectifs du collège public en France métropolitaine. L'érosion des effectifs entre 2006 et 2009 imputable à cet assouplissement est estimée à 9 % pour les collèges ambition réussite.

permettent donc pas d'identifier les établissements privés situés en Zus dans lesquels certains élèves résidant en Zus peuvent être accueillis. Ce défaut de données minore également la part d'élèves à la fois résidant et étudiant en Zus.

Derrière ce constat général, la situation est assez différente entre collèges et lycées. Les premiers, en tant qu'établissements de proximité, sont plus souvent situés en Zus : en 2013, 335 Zus comprennent ainsi au moins un collège, 101 au moins un lycée proposant une filière générale ou technologique et 117 au moins un lycée proposant une filière professionnelle. De ce fait, près d'un collégien sur deux résidant en Zus étudie dans un collège situé en Zus. Au lycée, cette part ne s'élève plus qu'à 17 % pour les élèves des filières générales ou technologiques et à 15 % pour ceux fréquentant un lycée professionnel. La plus grande taille des secteurs des lycées et les différentes spécialisations des établissements du second cycle contribuent à ces différences entre le collège et le lycée.

La proportion d'élèves résidant en Zus scolarisés dans un établissement situé lui-même en Zus est par contre bien plus élevée si la Zus comporte

au moins un établissement pouvant les accueillir. Ainsi, 63,2 % des collégiens résidant dans une Zus comprenant au moins un collège, étudient dans un établissement situé en Zus (contre 43,4 % sur l'ensemble des élèves résidant en Zus). Pour les lycées, l'effet est plus important notamment pour les filières générales et technologiques, même s'il concerne un nombre d'élèves plus limité : 50,8 % des lycéens suivant une filière générale ou technologique et résidant dans une Zus, où existe au moins un établissement proposant de telles filières, étudient en Zus (contre 17,1 % pour l'ensemble des lycéens des mêmes filières résidant en Zus). L'écart est moins important pour les lycées proposant au moins une filière professionnelle : 29,8 % des lycéens de filière professionnelle résidant dans une Zus où il existe cette filière étudient dans un établissement situé en Zus (contre 15 % de l'ensemble des lycéens de filière professionnelle résidant en Zus). Cette différence réelle mais plus faible tient aux spécialisations plus importantes des filières professionnelles qui conduisent les lycéens concernés à étudier dans un établissement proposant la spécialisation qu'ils ont choisie.

**Tableau 3**  
Effectifs d'élèves par lieux de résidence et d'études

	Réside en Zus		Réside en Zus où il existe au moins un établissement proposant une des filières		Ne réside pas en Zus	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Collège situé en Zus	98 600	43,4	95 400	63,2	88 200	3,0
Collège situé en dehors des Zus	128 500	56,6	55 600	36,8	2 896 900	97,0
Lycée (filière générale ou technologique) situé en Zus	12 700	17,1	8 600	50,8	63 800	4,7
Lycée (filière générale ou technologique) situé en dehors des Zus	61 600	82,9	8 300	49,2	1 287 400	95,3
Lycée (filière professionnelle) situé en Zus	11 700	15,4	5 000	29,8	37 200	6,3
Lycée (filière professionnelle) situé en dehors des Zus	64 500	84,6	11 700	70,2	551 600	93,7

Source : Ministère de l'Éducation nationale, Depp. Année scolaire 2011-2012.

Champ : Établissements publics et privés en France métropolitaine et dans les Dom ; élèves résidant dans une unité urbaine comprenant une Zus.

Lecture : En 2011-2012, 43,4 % des collégiens résidant en Zus étudiaient dans un établissement situé en Zus soit 98 600 élèves. Lorsqu'ils résident dans une Zus où existe au moins un collège cette part atteint 63,2 % (95 400 élèves). Lorsqu'ils ne résident pas en Zus seuls 3,0 % étudient dans un collège situé en Zus (88 200 élèves).

### La majorité des élèves des collèges et lycées situés en Zus résident dans un quartier hors Zus

Symétriquement, les établissements situés en Zus ont un recrutement plus large que les seuls élèves résidant en Zus : à l'exception des collèges, pour lesquels une légère majorité des élèves (52,8 %) habite en Zus, ceux-ci sont minoritaires dans les lycées

(tableau 4) : un lycéen sur six de filières générales ou technologiques étudiant en Zus réside en Zus, et moins d'un lycéen sur quatre de filières professionnelles est dans le même cas.

Tableau 4

Part d'élèves résidant en Zus dans les établissements localisés en Zus selon la nature d'établissement

Etablissements situés en Zus	Nombre total d'élèves	Dont nombre d'élèves résidant en Zus	Part d'élèves résidant en Zus (%)
Collèges	186800	98600	52,8
Lycée (filiale générale ou technologique)	76400	12700	16,6
Lycée (filiale professionnelle)	48900	11700	24,0

Source: Ministère de l'Éducation nationale, Depp. Année scolaire 2011-2012.

Champ: Établissements publics et privés en France métropolitaine et dans les Dom; élèves résidant dans une unité urbaine comprenant une Zus.

Lecture: En 2011-2012, 52,8% des élèves des collèges situés en Zus y résidaient, c'est-à-dire 98600 élèves résidant en Zus sur un total de 186800 élèves.

## De nombreux établissements qui accueillent un nombre significatif d'élèves résidant en Zus ne se situent pas en Zus

Du point de vue des établissements, plus que leur localisation, la part d'élèves résidant en Zus au sein des collèges ou des lycées est un indicateur pertinent pour rendre compte de la scolarité en Zus. Afin d'avoir une idée plus précise des taux de fréquentation des établissements du secondaire par des élèves résidant en Zus, les établissements ont été répartis en groupes selon la part d'élèves résidant en Zus (**tableau 5**). Au sein des collèges, les deux premiers groupes, qui accueillent la part la plus faible d'élèves résidant en Zus, représentent la très grande majorité des établissements (près de 83%). Le dernier groupe d'établissements, dans lequel plus d'un quart des élèves résident en Zus, comprend 676 collèges, soit environ 10% des éta-

blissements. Les collèges situés en Zus sont majoritairement classés dans ce dernier groupe (56,4%). Pour les lycées, la surreprésentation des filières professionnelles a une incidence sur les parts d'élèves résidents de Zus. Ainsi, seuls 15,7% des lycées proposant des filières générales comprennent plus de 10% d'élèves résidents de Zus contre 37,7% des lycées proposant des filières professionnelles. Pour les lycées situés en Zus, dans les deux cas le groupe le plus représenté est le groupe 3 (de 10 à 25% d'élèves) mais pour les filières générales ou technologiques il est suivi du groupe 2 (moins de 10% d'élèves) alors que pour les filières professionnelles il est suivi du groupe 4 (plus de 25% d'élèves).

Tableau 5

Localisation des établissements en fonction de la part d'élèves résidant en Zus

Collèges				
	Ensemble		Situés en Zus	
Groupe 1 (aucun élève de Zus)	2816	40,8%	0	0,0%
Groupe 2 (moins de 10% d'élèves de Zus)	2942	42,6%	11	2,7%
Groupe 3 (de 10 à 25%)	475	6,9%	52	12,6%
Groupe 4 (plus de 25%)	676	9,8%	350	84,7%
Lycées proposant des filières générales ou technologiques				
	Ensemble		Situés en Zus	
Groupe 1 (aucun élève de Zus)	537	21,5%	0	0,0%
Groupe 2 (moins de 10% d'élèves de Zus)	1570	62,8%	40	34,8%
Groupe 3 (de 10 à 25%)	297	11,9%	49	42,6%
Groupe 4 (plus de 25%)	96	3,8%	26	22,6%
Lycées proposant des filières professionnelles				
	Ensemble		Situés en Zus	
Groupe 1 (aucun élève de Zus)	284	12,6%	1	0,7%
Groupe 2 (moins de 10% d'élèves de Zus)	1123	49,8%	19	14,1%
Groupe 3 (de 10 à 25%)	613	27,2%	64	47,4%
Groupe 4 (plus de 25%)	236	10,5%	51	37,8%

Source: Ministère de l'Éducation nationale, Depp. Année scolaire 2011-2012.

Champ: Établissements publics et privés en France métropolitaine et dans les Dom; élèves résidant dans une unité urbaine comprenant une Zus.

Lecture: En 2011-2012, 2816 collèges ne comprenaient aucun élève de Zus, 2942 moins de 10%, soit en tout 83,4% des collèges. 11 de ces collèges étaient situés en Zus soit 2,7% des collèges situés en Zus.

## Une baisse du nombre d'établissements et des effectifs scolaires du secondaire en Zus plus marquée que celle observée en dehors de ces quartiers.

La partie suivante aborde les moyens alloués aux quartiers sous l'angle des établissements situés en Zus.

On comptait à la rentrée 2011 environ 338 500 élèves du secondaire scolarisés dans les établissements situés en Zus, 186 000 collégiens, 113 000 lycéens de filières générales ou technologiques, un peu moins de 40 000 lycéens de filières professionnelles. Par rapport à la rentrée 2007, les effectifs scolaires ont sensiblement baissé dans ces établissements (-7,3 %).

Or, cette baisse des effectifs scolaires au sein des établissements situés en Zus va à l'encontre de ce que l'on observe sur les autres établissements. En

dehors des Zus, les effectifs scolaires ont progressé de 0,8 % par rapport à la rentrée 2007 avec principalement une augmentation des effectifs scolaires en collège de 3,0 %.

On peut avancer deux explications à cette évolution différenciée. D'une part, et contrairement au reste du territoire, la population des moins de 20 ans continuerait de diminuer en Zus; d'autre part cette baisse pourrait traduire des stratégies d'évitement des collèges en Zus encouragées par l'assouplissement de la carte scolaire qui, depuis 2007, aurait ainsi renforcé le flux d'élèves normalement scolarisés en Zus vers des établissements situés à l'extérieur de ces quartiers.

**Tableau 6**  
Les effectifs scolaires dans les établissements publics en 2011 (rentrée de l'année scolaire 2011-2012)

Types d'établissement	Zus		Hors Zus (France entière)	
	Nombre d'élèves des établissements publics en 2011	Evolution années scolaires 2007 à 2011 (en %)	Nombre d'élèves des établissements publics en 2011	Evolution années scolaires 2007 à 2011 (en %)
Collège	186 800	-7,7	2 359 300	+3,0
Lycée général ou technologique	112 900	-5,0	1 404 300	-0,2
Lycée professionnel	39 400	-11,3	368 100	-8,2
<b>Total</b>	<b>338 500</b>	<b>-7,3</b>	<b>4 131 700</b>	<b>+0,8</b>

Source: Ministère de l'Education nationale, Depp.

Champ: Etablissements publics France métropolitaine et Dom.

Précision: Les évolutions sont calculées selon la procédure de géolocalisation des établissements de 1996 (encadré Sources et précautions d'usage).

A la rentrée 2011, 620 établissements du secondaire se situaient en Zus: 417 collèges et 203 lycées soit près de 8,0 % des collèges et lycées à l'échelle nationale (tableau 7). En quatre ans, le nombre d'établissements publics du secondaire implantés en Zus (collèges et lycées) a baissé de

3,4 % soit une diminution très supérieure à celle observée dans le même temps pour les établissements situés en dehors des Zus (-0,4 %). Le nombre de lycées a le plus baissé (-5,5 % en Zus, -1,8 % en dehors des Zus).

**Tableau 7**  
Le nombre d'établissements publics du secondaire en 2011

Types d'établissement	Zus		Hors Zus (France entière)	
	Nombre d'élèves des établissements publics en 2011	Evolution années scolaires 2007 à 2011 (en %)	Nombre d'élèves des établissements publics en 2011	Evolution années scolaires 2007 à 2011 (en %)
Collège	417	-2,5	4 836	+0,4
Lycée général + professionnel	203	-5,5	2 346	-1,8
<b>Total</b>	<b>620</b>	<b>-3,4</b>	<b>7 182</b>	<b>-0,4</b>

Source: Ministère de l'Education nationale, Depp.

Champ: Etablissements publics France métropolitaine et Dom.

Précision: Les évolutions sont calculées selon la procédure de géolocalisation des établissements de 1996 (encadré Sources et précautions d'usage).

## Un nombre d'élèves par professeur qui reste favorable aux collèges en Zus

A la rentrée 2011, un peu moins de 14 000 enseignants étaient affectés dans les collèges situés en Zus. En quatre ans, leur nombre a baissé près de six

fois plus vite en Zus qu'en dehors de ces quartiers (-10,4 % contre -1,8 %) (**tableau 8**).

**Tableau 8**  
Les effectifs des enseignants en collège en 2011 et évolution par rapport à 2004

	Zus		Hors Zus (France entière)	
	2011-2012	Evolution années scolaires 2007 à 2011 (en %)	2011-2012	Evolution années scolaires 2007 à 2011 (en %)
Nombre d'enseignants en collèges	13800	-10,4	155600	-1,8

Source: Ministère de l'Education nationale, Depp.

Champ: Etablissements publics France métropolitaine et Dom.

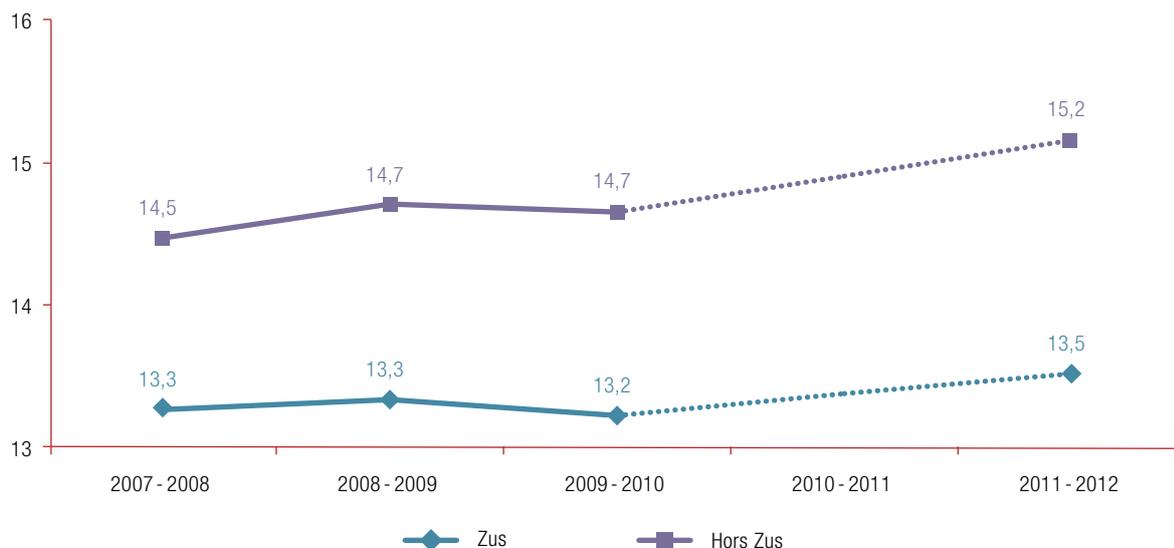
Précision: Les évolutions sont calculées selon la procédure de géolocalisation des établissements de 1996 (encadré Sources et précautions d'usage).

Pour autant, du fait de la tendance à la baisse plus marquée de la démographie des élèves, l'évolution du nombre d'élèves de collèges par enseignant reste favorable en moyenne aux collèges situés en Zus (**graphique 1**). On compte ainsi en moyenne moins de 14 élèves par professeur pour l'ensemble des collèges de ces quartiers contre plus de 15 dans ceux situés à l'extérieur. Cela traduit les efforts publics consentis en termes de personnels enseignants dans le cadre de l'éducation prioritaire qui concerne un grand nombre des collèges en Zus: il y a davantage de professeurs par élèves dans les collèges en Zus. Ce ratio (le nombre d'élèves par

professeur) a diminué pendant cinq ans, de 2003 à 2008, tandis qu'il augmentait en dehors des Zus. Puis, sur les deux dernières années, il augmente de nouveau en Zus, suivant la même tendance qu'en dehors.

L'analyse englobe toutes les catégories de professeurs, et ne distingue pas les statuts des enseignants entre les collèges en Zus et ceux en dehors de ces quartiers: les enseignants non référents, qui ont un rôle d'appui à l'enseignement en ne dispensant que quelques heures par semaine aux élèves, pourraient être surreprésentés dans les établissements en Zus.

**Graphique 1**  
Evolution du nombre d'élèves par enseignant en collège entre 2007-2008 et 2011-2012 selon le lieu de scolarisation



Source: Ministère de l'Education nationale, Depp.

Champ: Etablissements publics, France métropolitaine et Dom.

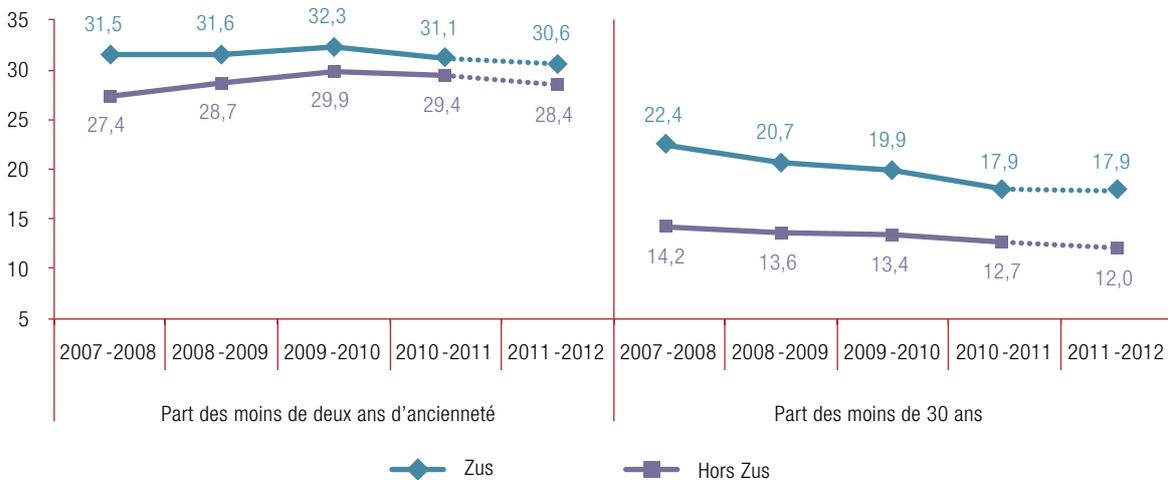
Lecture: En 2011-2012, le nombre d'élèves par professeur de collège en Zus était en moyenne de 13,5 contre 15,2 pour les professeurs de collège en dehors des Zus.

Précision: Les données calculées jusqu'à l'année scolaire 2009-2010 l'ont été selon la procédure de géolocalisation des établissements de 1996 (encadré Sources et précautions d'usage).

La baisse des effectifs des enseignants des collèges en Zus s'accompagne d'un recul du nombre de jeunes professeurs (moins de 30 ans), du fait notamment d'un renouvellement non systématique des départs en retraite (**graphique 2**). Pour autant, la part des enseignants de moins de 30 ans en Zus, *a priori* moins expérimentés, reste en 2011-2012 nettement supérieure à celle des autres établissements (17,9 % contre 12,0 % en dehors des Zus). Mais l'écart depuis quatre ans entre Zus et hors Zus se réduit peu à peu (8,2 points d'écart

en 2007-2008 contre moins de 6,0 en 2011-2012). Parallèlement, le taux de rotation des professeurs de moins de deux ans d'ancienneté dans un même établissement diminue : la baisse depuis l'année 2009-2010 est plus marquée dans les établissements en Zus. L'écart ne cesse donc de se réduire entre les deux zones géographiques et apparaît comme étant assez faible. On compte ainsi 30,6 % des enseignants de collèges situés en Zus ayant moins de deux ans d'ancienneté dans l'établissement contre 28,4 % dans les collèges des autres quartiers.

**Graphique 2**  
Age et ancienneté des enseignants en collège (en %)



**Source :** Ministère de l'Éducation nationale, Depp.  
**Champ :** Établissements publics, France métropolitaine et Dom.  
**Lecture :** En 2011-2012, la part des enseignants en collèges ayant moins de 2 ans d'ancienneté en Zus est de 30,6 % contre 28,4 % hors Zus. Toujours pour l'année scolaire 2011-2012, la part des enseignants en collèges ayant moins de 30 ans est de 17,9 % dans les établissements en Zus contre 12,0 % dans les établissements hors Zus.  
**Précision :** Les données calculées jusqu'à l'année scolaire 2010-2011 l'ont été selon la procédure de géolocalisation des établissements de 1996 (encadré Sources et précautions d'usage).

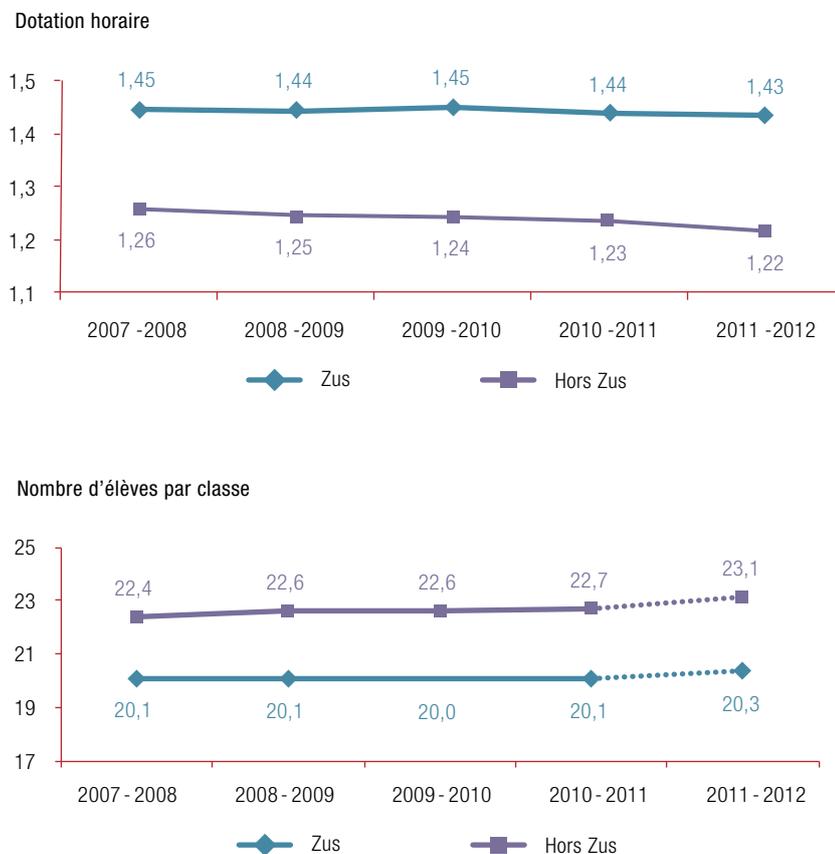
### Des efforts accrus en matière d'éducation prioritaire dans les collèges en Zus en termes de nombre moyen d'élèves par classe et de dotation horaire

Le nombre d'élèves par classe a augmenté quelle que soit la zone considérée et de manière plus prégnante dans les collèges en dehors des Zus : à la rentrée 2011, il était de 20,3 élèves dans les établissements en Zus et 23,1 élèves dans les établissements en dehors des Zus (**graphiques 3**). L'écart selon l'implantation des établissements (en Zus ou hors Zus), illustre les recouvrements partiels entre le zonage politique de la ville et le réseau d'éducation prioritaire. Ainsi, les efforts pour maintenir des classes de plus petits effectifs dans les établissements classés en éducation prioritaire expliquent la moindre densité des classes dans les établissements implantés en Zus. La rentrée 2011 marque une certaine rupture avec les années précédentes en enregistrant pour la première fois une augmentation sensible du nombre d'élèves par structure par

rapport à la rentrée 2010 (+0,2 dans les collèges de Zus, +0,4 dans les collèges en dehors des Zus). La dotation horaire par élève (le nombre d'heures de cours dispensées par un professeur et reçues en moyenne par élève) est plus élevée dans les établissements en Zus (1,43) que dans ceux des autres quartiers (1,22). En quatre ans, cette dotation horaire a très légèrement baissé dans les établissements hors Zus et est restée stable dans les établissements en Zus après une hausse sensible entre les rentrées 2005 et 2006. Plus précisément, la dotation horaire en Zus a progressé durant cette période surtout grâce à l'augmentation des Activités à responsabilité établissement (ARE) : ces ARE correspondent à des heures de « décharges établissement ». Il s'agit par exemple de déployer des activités de coordination pédagogique ou d'assistance informatique.

## Graphiques 3

## Dotation horaire et nombre d'élèves par classe dans les collèges



Source: Ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ: Établissements publics, France métropolitaine et Dom.

Lecture: En 2011-2012, la dotation horaire, c'est-à-dire le nombre d'heures d'activité prises en charge par un professeur en moyenne par élève et par semaine, était dans les collèges en Zus de 1,43 heure contre 1,22 dans les collèges hors Zus. Le nombre d'élèves par classe était pour l'année scolaire 2011-2012 dans les collèges en Zus en moyenne de 20,3 élèves contre 23,1 élèves dans les collèges en dehors des Zus.

Précision: Les données calculées jusqu'à l'année scolaire 2010-2011 l'ont été à partir du zonage datant de 1996 (encadré Sources et précautions d'usage).

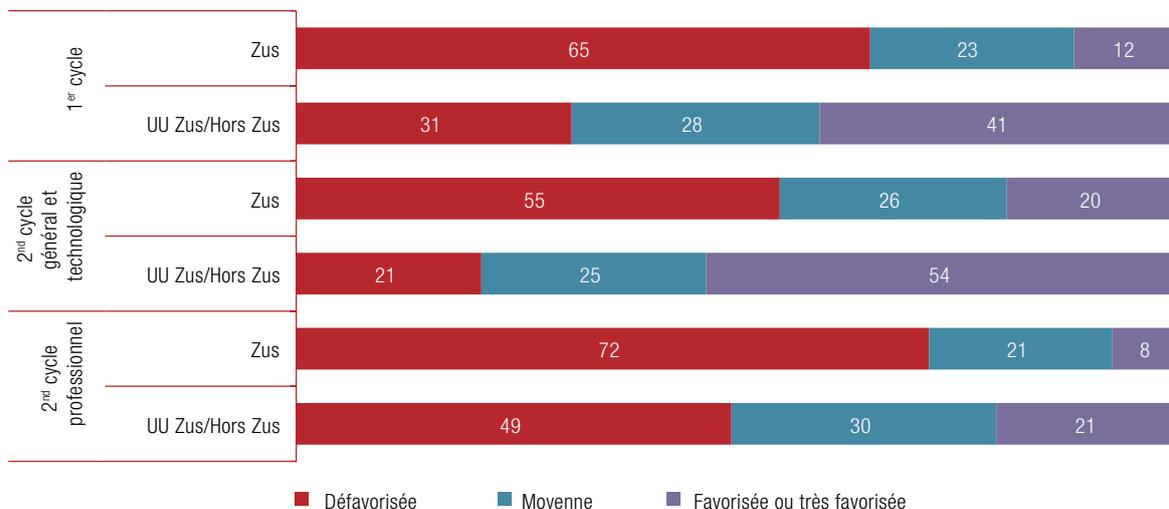
## Les élèves résidents de Zus sont issus de milieux nettement moins favorisés

La population résidant en Zus est caractérisée par une plus grande précarité. Le taux d'élèves issus de milieux défavorisés (**encadré Appartenance sociale des élèves du secondaire**) s'élève ainsi au collège à 65 % pour les élèves résidant en Zus contre 31 % pour les élèves résidant hors Zus dans une unité urbaine abritant une Zus (**graphique 4**). Inversement, les catégories favorisées et très favorisées ne représentent que 12 % des collégiens résidant en Zus contre 41 % des collégiens résidant hors Zus. Ces écarts s'amplifient dans le second cycle général et technologique, tandis qu'ils sont légèrement réduits dans le second cycle professionnel. Cette plus forte proportion d'élèves d'origine sociale modeste en Zus a des conséquences

importantes sur l'orientation et la réussite scolaire. Les lycéens qui résident en Zus et qui étudient dans un établissement situé en dehors des Zus ont un profil similaire à ceux des lycéens qui résident et étudient en Zus. En revanche, les collégiens résidant dans une Zus et qui vont dans un collège en dehors des Zus sont moins souvent issus de classes défavorisées, en particulier si la Zus où ils habitent comporte au moins un collège. Ils sont ainsi 55 % issus de classes défavorisées (contre 65 % pour l'ensemble des collégiens résidant en Zus), 27 % issus de classes moyennes (contre 23 %) et 18 % issus de classes favorisées (contre 12 %). Cela traduit probablement des stratégies d'évitement d'établissements.

**Graphique 4**

**Profil social des élèves (d'après la PCS) selon le cycle d'enseignement et leur lieu d'habitation (en %)**



Source: Ministère de l'Éducation nationale, Depp. Année scolaire 2011-2012.  
 Champ: Établissements publics et privés en France métropolitaine et dans les Dom; élèves résidant dans une unité urbaine comprenant une Zus.

**Appartenance sociale des élèves du secondaire**

Le profil social des élèves est calculé à partir de la catégorie socioprofessionnelle regroupée, (nomenclature Insee des PCS) de leur responsable légal (parents, tuteur...). Ce regroupement reprend le principe utilisé pour les indicateurs Ival (Indicateur de valeur ajoutée des lycées). Il est établi d'après les proximités de résultats scolaires des élèves observées dans les différentes études conduites sur la question des inégalités sociales de scolarisation.

L'indicateur répartit les élèves en trois groupes sociaux : La catégorie dite « défavorisée » comprend les ouvriers, qualifiés et non qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle.

La catégorie dite « moyenne » comprend les agriculteurs exploitants, les artisans, les commerçants et assi-

milés, les employés administratifs et du commerce, les policiers et militaires, les personnels de service direct aux particuliers (employés d'hôtellerie et de restauration, concierges...), les retraités agriculteurs exploitants, les retraités artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.

La catégorie dite « favorisée » comprend les professions libérales, les cadres de la fonction publique et des entreprises, les enseignants, les professions de l'information, des arts et du spectacle, les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, les « professions intermédiaires » de la santé et du travail social (infirmiers, éducateurs spécialisés...), de la fonction publique, du commerce ou des entreprises, les techniciens, les contremaîtres, les agents de maîtrise, les retraités cadres et professions intermédiaires.

**Les élèves du secondaire résidant en Zus sont en moyenne deux fois moins nombreux que ceux résidant en dehors des Zus à être demi-pensionnaires**

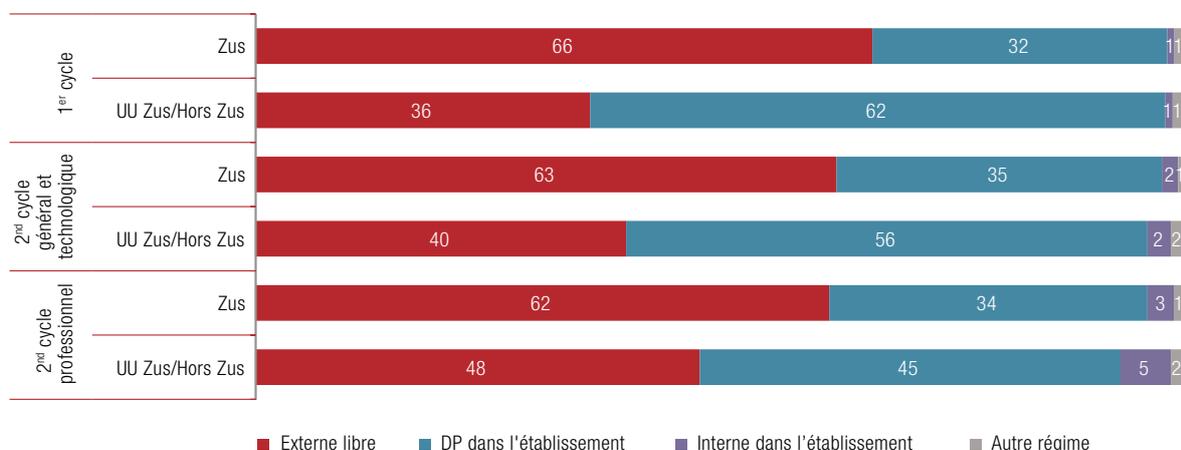
La faible part des demi-pensionnaires chez les élèves résidant en Zus (graphique 5) par rapport à ce que l'on observe pour les élèves ne résidant pas en Zus est particulièrement sensible au collège: 32 % des collégiens résidant en Zus sont demi-pensionnaires contre 62 % des résidents d'unités urbaines comprenant une Zus. Le pourcentage de demi-pensionnaires parmi les élèves résidant en Zus reste stable du collège au lycée général et technologique, alors qu'il diminue pour

les élèves résidant hors Zus, en particulier dans les lycées professionnels, tout en restant nettement supérieur à celui des élèves de Zus. La composition sociale des Zus contribue à expliquer ce phénomène: les catégories sociales défavorisées ont tendance à moins bénéficier du régime de demi-pensionnaires et ce notamment pour raisons financières. Cela étant, on observe encore des différences significatives à catégories socio-professionnelles identiques, même s'il ressort que

l'écart entre les parts de demi-pensionnaires parmi les élèves résidant en Zus et hors Zus se resserre à mesure qu'on se rapproche de la catégorie sociale favorisée. L'hypothèse du rôle des moyens financiers des parents dans la détermination du régime scolaire des élèves est aussi évoquée dans l'étude de l'Insee *Cantines des collèges de l'Essonne : une fréquentation sensible au revenu des familles*<sup>4</sup>. L'écart observé entre les parts de demi-pensionnaires chez les élèves résidant en Zus et hors Zus résulte donc non seulement de différences géo-

graphiques (les élèves vivant en milieu urbain étant plus rarement demi-pensionnaires), sociales et culturelles<sup>5</sup>, mais aussi d'inégalités de revenus des familles, en moyenne plus défavorisées en Zus. Liée à cette différence de revenus, l'inactivité – et notamment féminine – plus importante en Zus, en donnant plus facilement à une mère de famille la possibilité de préparer un repas à domicile le midi pour ses enfants contribue également à expliquer cette proportion plus faible de demi-pensionnaires chez les élèves résidant en Zus.

**Graphique 5**  
Régime scolaire des élèves selon le cycle d'enseignement et leur lieu d'habitation (en %)



Source : Ministère de l'Éducation nationale, Depp. Année scolaire 2011-2012.  
Champ : Établissements publics et privés en France métropolitaine et dans les Dom ; élèves résidant dans une unité urbaine comprenant une Zus.

### Près de trois élèves sur cinq résidant en Zus s'orientent vers la voie professionnelle à l'entrée de la 1<sup>re</sup>

Les éléments présentés en termes d'orientation ne décrivent pas la démarche d'orientation mais les répartitions en résultant. Les conclusions rendent cependant assez fidèlement compte de ce processus. En 1<sup>re</sup>, les élèves résidant en Zus sont deux fois moins souvent scolarisés en filière générale que ceux résidant en dehors des Zus (26 % contre 51 % pour les élèves des unités urbaines à Zus). Ils sont au contraire beaucoup plus nombreux à suivre une filière professionnelle (54 % des élèves résidents de Zus, 30 % hors Zus, **graphique 6**). La généralisation de la réforme de la filière professionnelle

pour l'année scolaire 2011-2012 a profondément modifié l'orientation scolaire en 1<sup>re</sup> sur ces filières. Depuis 2011-2012, le cursus usuel pour préparer un Bac professionnel consiste à entrer dans une filière menant à ce diplôme en trois ans. L'obtention d'un BEP reste possible en cours de cursus comme certification intermédiaire. Aussi, la filière plus représentée en 2011-2012 pour les élèves résidant en Zus est la 1<sup>re</sup> professionnelle (35 %) loin devant la 1<sup>re</sup> CAP, la terminale BEP devenant assez marginale. L'écart le plus important entre Zus et unités urbaines à Zus concerne pour ces voies professionnelles les

4. Juin 2012. L'étude montre que la mise en place d'un barème d'aide aux familles dans le département a permis de réduire le taux d'effort financier (dépense pour la restauration scolaire en proportion du quotient familial) consenti par les familles les plus modestes à un niveau comparable au taux d'effort des familles plus aisées – voire à zéro –, rendant ainsi les frais de restauration bien moins dissuasifs pour ces familles modestes.

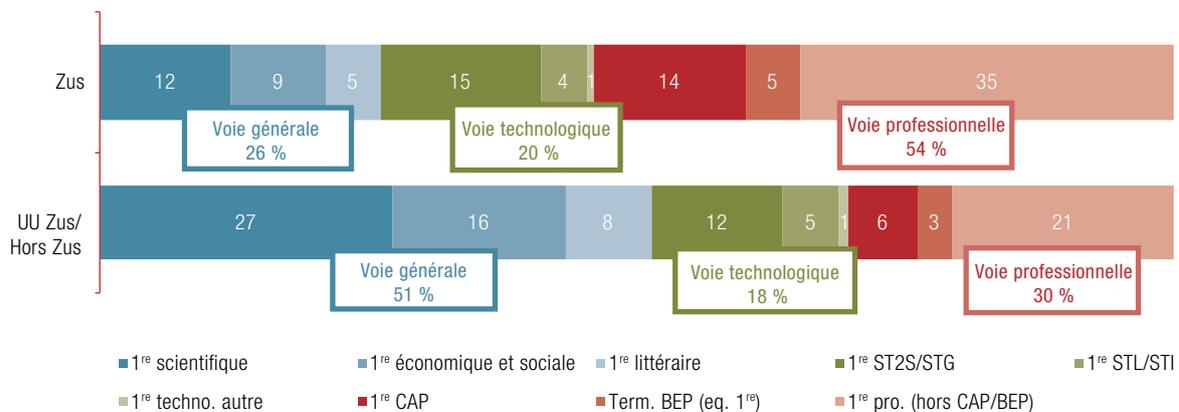
5. La loi de décentralisation du 13 août 2004 a confié aux départements et aux régions la restauration et l'hébergement dans les établissements dont ils ont la charge (respectivement : collèges et lycées). Certains d'entre eux ont décidé d'offrir des alternatives aux menus ne répondant pas à certaines exigences alimentaires ou confessionnelles, à l'image de la ville de Lyon qui propose depuis la rentrée 2008 un menu « complet sans viande ».

1<sup>res</sup> CAP qui représentent plus du double en Zus (14 %) qu'en unités urbaines comprenant une Zus (6 %). Dans la filière générale, la 1<sup>re</sup> S est la plus discriminante statistiquement : la part des élèves résidant hors Zus en 1<sup>re</sup> S est plus du double de celle des élèves résidant en Zus (respectivement 27 % et 12 %). La voie technologique représente enfin 20 % des élèves de 1<sup>re</sup> résidant en Zus et 18 % des élèves résidant hors d'une Zus dans une unité urbaine comprenant une Zus.

Les filles, quel que soit leur lieu de résidence, sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons en 1<sup>re</sup> générale et technologique, et les gar-

çons plus nombreux en 1<sup>re</sup> professionnelle. En 1<sup>re</sup> générale, les écarts de répartition par sexe diffèrent selon la filière. En 1<sup>re</sup> S, en Zus comme hors Zus, les garçons sont proportionnellement plus nombreux, mais l'écart filles/garçons est moins marqué parmi les résidents en Zus. Dans les filières économique et sociale (ES) et littéraire (L), les filles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons et l'écart est légèrement plus marqué en Zus. Enfin, la part des filles (29 %) et surtout des garçons (42 %) qui s'orientent en 1<sup>re</sup> professionnelle est importante, l'écart fille/garçon étant légèrement moins important en Zus.

**Graphique 6**  
Répartition des élèves dans les filières en 1<sup>re</sup> selon leur lieu d'habitation (en %)



Source : Ministère de l'Éducation nationale, Depp. Année scolaire 2011-2012.  
Champ : Établissements publics et privés en France métropolitaine et dans les Dom ; élèves de 1<sup>re</sup> résidant dans une unité urbaine comprenant une Zus.

### L'effet Zus nivelle les différences en termes d'orientation observées par âge ou catégorie sociale et accentue celles liées au sexe

Trois modélisations logistiques permettent de mesurer, toutes choses égales par ailleurs, l'effet propre du fait de résider en Zus sur l'orientation vers telle ou telle filière en fonction de différentes caractéristiques (sexe, âge et PCS). Premier constat, le fait de résider en Zus pour un individu de référence (une jeune fille âgée de 16 ans, issue d'une classe moyenne) augmente davantage la probabilité d'une orientation en filière professionnelle (37,9 % de chance contre 25,6 % pour le même individu vivant en dehors des Zus), que celle en filière technologique (25,0 % contre 21,7 %) et diminue fortement celle en filière générale (38,1 % contre 52,7 %). Les effets du sexe, de l'âge, de la PCS vont dans le même sens que l'individu de référence réside ou non en Zus. Ainsi :

- les garçons ont plus de chances d'étudier en

filière professionnelle et moins de chances d'étudier en filière générale ;

- le fait d'être issu d'une classe favorisée augmente les chances d'étudier en filière générale et diminue celles d'étudier en filière professionnelle. A l'inverse, le fait d'être issu d'une classe défavorisée augmente les chances d'étudier en filière professionnelle et diminue celles d'étudier en filière générale ;
- les plus âgés (18 ans ou plus) auront en 1<sup>re</sup> moins de chances d'étudier en filière générale et plus de chances d'étudier en filière professionnelle et ce, à l'inverse des moins de 16 ans.

Pour autant, en dehors du sexe, les différences que l'on observe entre les différentes catégories de personnes sont moins tranchées lorsque le lieu de résidence est situé en Zus. Par exemple, toutes choses égales par ailleurs, une fille ne diffère d'un individu

de référence que par son appartenance à une classe favorisée aura 17,1 % de chances en plus d'étudier en filière générale si elle réside en Zus contre 23,1 % si elle réside en unité urbaine englobante. A l'inverse, elle aura 10,6 % de chances de moins d'étudier en filière professionnelle contre 15,2 % si elle réside en unité urbaine englobante. Les différences d'âge sont

également moins marquées en Zus. En revanche, l'écart par sexe a tendance à s'accroître en Zus : un garçon résident de Zus issu de la classe sociale moyenne et âgé de 16 ans à 17 ans aura encore plus de chances d'étudier en filière professionnelle par rapport à une fille ayant les mêmes caractéristiques s'il réside en Zus.

**Tableau 9**  
Modélisations de l'orientation en 1<sup>re</sup> (en filière professionnelle, technologique ou générale) selon le lieu de résidence, la PCS, le sexe et l'âge

	Filière générale		Filière technologique		Filière professionnelle	
	Réside en Zus	Réside en dehors des Zus	Réside en Zus	Réside en dehors des Zus	Réside en Zus	Réside en dehors des Zus
Individu de référence	38,1 %	52,7 %	25,0 %	21,7 %	37,9 %	25,6 %
<b>Effet des caractéristiques « toutes choses égales par ailleurs »</b>						
<b>Sexe</b>						
Garçons	-10,4 % ***	-9,6 % ***	-3,9 % ***	+0,2 % ns	+10,5 % ***	+9,3 % ***
Filles	ref	ref	ref	ref	ref	ref
<b>PCS</b>						
Catégorie favorisée	+17,1 % ***	+23,1 % ***	-1,5 % *	-5,4 % ***	-10,6 % ***	-15,2 % ***
Catégorie moyenne	ref	ref	ref	ref	ref	ref
Catégorie défavorisée	-12,3 % ***	-14,7 % ***	-2,5 % ***	-2,0 % ***	+10,3 % ***	+14,0 % ***
<b>Age</b>						
Moins de 16 ans	+36,4 % ***	+38,1 % ***	-8,2 % ***	-15,0 % ***	-22,0 % ***	-23,3 % ***
16 à 17 ans	ref	ref	ref	ref	ref	ref
18 ans ou plus	-36,7 % ***	-43,1 % ***	-5,4 % ***	+0,4 % ns	+29,2 % ***	+41,3 % ***

Source : Ministère de l'Éducation nationale, Depp. Année scolaire 2011-2012.

Champ : Établissements publics et privés en France métropolitaine et dans les Dom ; élèves de 1<sup>re</sup> résidant dans une unité urbaine comprenant une Zus.

Lecture : En 2011-2012, un individu de référence (une fille de catégorie sociale moyenne âgée de 16 à 17 ans) résidant en Zus a 38,1 % de probabilité de d'être en 1<sup>re</sup> générale quand celle d'un même individu de référence résidant dans les mêmes agglomérations en dehors des Zus est de 52,7 %. En Zus, une fille se distinguant de l'individu de référence uniquement par une PCS favorisée a 17,1 points de chances en plus (soit 55,2 %) d'être en 1<sup>re</sup> générale alors qu'en dehors des Zus cette même fille aura 23,1 points (75,8 %) de chances en plus d'être dans la même situation.

\*\*\* effet significatif à 0,1 %, \*\* effet significatif à 1 %, \* effet significatif à 5 %, ns effet non significatif.

## Le retard scolaire plus fréquent au collège chez les résidents de Zus

En France entière à la rentrée 2011, 12,3 % des élèves entrant en 6<sup>e</sup> pour la première fois avaient un an ou plus de retard scolaire (tableau 10). En Zus, ce pourcentage atteint 21,8 % (12,7 % en unités urbaines à Zus). Il est donc relativement 1,72 fois plus élevé que dans des quartiers environnants. Les filles ont de manière générale de meilleurs résultats scolaires que les garçons. Elles sont de fait moins nombreuses à accuser au moins un an de retard au collège. Cependant, les filles comme les garçons qui résident en Zus accusent des taux

de retard plus importants que les collégiens résidant en dehors de ces quartiers. Les différences de taux de retard selon que les collégiens résident en Zus ou non sont fortement liées aux différences de PCS qui existent entre les populations Zus et les autres. En effet, plus la catégorie sociale est favorisée, plus les taux de retard sont faibles. Toutefois, même à catégorie sociale comparable, les collégiens résidents de Zus sont plus souvent en retard scolaire que les collégiens résidant dans des autres quartiers.

**Tableau 10**

**Taux de retards scolaires d'au moins 1 an parmi les élèves entrant pour la première fois en 6<sup>e</sup> selon le lieu de résidence et quelques caractéristiques des élèves (en %)**

	France entière	Zus	Unités urbaines à Zus/ hors Zus	Ratio Zus/Unités urbaines à Zus
Ensemble	12,3	21,8	12,7	1,72
Garçons	13,6	23,4	13,8	1,70
Filles	11,0	20,2	11,5	1,76
Catégorie très favorisée	3,6	6,9	3,4	2,03
Catégorie favorisée	7,6	12,4	8,0	1,55
Catégorie moyenne	11,2	16,9	12,0	1,41
Catégorie défavorisée	20,5	26,0	22,2	1,17

Source: Ministère de l'Education nationale, Depp. Année scolaire 2011-2012.

Champ: Etablissements publics et privés en France métropolitaine et dans les Dom; élèves de 6<sup>e</sup>.

Traitement: Insee.

Lecture: En 2011-2012, 12,7% des élèves entrant pour la première fois en 6<sup>e</sup> résidant dans des unités urbaines à Zus avaient au moins un an de retard, alors que c'est le cas pour 21,8% des élèves de 6<sup>e</sup> résidant en Zus. Le ratio de 1,7 (21,8%/12,7%) signifie que la part des collégiens en retard est 70% supérieure en Zus que dans les unités urbaines à Zus.

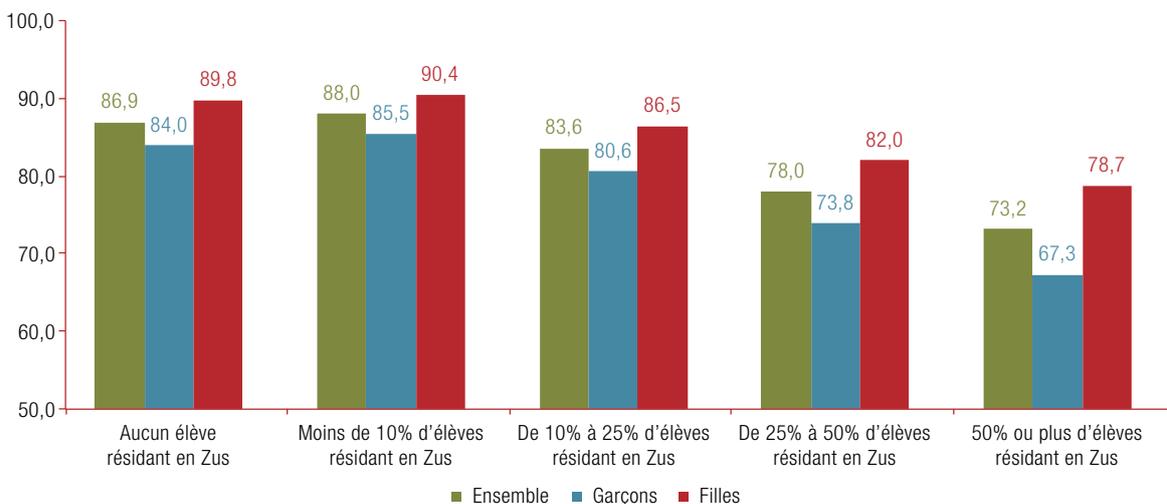
### Une réussite scolaire plus faible pour les établissements à forte proportion d'élèves résidant en Zus

Le croisement de la base élèves avec les résultats de l'ensemble des établissements du secondaire au diplôme national du brevet (DNB) et au baccalauréat permet de ne plus se limiter à l'analyse de la réussite scolaire selon la localisation en Zus ou en dehors des Zus des établissements. On constate ainsi que les taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) des collèges diminuent quand la proportion d'élèves résidant en Zus augmente dans l'établissement (**graphique 7**). Pour les établissements où cette proportion est faible, les taux de réussite au DNB dépassent 85,0% tandis que dans ceux où plus de la moitié des élèves résident en Zus, il n'est

que de 73,2%. L'écart entre les groupes est plus fort chez les garçons que chez les filles, la population masculine étant plus exposée à l'échec scolaire. Les collèges accueillant une plus grande part d'élèves de Zus ont une population où la proportion des PCS défavorisées est plus importante (67% pour les collèges ayant plus de 50% d'élèves de Zus contre 33% pour les collèges n'ayant aucun ou moins de 10% d'élèves de Zus). Or, réussite scolaire et origines sociales des élèves sont deux composantes très liées. Ce différentiel de classes sociales défavorisées contribue à expliquer ces écarts importants de réussite au DNB notamment chez les garçons.

**Graphique 7**

**Taux de réussite au DNB en 2012 en fonction de la part d'élèves résidant en Zus dans les collèges par sexe (en %)**



Source: Ministère de l'Education nationale, Depp. Année scolaire 2011-2012.

Champ: Etablissements publics et privés en France métropolitaine et dans les Dom; élèves de 1<sup>re</sup> résidant dans une unité urbaine comprenant une Zus.

La composition sociale des établissements nous impose donc de ne pas nous limiter aux taux bruts de réussite. La part d'élèves issus de classes sociales défavorisées est plus importante dans les établissements à forte concentration d'élèves de Zus et cette composition sociale constitue sans doute un handicap dans leur parcours scolaire. Pour contourner ce biais, est calculé un taux de réussite appelé « taux attendu », qui tient compte de la catégorie sociale, de l'âge, du sexe, et du niveau de l'élève à l'entrée de l'établissement. Pour l'instant, cette méthodologie n'est disponible que pour les lycées, les résultats au DNB permettant d'avoir une idée du niveau initial des élèves en 2<sup>nd</sup>e. L'absence d'une telle information à l'entrée de la 6<sup>e</sup> limite les possibilités pour les collègues. Par ailleurs, sont pris en compte également dans le modèle les caractéristiques sociodémographiques du lycée où est scolarisé l'élève, car la réussite scolaire est très sensible au contexte du lieu de scolarisation (pourcentage d'élèves en retard scolaire, pourcentage d'élèves selon chaque catégorie sociale, pourcentage de filles). C'est sur ce principe qu'est calculé pour chaque lycée un taux de réussite attendu pour approcher l'action propre du lycée, ce qu'il a en quelque sorte « ajouté » au niveau initial des élèves qu'il a reçu en fonction du contexte sociodémographique qui était le sien. Ce taux attendu n'est pas un objectif, mais une simulation de ce que serait le taux de réussite de chaque lycée si ces élèves connaissaient le même succès au baccalauréat que l'ensemble des candidats ayant les mêmes caractéristiques propres (âge, catégorie sociale, sexe, niveau scolaire à l'entrée de seconde) dans des établissements ayant les mêmes caractéristiques (taux d'élèves en retard, taux d'élèves selon chaque catégorie professionnelle, taux de filles). Si l'écart

entre le taux brut et le taux attendu (taux brut – taux attendu), appelé « apport » ou « valeur ajoutée », est positif, on a tout lieu de penser que le lycée a apporté aux élèves qu'il a accueillis plus que ce que ceux-ci auraient reçu s'ils avaient fréquenté un établissement situé dans la moyenne, ce qui est l'indice d'une bonne efficacité relative. Si l'écart est négatif, la présomption inverse prévaudra. Cette approche relative permet une comparaison avec l'efficacité moyenne. Elle n'implique évidemment pas que les lycées ayant un apport ou une valeur ajoutée négative voient baisser le niveau de leurs élèves au cours de leur scolarité. De manière brute comme pour le DNB, quelle que soit la filière retenue, plus la part de résidents de Zus augmente, plus les taux bruts de réussite au Bac diminuent (**tableau 11**). L'analyse de la valeur ajoutée médiane montre toutefois que les écarts entre les taux bruts de réussite au Bac et les taux attendus sont assez faibles y compris dans les établissements où la part des élèves de Zus est importante. Cela étant, même en prenant en compte l'environnement social des établissements, de manière générale, les établissements ne comprenant que peu ou aucun élève de Zus obtiennent dans plus de 50 % des cas des résultats supérieurs à ceux attendus. A l'inverse, les établissements où la part d'élèves de Zus est plus importante, ont dans la majorité des cas des résultats inférieurs à ceux attendus. C'est particulièrement vrai pour les filières professionnelles, qui accueillent dès la 1<sup>re</sup> une majorité d'élèves de Zus, où la valeur ajoutée médiane diminue au fur et à mesure de la part d'élèves de Zus. Exception notable, pour les filières ES et S, où se concentrent globalement les meilleurs élèves, les valeurs ajoutées médianes sont globalement supérieures dans les établissements où la part d'élèves de Zus est la plus importante.

**Tableau 11****Taux bruts de réussite au Bac en 2012 en fonction de la concentration d'élèves résidant en Zus et valeur ajoutée médiane (en %)**

	Aucun élève résidant en Zus		Moins de 10 % d'élèves résidant en Zus		De 10 % à 25 % d'élèves résidant en Zus		25 % ou plus d'élèves résidant	
	Taux brut de réussite moyen	Valeur ajoutée médiane	Taux brut de réussite moyen	Valeur ajoutée médiane	Taux brut de réussite moyen	Valeur ajoutée médiane	Taux brut de réussite moyen	Valeur ajoutée médiane
Série S	92,6	+1,0	92,7	0,0	87,0	-1,0	80,6	+1,0
Série ES	91,4	+1,0	91,4	0,0	86,0	-1,0	79,1	+2,0
Série L	88,9	+2,0	89,8	+1,0	84,5	0,0	77,8	-3,0
Série STG	86,7	+1,0	86,9	+1,0	80,1	-1,0	75,6	0,0
Série STI	85,9	+4,0	86,0	0,0	80,3	-1,0	74,3	-1,0
Série STL	95,5	+3,0	90,9	+1,0	88,7	-2,0	81,9	-1,0
Série ST2S	83,9	-0,5	86,5	0,0	79,9	+1,0	66,0	-3,0
Série Pro « Production »	77,2	+3,0	77,8	0,0	73,5	-1,0	67,6	-2,0
Série Pro « Service »	83,4	+4,0	83,0	0,0	77,9	-1,0	70,4	-2,0

Source: Ministère de l'Education nationale, Depp. Année scolaire 2011-2012.

Champ: France métropolitaine et Dom.

**Lecture:** Parmi les lycées ne comprenant aucun élève résidant en Zus et ayant une section S, un sur deux obtient sur cette filière un taux brut de réussite au minimum supérieur de 1 point à celui attendu (taux brut moyen de 92,6 %, valeur ajoutée de 1 point), parmi ceux comprenant moins de 10 % d'élèves résidant en Zus un sur deux a un taux de réussite au minimum égal à celui attendu (taux brut moyen de 92,7 %, valeur ajoutée de 0 point), parmi ceux comprenant de 10 % à 25 % d'élèves résidant en Zus un sur deux a un taux de réussite au minimum inférieur de 1 point à celui attendu (taux brut moyen de 87,0 %, valeur ajoutée de -1 point) et parmi ceux comprenant plus de 25 % d'élèves résidant en Zus un sur deux a un taux de réussite au minimum supérieur de 1 point à celui attendu (taux brut moyen de 80,6 %, valeur ajoutée de +1 point).

# L'offre de santé en Zus en 2012

**Les Zus présentent un déficit quasi généralisé en matière d'équipements de santé, en comparaison de ce qui est proposé dans leurs agglomérations. Ce déficit est particulièrement marqué pour les médecins spécialistes et la plupart des auxiliaires libéraux, mais plus modéré pour les médecins généralistes, les infirmiers et les pharmacies (qui relèvent de la gamme des équipements de proximité). Cependant, près d'une Zus sur huit n'accueille aucun établissement de santé de proximité; la situation en matière d'offre de soins est de fait très hétérogène entre les Zus.**

**La tendance de certains professionnels à s'installer à la proximité immédiate de ces quartiers invite cependant à relativiser certains de ces résultats.**

## Le déficit d'offre d'équipements de santé est prononcé pour les spécialistes et les auxiliaires médicaux libéraux

La base permanente des équipements (Insee) permet de mobiliser des informations sur les quelque 410 000 équipements de santé présents en 2012 sur le territoire métropolitain (**encadré La base permanente des équipements**).

L'indicateur analysé ici est la densité d'équipements de santé par habitant, qui permet d'évaluer l'offre de soins. En Zus, comme sur d'autres échelles territoriales (unités urbaines, métropole), cette densité est obtenue en rapportant les effectifs d'équipements de santé décomptés sur cette zone à la population totale de cette zone. On sera attentif au fait que, à l'exception des fonctions médicales et paramédicales exercées en libéral, qui sont décomptées par professionnel dans la base, les autres équipements sont repérés à l'établissement et la densité correspondante ne peut tenir compte des effectifs réels de professionnels mis à disposition de la population. Pour certains types d'équipements d'action sociale, destinés à des publics spécifiques (tels les personnes âgées ou les enfants), le nombre d'équipements peut être rapporté à la taille de la population ciblée.

Les Zus de métropole souffrent d'un déficit d'offre de santé (**tableau 1**), et ce sur la plupart des types d'équipements de santé analysés. Ce déficit est particulièrement sensible pour l'ensemble des médecins spécialistes et la plupart des catégories d'auxiliaires médicaux; il est en revanche beaucoup plus mesuré, voire nul, pour les médecins généralistes, les infirmiers et les pharmacies qui relèvent tous de la gamme de proximité; les centres de santé sont

également bien représentés dans les quartiers. Dans le cas du secteur hospitalier, les mauvais résultats peuvent être liés au fait que le tracé des Zus évite par construction ce type d'établissement.

Ainsi la densité de médecins omnipraticiens pour 100 000 habitants en Zus est 1,2 fois inférieure « seulement » à celle observée dans leurs agglomérations; mais le même ratio est bien plus défavorable quand on s'intéresse aux médecins spécialistes (2,4 fois inférieure). L'écart entre les Zus et leurs unités urbaines est particulièrement marqué pour les psychiatres, les dermatologues-vénérologues et les ophtalmologues; en revanche il est plus modéré pour les gynécologues obstétriciens, les pédiatres et les pneumologues (même si la densité en Zus correspondante reste toutefois près de deux fois inférieure à celle de leurs unités urbaines). Enfin, les chirurgiens-dentistes sont également une catégorie moins bien représentée en Zus, avec une densité 2,3 fois inférieure dans ces quartiers à celle de leurs agglomérations.

Concernant les auxiliaires médicaux, seuls les infirmiers sont autant représentés dans ces quartiers qu'en dehors, tandis que les ergothérapeutes, audio-prothésistes, pédicures-podologues, psychomotriciens et orthoptistes souffrent d'une forte sous-représentation.

Au final, la densité des équipements dits « de proximité » – médecins omnipraticiens, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et pharmacies – est 1,4 fois inférieure en Zus à celle des unités urbaines abritant ces quartiers.

**Tableau 1**  
**Densité d'établissements de santé pour 100000 habitants en 2012**

	Zus	Unités urbaines avec Zus	Métropole	Ratio unités urbaines/Zus
<b>Offre de proximité</b>	324,0	441,4	408,8	1,4
Centres de santé	5,0	4,6	3,9	0,9
<b>Professions médicales libérales</b>				
Médecin omnipraticien	93,1	110,6	100,1	1,2
Spécialistes, dont :	42,1	100,8	67,0	2,4
<i>Spécialistes en cardiologie</i>	5,0	10,8	7,3	2,1
<i>Spécialistes en dermatologie-vénérologie</i>	2,8	8,0	5,4	2,9
<i>Spécialistes en gynécologie médicale</i>	3,4	7,5	4,9	2,2
<i>Spécialistes en gynécologie obstétrique</i>	2,9	5,1	3,1	1,8
<i>Spécialistes en gastro-entérologie hépatologie</i>	2,4	5,2	3,5	2,2
<i>Spécialistes en psychiatrie</i>	5,2	17,0	10,5	3,3
<i>Spécialistes en ophtalmologie</i>	4,1	11,7	8,1	2,8
<i>Spécialistes en oto-rhino-laryngologie</i>	2,4	5,3	3,7	2,2
<i>Spécialistes en pédiatrie</i>	3,9	6,9	4,4	1,7
<i>Spécialistes en pneumologie</i>	1,6	3,0	2,0	1,9
<i>Spécialistes en radiodiagnostic et imagerie médicale</i>	8,4	20,3	14,3	2,4
Chirurgien-dentiste	31,5	71,6	59,2	2,3
<b>Auxiliaires médicaux libéraux</b>				
Infirmiers	105,7	111,7	117,0	1,1
Masseurs-kinésithérapeutes	60,7	107,5	95,0	1,8
Orthophonistes	22,8	34,2	28,3	1,5
Sages-femmes	4,2	7,1	6,0	1,7
Orthoptistes	2,0	5,5	4,1	2,7
Pédicures-podologues	7,8	23,2	20,5	3,0
Audio-prothésistes	0,5	2,1	1,8	4,0
Ergothérapeutes	0,2	1,0	0,8	4,9
Psychomotriciens	0,9	2,7	1,9	3,0
<b>Etablissements et services à caractère sanitaire</b>				
Pharmacies	33,1	40,0	37,4	1,2
Hôpitaux	10,0	18,6	16,8	1,9

**Note :** Les données de population sont celles de 2009 (recensement de la population 2009 pour les unités urbaines avec Zus, et estimations à partir de la population des ménages issues des sources fiscales 2009 pour les Zus).

Sont classés en établissement hospitalier les établissements santé (de court, moyen et long séjour), les établissements psychiatriques, les centres de lutte contre le cancer, les urgences, les maternités, les structures psychiatriques en ambulatoire et les hospitalisations à domicile.

**Source :** Base permanente des équipements 2012.

**Champ :** France métropolitaine.

**Traitement :** Onzus.

**Note de lecture :** En 2012, les Zus abritaient 10,0 hôpitaux pour 100000 habitants, une densité 1,9 fois inférieure à celle observée dans les unités urbaines accueillant des Zus (18,6 hôpitaux pour 100000 habitants).

**Tableau 1 (suite)**  
**Densité d'établissements de santé pour 100 000 habitants en 2012**

	Zus	Unités urbaines avec Zus	Métropole	Ratio unités urbaines/Zus
<b>Action sociale pour les personnes âgées</b>				
Hébergement*	51,1	62,8	70,4	1,2
Soins à domicile*	12,7	13,3	16,4	1,0
Services d'aide*	16,2	21,3	35,5	1,3
Foyers restaurants*	8,4	4,9	3,3	0,6
<b>Action sociale pour les handicapés</b>				
Enfants handicapés – Hébergement**	8,7	21,4	19,7	2,5
Enfants handicapés – Services à domicile ou ambulatoires**	18,5	25,2	19,8	1,4
Adultes handicapés – Hébergement***	3,8	7,3	8,7	1,9
Adultes handicapés – Services***	2,3	3,0	2,9	1,3
<b>Autres services d'action sociale</b>				
Aide sociale à l'enfance – Hébergement**	5,9	18,7	14,7	3,1
Aide sociale à l'enfance – Action éducative**	4,6	8,8	5,8	1,9

**Note :** Les données de population sont celles de 2009 (recensement de la population 2009 pour les unités urbaines avec Zus, et estimations à partir de la population des ménages issues des sources fiscales 2009 pour les Zus).

**Source :** Base permanente des équipements 2012.

**Champ :** France métropolitaine.

**Traitement :** Onz.us.

**Note de lecture :** En 2012, les Zus abritaient 51,1 établissements d'hébergement pour 100 000 personnes âgées (60 ans et plus), une densité 1,2 fois inférieure à celle observée dans les unités urbaines accueillant des Zus (62,8 établissements pour 100 000 personnes âgées).

\* Densité pour 100 000 séniors (60 ans et plus), \*\* Densité pour 100 000 enfants (14 ans et moins), \*\*\* Densité pour 100 000 adultes (15 ans et plus).

L'ensemble de ces résultats est cependant parfois à nuancer. De précédents rapports de l'Onz.us (2008 et 2009) révélaient ainsi que, si les professionnels de santé sont, de façon générale, peu enclins à exercer au sein de ces territoires – résultat que l'on retrouve ici –, ils sont cependant assez nombreux à s'installer en bordure ou à proximité de ces quartiers, ce qui contribue à réduire les écarts d'accessibilité aux soins médicaux entre les Zus et le reste du territoire. La base permanente des équipements devrait permettre dans l'avenir de reconduire et compléter des analyses comparables.

En outre, la densité d'équipement de soins est un indicateur d'offre, et ne peut être déconnectée, lors de l'interprétation qui en est faite, de la demande. Une densité médicale faible peut en effet refléter un réel déficit de couverture médicale dans un territoire, comme elle peut aussi en partie refléter une faible demande de la population locale en la matière. Le rapport de l'Onz.us 2012 a ainsi établi que la population de ces quartiers avait moins fréquemment recours aux soins, notamment aux spécialistes ; il a également illustré que le renoncement aux soins pour des raisons financières était plus répandu en Zus (là aussi surtout pour les spécialistes). La compréhens-

ion de la dynamique entre offre et demande serait donc à approfondir pour mieux analyser le déficit d'offre de soins dans ces quartiers.

Enfin, les services d'aides et de soins à domicile de l'action sociale sont également souvent moins disponibles dans ces quartiers qu'ailleurs. C'est notamment le cas de l'aide sociale à l'enfance, mais aussi de l'aide sociale pour les handicapés tant enfants qu'adultes (l'action sociale à destination des personnes âgées présente en revanche des écarts moins sensibles).

Si les Zus présentent un déficit important d'offres d'hébergement pour l'action sociale (à l'exception de celle à destination des personnes âgées), on remarquera cependant que l'accessibilité à des structures d'hébergement ne se pose pas dans les mêmes termes que celle aux services d'aides et de soins à domicile évoqués précédemment, et que le tracé des Zus peut également avoir évité sciemment ce type de structures collectives (à l'instar des hôpitaux) lors de leur définition. Une approche par distance au plus proche équipement serait probablement plus indiquée en la matière.

## La base permanente des équipements

La base permanente des équipements (BPE) est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus par un territoire à la population. Le champ actuel recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture. Un peu plus de 2,1 millions d'équipements sont ainsi répertoriés.

La base est alimentée par plusieurs sources administratives, à savoir 6 répertoires et divers fichiers administratifs centralisés. Sur le champ de la santé, elle s'appuie plus particulièrement sur les 3 répertoires suivants :

- Adeli (Automatisation des listes : enregistrement des diplômes des professionnels de santé, du social et des psychologues) géré par la direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (Drees) du ministère de la santé ;
- RPPS (Répertoire partagé des professionnels de santé) géré par les conseils de l'ordre des professions réglementées ;
- Finess (Fichier national des établissements sanitaires

et sociaux) également géré par la Drees du ministère de la Santé ;

Pour la catégorie « Fonctions médicales et paramédicales », la source ne retient que les praticiens exerçant leur activité principale en libéral (en cabinet individuel ou de groupe ou en société). Sont donc exclus par exemple les médecins fonctionnaires et les médecins salariés exerçant en établissement sanitaire (gérés dans Finess), et qui sont donc appréhendés dans la catégorie « Etablissements et services de santé ».

La base de données est gérée sur l'ensemble du territoire y compris les Dom. Elle renseigne sur 421 523 équipements de santé présents en 2012 sur le territoire national (409 865 en métropole).

La géolocalisation de la base est réalisée par l'Insee. L'affectation du code Zus n'est réalisée que sur le territoire métropolitain. L'opération est de très bonne qualité puisque seul 1 % des adresses situées dans des communes avec Zus n'ont pas pu être traitées. Au final, sur les 409 865 équipements de santé de métropole, 20 078 sont situés en Zus (4,9 %).

## Près d'une Zus sur huit n'accueille aucun équipement de santé de proximité

L'offre de soins de proximité est hétérogène dans les Zus (**graphique 1**). La densité des équipements de proximité varie du simple au triple entre les 30 % de Zus les moins bien dotées et les 30 % de Zus les mieux dotées en la matière. Près de 13 % des Zus n'accueillent aucun équipement de santé de proximité (et près de 6 % aucun équipement de santé du tout), alors que, dans 10 % des Zus, la densité des équipements de proximité dépasse 532,4 équipements pour 100 000 habitants.

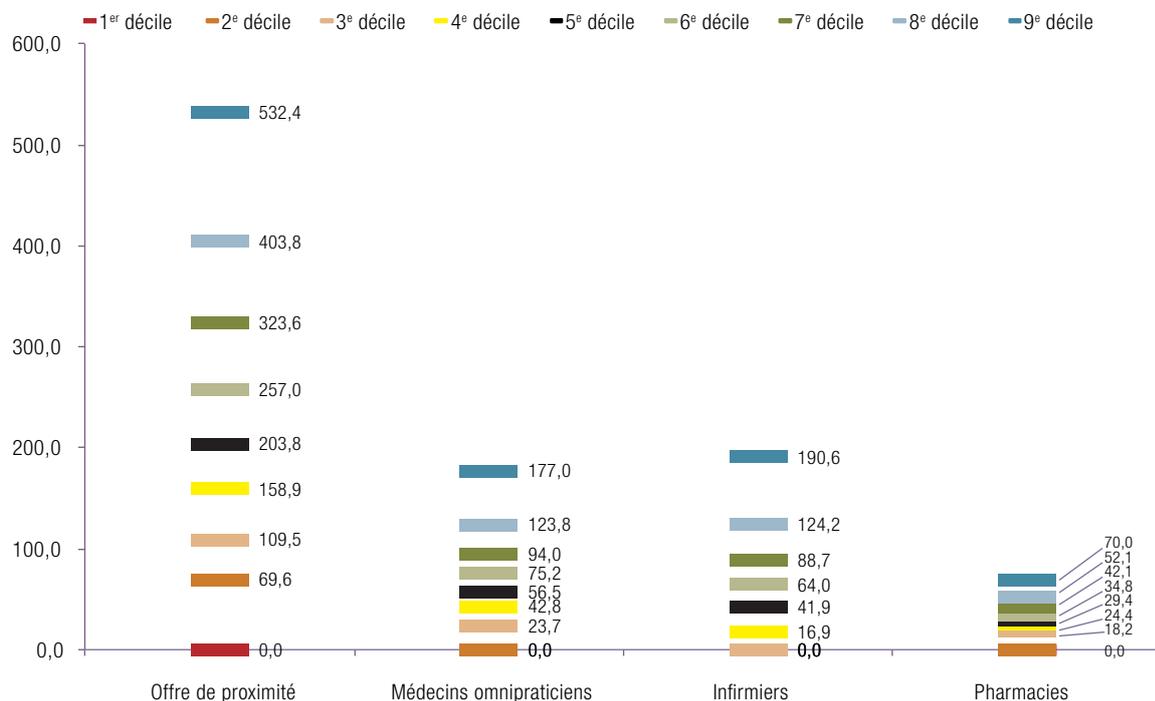
Dans une Zus sur deux, l'offre de soins de proximité est inférieure de moitié à celle de son agglomération (**graphique 2**, 5<sup>e</sup> décile). Un peu moins d'une Zus sur cinq présente toutefois une densité d'équipements de proximité supérieure à celle de son agglomération.

La densité d'infirmiers par habitant est toutefois celle qui se révèle être la plus hétérogène entre les quar-

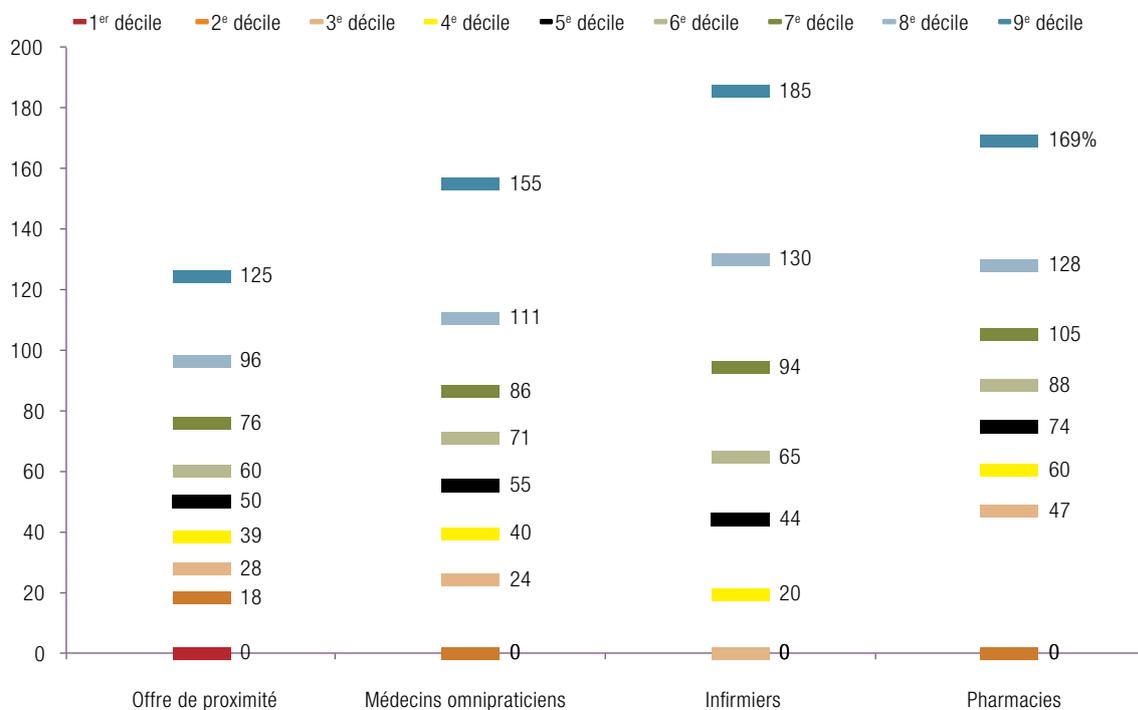
tiers en termes d'écart à l'unité urbaine : dans 10 % des Zus, cette densité est plus de 85 % supérieure à celle de l'agglomération, alors que, dans le même temps, dans la moitié des Zus, elle représente moins de 44 % de celle de leur agglomération. Ces résultats donnent à voir une réalité sensiblement différente de celle reflétée dans le **tableau 1**, où l'écart entre les quartiers Zus et les unités urbaines avec Zus apparaissait comme globalement modéré. En effet, les Zus de petite taille pèsent davantage dans l'analyse de la distribution des Zus telle que menée dans le **graphique 2** ; or ces Zus présentent par ailleurs plus fréquemment de faibles densités d'infirmiers, par rapport à ce qui est observé au sein de leurs agglomérations.

Les écarts entre les Zus et leurs agglomérations sont également très marqués et hétérogènes quand on s'intéresse à la densité de pharmacies.

**Graphique 1**  
Distribution des Zus métropolitaines selon la densité d'équipements de santé pour 100 000 habitants en 2012



**Graphique 2**  
Distribution des Zus métropolitaines selon le rapport entre leur densité d'équipements de santé et celle de leur agglomération en 2012 (rapport exprimé en %)



**Note :** Les données de population sont estimées à partir de la population des ménages issue des sources fiscales 2009.

**Source :** Base permanente des équipements 2012.

**Champ :** France métropolitaine.

**Traitement :** Onzus.

**Note de lecture :** En 2012, dans les 20 % de Zus présentant les écarts les plus importants avec leur agglomération, la densité d'équipements de santé de proximité représente moins de 18 % de celle observée au sein de leurs agglomérations (2<sup>e</sup> décile).



# Sécurité et tranquillité publique : les faits constatés en Zus en 2012

**En 2012, le taux de délinquance globale constaté par les services de police reste inférieur en Zus à celui de leurs circonscriptions de sécurité publique (CSP). Néanmoins, la situation pour le taux d'atteintes aux personnes demeure toujours plus élevée en Zus que pour leurs CSP : ainsi, en 2012 ce taux est de 13,5 faits recensés pour 1 000 habitants en Zus contre 12,8 pour les CSP.**

**En un an, la délinquance constatée a reculé de 2,5 % en Zus et de 0,1 % dans les CSP.**

## La statistique des crimes et délits enregistrés

Comme pour les années précédentes, chaque service de police et de gendarmerie dont les périmètres d'intervention intègrent des Zus ont décompté les faits de délinquance commis dans ces quartiers.

Pour des raisons liées à la lourdeur de cette collecte mais aussi de pertinence des constats qui pourraient en être tirés à l'échelle d'un quartier, seuls 34 index sur les 107 rubriques de la nomenclature des crimes et délits que compte l'« Etat 4001 » ont fait l'objet d'un décompte sur chacun des quartiers en Zus.

Cette année, comme l'année dernière, nous avons intégré aux Zus des autres départements, les données des Zus parisiennes, qui, auparavant étaient présentées à part. Ainsi, les résultats sur l'année 2012 portent sur 680 Zus de France métropolitaine et des Dom dépendant de 262 circonscriptions de la police nationale qui regroupent plus de 25 millions d'habitants. Dans ces quartiers, qui représentent près de 90 % des Zus de France métropolitaine et des Dom, résident près de 4,15 millions d'habitants, soit 95 % de la population totale des Zus<sup>1</sup>.

Cette année, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a alerté sur la situation inédite que connaissent les statistiques de la délinquance et de la criminalité depuis janvier 2012. Selon l'ONDRP, le nombre de faits constatés en 2012 a subi un choc statistique aux conséquences supérieures à celle des chocs auxquels l'Observatoire est confronté régulièrement depuis 2010. Il est possible que le déploiement, en janvier 2012, du nouvel outil d'enregistrement des procédures de la gendarmerie, ait, d'ores et déjà,

abouti à interrompre la continuité d'un grand nombre de séries statistiques, tout particulièrement en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique. Aussi, pour ce rapport annuel, l'Onzus a décidé de se focaliser sur les données de l'Etat 4001 des services de police.

En 2012, le taux d'infractions demeure inférieur dans les Zus à celui de leur environnement proche et ce taux est en diminution par rapport à 2011. Pour l'ensemble des 34 catégories d'infractions sélectionnées, le total des faits constatés dans les 680 Zus étudiées ici s'élève, en 2012, à 49,7 faits en moyenne pour 1 000 habitants, soit un taux inférieur de plus de 10 % à celui de leurs circonscriptions (**tableau 1**). Si le taux d'**atteintes aux biens** est inférieur de 14 % en Zus par rapport à celui enregistré dans leurs circonscriptions, en revanche le taux d'**atteintes aux personnes** y est supérieur (**tableaux 1 et 2**). De 2011 à 2012, le nombre de faits constatés diminue (-2,5 %) pour l'ensemble des 680 Zus étudiées et stagne dans les circonscriptions de police dont dépendent ces quartiers (-0,1 %) (**tableau 1**).

La baisse de la délinquance enregistrée en Zus concerne en réalité les **atteintes aux biens** qui, en un an, reculent de 2,8 % dans les Zus, alors qu'elles progressent de 3,3 % dans leurs circonscriptions. Les faits de délinquance, constituant des **atteintes aux personnes**, connaissent en effet une stagnation dans les Zus (+0,0 %) et une augmentation dans leurs circonscriptions d'appartenance (+1,5 %).

1. Données de population du recensement générale de 2006. Ce sont également les données de population de 2006 qui servent ici de base de calcul des taux de faits constatés pour 1 000 habitants.

Tableau 1

Atteintes aux biens, enregistrées en 2012 dans les Zus et leurs circonscriptions et évolution 2011-2012

	Zus 2012		CSP 2012 <sup>2</sup>		Evolution 2011-2012 (%)	
	Nombre de faits	Faits/1000 hab	Nombre de faits	Faits/1000 hab	Zus	CSP
<b>Vols</b>	<b>119 469</b>	<b>28,8</b>	<b>959 965</b>	<b>36,8</b>	<b>-2,4</b>	<b>+1,2</b>
Vols violents	16 201	3,9	109 431	4,2	+2,7	+2,8
Vols violents avec armes	1 651	0,4	9 962	0,4	+3,8	-3,8
Vols violents sans arme	14 550	3,5	99 469	3,8	+2,5	+3,5
<b>Vols sans violence</b>	<b>103 268</b>	<b>24,9</b>	<b>850 534</b>	<b>32,6</b>	<b>-3,2</b>	<b>+1,0</b>
Cambriolages	22 815	5,5	178 241	6,8	-0,8	+3,1
Vols de véhicules motorisés	16 962	4,1	107 791	4,1	-6,0	-0,4
Vols à la roulotte	19 175	4,6	146 357	5,6	-6,6	-1,5
Vols accessoires sur véhicules	9 450	2,3	69 518	2,7	-3,7	-0,8
Vols simples	34 846	8,4	348 627	13,4	-1,2	+2,4
<b>Destructions et dégradations</b>	<b>46 764</b>	<b>11,3</b>	<b>250 362</b>	<b>9,6</b>	<b>-3,9</b>	<b>-0,7</b>
Incendies volontaires <sup>3</sup>	9 568	0,2	29 982	1,1	-8,3	+1,3
Destructions et dégradations de biens	37 196	9,0	222 844	8,5	-2,7	+0,2
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>166 233</b>	<b>40,1</b>	<b>1 210 327</b>	<b>46,4</b>	<b>-2,8</b>	<b>+3,3</b>
<b>Total 34 index</b>	<b>206 125</b>	<b>49,7</b>	<b>1 435 781</b>	<b>55,0</b>	<b>-2,5</b>	<b>-0,1</b>

Note: Les Zus sont des zones géographiques et les circonscriptions des territoires administratifs; une même circonscription peut recouvrir plusieurs Zus; de même certaines Zus dépendent de deux circonscriptions.

Source: Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales; Préfecture de police de Paris.

Champ: 680 Zus de France métropolitaine et des DOM (y compris celles de Paris) et leurs 262 circonscriptions.

Traitement: Onzusu.

## Le taux d'atteintes aux personnes, supérieur en Zus, reste constant entre 2011 et 2012

En 2012, les **atteintes aux personnes** en Zus ont un taux comparable à celui de leurs circonscriptions, soit respectivement 13,5 et 12,8 pour 1 000 habitants (**tableau 2**).

Certains faits constituant des **atteintes aux personnes** sont également considérés comme des **atteintes aux biens**. C'est le cas des *violences physiques dites «crapuleuses»*, qui recouvrent ici les vols violents avec ou sans arme. Les atteintes aux personnes comprennent également les *menaces ou*

*chantages* et les *violences physiques non crapuleuses*. Les *violences physiques non crapuleuses*, qui représentent plus de la moitié des atteintes aux personnes, sont en 2012 légèrement plus fréquentes dans les Zus que dans leurs circonscriptions, plus particulièrement pour les *coups et blessures volontaires à caractère criminel ou correctionnel*.

Les **atteintes aux personnes** entre 2011 et 2012 stagnent en Zus (+0,0%) tandis que dans leurs circonscriptions (**tableau 2**), elles progressent (+1,5%).

Tableau 2

Atteintes aux personnes enregistrées en 2012 dans les Zus et leurs circonscriptions et évolution 2011-2012

	Zus 2012		CSP 2012 <sup>4</sup>		Evolution 2011-2012 (%)	
	Nombre de faits	Faits/1000 hab	Nombre de faits	Faits/1000 hab	Zus	CSP
<b>Menaces et chantages</b>	<b>10 200</b>	<b>2,5</b>	<b>59 071</b>	<b>2,3</b>	<b>+2,5</b>	<b>+3,4</b>
<b>Violences physiques crapuleuses</b>	<b>16 201</b>	<b>3,9</b>	<b>109 431</b>	<b>4,2</b>	<b>+2,7</b>	<b>+2,8</b>
Vols violents avec armes	1 651	0,4	9 962	0,4	+3,8	-3,8
Vols violents sans arme	14 550	3,5	99 469	3,8	+2,5	+3,5
<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	<b>29 692</b>	<b>7,2</b>	<b>166 383</b>	<b>6,4</b>	<b>-2,1</b>	<b>+0,0</b>
Autres coups et blessures volontaires <sup>5</sup>	22 626	5,5	124 524	4,8	-2,8	-0,8
Outrages à dépositaires de l'autorité	3 190	0,8	19 673	0,8	+1,7	+1,4
Violences à dépositaires de l'autorité	3 876	0,9	22 186	0,9	-1,2	+3,2
<b>Atteintes aux personnes</b>	<b>56 093</b>	<b>13,5</b>	<b>334 885</b>	<b>12,8</b>	<b>0</b>	<b>+1,5</b>
<b>Total 34 index</b>	<b>206 125</b>	<b>49,7</b>	<b>1 435 781</b>	<b>55,0</b>	<b>-2,5</b>	<b>-0,1</b>

Source: Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales; Préfecture de police de Paris.

Champ: 680 Zus de France métropolitaine et des DOM (y compris celles de Paris) et leurs 262 circonscriptions.

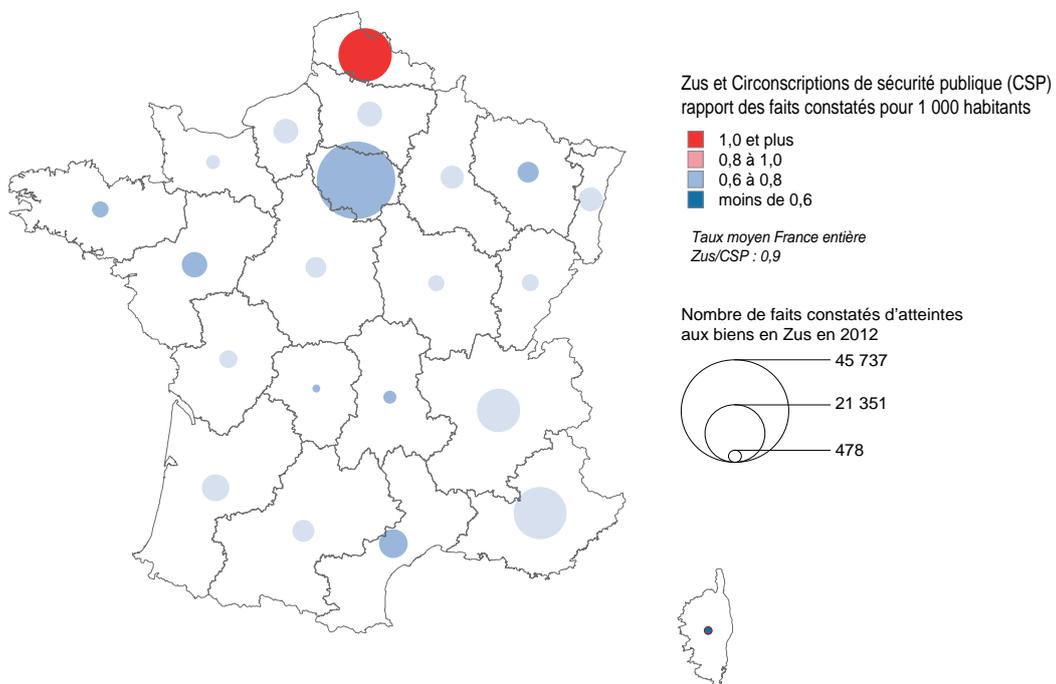
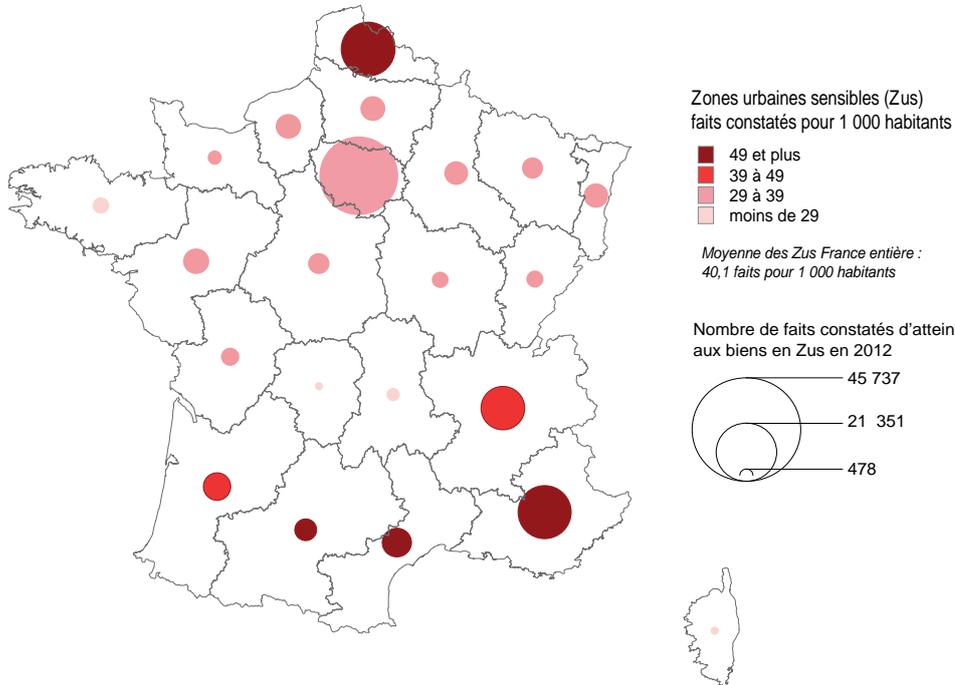
Traitement: Onzusu.

2. Les Circonscriptions de sécurité publique (CSP) sont des territoires administratifs, entité de base des services territoriaux de la Direction centrale de sécurité publique. 3. Les incendies de véhicules motorisés appartenant à des particuliers figurent dans cet index. L'unité de compte des incendies est la procédure. En outre, il n'est pas tenu compte du mobile de l'infraction. Cet index vise aussi bien les violences urbaines que les escroqueries à l'assurance ou le souci de faire disparaître les traces et indices. 4. Les Circonscriptions de sécurité publique (CSP) sont des territoires administratifs, entité de base des services territoriaux de la Direction centrale de sécurité publique. 5. Cet index, (Index 7 de la nomenclature 4001) concerne tous les différends de voisinage: rixes, violences aux abords des établissements scolaires et dans les transports, violences au sein de la cellule familiale...

## Une situation très contrastée selon les régions

### Cartes 1

#### Les atteintes aux biens dans les Zus par région en 2012



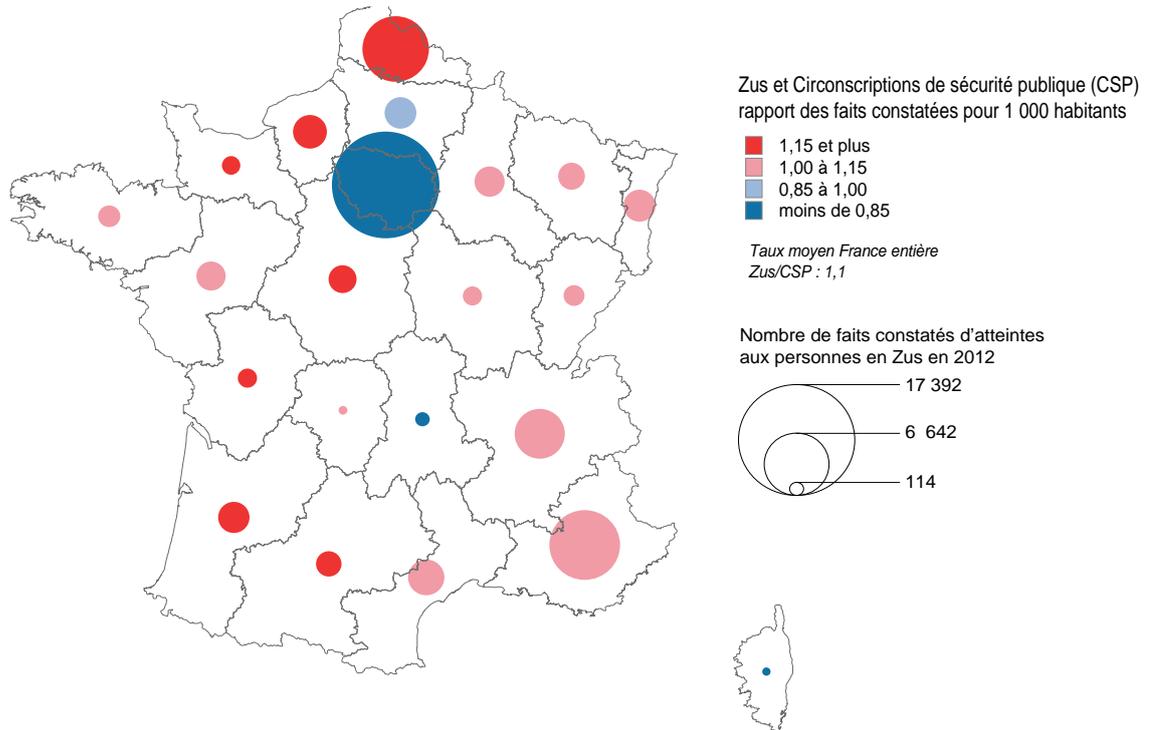
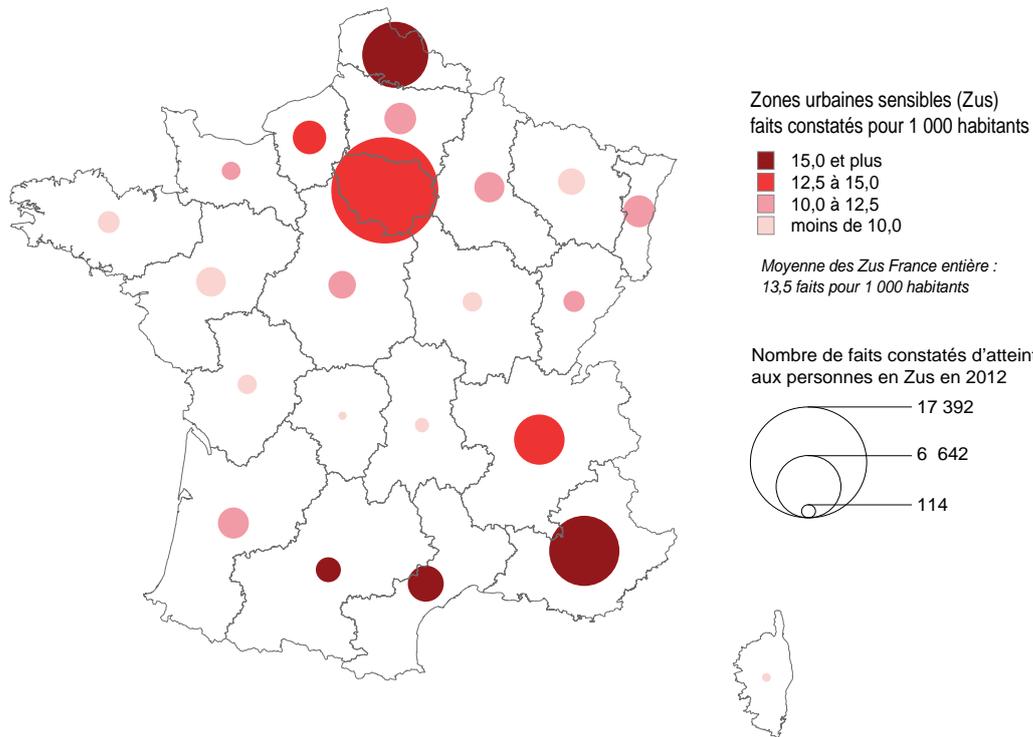
**Source :** Ministère de l'Intérieur de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales-Direction générale de la police nationale ; Préfecture de police de Paris.

**Champ :** 680 Zus de France métropolitaine dépendantes de 262 circonscriptions.

**Lecture :** En 2012, dans les Zus des régions du sud de la France (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur) et dans celles du Nord-Pas-de-Calais, les atteintes aux biens sont supérieures à 50 faits pour 1 000 habitants. Dans les Zus du Nord-pas-de Calais les taux d'atteintes aux biens sont nettement supérieurs à ceux de leurs circonscriptions.

\* Rapport du nombre de faits constatés pour 1 000 habitants en Zus/nombre de faits constatés pour 1 000 habitants dans la circonscription de la Zus. Si ce rapport est supérieur à 1, cela signifie que le taux de faits constatés en Zus (pour une infraction donnée) est supérieur à celui de sa circonscription, s'il est inférieur à 1, le taux de faits constatés en Zus est inférieur à celui de la circonscription.

**Cartes 2**  
**Les atteintes aux personnes dans les Zus par région en 2012**



**Source:** Ministère de l'Intérieur de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales-Direction générale de la police nationale; Préfecture de police de Paris.

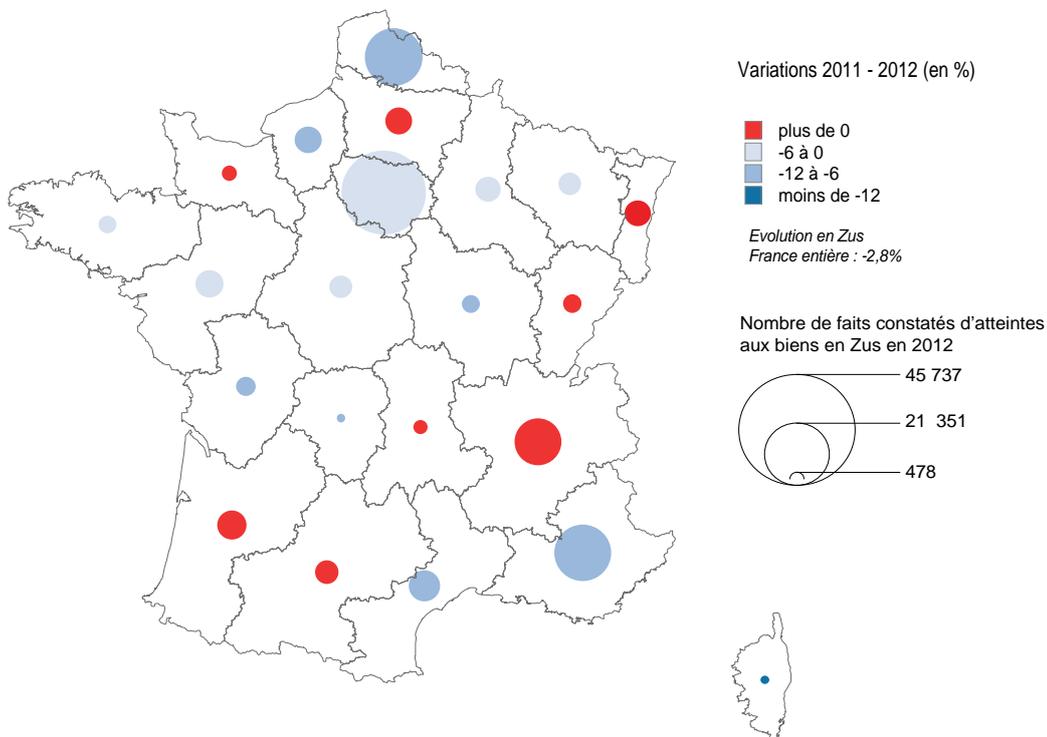
**Champ:** 680 Zus de France métropolitaine dépendantes de 262 circonscriptions.

**Lecture:** En 2012, dans les Zus des régions du sud de la France (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur) et dans celles du Nord-Pas-de-Calais, les atteintes aux personnes sont supérieures à 15 faits pour 1 000 habitants. Dans les Zus du Nord-pas-de Calais les taux d'atteintes aux personnes sont nettement supérieurs à ceux de leurs circonscriptions.

\* Rapport du nombre de faits constatés pour 1 000 habitants en Zus/nombre de faits constatés pour 1 000 habitants dans la circonscription de la Zus. Si ce rapport est supérieur à 1, cela signifie que le taux de faits constatés en Zus (pour une infraction donnée) est supérieur à celui de sa circonscription, s'il est inférieur à 1, le taux de faits constatés en Zus est inférieur à celui de la circonscription.

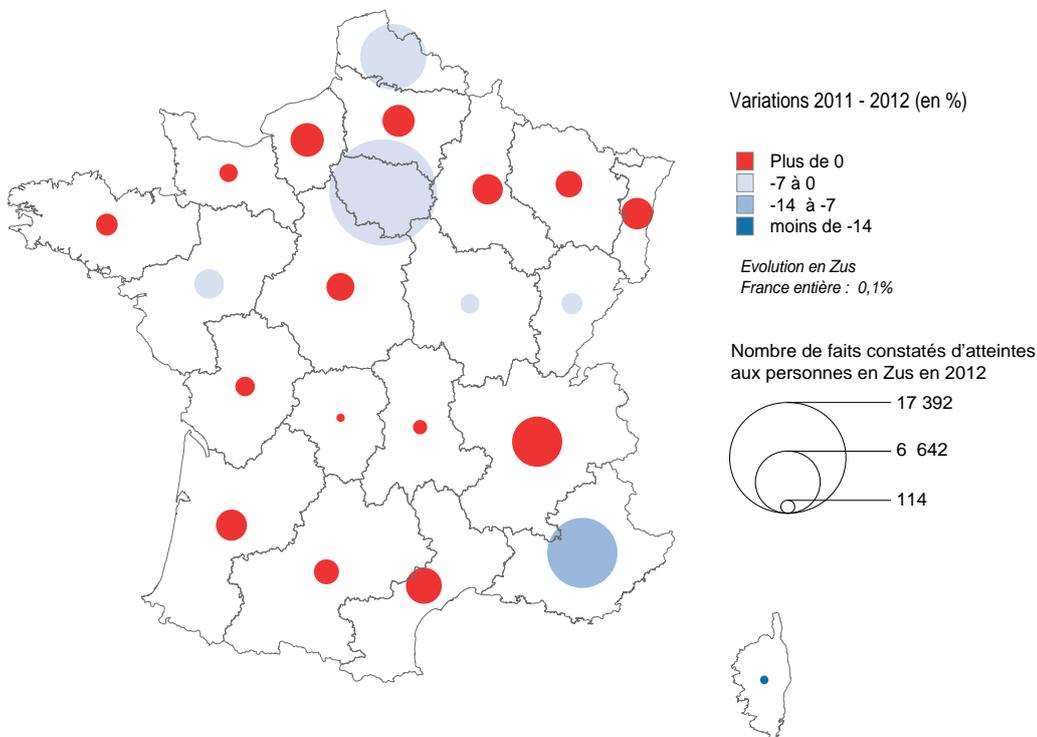
**Carte 3**

**Les atteintes aux biens dans les Zus : évolution de 2011 à 2012 par région**



**Carte 4**

**Les atteintes aux personnes dans les Zus : évolution de 2011 à 2012 par région**



**Source :** Ministère de l'Intérieur de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, Direction générale de la police nationale ; Préfecture de police de Paris.  
**Champ :** 680 Zus de France métropolitaine (hors Paris) dépendantes de 262 circonscriptions.

**Traitement :** Onzus.

**Lecture :** De 2011 à 2012, les atteintes aux personnes augmentent particulièrement dans les Zus d'Aquitaine et Midi-Pyrénées et connaissent un recul important dans celles de Corse.

## L'outil statistique des faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie : l'Etat 4001

En France, les statistiques de la délinquance enregistrées par les services de police et les unités de la gendarmerie sont centralisées et publiées depuis 1972 par le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités locales. Ces statistiques incluent l'ensemble des crimes et délits (incriminations du code pénal) portés pour la première fois à la connaissance des services de police et des unités de gendarmerie et consignés dans une procédure transmise à l'autorité judiciaire. Cette compilation, composée d'une nomenclature de 107 index et de 12 colonnes, se nomme Etat 4001.

L'Etat 4001 exclut toutes les infractions faisant l'objet d'une procédure réalisée par une autre administration que la police nationale ou la gendarmerie nationale. Parmi ces infractions on trouve les infractions douanières, fiscales, celles relatives au droit du travail ou encore au droit de la concurrence. De même, l'Etat 4001 ne recense pas les infractions faisant l'objet d'une plainte adressée **directement** aux services judiciaires et qui ne sont pas portées à la connaissance des services de police ou de gendarmerie. Enfin, l'Etat 4001 n'inclut pas les contraventions et les délits routiers et ne recense pas non plus les mains courantes. Une des premières difficultés de l'Etat 4001 est que la comptabilisation statistique des crimes et délits s'effectue à partir d'unités de compte (victime, victime entendue, plaignant, infraction, procédure, auteur, véhicule...) spécifiques à chacun des index. Les unités de compte sont donc différentes selon les infractions. Aussi, l'analyse par infraction, ou regroupement d'infraction (atteintes aux biens, atteintes aux personnes) apparaît plus lisible que le nombre total de faits constatés.

De même, un certain nombre de faits ne sont tout simplement pas portés à la connaissance de la police ou de la gendarmerie : les données de l'Etat 4001 reposent, pour partie, sur les déclarations de personnes victimes d'une infraction et qui ont déposé une plainte à cet effet. Or, le comportement déclaratif des victimes peut varier en fonction de nombreux facteurs.

Aussi, l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité », mise en place par l'Insee et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) depuis 2007, permet de compléter la partie « cachée » de la délinquance qui n'apparaît pas dans

l'Etat 4001. L'ONDRP a pu mesurer grâce à cette enquête que la propension des victimes à déposer plainte, et donc la part de la délinquance subie portée à connaissance de la police ou de la gendarmerie, est très variable, allant de plus de 90 % pour les vols de voitures (hors tentatives) à moins de 20 % pour certains vols ou actes de vandalisme, et même moins de 10 % pour les violences sexuelles ou les violences au sein du ménage.

De plus, la constatation de certaines infractions, dites proactives, dépend exclusivement de l'action des services de police (telles les infractions liées aux trafics ou à l'usage de stupéfiants). Un autre facteur lié au recueil géographique des plaintes, est également à prendre en compte. L'Etat 4001 utilise comme référence géographique le lieu d'enregistrement de la plainte et non le lieu de commission de l'infraction. De plus, l'enregistrement des faits constatés dans l'Etat 4001 ne s'effectue pas forcément en temps réel. Il peut ainsi y avoir un décalage entre la date de commission de l'infraction, celle du dépôt de plainte et l'incorporation de la plainte, comme fait constaté, dans la nomenclature de l'Etat 4001.

Par ailleurs la nomenclature de l'Etat 4001 ne change pas. Elle reste limitée aux 107 index qui composent cet état. Lorsqu'une nouvelle infraction est créée, elle intègre un index déjà existant. L'incidence n'est pas complètement neutre en termes de comparaison sans que l'on puisse cependant parler de rupture dans l'appareil statistique.

De même, les actions menées sur le terrain par les forces de police peuvent avoir une incidence sur le niveau de la délinquance : la mise en place du plan Vigipirate peut faire baisser la délinquance de voie publique (dissuasion) mais les délits constatés par les services de police risquent aussi d'augmenter du fait de la multiplication des contrôles préventifs. L'évolution de la société et des mœurs a également des répercussions sur la statistique. Par exemple, une augmentation du nombre de viols ou de violences intrafamiliales nécessite de s'interroger sur la nature de cette hausse : est-elle due au fait que les victimes sont plus nombreuses ou s'explique-t-elle par l'amélioration de l'accueil fait aux victimes qui les incite à davantage déposer plainte ?

## Les faits constatés pris en compte dans cette étude

Les données de l'Etat 4001 analysées dans cette présentation ne concernent que 34 index, sur 107 index répertoriés dans l'Etat 4001. Ces index constituent des crimes et délits appartenant aux catégories d'actes de délinquance qui entrent dans la composition des **atteintes aux biens** ou des **atteintes aux personnes**, selon les agrégations établies par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Ce sont ces agrégations qui sont utilisées dans cet article. Cependant, un certain nombre de faits constatés rentrant dans ces agrégations, ne sont pas pris en compte dans les deux agrégats présentés dans l'étude, car non transmis à l'Onzus.

Il s'agit notamment :

- Pour les **atteintes aux biens** :
  - Cinq index appartenant aux **vols sans violences** : les vols à l'étalage, vols simples sur chantier, vols simples sur exploitations agricoles, et les vols avec entrée par ruse en

tous lieux (appartenant à la catégorie des cambriolages) ;

- Un index parmi les **vols avec violences** : les vols à main armée contre des particuliers à leur domicile ;
- Deux index parmi les **destructions et dégradations**, classés comme attentats à l'explosif

- Pour les **atteintes aux personnes**, ne sont pas intégrés dans cet agrégat :

- Parmi les **violences physiques non crapuleuses** ; sept index comprenant les homicides et les tentatives d'homicide, les prises d'otage, les séquestrations et les mauvais traitements à enfants ;
- Parmi les **violences physiques crapuleuses** : quatre index regroupant les violences sexuelles et les homicides ou les tentatives d'homicide pour vol, ainsi que les règlements de compte entre malfaiteurs et les prises d'otage pour et à l'occasion de vols.

# Les études thématiques

Trois angles de vue sur les jeunes vivant en Zus .....	p. 107
L'environnement familial des jeunes de 16 à 25 ans dans les Zus .....	p. 108
L'accès au marché de l'emploi : un vécu difficile .....	p. 117
L'opinion des jeunes ménages sur leurs conditions de vie .....	p. 123
Difficultés face à l'écrit et illettrisme en Zus .....	p. 131
Diversité des jeunes adultes en Guyane .....	p. 141
Le climat scolaire perçu par les collégiens des Zus .....	p. 157
Conditions de vie en Zus : le lien avec la rénovation urbaine .....	p. 165
Qualité de vie ressentie, motivation et rapport à l'école des enfants des quartiers prioritaires.....	p. 173

# Trois angles de vue sur les jeunes vivant en Zus

La période de la jeunesse est celle de la prise d'autonomie par rapport aux parents. Celle-ci se traduit par trois transitions principales, dont la combinaison marque pour la plupart le passage à la vie adulte :

- la fin des études et l'accès à une indépendance économique, notamment par l'entrée sur le marché du travail ;
- le départ du domicile des parents et l'accès à un logement autonome ;
- la constitution de sa propre autonomie familiale pour constituer un couple ou vivre seul.

Ces trois transitions sont articulées entre elles : ainsi disposer de revenus en propre facilite la prise d'un logement indépendant, et celle-ci est souvent parallèle d'une prise d'autonomie familiale.

Ce dossier consacré aux jeunes vivant en Zus fournit un premier éclairage sur cette étape particulièrement importante. Il s'appuie sur une première exploitation sur ce public de deux sources qui viennent d'être mises à disposition : l'enquête Famille et logements réalisée par l'Insee en 2011 en même temps que le recensement de la population, et la première vague du panel politique de la ville diligenté par le secrétariat permanent de l'Onzus. Il s'agit d'un premier éclairage qui sera complété lors de travaux ultérieurs.

Ce dossier comprend trois parties :

- un premier article s'intéresse aux modes de vie familiaux en distinguant les jeunes qui vivent encore avec leurs parents, et ceux qui volent de leurs propres ailes dans un logement autonome, qu'ils aient ou non commencé à fonder une famille ;  
→ *cet article est complété par une analyse typologique identifiant cinq profils principaux au sein des jeunes étudiés ;*
- un deuxième article s'intéresse aux difficultés ressenties par les jeunes pour l'accès au marché du travail et à un emploi stable ;
- un troisième article enfin s'intéresse au point de vue des jeunes ménages vivant en Zus sur leurs conditions de vie, en comparaison de celui des ménages plus âgés, qu'ils aient ou non des enfants.

# L'environnement familial des jeunes de 16 à 25 ans dans les Zus

Les jeunes de 16 à 25 ans résidant en Zus ont tendance à décohabiter du logement parental de manière plus précoce par rapport aux jeunes des autres quartiers : ainsi, 18,6 % des jeunes filles âgées de 20 à 21 ans résidant en Zus avaient quitté le foyer parental (17,1 % des garçons) contre 14,3 % de celles résidant en dehors des Zus (13,9 % pour les garçons). Avec le temps, les écarts selon le lieu de résidence se réduisent pour les jeunes filles alors qu'en revanche, pour les garçons, la situation s'inverse : passés 24 ans, les garçons de Zus restent plus fréquemment chez leurs parents par rapport à ceux résidant en dehors des Zus. Pour les jeunes décohabitants, le célibat est plus fréquent pour les résidents de Zus, en particulier pour les garçons. Pour autant, lorsqu'ils sont en couple les jeunes de Zus et en particulier les femmes déclarent plus souvent vivre sous le régime du mariage. Parallèlement, les jeunes femmes de Zus sont deux fois plus nombreuses à avoir déjà un enfant (17,8 % des moins de 25 ans) par rapport à celles vivant à l'extérieur de ce quartier (7,7 %). Les jeunes, habitant encore avec au moins un de leur parent, vivent dans un cas sur trois en Zus dans une famille monoparentale, le plus souvent avec leur mère. Les jeunes cohabitants vivent enfin plus souvent au sein de fratries de plus grande taille (avec au minimum deux frères ou sœurs) lorsqu'ils résident en Zus.

## L'enquête Famille et logements (EFL) de 2011

L'enquête Famille et logements (EFL) est produite par l'Insee, en association avec le recensement de la population de 2011. 360 000 enquêtés de plus de 18 ans ont été interrogés, partout en France métropolitaine, dont un peu moins de 18 000 en Zus. Le questionnaire permet de décrire en détail l'environnement familial des enquêtés et des leurs enfants, cohabitant ou non, d'observer les formes de familles minoritaires et de rendre compte de leur complexité croissante.

Les enquêtés répondent à des questions sur eux, leurs parents, leur conjoint s'ils sont en couple et s'ils en ont,

sur tous leurs enfants, y compris ceux qui ne vivent pas dans leur logement. EFL permet donc d'obtenir à la fois des informations sur les jeunes de 18 à 25 ans qui vivent en Zus dans un logement indépendant, et sur ceux de 16 à 25 ans dont les parents vivent en Zus, qu'ils résident dans le domicile familial ou non. L'article présente successivement des chiffres portant sur les enquêtés de 18 à 25 ans vivant en Zus et les enfants de 16 à 25 ans dont les parents vivent en Zus, le champ étant à chaque fois précisé.

## Une décohabitation plus précoce en Zus avant 22 ans mais une situation qui s'inverse ensuite pour les jeunes hommes

### Comment mesurer la proportion de jeunes de 16 à 25 ans qui ne vivent plus chez leurs parents ?

Les individus de plus de 18 ans interrogés lors de l'enquête Famille et logements décrivent chacun de leurs enfants, y compris ceux ne vivant pas dans leur logement.

On se limite aux enfants des mères résidant en Zus, afin

de ne pas prendre en compte plusieurs fois ceux vivant ou ayant vécu dans des familles recomposées. Enfin, pour les jeunes dont les parents sont séparés, on ne considère comme décohabitants que ceux qui passent moins de la moitié de leur temps chez leur mère.

La période de 16 à 25 ans est celle où se dessine pour une partie des jeunes le début d'une vie familiale autonome, les autres continuant à vivre pour quelques années avec leurs parents. Les jeunes issus des Zus commencent à quitter leurs parents un peu plus tôt que ceux du reste de leur agglomération. Ainsi, entre 16 et 21 ans, les jeunes dont les parents vivent en Zus décohabitent un peu plus fréquemment que ceux issus des autres quartiers, cet écart étant plus marqué pour les jeunes filles (**tableau 1**). Mais l'écart s'inverse à partir de 22 ans pour les garçons, et s'équilibre à partir de 24 ans pour les jeunes filles (**graphiques 1 et 2**). Ces évolutions différentes de la part de décohabitants parmi

les jeunes dont les mères vivent en Zus et ceux dont les mères vivent en dehors s'expliquent par des différences de comportement marquées entre les filles et les garçons après 22 ans. Les jeunes hommes, comme les jeunes femmes dont la mère vit en Zus sont plus nombreux à quitter leur domicile entre 16 et 21 ans. Mais à partir de 24 ans dans les zones urbaines sensibles, les filles restent nombreuses à quitter le logement de leur mère alors que l'on observe un ralentissement pour les garçons. Cet écart est très marqué entre 26 et 27 ans où près de trois filles sur quatre ont quitté le domicile de leurs parents, alors que près d'un garçon sur deux vit encore avec eux.

**Tableau 1**  
Les jeunes décohabitant ou vivant avec leurs parents (en %)

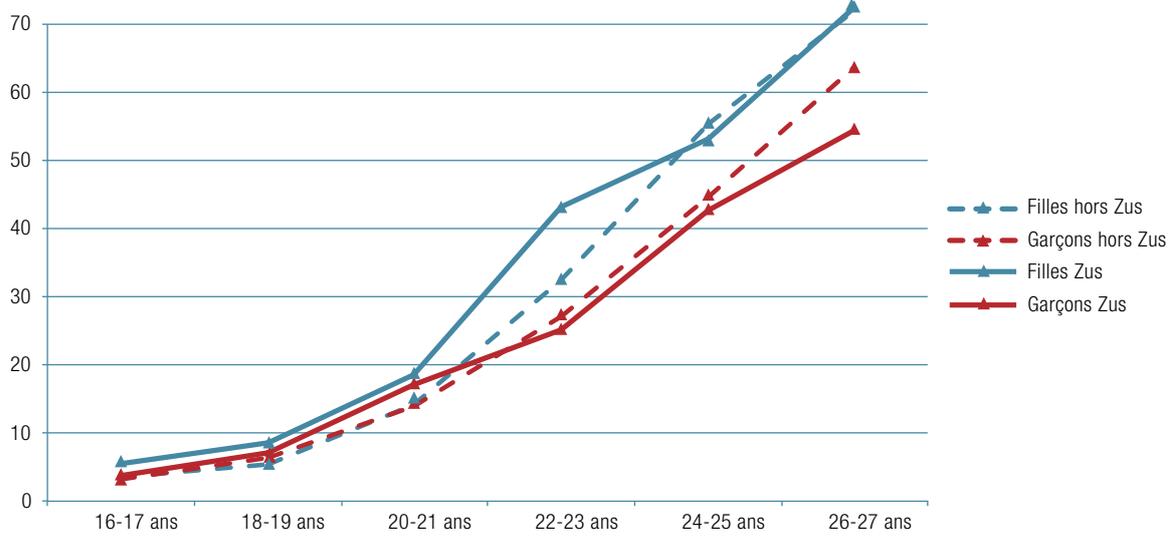
Proportion de jeunes qui habitent dans un logement indépendant de leur mère						
Age	16-17 ans	18-19 ans	20-21 ans	22-23 ans	24-25 ans	26-27 ans
Jeunes filles Zus	5,5	8,5	18,6	43,1	53,1	72,3
Jeunes filles hors Zus	3,6	5,4	14,3	32,5	55,4	71,8
Garçons Zus	3,7	7,1	17,1	25,0	42,5	54,3
Garçons hors Zus	3,1	6,3	13,9	27,0	44,7	63,6

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Champ : Enfants dont les mères vivent en Zus.

Traitement : Onzus.

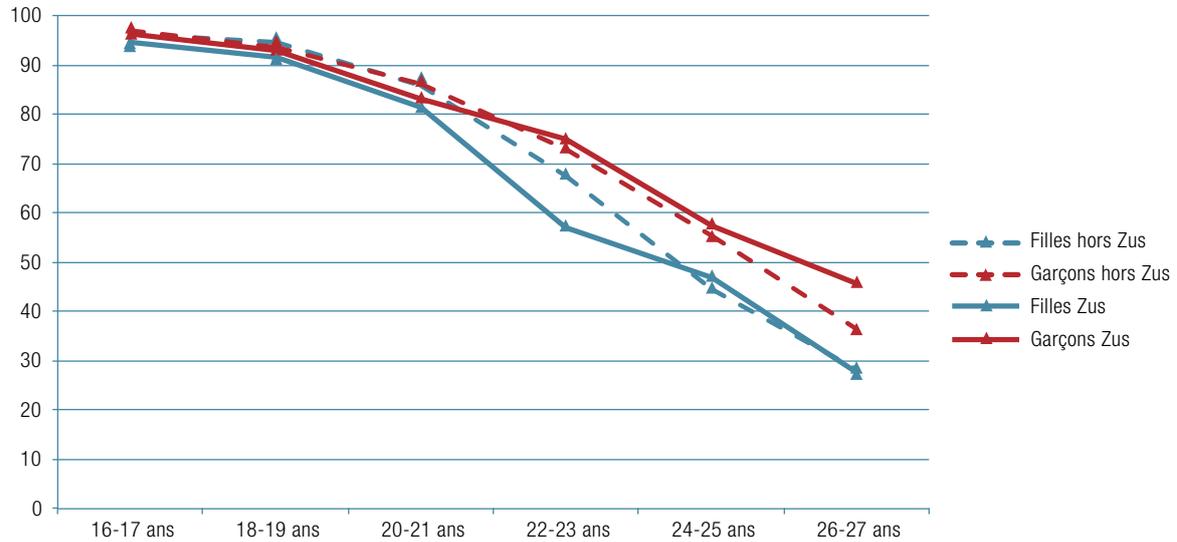
Lecture : 3,6% des filles âgées de 16 à 17 ans, dont les mères vivent en Zus, ne vivent plus dans son logement.

**Graphique 1****Part des jeunes décohabitant par âge et sexe (en %)**

Source: Insee, enquête Famille et logements 2011.

Champ: Enfants dont les mères vivent en Zus.

Traitement: Onzus.

**Graphique 2****Part des jeunes vivant avec au moins un de leurs parents par âge et par sexe**

Source: Insee, enquête Famille et logements 2011.

Champ: Enfants dont les mères vivent en Zus.

Traitement: Onzus.

## Ceux qui ont quitté leurs parents pour vivre de manière indépendante

### Dans les Zus, un célibat plus fréquent, en particulier pour les hommes jeunes

Les jeunes de 18 à 25 ans qui vivent en Zus sont moins souvent en couple que ceux qui vivent dans les unités urbaines englobantes. C'est en particulier le cas pour les hommes, qui sont 83,3% à se déclarer célibataires, contre 78,8% dans le reste des agglomérations.

Les jeunes femmes vivent plus souvent en couple avec leur conjoint dans les Zus. C'est l'inverse pour les hommes de 18 à 25 ans parmi lesquels seulement un sur dix vit en couple cohabitant contre 13,5% dans le reste des agglomérations (**tableau 2**).

**Tableau 2**

Proportion de jeunes de 18 à 25 ans en couple (en %)

	Unités urbaines à Zus/hors Zus		Zus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
En couple avec une personne qui vit dans le logement	13,5	22,6	10,0	26,3
En couple avec une personne qui ne vit pas dans le logement	7,7	13,3	6,8	7,6
Ne vit pas en couple	78,8	64,1	83,3	66,0

Source: Insee, enquête Famille et logements 2011.

Champ: Population de 18 à 25 ans.

Traitement: Onzus.

### Une femme sur trois de 18 à 25 ans en couple est mariée dans les Zus, une sur dix en dehors

En Zus, les jeunes en couple sont deux fois et demie plus nombreux à être mariés. Près d'un tiers des femmes de 18 à 25 ans vivant en couple dans les

Zus déclarent vivre sous le régime du mariage, contre seulement 11,8% de celles qui vivent dans le reste des agglomérations (**tableau 3**).

**Tableau 3**

Statut matrimonial des jeunes de 18 à 25 ans en couple (en %)

	Unités urbaines à Zus/hors Zus		Zus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Mariés	5,5	11,8	13,7	30,4
Pacsés	4,6	5,3	3,8	6,0
Ni mariés ni Pacsés	89,9	82,9	82,5	63,6

Source: Insee, enquête Famille et logements 2011.

Champ: Population de 18 à 25 ans.

Traitement: Onzus.

Lecture: En Zus, 13,7% des hommes en couple sont mariés.

Les femmes vivant en Zus sont en couple avec des hommes plus âgés qu'elles de 3,7 ans en moyenne, contre seulement 2,5 ans en dehors. Parmi les

femmes mariées, cet écart d'âge est plus important: elles sont en moyenne plus jeunes que leurs maris de 4,2 ans (**tableau 4**).

**Tableau 4**

Différence d'âge moyenne entre les femmes enquêtées de moins de 25 ans et leur conjoint

	Unités urbaines à Zus/hors Zus	Zus
Tous les couples	-2,5 ans	-3,7 ans
Couples mariés	-2,6 ans	-4,2 ans

Source: Insee, enquête Famille et logements 2011.

Champ: Femmes de 18 à 25 ans en couple.

Traitement: Onzus.

Lecture: En Zus, les femmes mariées sont plus jeunes que leur mari de 4,2 ans.

## Les jeunes femmes de 18 à 25 ans sont deux fois plus nombreuses à être déjà mères dans les zones urbaines sensibles

Outre cette installation dans la vie maritale plus précoce, les jeunes de 18 à 25 ans résidant en Zus sont plus souvent parents que les jeunes résidant dans le reste de l'agglomération : 11,5 % d'entre eux ont des enfants (cohabitants ou non), contre 5,3 % seulement en dehors. Cet écart est plus marqué pour les femmes de la même catégorie d'âge qui sont plus de deux fois plus nombreuses à avoir des enfants en Zus (elles sont 17,8 % à être mère, contre seulement 7,7 % dans le reste des agglomérations).

La part de jeunes de 18 à 25 ans qui élèvent seuls leur(s) enfant(s) (c'est-à-dire qui se déclarent célibataires ou ne vivent pas dans le même logement que leur conjoint) est un peu plus élevée dans les zones urbaines sensibles (27,8 % contre 24 % en dehors). En Zus, un tiers des femmes âgées de 18 à 25 ans ayant des enfants les élèvent seules, contre un peu plus de 28 % en dehors. A l'inverse, les hommes sont nettement moins fréquemment en situation de monoparentalité en Zus (un sur vingt) qu'en dehors (un sur dix) (**tableau 5**).

**Tableau 5**  
Part des jeunes de 18 à 25 ans ayant des enfants (en %)

	Unités urbaines à Zus/hors Zus			Zus		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Part des jeunes de 18 à 25 ayant des enfants	2,7	7,7	5,3	5,1	17,8	11,5
<i>vivant avec leurs enfants</i>	87,4	97,2	94,8	85,7	98,5	95,7
<i>vivant seuls avec leurs enfants (familles monoparentales)</i>	9,5	28,1	24,0	5,8	33	27,8

Source: Insee, Enquête Famille et logements 2011.

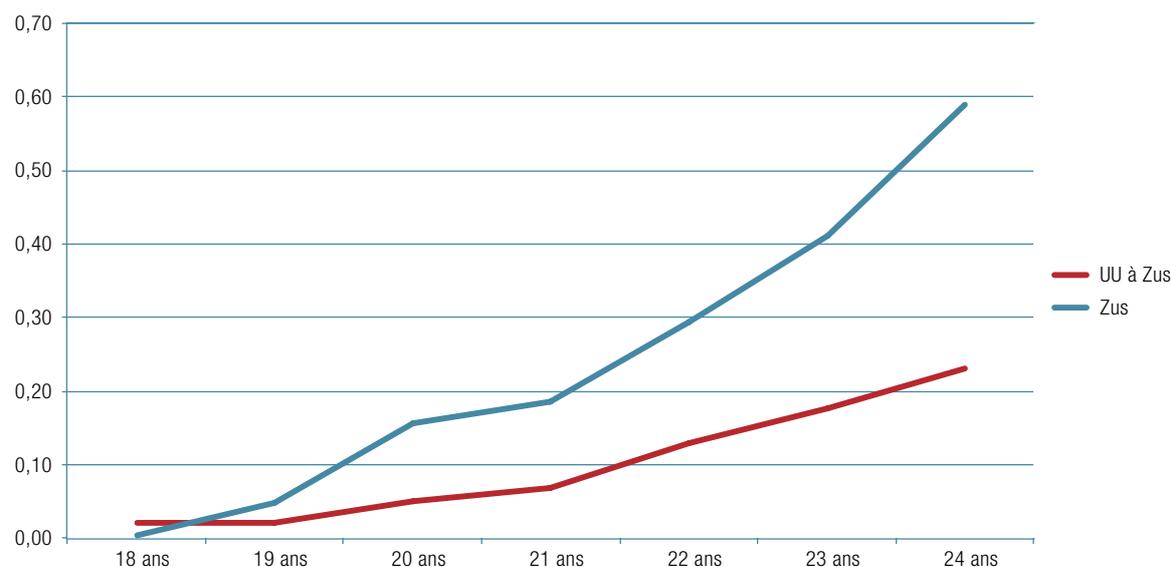
Champ: Population de 18 à 25 ans.

Traitement: Onzus.

Le nombre moyen d'enfants par femme (cohabitants ou non) permet d'observer l'effet conjoint de la maternité plus précoce des jeunes femmes vivant en Zus et de la part plus importante de celles ayant plusieurs enfants avant 25 ans (**graphique 3**). A vingt ans, les femmes vivant en Zus ont en moyenne

un peu plus d'enfants (0.16 contre 0.05 en dehors des Zus). A partir de 21 ans, l'écart entre les jeunes femmes des zones urbaines sensibles et les autres se creuse nettement. A 24 ans, les femmes en Zus ont en moyenne déjà deux fois plus d'enfants que les autres.

**Graphique 3**  
Nombre moyen d'enfants par femme



Source: Insee, enquête Famille et logements 2011.

Champ: Femmes de 18 à 25 ans.

Traitement: Onzus.

## Ceux qui vivent encore au foyer parental

### Plus d'un tiers des jeunes de 16 à 25 ans cohabitant vivent dans des familles monoparentales en Zus, neuf sur dix avec leur mère

Les jeunes de 16 à 25 ans cohabitant en Zus vivent moins fréquemment avec leurs deux parents (54,1 %) que dans les unités urbaines englobantes (62,7 %). Si la proportion d'enfants vivant avec un beau-parent est la même dans l'ensemble des agglomérations, la part d'enfants qui vivent dans des familles monoparentales est supérieure de 30 % dans les zones urbaines sensibles (36,1 % des enfants cohabitant, contre 27,6 % ailleurs dans les unités urbaines) (**tableau 6**). Ces jeunes vivent plus souvent avec leur mère dans

les Zus : seuls 10,2 % des enfants vivant dans des familles monoparentales en Zus vivent la majorité du temps dans le logement de leur père, contre 16,2 % dans la population de référence. Dans les familles monoparentales en Zus, le parent avec lequel l'enfant cohabite est trois fois moins souvent en couple avec un nouveau conjoint ne vivant pas dans le même logement que dans les unités urbaines englobantes (4,6 % des familles monoparentales en Zus contre 1,4 % en dehors).

**Tableau 6**

Composition des ménages dans lesquels vivent les enfants cohabitant âgés de 16 à 25 ans (en %)

	Unités urbaines à Zus/hors Zus	Zus
Jeunes de 16 à 25 ans cohabitant vivant avec leurs deux parents	62,7	54,1
Jeunes de 16 à 25 ans vivant avec un seul de leurs parents	27,6	36,1
<i>avec un parent célibataire</i>	93,3	96,4
<i>avec un parent en couple avec l'autre parent mais qui ne vit pas dans le même logement</i>	2,1	2,3
<i>enfant vivant principalement avec leur mère</i>	83,8	89,8
Enfants de 16 à 25 vivant avec un beau-parent	9,6	9,8
<i>dont enfants vivant principalement avec leur mère</i>	75,7	72,0

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Champ : Enfants de 16 à 25 ans cohabitant.

Traitement : Onzusu.

Lecture : En Zus, 54,1 % des ménages dans lesquels vivent des jeunes de 16 à 25 ans sont composés d'un ou plusieurs jeunes avec leurs deux parents, 36,1 % d'un ou plusieurs jeunes avec un seul de leurs parents. Parmi ces 36,1 %, 96,4 % des ménages sont composés de jeunes vivant avec un parent célibataire, 2,3 % de jeunes vivant avec un parent en couple avec l'autre parent mais qui, cependant, ne partage pas le même logement.

### Les jeunes de 16 à 25 ans cohabitant avec leurs parents vivent au sein de fratries plus étendues

Le nombre d'enfants cohabitant au sein des ménages dans lesquels vit au moins un enfant de 16 à 25 ans est un peu plus élevé dans les Zus qu'au dehors.

La part de familles dans lesquelles l'enfant de 16 à 25 ans ne vit pas avec des frères et sœurs est

la même dans les Zus et dans le reste des agglomérations. A l'inverse, la proportion de ces familles comportant plus de trois enfants cohabitant est nettement plus élevée en Zus : une sur cinq regroupe trois enfants ou plus, contre une sur huit en dehors (**tableau 7**).

**Tableau 7**

Nombre de frères et sœurs cohabitant dans les ménages des enfants de 16 à 25 ans (en %)

	Toutes les familles		dont familles monoparentales	
	Zus	Autres quartiers des mêmes UU	Zus	Autres quartiers des mêmes UU
Pas de frère ou sœur	43,4	44,4	52,6	55,9
Un frère ou sœur	36,2	43,3	34,0	35,9
Deux frères ou sœurs et plus	20,5	12,3	13,3	8,2

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Champ : Ménages comportant au moins un enfant cohabitant de 16 à 25 ans.

Traitement : Onzusu.

## Différentes figures du jeune en Zus : cinq types de situations assez contrastées

### Typologie des jeunes en Zus

Pour compléter l'analyse des jeunes en Zus, une typologie a été réalisée à partir de l'enquête Panel politique de la ville, avec différentes variables ayant trait à différentes thématiques (scolarité, emploi, précarité, logement...) afin de dégager quelques grandes figures de jeunes de 16 à 30 ans vivant en Zus. Nous avons réalisé une analyse factorielle suivie d'une classification ascendante hiérarchique sur les variables suivantes :

- l'âge,
- le sexe,
- le fait de résider ou non avec un conjoint,

- situation vis-à-vis de l'emploi,
- le fait d'avoir des enfants ou non,
- situation vis-à-vis de la formation (scolarité achevée ou non/formation continue/formation qualifiante),
- le jeune vit-il avec des frères et sœurs,
- pays de naissance de la mère,
- pays de naissance du père,
- le jeune perçoit-il un revenu d'activité ?

Au final, nous obtenons cinq grandes figures du jeune en Zus.

La typologie réalisée a permis de distinguer cinq groupes de jeunes. Le groupe le plus important représente environ un jeune sur quatre (groupe 1),

le moins important un jeune sur huit (groupe 5). Le **tableau 8** présente quelques caractéristiques permettant de définir ces groupes.

**Tableau 8**

**Profils des groupes de jeunes issus de la typologie et poids qu'ils représentent chez les 16-29 ans (en %)**

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
<b>Part dans la population des jeunes en Zus</b>	<b>25,5</b>	<b>20,0</b>	<b>21,7</b>	<b>17,9</b>	<b>13,0</b>
<b>Age</b>					
16-17 ans	42,0	39,6	4,5	0,3	5,2
18-20 ans	32,1	28,5	13,5	3,6	11,0
21-24 ans	22,3	31,4	47,5	43,9	35,9
25-29 ans	3,6	0,5	34,5	52,2	47,9
<b>Nationalité des parents</b>					
A au moins un parent de nationalité étrangère	25,8	86,0	54,3	40,6	51,0
<b>Parents présents dans le logement</b>					
Vit avec un des parents	43,5	16,6	28,8	3,1	13,6
Vit avec ses deux parents	45,1	79,6	68,5	1,0	8,2
Ne vit plus avec ses parents	11,4	3,9	2,7	95,9	78,3
<b>Conjoint dans le logement</b>					
Vit avec un conjoint	1,3	0,0	2,0	83,1	24,3
<b>Activité au sens du BIT</b>					
En emploi	6,8	5,0	49,7	45,6	41,0
Au chômage	8,4	6,9	30,8	17,7	20,0
En formation études	84,8	82,1	1,0	6,4	16,5
Autres inactifs	0,0	6,0	18,5	30,2	22,5

Source: PPV 2011.

Champ: Jeunes âgés de 16 à 29 ans résidant en Zus.

Traitement: Onzus.

Lecture: Le groupe 1 représente 25,5% de l'ensemble des jeunes de 16 à 29 ans résidant en Zus. Au sein de ce groupe, 42,0% des individus ont 16 ou 17 ans, 32,1% de 18 à 20 ans, 22,3% de 21 à 24 ans, 3,6% de 25 à 29 ans.

De manière plus précise, les différents groupes se définissent de la manière suivante :

**1<sup>er</sup> profil : les grands adolescents vivant avec un ou deux parents (25 % des 16-29 ans en Zus)**

Les trois quarts des individus de ce groupe ont entre 16 et 19 ans. La moitié de ces jeunes vit dans une famille monoparentale, tandis que l'autre vit avec ses deux parents. Ces jeunes sont en grande majorité encore en études (75 % déclarent poursuivre une formation initiale, 25 % non). Leur scolarité est plutôt orientée vers des études en filière générale que professionnelle. Que le jeune vive avec un ou deux parents, l'enquête permet de le questionner sur la nationalité de ceux-ci. Ainsi près de neuf sur dix ont au moins un parent de nationalité française (huit jeunes sur dix ont même leurs deux parents de nationalité française). Les trois quarts de ces jeunes vivent avec moins de trois frères et sœurs.

**2<sup>e</sup> profil : les grands adolescents issus de l'immigration vivant avec leurs deux parents (20 % des 16-29 ans en Zus)**

68 % des individus de ce groupe ont moins de 20 ans. La plupart de ces jeunes vivent avec leurs deux parents (huit jeunes sur dix) et sont pour la grande majorité encore en études (75 % déclarent poursuivre une formation initiale, 25 % non). Ce deuxième profil est proche structurellement du premier. Néanmoins, c'est en termes de structure familiale ou d'orientation scolaire que ce groupe se distingue.

La taille des fratries des jeunes de ce profil est plus importante (plus de quatre jeunes sur dix vivent avec plus de quatre frères et sœurs). Pour ce qui est de l'orientation scolaire, ces jeunes poursuivent leurs études plutôt en filière professionnelle que générale. Ces jeunes sont issus de l'immigration : huit sur dix ont au moins un parent de nationalité étrangère (sept sur dix ont même leurs deux parents de nationalité étrangère).

**3<sup>e</sup> profil : jeunes adultes chez leurs parents ne disposant pas de suffisamment de ressources pour être autonomes (22 % des 16-29 ans en Zus)**

Ce groupe est composé de jeunes adultes (82 % ont plus de 20 ans) dont les deux tiers sont des hommes. Ils vivent sans conjoint, n'ont pas d'enfant mais cohabitent avec un ou deux parents (30 % vivent avec un parent, 70 % avec deux parents). La taille de la famille est relativement importante et cela en raison d'une grande fratrie (30 % vivent avec quatre frères et sœurs ou plus).

Ce groupe est pour l'essentiel constitué de jeunes actifs touchés ou non par le chômage (50 % sont en emploi, 30 % au chômage et 20 % sont inactifs au sens du BIT). Etant entrés sur le marché du travail, ces jeunes ont terminé leurs études, ne suivent pas de formation et n'envisagent pas, pour trois quarts d'entre eux, de le faire. Quatre raisons sont principalement exprimées pour expliquer l'arrêt des études : une bonne partie de ces jeunes considèrent que leurs études étaient terminées (51 %) ou qu'ils étaient déjà dans la vie active (31 %), les autres estiment qu'ils n'étaient pas doués pour les études (14 %) ou alors qu'ils ne savaient pas où s'orienter (10 %). La moitié de ces jeunes a au moins un parent de nationalité étrangère.

Dans ce groupe, quatre jeunes sur dix affirment ne pas avoir perçu de salaire durant l'année. De plus, les foyers dans lesquels on trouve les jeunes de ce groupe déclarent plus fréquemment un sentiment de précarité.

**4<sup>e</sup> profil : les jeunes adultes autonomes en couples (18 % des moins de 30 ans en Zus)**

Les jeunes de ce groupe sont plus âgés : ils ont essentiellement plus de 20 ans (six sur dix ont même plus de 25 ans). Ce groupe est composé pour deux tiers de femmes<sup>1</sup>. Ces jeunes vivent en couple avec ou sans enfant (trois individus sur dix composant ce groupe n'ont pas d'enfant, quatre sur dix ont un enfant et trois sur dix ont deux enfants ou plus). Ils ont accédé à l'autonomie puisqu'ils ne vivent plus avec leurs parents et ont constitué un foyer bien à eux.

Ce groupe se caractérise, d'une part, par une forte inactivité et, d'autre part, par une scolarisation qui s'est limitée dans la plupart des cas à l'enseignement secondaire : un sur quatre n'a obtenu aucun diplôme, sept jeunes sur dix ont un diplôme inférieur ou équivalent au baccalauréat.

Le fait d'élever un enfant ou non et d'être ou non en couple sont deux phénomènes corrélés à la poursuite des études. Cependant le fait que ces événements soient liés ne doit pas être interprété de manière trop hâtive comme étant une causalité de la structure familiale du jeune sur la poursuite ou non de sa scolarité.

L'enquête nous permet d'esquisser un premier aperçu des raisons qui ont conduit ces jeunes à arrêter leurs études. A la question « Pour quelle(s) raison(s) ne suivez-vous pas d'études dans un établissement scolaire ou universitaire cette année ? », les trois principales raisons exprimées sont que les études étaient terminées (55 %), que le jeune se considérait déjà dans la vie active (42 %) ou encore que le fait d'avoir un enfant à charge a motivé l'arrêt des études (10 %).

1. Ces jeunes femmes peuvent également être en couple avec des hommes de plus de 30 ans absents de notre analyse.

Un jeune de ce groupe sur cinq déclare envisager probablement ou certainement de reprendre des études.

**5<sup>e</sup> profil: les jeunes autonomes célibataires (13% des 16-29 ans en Zus)**

Ce sont des jeunes de plus de 20 ans (près de la moitié ont même plus de 25 ans), vivant pour les trois quarts d'entre eux sans conjoint. Ils vivent également en grande majorité sans enfant (huit sur dix

n'ont pas d'enfant). Ils ont constitué un ménage distinct de celui de leurs parents. Ce groupe est plutôt composé de femmes (59 %).

Ces jeunes ont achevé leur formation initiale: un sur six n'a obtenu aucun diplôme, six sur dix ont obtenu un diplôme de niveau inférieur ou équivalent au baccalauréat.

Quatre jeunes de ce groupe sur dix sont en emploi (41 %), deux sur dix sont inactifs (22 %), deux sur dix au chômage (20 %) et deux sur dix en formation (17 %).

## Sources et précautions d'usage

Depuis maintenant dix ans, les différents rapports de l'Onzus ont souligné les difficultés importantes que rencontrent les jeunes résidant dans les quartiers sensibles : moindre réussite scolaire, difficultés d'accès à l'emploi... L'enquête Panel politique de la ville est un outil innovant d'observation des habitants des Zus. Entièrement dédiée aux résidents des quartiers, cette enquête permet de décrire davantage les situations vécues et ressenties par les habitants des Zus. Les deux articles suivants présentent le cheminement vers l'autonomie du jeune résident de Zus à travers son accession à

l'emploi et les conditions de vie de son ménage dans son quartier (logement, activités et loisirs dans le quartier, sentiment de précarité...) La classe d'âge retenue est celle des 16-29 ans car la taille d'échantillon du panel (1 256 ménages sur la première vague) ne nous permet pas d'être plus fin. Ces articles s'intéressent ainsi à la population surreprésentée en Zus et particulièrement vulnérable des 16-29 ans. Toutefois, si la situation des jeunes de ces quartiers est préoccupante, les difficultés rencontrées ne sont pas équivalentes pour l'ensemble des jeunes qui résident en Zus.

# L'accès au marché de l'emploi : un vécu difficile

**Les jeunes résidents de Zus souffrent d'un accès à l'emploi difficile. Ainsi, seuls 29 % des jeunes de 16 à 29 ans occupent un emploi, un sur six se déclare au chômage, le taux de chômage atteignant chez les actifs 36 %. De façon générale, les femmes et les faibles niveaux d'études sont plus exposés au non-emploi. Lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes de Zus occupent très majoritairement un poste avec un faible niveau de qualification et sont sous-représentés dans le secteur public par rapport aux 30 ans et plus. Toujours par rapport à leurs aînés, les jeunes de 16 à 29 ans en emploi montrent sous certains aspects plus de flexibilité dans leurs conditions de travail (travail plus fréquent le week-end ou le soir). Pour autant, les jeunes sont très majoritairement satisfaits de leur emploi (à plus de 80 %). Lorsqu'ils sont en recherche d'emploi, les jeunes résidents de Zus éprouvent des difficultés qui se cumulent : la rareté des offres, un manque d'expérience ou de relations. Un jeune sur dix en recherche d'emploi déclare avoir rencontré des difficultés dans ses recherches d'emploi du fait de son quartier de résidence.**

## Un accès difficile au marché de l'emploi : taux de chômage élevé, taux d'activité faible, un jeune sur sept ni en emploi, ni en formation, ni au chômage

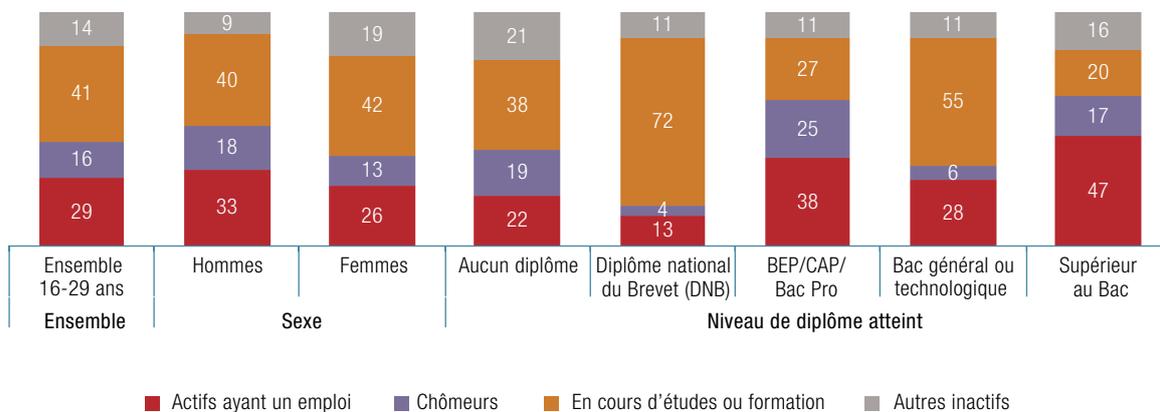
L'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi est devenue particulièrement difficile, notamment pour les résidents de Zus. En sortant plus souvent de manière précoce du système scolaire avec peu de qualifications, ces difficultés sont encore accentuées. Et, lorsqu'ils occupent un emploi, les jeunes en Zus peuvent rencontrer des conditions de travail plus difficiles (précarité de l'emploi, temps partiel, faibles responsabilités, etc.) Moins de 50 % des jeunes de 16 à 29 ans sont actifs (en emploi ou au chômage), taux qui est encore plus faible chez les jeunes femmes (39 %)

et pour les jeunes ayant un faible niveau de qualification (**graphique 1**). Bien entendu, cette inactivité est principalement due à la poursuite d'études ou de formation (41 %<sup>1</sup>). Toutefois un jeune sur sept, se déclare n'être ni en emploi, ni au chômage, ni en formation. Cette proportion atteint plus de 20 % chez les jeunes n'ayant obtenu aucun diplôme. Sur l'ensemble des 16-29 ans, trois jeunes sur dix ne sont ni en emploi ni en poursuite d'études (chômeurs et autres inactifs), ce taux étant le plus élevé pour les moins qualifiés (40 % des sans diplôme).

1. Ce chiffre est significativement différent de celui que l'on observe par ailleurs sur l'enquête Emploi 2011 (32 %). Les bases plus faibles de l'enquête PPV engendrent une plus grande volatilité des résultats.

**Graphique 1**

**Situation vis-à-vis de l'emploi au sens du BIT des jeunes âgés de 16 à 29 ans résidant en Zus selon le sexe et le niveau de diplôme**



Source: PPV 2011.  
Traitement: Onzus.

## Des jeunes majoritairement employés d'une entreprise, d'un artisan ou d'une association

Lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes résidents de Zus sont dans une très large majorité salariés d'une entreprise, d'un artisan ou d'une association (**tableau 1**). Si la faible part des indépendants interpelle (1 %), c'est surtout celle des jeunes dans la fonction publique (13%) qui doit être relevée. En effet, cette proportion est assez faible comparativement aux plus de 30 ans (24 %). Elle s'explique en partie par le plus faible niveau moyen des jeunes non scolarisés qui leur complique les concours d'entrée

à la fonction publique. Autre illustration de ce faible niveau de qualification: 83% des jeunes en activité sont ouvriers ou employés, 3% sont cadres. Ces jeunes sortis du système scolaire ont un niveau de qualification moyen plus faible, ce qui explique la part importante d'ouvriers ou d'employés. Enfin, le temps partiel (30 %) souvent subi en particulier chez les femmes (41 %), est également un bon révélateur du faible niveau de qualification des jeunes actifs en emploi résidant en Zus.

**Tableau 1**  
Statut et catégorie socioprofessionnelle des jeunes en emploi résidant en Zus (en %)

	Ensemble en emploi 16-29 ans	Ensemble en emploi 30-64 ans
<b>Statut</b>		
Salarié(e) du public	14	24
<i>Salarié(e) de l'Etat</i>	6	14
<i>Salarié(e) d'une collectivité locale, des HLM ou des hôpitaux publics</i>	7	10
Salarié(e) du privé	85	70
<i>Salarié(e) d'une entreprise, d'un artisan, d'une association</i>	81	65
<i>Salarié(e) chez un particulier</i>	4	5
Indépendant(e) ou à votre compte	1	6
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>		
Manœuvre ou ouvrier(e) spécialisé(e)	15	13
Ouvrier(e) qualifié(e) ou hautement qualifié(e), technicien(ne) d'atelier	27	24
Technicien(ne)	6	7
Employé(e) de bureau, employé(e) de commerce, personnel de services, personnel de catégorie C et D de la fonction publique	41	35
Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, personnel de catégorie B de la fonction publique VRP (non cadre)	8	9
Ingénieur, cadre à l'exception des directeurs généraux ou de leurs adjoints directs, personnel de catégorie A de la fonction publique	3	9
Ne sait pas/Refus	1	3

Source: PPV 2011.  
Traitement: Onzus.

L'enquête PPV permet d'étudier les conditions de travail des résidents des Zus en emploi (**graphique 2**). Comparativement à leurs aînés, les jeunes en Zus en activité font moins de télétravail (6 % contre 13 % sur les 30 ans et plus), travaillent plus le soir (33 % contre 26 % sur les 30 ans et plus), travaillent plus souvent

le samedi (58 % contre 50 % sur les 30 ans et +) et le dimanche (36 % contre 28 % sur l'ensemble). Les jeunes seraient plus flexibles que leurs aînés sans doute avec moins de contraintes familiales. Ils pourraient être également plus facilement mobilisables par leurs employeurs.

**Graphique 2**  
Conditions de travail des jeunes en emploi résidant en Zus. Déclarent travailler... (en %)



Source: PPV 2011.  
Traitement: Onzus.

Pour autant, les jeunes en emploi restent, dans une large majorité, satisfaits de leur activité au moment

de l'enquête (83 %), dans des proportions comparables aux 30 ans et plus (89 %).

## Des difficultés d'accès à l'emploi qui se cumulent: moins d'offres mais aussi un manque d'expérience et de relations quand l'offre se présente

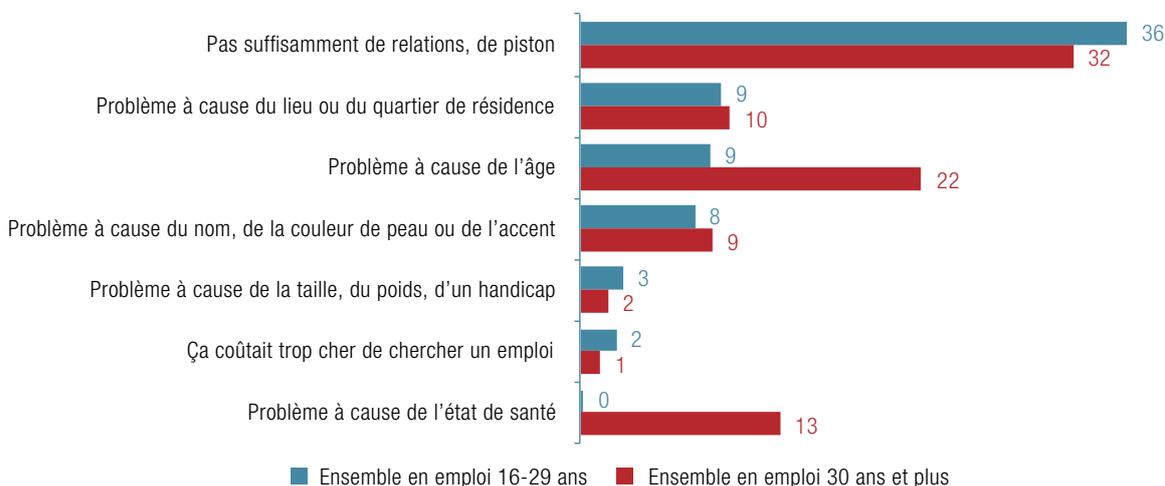
Une part importante des jeunes est donc sans emploi sans être en formation ou en étude pour autant. L'enquête PPV se propose d'étudier les freins d'accès à l'emploi ressentis par les jeunes considérés. Trois axes d'investigation ont donc été retenus pour aborder cette question: difficultés dans les recherches, difficultés face à l'employeur, difficultés face aux offres d'emploi.

Un jeune sur quatre déclare être à la recherche d'un emploi. Cette part atteint 15% chez les jeunes actuellement en emploi (au sens du BIT). La population jeune, notamment celle de Zus, est particuliè-

rement exposée aux difficultés d'accès ou de retour à l'emploi. La principale difficulté ressentie par les jeunes en Zus en recherche d'emploi concerne le manque de relations pour pouvoir mener à bien leur recherche d'emploi (**graphique 3**). Viennent ensuite un « effet quartier » du lieu de résidence, les difficultés liées à leur âge ou celles liées à leur couleur de peau, leur nom ou leur accent. Dans l'ensemble, hormis les difficultés liées à l'âge ou à l'état de santé auxquelles les jeunes sont beaucoup moins exposés, les ordres de grandeurs sont assez comparables aux difficultés rencontrées par les 30 ans et plus.

### Graphique 3

Perception des difficultés rencontrées dans les recherches d'emploi par les jeunes résidant en Zus (en %)



Source: PPV 2011.  
Traitement: Onzus.

Face à un employeur potentiel, le jeune en Zus souffre d'un sentiment de manque d'expérience ou de qualification (**graphique 4**). Plus d'un jeune sur cinq estime avoir rencontré un employeur qui estimait que son domicile était trop éloigné. Par rapport aux individus plus âgés, les jeunes déclarent beaucoup plus avoir eu des remarques sur leur manque d'expérience professionnelle. De même, leur manque d'assurance en entretien leur est davantage reproché. Ces difficultés sont sans doute encore amplifiées par le niveau de qualification moyen assez faible des jeunes âgés de 16 à 29 ans et qui ne sont plus scolarisés. A l'inverse, ils s'estiment mieux préparés pour rédiger un CV ou une lettre de motivation.

La rareté des offres est la principale difficulté rencontrée par les jeunes résidant en Zus concernant l'emploi (**graphique 5**). L'éloignement de l'emploi par rapport au domicile, la nature même de l'em-

ploi proposé (faible rémunération, type de contrat proposé, temps de travail ne convenant pas) sont également des difficultés fréquemment rencontrées par les jeunes. Comparativement aux plus âgés, les jeunes semblent éprouver légèrement moins de difficultés de rareté d'offres d'emploi et semblent moins exigeants concernant la nature de contrat et le temps de travail proposés.

Population très exposée au non-emploi, les jeunes résidant en Zus en recherche d'emploi déclarent avoir eu recours en 2011 à des organismes publics de recours à l'emploi dans 39% des cas (32% pour les 30 ans et plus). Il s'agit en général de Pôle Emploi ou d'une antenne jeune (PAIO, Mission locale).

Le recours aux contrats aidés est relativement fréquent pour les jeunes résidents de Zus ayant déjà travaillé: un jeune sur six déclare y avoir déjà recouru au cours de sa vie professionnelle.

**Graphique 4**

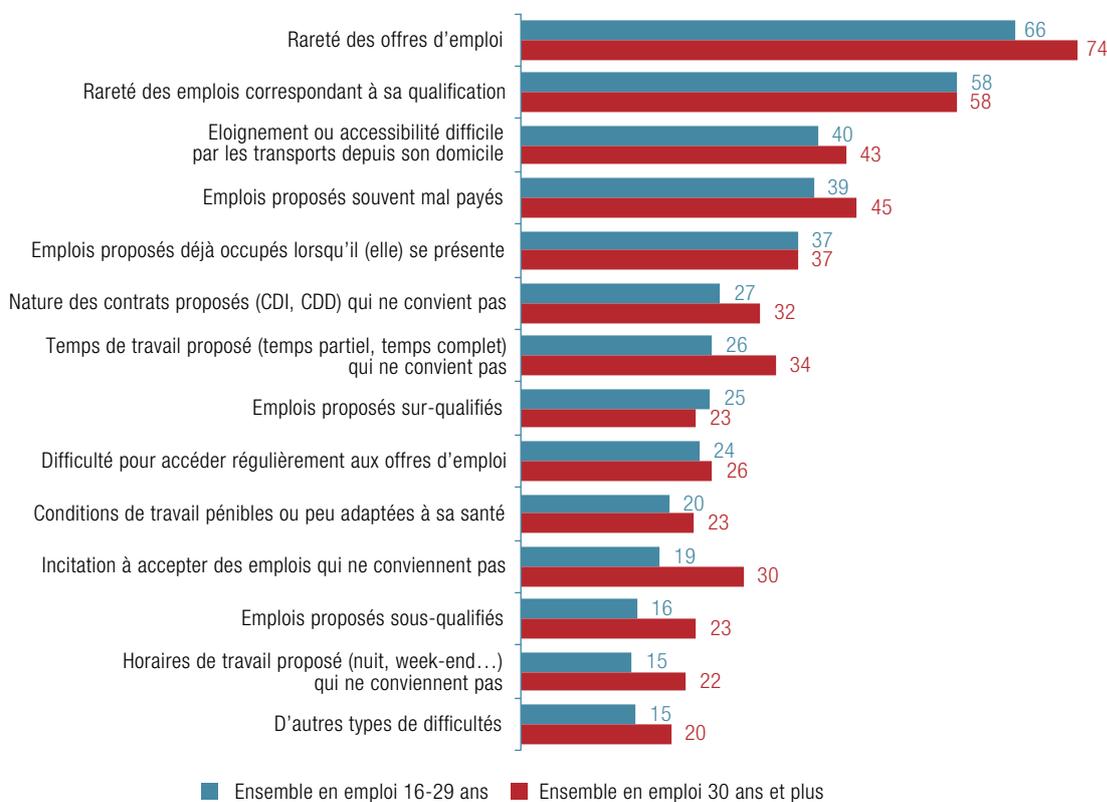
**Perception des difficultés rencontrées face à l'employeur par les jeunes résidant en Zus en recherche d'emploi (en %)**



Source: PPV 2011.  
 Traitement: Onzus.

**Graphique 5**

**Perception des difficultés rencontrées face aux offres d'emploi par les jeunes résidant en Zus en recherche d'emploi (en %)**



Source: PPV 2011.  
 Traitements: Onzus.



# L'opinion des jeunes ménages sur leurs conditions de vie

En Zus, un jeune de 16 à 29 ans sur trois vit hors du foyer parental, cette proportion augmentant en fonction de l'âge. Parmi les 33 % de ménages dans lesquels vit au moins un jeune de 16 à 29 ans, 12 % abritent au moins un jeune vivant sans ses parents (« jeunes ménages »), dont 7 % un jeune sans ses parents vivant avec un conjoint. Les individus de 16 à 29 ans vivant dans les jeunes ménages ont globalement atteint un degré d'indépendance supérieur à ceux vivant encore avec au moins un de leur parent (« ménages parents et jeunes »). En termes de conditions de logement, les jeunes ménages vivent plus souvent en appartement (94 %) que les ménages parents et jeunes (84 %) et sont dans les deux cas le plus souvent locataires (entre 85 % et 90 %). Les jeunes ménages sont majoritairement satisfaits de leur logement exception faite de son insonorisation où ils sont plus critiques que les autres ménages, (47 % de satisfaction contre 57 % pour les parents et jeunes). Compte tenu du degré d'indépendance plus élevé de l'ensemble des membres des jeunes ménages, le sentiment de précarité qui prévaut dans ces ménages est ainsi moins prégnant qu'au sein des ménages parents et jeunes : dans 25 % des cas, le référent interrogé déclare que son ménage y arrive financièrement au mieux difficilement contre 46 % des référents des ménages parents et jeunes, le plus souvent un parent. Conséquence de cette relative plus grande aisance financière, les membres des jeunes ménages pratiquent davantage de loisirs et plus souvent à l'extérieur de leur quartier. Enfin, les jeunes ménages témoignent d'une intention de mobilité résidentielle plus forte (44 % l'envisagent contre 27 % pour les ménages parents et jeunes) et dans près de la moitié des cas dans une commune différente de celle qui est la leur au moment de l'enquête.

Un ménage sur huit en Zus (12 %) est composé de jeunes ne vivant plus avec leurs parents et qui ont atteint à ce titre un certain degré d'autonomie (**tableau 1**). Dans la suite de cet article, nous les appellerons les « **jeunes ménages** ». Parmi eux, les ménages où les jeunes vivent en couple sans les parents représentent 7 % de l'ensemble des ménages en Zus. Il s'agit sans doute des ménages de jeunes les plus installés et les plus autonomes étudiés dans cet article. A côté d'eux, un ménage sur cinq (21 %) abrite au moins un jeune âgé de 16 à 29 ans vivant avec l'un de ses parents ou les

deux. Ils seront qualifiés dans la suite de « **parents et jeunes** ». Enfin, les deux tiers des ménages ne comportent aucun jeune en leur sein ; ils seront qualifiés « **ménages sans jeune** » dans la suite.

Cet article s'intéresse pour l'essentiel au point de vue d'un membre du ménage par rapport à différents aspects de leurs conditions de vie. Dans le premier cas (jeunes ménages), c'est en général le point de vue d'un jeune qui est ainsi exprimé ; dans le deuxième cas (parents et jeunes) c'est celui d'un de leurs parents ; dans le troisième cas, la personne interrogée ne vit pas au quotidien avec un jeune.

**Tableau 1****Caractéristiques des ménages où résident les jeunes selon différents éléments de structure familiale (en %)**

	En % du total des ménages
Jeunes ménages : au moins un jeune de 16 à 29 ans sans ses parents	12
<i>dont jeunes vivant avec un conjoint</i>	7
Parent(s) et jeune(s) : jeunes de 16 à 29 ans vivant au moins avec un parent	21
Ménages sans aucun jeune de 16 à 29 ans	67
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>100</b>

Source: PPV 2011.

Traitement: Onzus.

Les jeunes en Zus, dès lors qu'ils quittent le foyer parental, s'installent le plus souvent (94 %) en appar-

tement et en particulier dans un immeuble de grande taille (**tableau 2**).

**Tableau 2****Les types de logement des ménages où résident les jeunes en Zus (en %)**

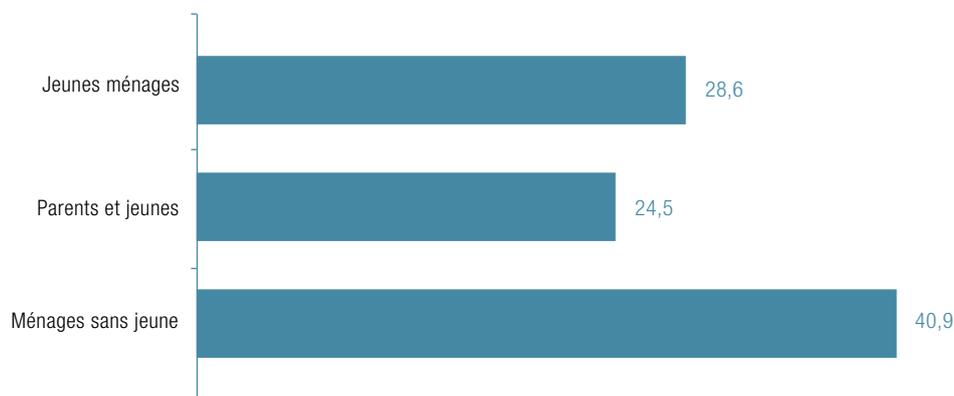
	Jeunes ménages	Parent(s) et jeune(s)	Ménages sans jeune
Une maison	6	16	15
Un appartement	94	84	85
<i>dont appartement dans un immeuble de 10 logements ou plus</i>	73	68	70

Source: PPV 2011.

Traitement: Onzus.

Les jeunes vivent dans des logements ayant en moyenne une superficie de 78,7 m<sup>2</sup> contre 71,3 m<sup>2</sup> pour les logements sans jeune de 16 à 29 ans (**graphique 1**). Les jeunes vivant avec leurs parents bénéficient d'un logement plus grand (87,7 m<sup>2</sup>), mais ils ont tendance à être plus nombreux dans ce logement. A l'inverse, les jeunes ne vivant plus avec leurs parents résident dans des logements à plus faibles superficies (64,4 m<sup>2</sup>), mais en étant moins nombreux. La superficie moyenne par habitant du logement permet d'appréhender de manière plus précise la surface dont dispose chaque jeune résidant en Zus. Quelle que soit leur situation, les jeunes de Zus disposent en moyenne

de moins de superficie dans leur logement que les résidents plus âgés des Zus. La surface disponible est particulièrement faible pour les jeunes élevant un enfant. Les niveaux de revenus plus faibles, le fait de résider souvent avec leurs parents, leurs frères et sœurs, voire d'autres membres de leur famille, expliquent ces surfaces disponibles plus faibles. La même analyse avec le nombre de pièces montre que ces jeunes disposent de moins de pièces d'habitation que les autres résidents : chaque jeune de Zus dispose en moyenne de 1,2 pièce dans son logement quand les habitants des logements où ne vit aucun jeune en occupent en moyenne 1,9.

**Graphique 1****La surface par habitant des ménages en Zus où résident les jeunes (en m<sup>2</sup>)**

Source: PPV 2011.

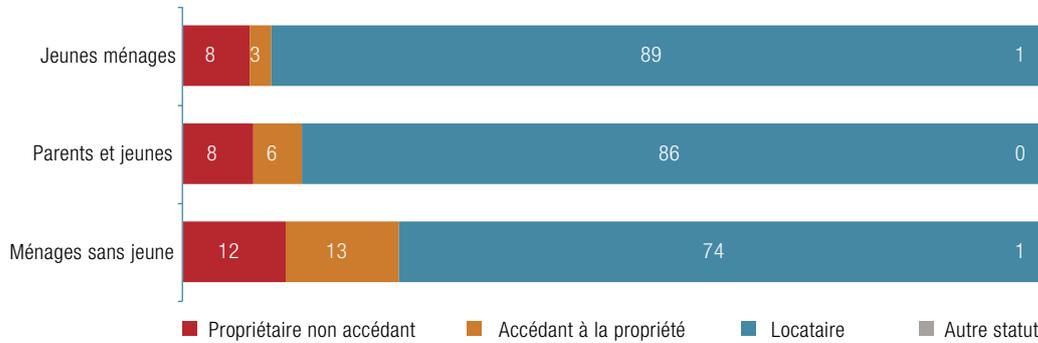
Traitement: Onzus.

Les jeunes de 16 à 29 ans occupent plus souvent leur logement dans le cadre d'une location que les autres habitants des Zus, et ce qu'ils vivent ou non

chez leurs parents (**graphique 2**). Leurs revenus plus limités et leur faible patrimoine expliquent cette surreprésentation de locataires.

**Graphique 2**

**Le statut d'occupation du logement des ménages en Zus où résident les jeunes (en %)**



Source: PPV 2011.  
Traitement: Onzus.

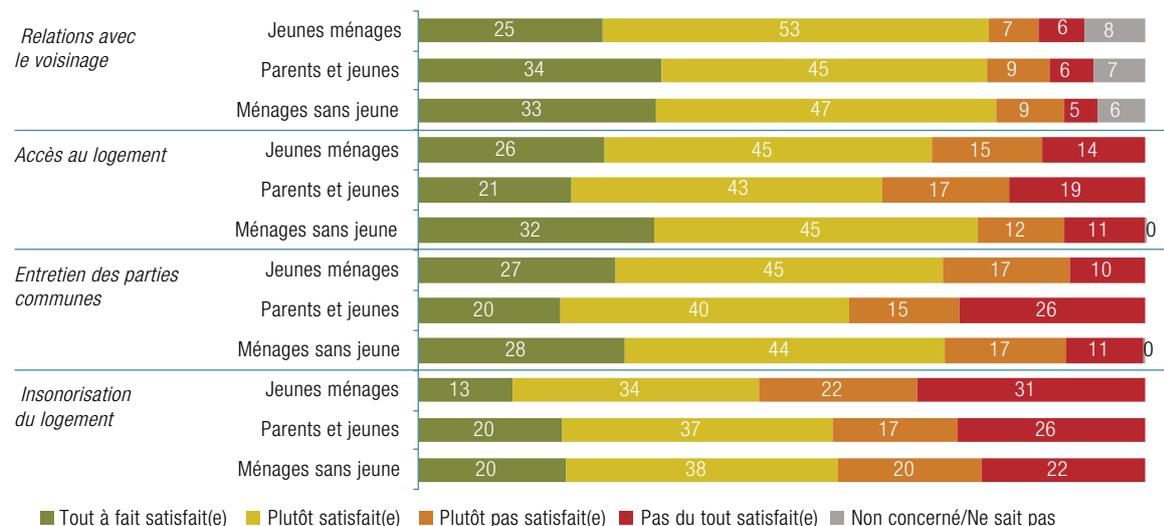
### Une appréciation plutôt positive sur les conditions de logement et les relations de voisinage

Qu'ils soient jeunes et qu'ils résident chez leurs parents ou non, les habitants des Zus sont satisfaits des relations de voisinage dans près de 80 % des cas (**graphique 3**). L'accessibilité au logement, l'entretien des parties communes sont, de leur point de vue, et notamment de celui des jeunes de 16 à 29 ans, plus perfectibles. Quant à l'insonorisation du logement, elle apparaît comme un point assez problématique, particulièrement pour les jeunes

vivant sans leurs parents et à ce titre *a priori* davantage autonomes. Moins d'un sur deux s'en déclare satisfait, près d'un sur trois estimant même que l'insonorisation n'est pas du tout satisfaisante. Hormis ce point d'insatisfaction sur l'insonorisation, les jeunes vivant sans parent ne se distinguent pas des ménages où ne résident pas de jeunes. Ils semblent même sensiblement plus satisfaits de l'accessibilité au logement ou de l'entretien des parties communes.

**Graphique 3**

**La satisfaction des ménages où résident les jeunes à l'égard de leur logement (en %)**



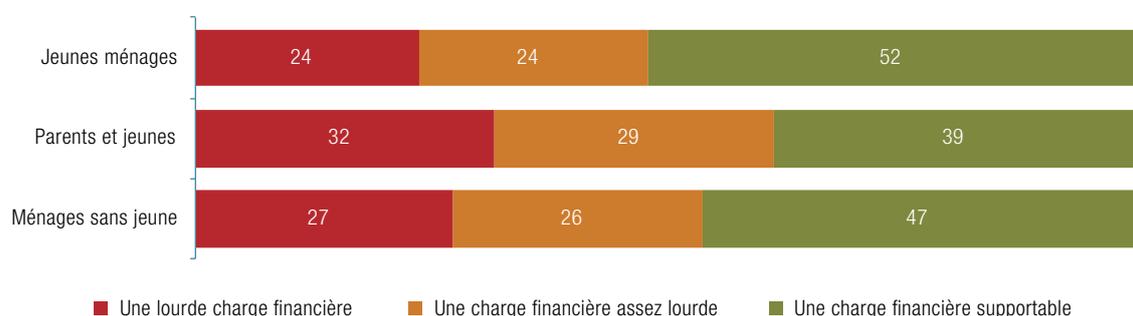
Source: PPV 2011.  
Traitement: Onzus.

Lors de la passation du questionnaire PPV sont énumérées, avec l'interviewé, toutes les charges financières dont le ménage doit s'acquitter pour son logement (loyers, remboursements de crédits, charges locatives ou de copropriété...) Une fois énumérées toutes ces charges, les référents des jeunes ménages estiment dans 48 % des cas qu'elles représentent une lourde ou très lourde charge financière compte tenu de leurs revenus (**graphique 4**). Ce taux est comparativement faible par rapport aux autres ménages où résident des jeunes avec leurs

parents (61 % estimant que la charge financière que représente leur logement est lourde ou très lourde), et même que les ménages sans jeune (53 %). Lorsqu'ils vivent en couple, cette lourdeur financière diminue encore (44 %). Les jeunes ayant atteint un degré d'indépendance leur permettant de vivre sans leurs parents perçoivent des revenus qui allègent la charge financière de leur logement par rapport aux jeunes vivant encore chez leurs parents. Rappelons que la population de jeunes vivant avec leurs parents est près du double de celle de jeunes vivant seuls.

#### Graphique 4

Perception du montant de l'ensemble des charges du logement relativement à leurs revenus par les ménages où résident des jeunes (en %)



Source: PPV 2011.  
Traitement: Onzus.

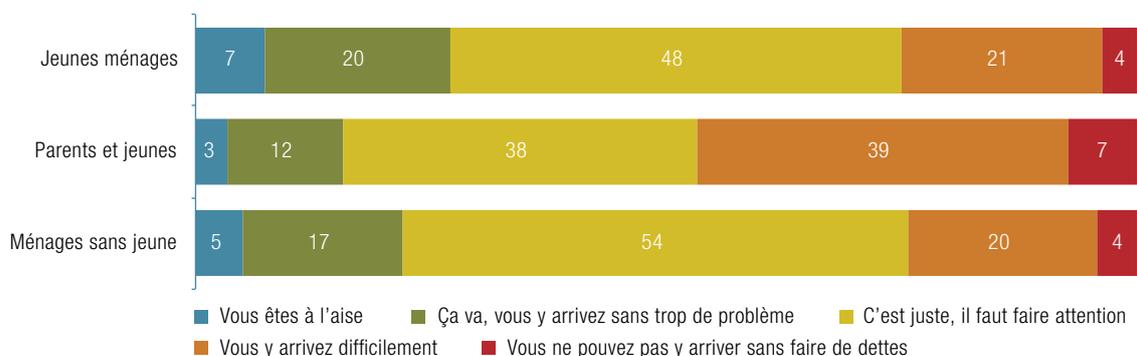
### Un sentiment de précarité très répandu dans les ménages où résident des jeunes, exprimé plus encore par les parents chez lesquels ils résident

De manière générale, lorsque les jeunes de Zus vivent à l'extérieur du foyer parental, leur sentiment de précarité diminue. L'analyse concernant le sentiment de précarité ressenti dans les ménages en Zus où résident des jeunes recoupe assez bien celle concernant la perception des charges du logement. Les jeunes vivant sans leurs parents sont plus nom-

breux à considérer être financièrement à l'aise ou y arrivant sans trop de problème (27 % **graphique 5**). A l'inverse, les ménages où des jeunes résident avec leurs parents souffrent d'un sentiment de précarité plus élevé (15 % déclarent se sentir à l'aise ou sans gros problème, 46 % y arrivent au mieux difficilement).

#### Graphique 5

Sentiment de précarité en Zus des ménages où résident des jeunes de 16 à 29 ans (en %)



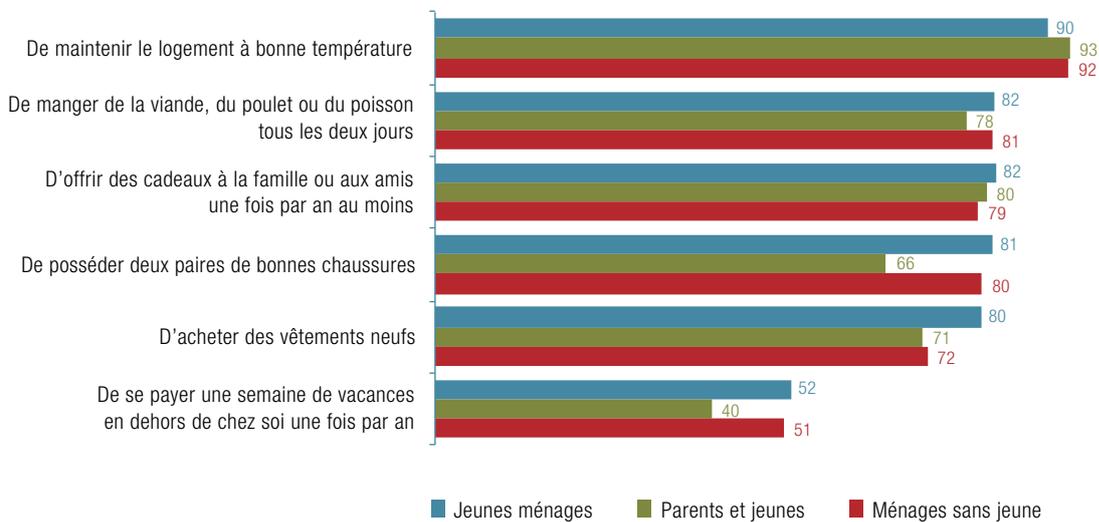
Source: PPV 2011.  
Traitement: Onzus.

Quelle que soit la situation financière perçue du ménage, certains postes de dépenses sont préservés. C'est notamment le cas du chauffage dans le logement qui est, à quelques rares exceptions près, toujours préservé (graphique 6). Le fait de manger de la viande ou du poisson tous les deux jours et celui d'offrir des cadeaux au moins une fois par an sont également possibles dans une large majorité des cas, quel que soit le ménage considéré. En revanche, des différences apparaissent entre les jeunes ménages (*a priori* plus aisés) et ceux où les jeunes vivent chez leurs parents (*a priori* moins aisés). Ainsi, l'achat de vêtements neufs ou de

bonnes chaussures est moins souvent possible au sein des ménages où des jeunes résident avec leurs parents, au contraire des jeunes ménages qui, sur ces postes de dépenses, se comportent comme les ménages où ne réside aucun jeune de 16 à 29 ans. Mais c'est surtout sur les possibilités de départ en vacances que les différences sont les plus importantes entre les jeunes ménages et les ménages où des jeunes résident chez leurs parents: 52 % des jeunes ménages déclarent pouvoir se payer une semaine de vacances en dehors de chez eux une fois par an, contre 40 % des ménages où résident des jeunes vivant encore chez leurs parents.

**Graphique 6**

**Ce que permet la situation financière des ménages où résident des jeunes (en % de oui)**

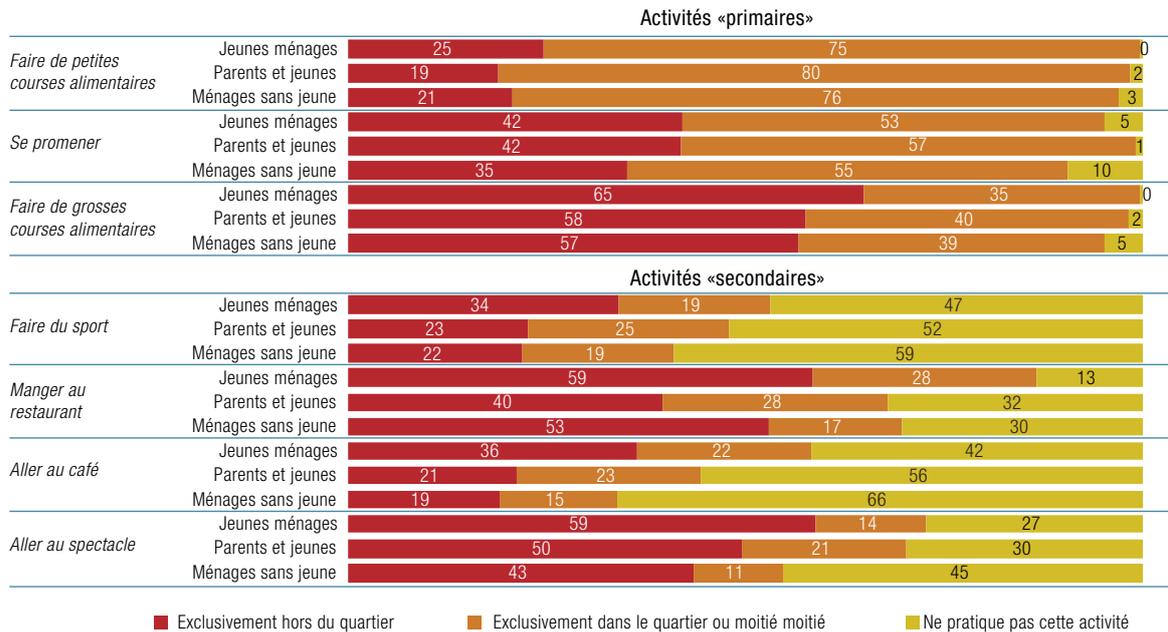


Source: PPV 2011.  
 Traitement: Onzus.

**Des jeunes ménages bénéficiant de plus de loisirs et plus enclins à sortir de leur quartier pour les pratiquer**

Lorsque l'on aborde les questions liées aux activités pratiquées par les ménages (graphique 7), il convient de les classer en deux catégories distinctes: les activités «primaires» qui concernent tous les ménages (faire des courses alimentaires, se promener) et les activités «secondaires» qui ne concernent qu'une partie des ménages (faire du sport, aller au restaurant, au café...). Sur les activités primaires, les ménages de jeunes se comportent sensiblement de la même manière que les autres ménages: ils font majoritairement leurs petites courses dans leur quartier, ils sont plus de la moitié à se promener de temps en temps dans leur quartier et quant aux grandes courses alimentaires, elles se déroulent dans la

majeure partie des cas en dehors de leur quartier. Les différences sont plus prégnantes concernant les activités secondaires: premier constat, les jeunes ménages ont plus souvent au moins un membre qui pratique un sport, mange au restaurant ou au café, va voir un spectacle. En d'autres termes, ces ménages consomment davantage de loisirs que les autres. Deuxième constat, les membres des jeunes ménages pratiquent davantage ces activités secondaires à l'extérieur de leur quartier que ceux des ménages des jeunes vivant encore avec leurs parents. Le sentiment de précarité plus faible au sein des jeunes ménages les autorise probablement plus à aller à l'extérieur de leur quartier pour leurs loisirs.

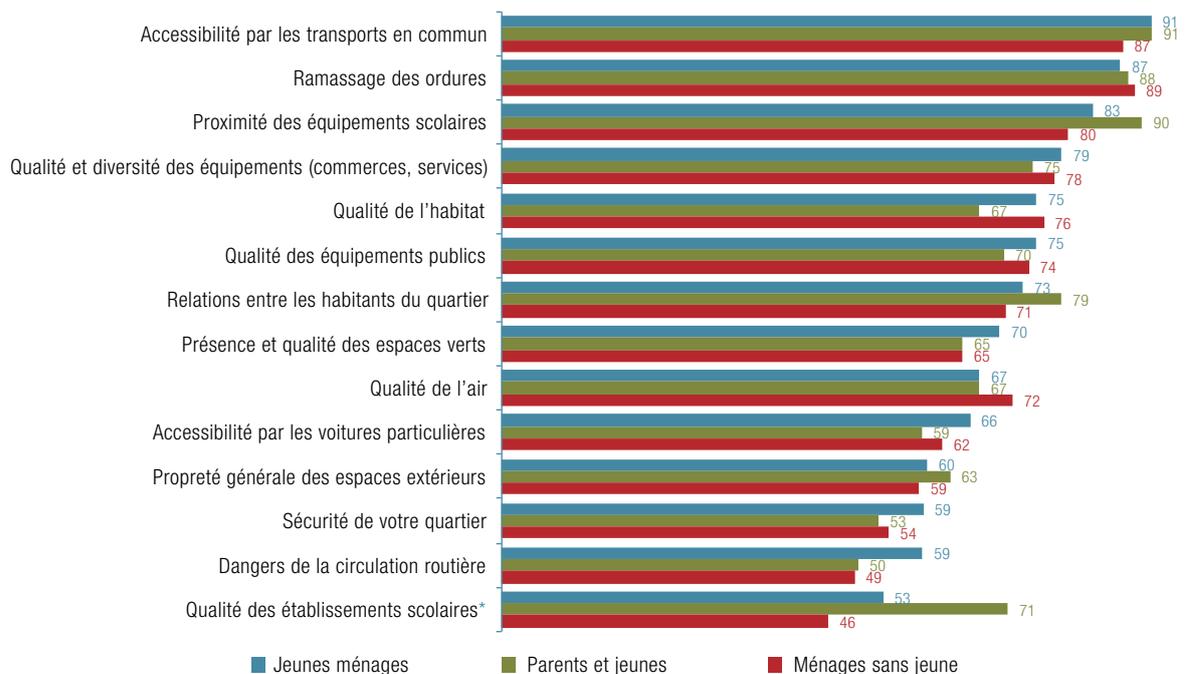
**Graphique 7****Activités pratiquées au sein ou à l'extérieur du quartier par les ménages où résident des jeunes (en %)**

Source: PPV 2011.

Traitement: Onzus.

Les ménages de jeunes ne se distinguent pas véritablement des autres ménages en ce qui concerne la satisfaction vis-à-vis de leur quartier (**graphique 8**). L'accessibilité par les transports en commun, le

ramassage des ordures sont, dans leur ensemble, très bien perçus. A l'inverse, la sécurité ou les dangers de sécurité routière sont plus souvent mal jugés, un peu moins toutefois chez les jeunes ménages.

**Graphique 8****Satisfaction des ménages à l'égard de leur quartier (% tout à fait ou plutôt satisfaits)**

\* L'item qualité des établissements scolaires est relativement atypique par rapport aux autres car avec des taux de NSP très importants en particulier pour les ménages n'ayant pas d'enfant et qui varient très sensiblement selon le type de ménage (43 % pour les ménages sans jeune, 39 % pour les ménages de jeunes vivant sans leur parent et 12 % pour les ménages de jeunes avec leur parent). De manière générale, lorsque l'on isole ces taux de NSP, la satisfaction à l'égard des établissements scolaires est très élevée quel que soit le ménage considéré.

Source: PPV 2011.

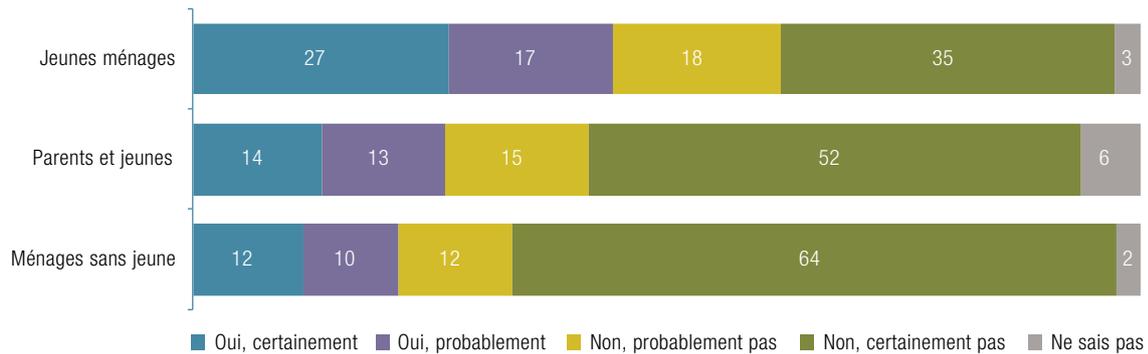
Traitement: Onzus.

## Une mobilité résidentielle plus forte chez les jeunes et qui augmente à mesure de leur indépendance

Les ménages où résident des jeunes envisagent davantage que les autres de quitter leur logement au cours des douze prochains mois (**graphique 9**). Ils sont 34 % dans ce cas contre 22 % pour les ménages ne comprenant aucun jeune de 16 à 29 ans. Cette propension à déménager augmente avec le degré d'indépendance. Les jeunes ménages –

ménages qui se sentent davantage à l'aise financièrement – sont ainsi 44 % à envisager de déménager au cours des douze prochains mois. De moindres contraintes familiales et un sentiment de précarité moins répandu favorisent probablement cette volonté de mobilité résidentielle, notamment à l'extérieur de leur quartier.

**Graphique 9**  
Intention de déménagement au cours des douze prochains mois (en %)

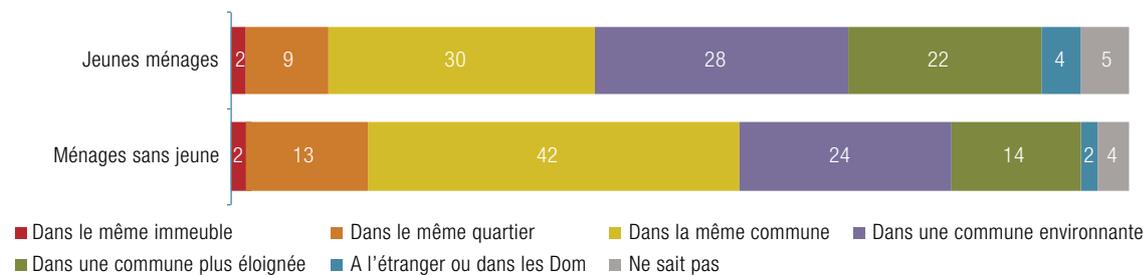


Source: PPV 2011.  
Traitement: Onzus.

Les jeunes ménages envisagent donc davantage de déménager et plus souvent à l'extérieur de leur quartier (**graphique 10**) : 54 % des jeunes ménages envisageant de déménager au cours des douze prochains mois le feraient dans une commune environnante de leur quartier ou à l'étranger, ce qui représente au total environ un jeune ménage sur quatre. Les ménages où n'habite aucun jeune sont moins d'un sur dix à être dans ce cas de

figure (déménager en dehors de leur commune actuelle). Attention, il s'agit d'intentions de mobilité, une analyse longitudinale nous permettra de valider la transformation dans les faits de cette volonté de déménager, mais l'aspiration à quitter leur quartier est sensiblement plus forte chez les jeunes ménages autonomes, qui s'estiment par ailleurs plus souvent à l'aise financièrement que les autres ménages.

**Graphique 10**  
Lieu de déménagement envisagé (en %)



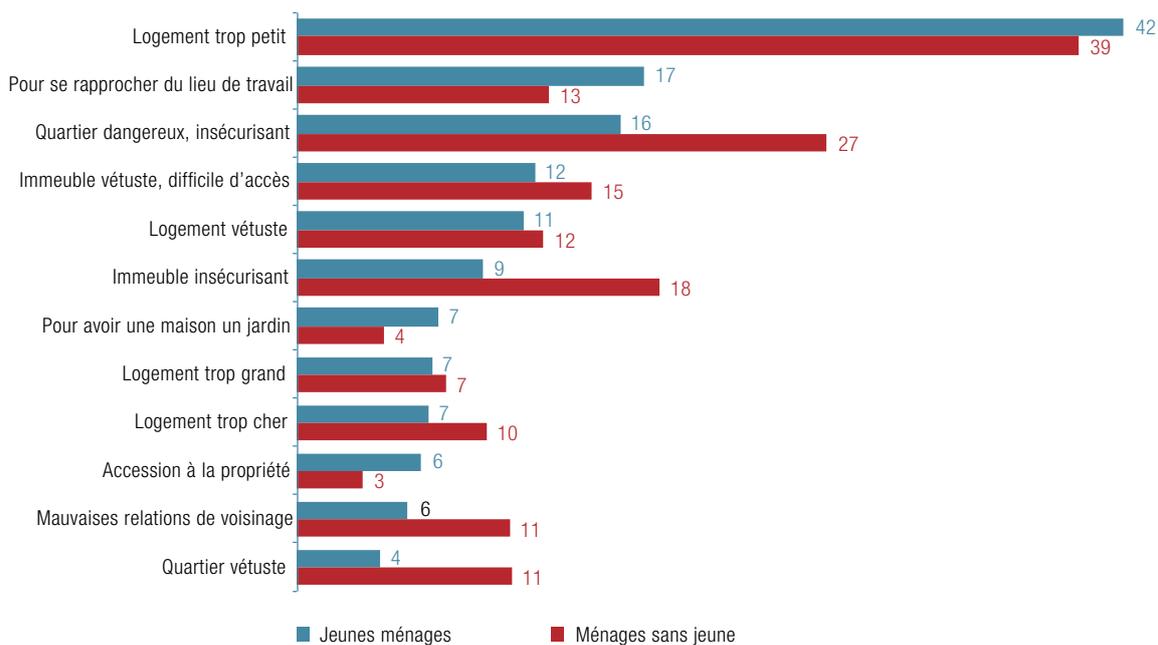
Source: PPV 2011.  
Traitement: Onzus.

Les jeunes ménages justifient leur volonté de déménager de manière sensiblement différente des autres ménages (**graphique 11**). Si le fait de déménager pour avoir un logement plus grand reste le principal motif de déménagement, la question de la sécurité (du quartier, de l'immeuble) est beaucoup moins prégnante chez les jeunes ménages que chez les autres ménages. Ils déclarent également

moins souvent souhaiter déménager pour cause de mauvaises relations de voisinage. A l'inverse, les raisons professionnelles (se rapprocher du lieu de travail) sont deux fois plus souvent avancées chez les jeunes ménages que chez ceux ne comprenant aucun jeune. Enfin, la volonté d'accéder à la propriété est plus présente chez ces jeunes ménages.

### Graphique 11

Motifs de déménagement envisagé pour les ménages en Zus comprenant des jeunes de 16 à 29 ans (en %)



Source: PPV 2011.  
Traitement: Onzus.

# Difficultés face à l'écrit et illettrisme en Zus

En 2011, 27 % des 18-65 ans habitant en Zus éprouvent des difficultés importantes face à l'écrit contre seulement 11 % en dehors des Zus. De façon générale, en comparant ces chiffres à ceux issus de l'enquête menée en 2004, la situation en Zus s'est légèrement améliorée (30 % des 18-65 ans éprouvaient alors des difficultés importantes face à l'écrit) tandis qu'elle reste relativement stable à l'extérieur de ces quartiers. Plus précisément, toujours par rapport à 2004, les hommes, les personnes âgées de moins de 30 ans ou de plus de 50 ans sont moins souvent en difficultés importantes face à l'écrit. La situation des chômeurs stagne tandis que celle des femmes s'est légèrement aggravée. Ces situations préoccupantes concernent majoritairement des personnes ayant été scolarisées à l'étranger (59 % des personnes en difficulté) mais touchent également des personnes scolarisées en France, ce qui relève alors de l'illettrisme. La proportion de personnes en 2011 estimées en situation d'illettrisme est particulièrement élevée dans les Zus, puisqu'elle s'élève à 15 % contre 7 % dans le reste du territoire. Parmi les jeunes âgés de 18 à 29 ans scolarisés en France, cette proportion est quatre fois plus élevée en Zus qu'en dehors (12 % en Zus contre 3 % en dehors des Zus). Ces difficultés peuvent en partie s'expliquer par un niveau d'éducation relativement faible des parents, une plus faible pratique de la lecture et de la langue française dans le contexte familial. En outre, les enquêtés déclarent pour une grande part (20 %) avoir ressenti des difficultés face à l'écrit dès le début de leur scolarité, ce qui suggère l'hypothèse d'une faille dans la mise en place de l'apprentissage.

## L'enquête Information et vie quotidienne (IVQ)

La détermination des personnes en situation préoccupante face à l'écrit est réalisée à partir des scores obtenus aux tests de l'enquête IVQ conduite en 2011. Le questionnaire, proposé à près de 14 000 personnes de 16 à 65 ans résidant en France métropolitaine, évalue les compétences des enquêtés dans trois domaines distincts : lecture de mots, production de mots, compréhension de textes, à partir d'« exercices » reprenant des situations de la vie quotidienne (*Insee Première*, décembre 2012).

Les situations les plus préoccupantes à l'écrit sont défi-

nies de la manière suivante : obtention d'un score inférieur à 60 % de réussite dans au moins un des trois domaines de compétence (lecture de mots, production de mots et compréhension de textes). En dessous d'un score de 40 % de réussite dans un de ces trois domaines, pour des personnes scolarisées en France, on peut parler de situation d'illettrisme.

L'étude se consacre ici aux personnes habitant dans des unités urbaines contenant une Zus, ce qui a pour conséquence de réduire l'échantillon d'étude à 7 863 individus âgés de 18 à 65 ans, dont 1 579 résidant en Zus.

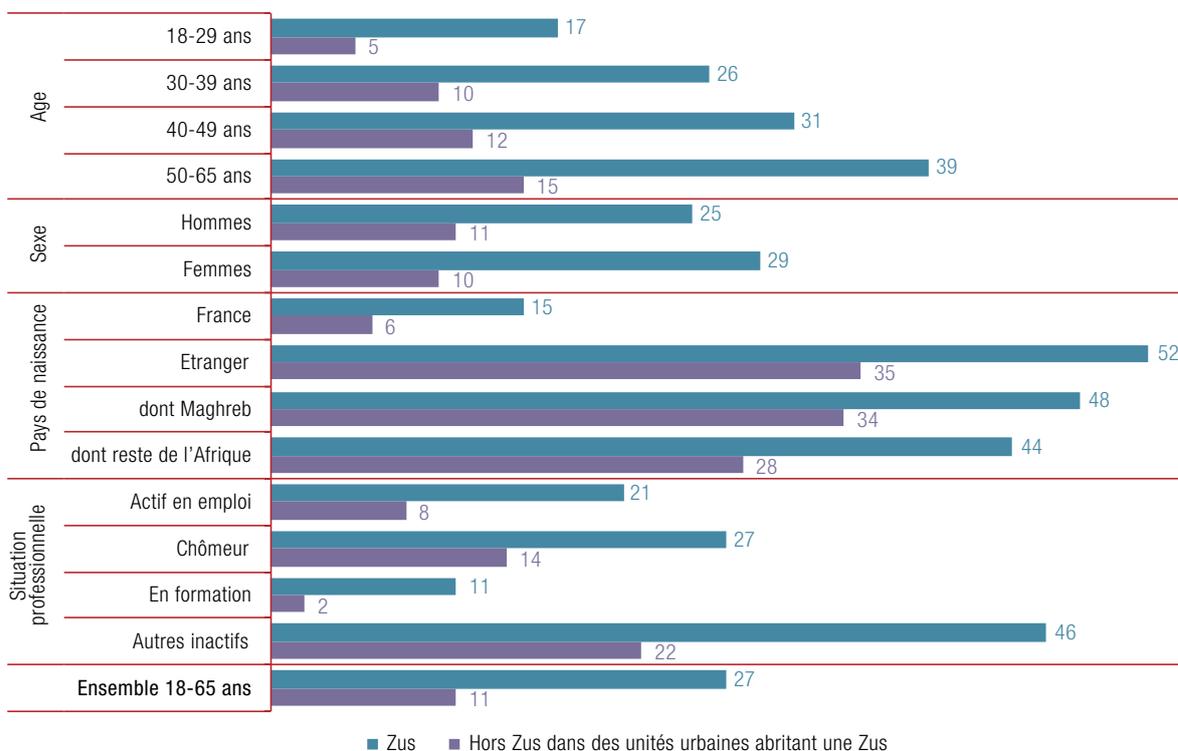
## En Zus, plus d'un résident sur quatre âgé de 18 à 65 ans éprouve des difficultés importantes face à l'écrit

En 2011, en Zus, plus d'un quart des adultes de 18 à 65 ans éprouve des difficultés importantes face à l'écrit contre un dixième des habitants des quartiers environnants<sup>1</sup> (**graphique 1**). Cet écart, selon la résidence en Zus ou non, est plus marqué dans le domaine de la compréhension orale que sur la compréhension écrite. Cependant, les résidents des Zus sont deux fois plus souvent en difficulté simultanément à l'écrit et à l'oral que les habitants des quartiers environnants (11 % contre 5 %).

Que ce soit en Zus ou hors Zus, les plus jeunes éprouvent moins fréquemment de difficultés que leurs aînés (**graphique 1**). L'écart le plus marquant entre résidents de Zus et des quartiers environnants concerne les jeunes de 18 à 29 ans : en Zus, la proportion de jeunes estimée en difficultés importantes à l'écrit est multipliée par trois. Si en dehors des Zus, les hommes et les femmes présentent des niveaux de difficultés comparables, les femmes sont plus

souvent en difficulté en Zus, notamment face à l'écrit, où une femme sur trois éprouve des difficultés importantes. La proportion de femmes en difficultés importantes à l'écrit est pratiquement triplée en Zus alors que ce taux n'est que doublé chez les hommes. Chez les femmes au foyer ces difficultés augmentent encore : plus d'une femme sur deux éprouve des difficultés importantes à l'écrit. La moitié des personnes résidant en Zus et de nationalité de naissance étrangère éprouve des difficultés importantes à l'écrit contre 15 % des personnes nées françaises. La plus forte présence des personnes nées à l'étranger en Zus (28 % contre 13 % en hors Zus) explique donc en partie la proportion élevée de personnes en difficulté en Zus. Cependant, même parmi les personnes dont le pays de première scolarisation est la France, 15 % des résidents de Zus éprouvent des difficultés importantes à l'écrit contre 6 % des résidents des quartiers environnants.

**Graphique 1**  
Personnes en difficultés importantes face à l'écrit selon différentes caractéristiques en Zus et unités urbaines englobantes (en %)



Source: Insee, enquête Information et vie quotidienne (IVQ), 2011.

Champ: Personnes âgées de 18 à 65 ans résidant dans une unité urbaine abritant au moins une Zus.

Traitement: Onzus.

1. Quartiers des unités urbaines à Zus situés en dehors des Zus.

## Une forte diversité de profils selon les difficultés à l'écrit parmi les résidents de Zus

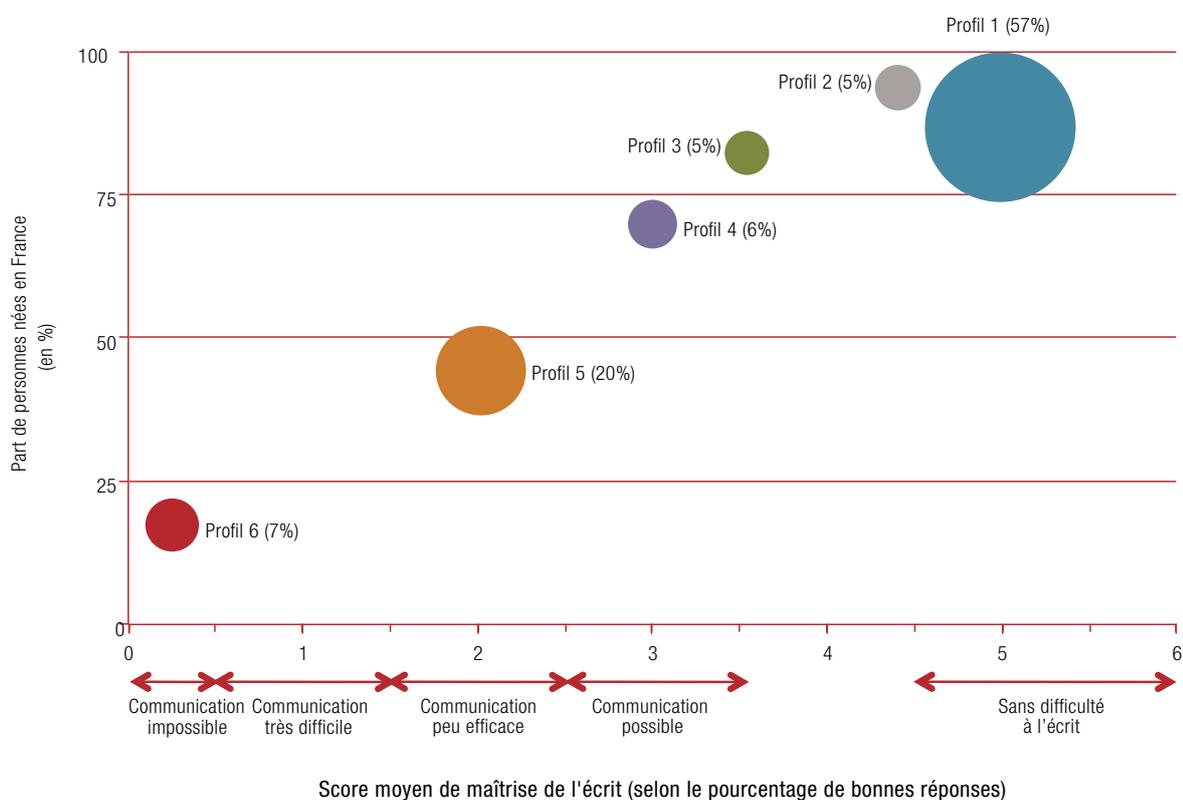
### Une typologie en fonction des difficultés à l'écrit

Les habitants des Zus âgés de 18 à 65 ans composent un ensemble hétérogène face aux difficultés de l'écrit. Afin de mettre en évidence la diversité des profils des personnes âgées de 18 à 65 ans et résidant en Zus (1 401 individus) une typologie a été effectuée. Celle-ci inclut des variables indiquant le niveau de compétence face à

l'écrit (selon leur réussite dans le domaine de l'écrit mesurée dans l'enquête IVQ) mais également des caractéristiques individuelles telles que l'âge, le sexe, le pays de scolarisation, la nationalité de naissance des parents, la situation professionnelle ou encore le niveau de diplôme.

### Graphique 2

La diversité des profils des résidents en Zus en fonction des compétences à l'écrit



**Source :** Insee, enquête Information et vie quotidienne (IVQ), 2011.

**Champ :** Personnes entre 18 et 65 ans résidant en Zus.

**Traitement :** Onzus.

**Lecture :** Les individus du profil 1 constituent 57% des personnes âgées entre 18 et 65 ans résidant en Zus. Leur score moyen aux différents exercices d'écrit est de 5, ce qui correspond à un niveau de compétence qui ne suscite aucune difficulté vis-à-vis de l'écrit. Ces personnes sont environ 87% à être nées en France.

**Profil 1 (57 % des 18-65 ans vivant en Zus): des personnes scolarisées en France n'éprouvant aucune difficulté particulière à l'écrit, souvent munies d'un emploi et plutôt diplômées**

L'ensemble des individus de ce groupe qui représente plus de la moitié des personnes vivant en Zus n'éprouvent aucune difficulté face à l'écrit (plus de 80 % de réussite dans les trois domaines de l'écrit : lecture de mots, production de mots et compréhension écrite). Près de la moitié est titulaire du baccalauréat et 86 % d'entre eux possèdent au moins un diplôme ; 70 % d'entre eux exercent une profession en tant que salarié, à leur propre compte, ou encore aident un membre de la famille sans être salarié. Cependant, on note que 26 % des jeunes de 18 à 29 ans (qui représentent 42 % des personnes regroupées dans cette classe) sont au chômage.

**Profil 2 (5 % des 18-65 ans en Zus): des jeunes de 18 à 23 ans sans diplôme ou en cours de formation majoritairement issus de l'immigration et aux difficultés à l'écrit variables**

Cette classe est composée de jeunes, dont 92 % ont entre 18 et 23 ans, en cours de formation. Elle est majoritairement composée de femmes (60 %) et les jeunes issus d'au moins un parent de nationalité de naissance étrangère sont surreprésentés (48 %). 18 % des personnes de cette catégorie éprouvent des difficultés importantes à l'écrit alors que 79 % n'ont aucune difficulté.

**Profil 3 (5 % des 18-65 ans en Zus): des retraités scolarisés en France peu ou pas diplômés**

L'ensemble de cette catégorie, peu nombreuse en termes d'effectifs, est constitué de retraités âgés de 50 à 65 ans. 82 % ont commencé leur scolarité en France et la moitié d'entre eux n'ont jamais obtenu de diplôme. Les difficultés à l'écrit sont plus ou moins marquées avec 22 % en situation d'illettrisme (moins de 40 % de réussite dans au moins un des trois domaines fondamentaux de l'écrit de l'enquête).

**Profil 4 (6 % des 18-65 ans en Zus): des jeunes peu ou pas diplômés en difficulté partielle à l'écrit**

L'ensemble de cette catégorie est formé de personnes ayant obtenu entre 60 % et 80 % de bonnes réponses à au moins un des trois tests fondamentaux de l'écrit, ce qui les place en situation de « communication possible » (Nicolas Jonas, 2012, *Insee Première*). La moitié d'entre eux a moins de 29 ans et 70 % ont entre 18 et 39 ans. Près de la moitié des personnes de cette catégorie n'ont aucun diplôme et 40 % possèdent le brevet, un CAP ou un BEP.

**Profil 5 (20 % des 18-65 ans en Zus): des personnes en difficultés importantes face à l'écrit (communication difficile), sans diplôme et majoritairement scolarisées à l'étranger**

Parmi ces personnes en majorité scolarisées à l'étranger (56 %), 82 % ont obtenu moins de 60 % de bonnes réponses à au moins un des trois domaines fondamentaux de l'écrit, ce qui les met en situation de « communication peu efficace » à « communication très difficile » (Nicolas Jonas, 2012, *Insee Première*). Majoritairement composée de femmes (63 %), pour la moitié de femmes au foyer, 70 % des personnes issues de cette catégorie ne possèdent pas de diplôme.

**Profil 6 (7 % des 18-65 ans en Zus): des personnes ne maîtrisant pas du tout le français, nées à l'étranger majoritairement âgées et sans scolarisation ou diplôme**

77 % de ces personnes n'ont pas été en mesure d'effectuer les exercices, en raison d'une maîtrise insuffisante du français. En très grande majorité nées à l'étranger (83 %), plus de la moitié d'entre elles n'ont jamais été scolarisées et 92 % n'ont jamais obtenu de diplôme. Les femmes âgées de 50 à 65 ans (42 %) et les femmes sans activité professionnelle sont surreprésentées dans cette catégorie (35 % contre seulement 11 % au sein de la population en Zus).

## En Zus, la proportion de personnes en difficultés importantes face à l'écrit a légèrement diminué depuis 2004, surtout parmi les hommes, les personnes les plus jeunes et les plus âgées. En revanche, la situation se dégrade chez les femmes.

Dans l'ensemble des Zus, la proportion de personnes en difficultés importantes face à l'écrit décroît entre 2004 et 2011, de 30 % à 27 % (**tableau 1**). Cette diminution est comparable à celle des résidents en dehors des Zus. La baisse en Zus est très marquée chez les hommes (et les personnes inactives qui ne sont pas en études ou formation) avec une diminution de 10 points entre 2004 et 2011. De même, cette diminution observée des difficultés par rapport à 2004 est plus importante pour les classes d'âge extrêmes : chez les plus jeunes, on observe une baisse de 5 points en Zus contre une stabilité hors Zus et chez les plus âgés une diminution de 6 points (contre 3 points en dehors des Zus). Ce phénomène en Zus est accentué par un effet de génération qui contribue à la baisse globale du taux de personnes en difficultés importantes à l'écrit. En effet, la sélection en terme d'âge étant la même en 2004 et 2011, la génération née avant 1946, qui présente un taux plus élevé de personnes en difficulté, en

partie en raison d'un plus faible taux de scolarisation, est sortie du champ de l'enquête, tandis que les jeunes nés après 1986, qui présentent un taux de difficulté plus faible, sont pour la première fois interrogés (Nicolas Jonas, 2012, *Insee Première*). Il faut souligner que les études réalisées en 2004 et 2011 ne portent pas sur les mêmes individus et de ce fait, l'amélioration globale du niveau à l'écrit en Zus ne signifie pas forcément une amélioration des compétences individuelles des résidents mais pourrait être la conséquence du renouvellement de la population en Zus.

Cette diminution des personnes en difficultés importantes est à nuancer chez les femmes. En effet, par rapport à 2004, on observe plutôt une augmentation de personnes en difficulté parmi les résidentes de Zus, à l'inverse de la baisse observée parmi les résidentes des autres quartiers. Ainsi en Zus, 29 % des femmes éprouvent des difficultés importantes à l'écrit en 2011 contre 26 % en 2004.

**Tableau 1**  
La répartition des personnes en difficultés importantes face à l'écrit en 2004 et 2011 (en %)

		2004		2011		Hors Zus dans les Unités urbaines englobantes
		Zus	Hors Zus	Zus	Hors Zus	
Age	18-29 ans	22	6	17	6	5
	30-39 ans	26	9	26	10	10
	40-49 ans	29	11	31	10	12
	50-65 ans	45	18	39	15	15
Sexe	Hommes	35	13	25	12	11
	Femmes	26	10	29	9	10
Pays de première scolarisation	En France	18	9	15	7	6
	A l'étranger	62	38	57	42	42
Situation professionnelle	Actif en emploi	24	9	21	8	8
	Chômeur	29	18	27	14	14
	En formation	10	1	11	2	2
	Autres inactifs	52	22	46	20	22
<b>Ensemble 18-65 ans</b>		<b>30</b>	<b>11</b>	<b>27</b>	<b>10</b>	<b>11</b>

Source : Insee, enquête Information et vie quotidienne (IVQ), 2011 et 2004.

Champ : Personnes entre 18 et 65 ans.

Traitement : Onzus.

## Parmi les 18-29 ans, une situation d'illettrisme quatre fois plus élevée en Zus

### Définition de l'illettrisme

Les difficultés face à l'écrit étudiées précédemment concernent des individus en difficulté, quel que soit le pays dans lequel ils ont été scolarisés (ou non scolarisés pour certains). L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANCLI) définit l'illettrisme comme qualifiant la situation de personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. En 2011, on estime à 7 % le taux d'illettrisme en France parmi les personnes âgées de 18 à 65 ans qui ont été **scolari-**

**sées en France**, contre 9 % en 2004. L'illettrisme est souvent un obstacle dans toutes les sphères de la vie familiale, citoyenne et professionnelle.

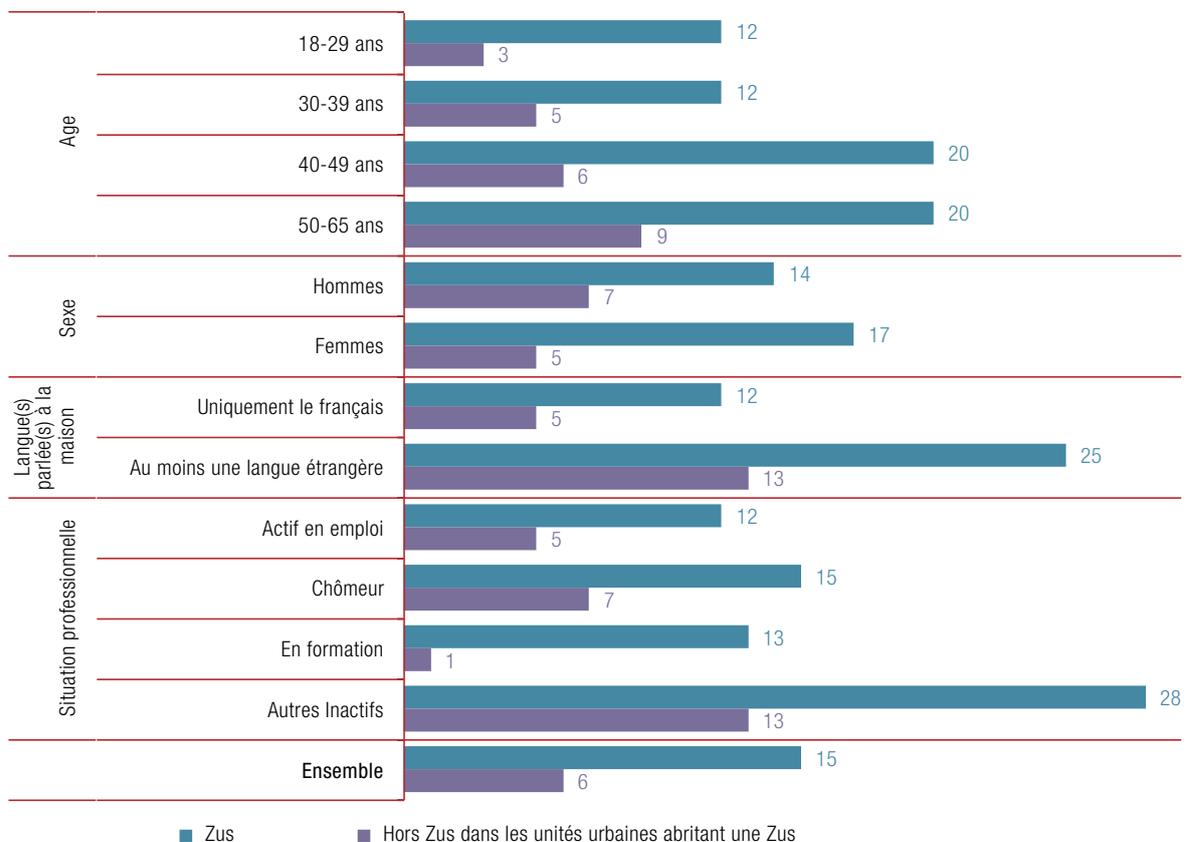
Dans le cadre de cette étude, un enquêté scolarisé en France est dit illettré s'il obtient moins de 40 % de réussite à au moins un des trois domaines fondamentaux de l'écrit (lecture de mots, production de mots et compréhension de textes). Une personne est dite en difficulté vis-à-vis de l'écrit si elle obtient moins de 60 % de réussite dans au moins un des trois domaines, indépendamment du fait qu'elle ait été ou non scolarisée en France.

En 2011, parmi les adultes âgés de 18 à 65 ans résidant dans des unités urbaines abritant des Zus, le taux d'illettrisme s'élève à 15 % contre 6 % dans les unités urbaines englobantes (**graphique 3**). Les jeunes sont globalement moins souvent illettrés que les plus âgés. En Zus cependant, cet effet d'âge

est moins net et le fait d'être jeune protège moins de l'illettrisme que dans les autres quartiers. Ainsi, le taux d'illettrisme parmi les personnes âgées de 18 à 29 ans résidant en Zus est quatre fois plus élevé que dans les autres quartiers (3 % à 12 %).

### Graphique 3

Taux d'illettrisme selon différentes catégories en Zus et unités urbaines englobantes (en %)



Source : Insee, enquête Information et vie quotidienne (IVQ), 2011.

Champ : Personnes entre 18 et 65 ans qui ont commencé leur scolarité en France et résidant dans une unité urbaine abritant au moins une Zus.

Traitement : Onzus.

La situation en Zus concernant l'illettrisme des adultes de 18 à 65 ans tend à s'améliorer puisque le taux d'illettrisme passe en 7 ans de 18 % à 15 % (**graphique 3**). Cette amélioration est commune à ce que l'on observe par ailleurs en dehors des Zus. Cela étant, les évolutions sont contrastées selon les catégories considérées. La situation des hommes s'améliore très sensiblement : en 2004 plus d'un

homme sur cinq, résident de Zus et âgé de 18 à 65 ans, était en situation d'illettrisme alors que sept ans plus tard seul un homme sur sept est dans cette situation. La situation des actifs (en emploi ou au chômage) tend également à s'améliorer. En revanche, la situation se dégrade pour les femmes (contrairement au reste du territoire où elle s'améliore) ou pour les personnes en études ou formation.

**Tableau 2**

Répartition des personnes en situation d'illettrisme selon différentes caractéristiques, en 2004 et 2011 (en %)

		2004		2011		
		Zus	Hors Zus	Zus	Hors Zus	Hors Zus dans des UU à Zus
<b>Age</b>	18-29 ans	14	5	12	4	3
	30-39 ans	14	7	12	6	5
	40-49 ans	24	9	20	6	6
	50-65 ans	21	14	20	10	9
<b>Sexe</b>	Hommes	22	10	14	9	7
	Femmes	14	7	17	5	5
<b>Situation professionnelle</b>	Actif en emploi	15	7	12	6	5
	Chômeur	19	15	15	9	7
	En formation	10	1	13	1	1
	Autres inactifs	29	17	28	14	13
<b>Ensemble 18-65 ans</b>		<b>18</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>6</b>

Source : Insee, enquête Information et vie quotidienne (IVQ), 2011 et 2004.

Champ : Personnes entre 18 et 65 ans qui ont commencé leur scolarité en France et résidant dans une unité urbaine abritant au moins une Zus.

Traitement : Onz.us.

## Le fait de résider en Zus augmente les risques de rencontrer des personnes en situation d'illettrisme, le principal facteur explicatif étant le faible niveau d'études des parents

### Les déterminants de l'illettrisme

Une modélisation logistique multinomiale (**tableau 2**) permet de mesurer, toutes choses égales par ailleurs, l'effet propre de certaines variables comme l'âge, le sexe ou certains événements de l'enfance sur le fait d'éprouver des difficultés fortes à l'écrit pour les personnes scolarisées en France. Pour la sélection des variables explicatives des difficultés à l'écrit, cette modélisation s'inspire de l'article « Maîtrise du français et du calcul chez les adultes

dans les Zus » (Fabrice Murat, 2006, *Rapport Onz.us 2006*) et de l'article « Illettrismes et parcours individuels » (France Guérin-Pace, 2009, *Economie et Statistique*). Ce dernier article montre, d'une part, que pour les personnes les plus en difficulté, les difficultés face à l'écrit sont ressenties dès l'enfance et que, d'autre part, certains événements vécus durant l'enfance peuvent constituer des facteurs explicatifs des difficultés éprouvées à l'âge adulte.

**Tableau 3**

**Les déterminants de l'illettrisme chez les personnes résidant dans une unité urbaine abritant une Zus au moment de l'enquête**

	Rapports de cotes (Odds ratio)
<b>Age</b>	
18-29 ans	0,6*
30-39 ans	0,6*
40-49 ans	Réf
50-65 ans	1,2 ns
<b>Sexe</b>	
Femme	0,8**
Homme	Réf
<b>Zus</b>	
Réside en Zus	1,6***
Ne réside pas en Zus	Réf
<b>Diplôme du père</b>	
Pas de scolarité, sans diplôme	6,2***
CEP, BEPC/BC, BEP	3,1***
Bac et plus	Réf
<b>Langue(s) parlée(s) à la maison</b>	
Au moins une langue étrangère	1,6**
Uniquement français	Réf
<b>Pratique de lecture durant l'enfance</b>	
Jamais	3,0***
De temps en temps	1,7***
Tous les jours ou régulièrement	Réf
<b>Taille de la fratrie</b>	
Plus de 4 frères ou sœurs	1,6***
0, 1, 2, 3 frères ou sœurs	Réf
<b>Début des difficultés scolaires</b>	
Primaire	3,6***
Secondaire	1,8***
Pas de difficultés	Réf
<b>Événements vécus durant l'enfance, avant 18 ans</b>	
Chômage de longue durée d'un des parents	1,0 ns
Problèmes de santé graves	1,6**
Alcoolisme dans le foyer	1,1 ns

Source: Insee, enquête Information et vie quotidienne (IVQ), 2011.

Champ: Personnes entre 18 et 65 ans dont le premier pays de scolarisation a été la France et résidant dans une unité urbaine abritant au moins une Zus.

Traitement: Onzus.

Lecture: Pour une personne de référence (homme de 40 à 49 ans, ayant un père d'un niveau d'études supérieur au bac, parlant uniquement le français à la maison, ayant tous les jours ou régulièrement lu durant l'enfance, ayant moins de 4 frères et sœurs, n'ayant pas éprouvé de difficultés particulières à l'école et n'ayant pas souffert durant l'enfance du chômage de ses parents, d'une maladie grave ou d'alcoolisme dans son foyer) à 1,6 fois plus de risque (60% en plus) de se trouver en situation d'illettrisme si elle réside en Zus que si elle réside dans les autres quartiers de l'unité urbaine correspondante.

Premier constat: le fait de résider en Zus au moment de l'enquête augmente très significativement le risque d'être en situation d'illettrisme (multiplié par 1,6). **Attention, cela ne signifie pas que résider en Zus lorsque l'on a de 18 à 65 ans « construit » de l'illettrisme mais que l'on a plus de risque de rencontrer des personnes qui compte tenu de leur parcours notamment durant l'enfance (et pas nécessairement en Zus) sont en situation d'illettrisme.** Ces éléments de parcours peuvent avoir trait au niveau d'étude des parents et notamment du père. Le facteur augmentant ainsi le plus, toutes choses égales par ailleurs, le risque d'illettrisme est l'absence de diplôme du père qui multiplie par 6 le fait d'éprouver des difficultés importantes à l'écrit pour les personnes ayant été scolarisées en France par rapport à une personne dont le père a un niveau d'études au moins égal au Bac. Autre élément important, le fait d'avoir rencontré de sérieuses difficultés scolaires au primaire (risque multiplié par 3,6 toutes choses égales par ailleurs) ou au secondaire (risque multiplié par 1,8). Ainsi, les difficultés à l'écrit semblent être ressenties dès le début du primaire ce qui semble confirmer l'hypothèse des travaux de Jean-Marie Besse selon laquelle « [leurs] difficultés ne vien-

draient pas du fait de ce qu'ils auraient "oublié", faute d'usage, le savoir lire et le savoir écrire, mais bien de ce qu'ils n'auraient jamais appris vraiment, c'est-à-dire qu'ils ne se seraient jamais appropriés l'écrit » (Besse, 2001). Logiquement, une lecture quotidienne durant l'enfance préserve d'une situation d'illettrisme (risque divisé par 3,0 par rapport à un individu n'ayant jamais lu durant son enfance), tandis que les grandes fratries (plus de quatre frères et sœurs) en augmentent en revanche les risques (multipliés par 1,6). Les problèmes de santé graves durant l'enfance sont également des facteurs explicatifs de l'illettrisme alors qu'avoir vécu durant son enfance une longue période de chômage d'un de ses parents ou avoir souffert de l'alcoolisme d'un de ses proches dans son foyer durant l'enfance n'ont, dans notre analyse, pas d'incidence sur l'illettrisme. D'autres événements vécus dans l'enfance ont des répercussions significatives sur les difficultés à l'écrit rencontrées à l'âge adulte mais l'exploitation de ces éléments nécessiterait une étude plus approfondie sur le parcours des individus ce qui dépasse le cadre de notre travail. Enfin, remarquons qu'une fois les effets de structure pris en compte l'âge a, toutes choses égales par ailleurs, un impact sensiblement moins significatif sur l'illettrisme.



# Diversité des jeunes adultes en Guyane

Raphaël Wintrebert (CPRV Guyane)

La « Démarche Jeunesse » est une recherche-action triennale 2011-2014 menée en Guyane. Elle vise à comprendre la situation des jeunes adultes afin de refonder une politique territoriale de jeunesse. Or près de 60 % des 16-25 ans de Guyane habitent dans des quartiers prioritaires (Cucs ou Zus). Une politique de jeunesse est dès lors inévitablement une politique de la ville, et inversement. Mais une telle politique doit prendre en compte les disparités au sein même du territoire de Guyane. Le modèle présenté ici montre que, s'il n'existe pas un net « effet quartier », on note cependant un effet de système qui distingue bien les quartiers prioritaires des quartiers non prioritaires, en particulier en matière de conditions de vie et de perceptions.

## La Guyane, un territoire français peu dense mais en forte croissance démographique

La Guyane, seul territoire de l'Union européenne situé en Amérique du Sud, est un vaste espace de 83846 km<sup>2</sup> (de la taille du Portugal) pour environ 230000 habitants. Peu dense, la Guyane est cependant le département qui connaît la plus forte croissance démographique. Le taux de variation annuel moyen entre 1999 et 2010 est de 3,5 %. Ce développement s'explique notamment par le taux de natalité sur cette même période: de 30,3 en moyenne pour 1000 habitants (loin devant La Réunion (19,2) deuxième département dont la croissance est la plus élevée).

La Guyane est un département français difficilement comparable aux départements métropolitains: le taux de chômage y est très élevé, le taux d'emploi très faible (**tableau 1**); une grande partie de la population est inactive, c'est-à-dire ni au chômage, ni en emploi, tout particulièrement chez les 15-24 ans. Bien que des progrès notables soient observés depuis 15 ans, c'est toujours en Guyane que les taux de scolarisation sont les plus faibles, et ce quelle que soit la tranche d'âge considérée (2-5 ans; 6-11 ans; 12-17 ans; 18-24 ans).

**Tableau 1**  
Principaux indicateurs socio-économiques en Guyane (en %)

	Guyane	Hexagone*
Taux de chômage (2 <sup>e</sup> trimestre 2012, au sens du BIT)	22,3	9,7%**
Taux d'emploi des 15-64 ans (2 <sup>e</sup> trimestre 2012)	44,6	64,0
Part de la population inactive en 2010	59,3	36,5
Part de la population inactive parmi les 15-24 ans en 2010	79,5	16,5%***
Part des sans diplôme parmi les non scolarisés de 15 ans ou plus en 2010	50,9	17,9
Part des résidences principales n'ayant pas le tout à l'égout en 2011	61,8	nd
Part des familles ayant 4 enfants ou plus en 2010	17,2	2,2
Nombre de pièces (moyenne par personne) dans les résidences principales en 2010	1	1,7
Part des immigrés en 2009	30,0	8,0
Part des enfants vivant dans une famille monoparentale parmi l'ensemble des enfants en 2010	42,0	18,2

Source: Insee, RP2008-2009-2010.

Champ: Guyane et hexagone.

Traitement: CRPV.

Lecture: 17,2% des familles guyanaises ont 4 enfants ou plus contre 2,2% des familles de l'Hexagone.

\* Les comparaisons présentées n'incluent pas le département de Mayotte. \*\* 48,5% dans les départements antillais. \*\*\* La Réunion est le deuxième département avec 31,6% en 2010.

La Guyane est aussi le département français où la part des sans diplôme parmi les non scolarisés de 15 ans et plus est la plus élevée. C'est en Guyane qu'on trouve la plus grande part de familles monoparentales. C'est en Guyane encore que les fratries sont les plus larges. C'est le département où les logements sont les plus insalubres et les plus surpeuplés. Enfin, les immigrés représentent près

de 30 % de la population de Guyane, soit le taux d'accueil régional le plus élevé devant ceux d'Ile-de-France et d'Alsace<sup>1</sup>.

Ces premières données illustrent l'écart entre la Guyane et les autres territoires français. Au-delà du caractère éventuellement « prioritaire » des quartiers, c'est bien tout le territoire guyanais qui se trouve en décrochage par rapport aux moyennes nationales.

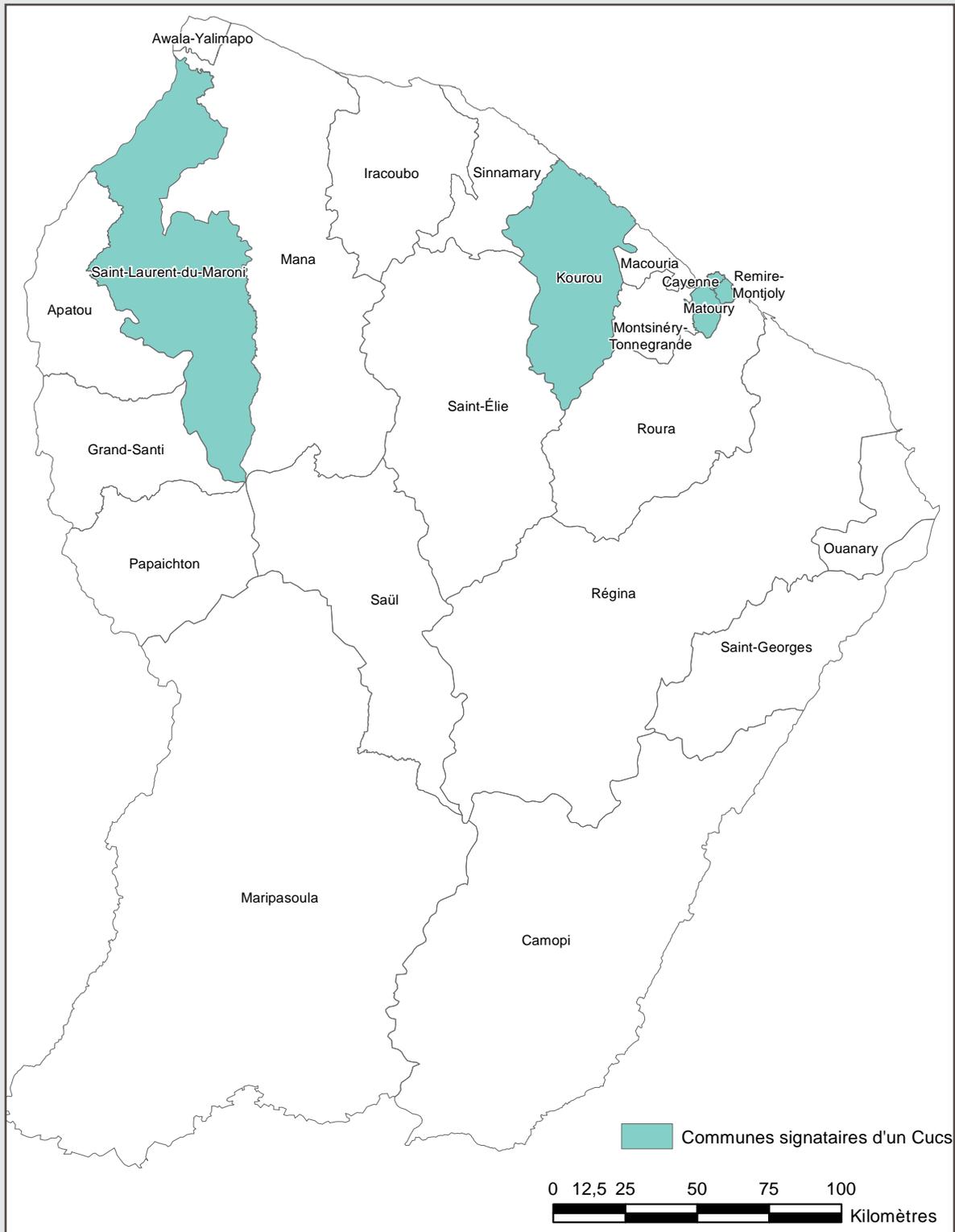
1. Benoit Hurpeau, *Panorama de la population immigrée en Guyane*, Insee Antilles-Guyane, septembre 2012; *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, Insee, édition 2012.

## La géographie prioritaire en Guyane : 5 communes Cucs et 52 quartiers prioritaires

Actuellement près de 90% de la population habitent sur le littoral, en particulier dans les pôles urbains que sont

l'île de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni. Mais la croissance démographique bouleverse l'équi-

**Carte 1**  
**Département de la Guyane : communes signataires d'un Cucs**



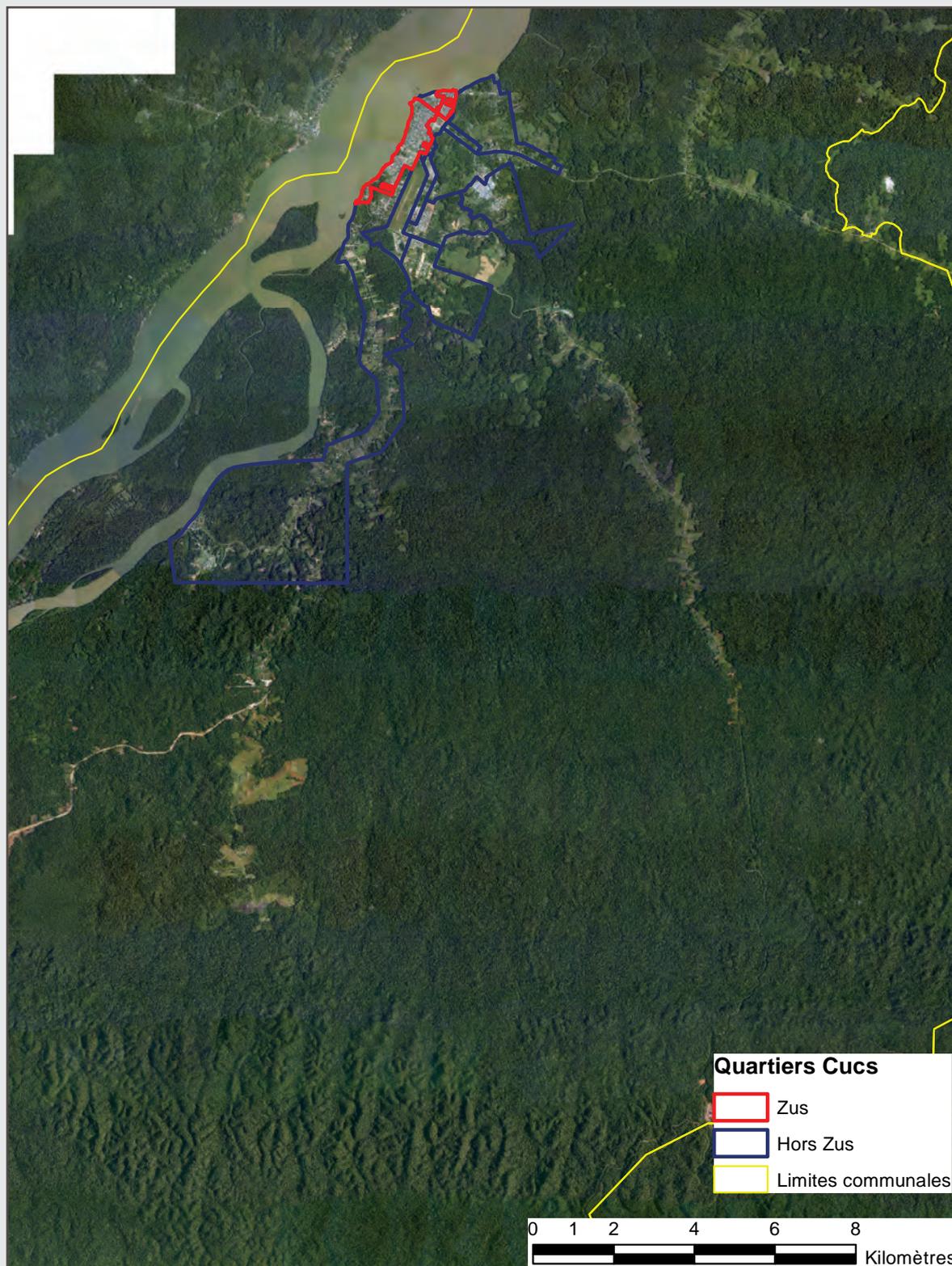
Source: SG-CIV.

libre rural – urbain. La commune de Macouria, située entre l'île de Cayenne et Kourou, a vu sa population passer de 5000 habitants en 1999 à près de 10000 en 2010, et près de 10000 nouveaux habitants sont

attendus lorsque la ZAC de Soula sera terminée. 52 quartiers sont aujourd'hui en politique de la ville : à Cayenne, Matoury, Rémire Montjoly, Kourou et Saint-Laurent du Maroni.

### Carte 2

#### Département de la Guyane : Saint-Laurent du Maroni



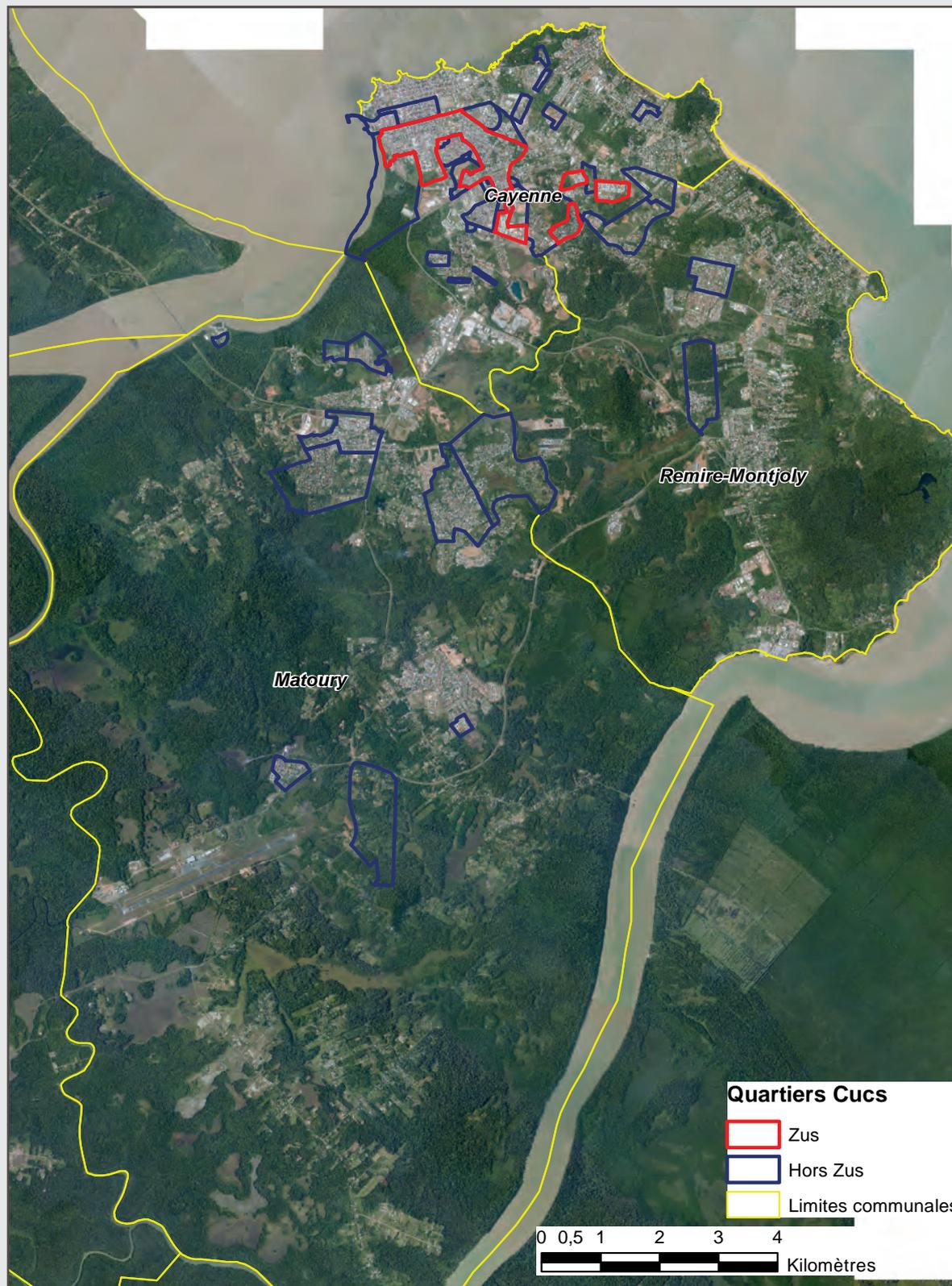
Source : Contour des quartiers, SG-CIV. BD Ortho IGN, 2006.

Carte 3  
Département de la Guyane : Kourou



Source: Contour des quartiers, SG-CIV. BD Ortho IGN, 2006.

Carte 3  
Département de la Guyane : Cayenne



Source : Contour des quartiers, SG-CIV. BD Ortho IGN, 2006.

## Un manque d'informations infracommunales préjudiciable en Guyane

La définition, en 2006-2007, de la géographie prioritaire en Guyane fut délicate. « Les critères de sélection des quartiers prioritaires sur le territoire national, notamment les indicateurs socio-économiques, ne furent pas opérants dans ce département. Il y a peu de données à l'échelle infracommunale ce qui rend impossible la délimitation de « quartiers » ou secteurs présentant des caractéristiques socio-économiques particulières.<sup>2</sup> »

L'échelle d'observation actuellement la plus fine en Guyane est l'Iris, bien moins précise que le carroyage disponible en métropole ou dans certains DOM (La Réunion, La Martinique). En outre les périmètres Iris (établis par l'Insee) ne recouvrent que très partiellement la géographie prioritaire de la politique de la ville (Zus, Cucs, ZFU, etc.), de l'Education nationale ou encore du ministère de l'Intérieur (Zones de Sécurité Prioritaire).

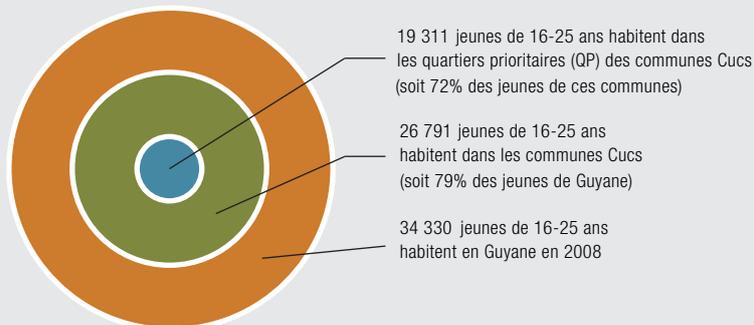
## Plus de la moitié des jeunes adultes de 16-25 ans en Guyane vit dans un quartier prioritaire

La « Démarche Jeunesse », réalisée en 2012 (cf. **encadré La démarche**), dénombre environ 35 000 jeunes de 16-25 ans en Guyane. Dans un contexte démographique en très forte croissance, leur part est stable depuis 30 ans. Ce qui semble en réalité caractériser ces jeunes adultes en Guyane ce n'est pas tant qu'ils sont proportionnellement très nombreux, mais plutôt qu'ils sont eux-mêmes suivis d'une génération encore plus nombreuse. Les moins de 15 ans représentent en effet 35 % de la population en 2008, soit presque le double de la métropole (18 %). Le sentiment d'une partie de la population d'être « submergée » par ses jeunes tient donc vraisemblablement à deux phénomènes : c'est toute la population guyanaise qui croît très fortement, contribuant ainsi à une densification de l'espace en particulier dans les villes (et notamment les quartiers prioritaires) ; l'espace public étant traditionnellement occupé par les jeunes (surtout par les garçons) on peut avoir le sentiment d'une surreprésentation de cet âge. 79 % des 16-25 ans habitent dans une des cinq communes Cucs (**graphique 1**) : Cayenne, Matoury, Rémire Montjoly (ces trois communes formant l'île de Cayenne), Kourou et Saint-Laurent du Maroni. Les pôles urbains attirent donc une très grande majorité

de cette population venue étudier ou trouver un travail. Au sein de ces communes Cucs, 72 % des 16-25 ans habitent dans des quartiers prioritaires. A l'échelle de la Guyane ce sont ainsi près de 60 % des jeunes adultes qui vivent dans des quartiers prioritaires. Mais de sensibles différences territoriales apparaissent. Ainsi, à Saint-Laurent du Maroni (proche de la frontière avec le Surinam), plus de 90 % des 16-25 ans habitent en quartier prioritaire à Cayenne, Kourou et dans une moindre mesure Matoury, c'est le cas d'environ 70 % des jeunes adultes et enfin, à Rémire Montjoly, où ils sont moins de 40 % dans cette situation.

L'analyse globale du profil des 16-25 ans dans les communes Cucs fait apparaître que les jeunes des quartiers prioritaires de Guyane recourent les mêmes profils et connaissent les mêmes difficultés que ceux de métropole, mais de manière beaucoup plus prononcée (**tableau 2**) : les habitants ont plus souvent la nationalité étrangère ou française par acquisition ; ils sont plus souvent issus des milieux populaires (et à l'inverse moins issus de milieux favorisés ou des classes moyennes) ; ils ont davantage d'enfants et sont plus nombreux à toujours habiter chez leurs parents.

**Graphique 1**  
Répartition des 16-25 ans dans les quartiers prioritaires ou non prioritaires



Source : CRPV Guyane, Démarche Jeunesse, 2012.  
Traitement : CRPV.

2. La structure des âges changera peu en Guyane si l'on en croit les projections démographiques jusqu'à 2040 : l'effectif des jeunes des 15 à 25 ans triplera d'ici 2040 mais les moins de 15 ans représenteront toujours environ 1/3 de la population, les 15-25 ans un peu moins d'1/5<sup>e</sup> et les plus de 25 ans environ la moitié.

## La Démarche Jeunesse: une méthode partenariale et expérimentale « politique de la ville »

En 2011, la Préfecture de Guyane, le Conseil régional, l'Insee Antilles-Guyane et le Centre de ressources politiques de la ville (CRPV) de Guyane ont estimé nécessaire de mieux comprendre la situation des jeunes adultes en Guyane. L'objectif: produire une observation fine des jeunes adultes en Guyane pour permettre l'élaboration d'une politique jeunesse dans la perspective de la future collectivité territoriale.

D'avantage qu'une production de connaissances il s'agit d'un véritable accompagnement de politiques publiques. Une gouvernance du projet a été mise en place avec la constitution d'un Comité de pilotage et d'un Comité technique associant l'ensemble des partenaires: Conseil régional, services déconcentrés de l'Etat (DJSCS, Dac), Préfecture (Sous-préfet Cohésion sociale), Agence Régionale de Santé (ARS) de Guyane, Rectorat de Guyane, Parc Amazonien de Guyane (PAG), Caf, Cnes, etc. Cette démarche partenariale s'étend au niveau national puisque l'Acse et le Ministère des Outremer (DéGéOM) soutiennent directement le projet.

Cette fonction d'accompagnement nécessite une grande souplesse dans sa mise en œuvre. D'où la décision d'internaliser, au sein du CRPV de Guyane, la réalisation du programme d'actions, et de développer une approche expérimentale. Il s'agit en effet de:

- combiner une approche statistique et une approche qualitative;
- intégrer les regards aussi bien des chercheurs que des professionnels de terrain;
- inclure l'ensemble des parties-prenantes (Etat local, Etat

national, collectivités territoriales, agences, éducation nationale, associations, etc.) aux questions de jeunesse;

- produire du contenu (sur les « jeunes » en Guyane) mais aussi mener une réflexion sur les méthodes d'observation et d'analyse;

- proposer non seulement des axes structurants pour une politique de jeunesse mais également des projets/dispositifs/expérimentations sociales innovants.

Concrètement cette démarche se décline en trois phases:

- Phase 1: réalisation d'un état des lieux, avec l'Insee Antilles-Guyane, de la situation des jeunes adultes, en articulant des données quantitatives et des données qualitatives issues des recherches en sciences humaines et sociales; élaboration d'un tableau de bord d'indicateurs statistiques pertinents (comparables dans le temps et dans l'espace) pour observer les conditions de vie des jeunes adultes. Le rapport CRPV-Insee ainsi que les analyses thématiques spécifiques du CRPV seront disponibles prochainement.

- Phase 2.1: réalisation d'une enquête *quantitative* auprès d'un échantillon représentatif des 16-25 ans résidant en Guyane. Le rapport rédigé avec Frédéric Piantoni, chercheur à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) sera disponible d'ici fin 2013. Ce sont les résultats de cette enquête que nous présentons dans cet article.

- Phase 2.2: réalisation d'une enquête *qualitative* pour mieux comprendre les trajectoires sociobiographiques (parcours migratoire, résidentiel, scolaire, professionnel, etc.) des jeunes, et évaluer leur degré d'autonomie/indépendance.

**Tableau 2**  
**Répartition des jeunes en quartiers (non) prioritaires de Guyane selon le sexe, la nationalité et l'origine sociale (en %)**

Part des jeunes	Quartiers prioritaires de Guyane	Quartiers non prioritaires des communes Cucs de Guyane
hommes	48,5	47,1
de nationalité étrangère	24,0	19,7
de nationalité française par acquisition	27,3	17,2
scolarisés (secondaire et supérieur)	42,8	48,8
issus de milieux défavorisés*	52,2	42,9
issus de milieux favorisés	3,7	6,6
ayant au moins un enfant	28,6	21,2
ayant décohabité	17,9	28,0

Source: CRPV Guyane, Enquête Démarche Jeunesse, 2012.

Champ: 16-25 ans dans les communes Cucs de Guyane.

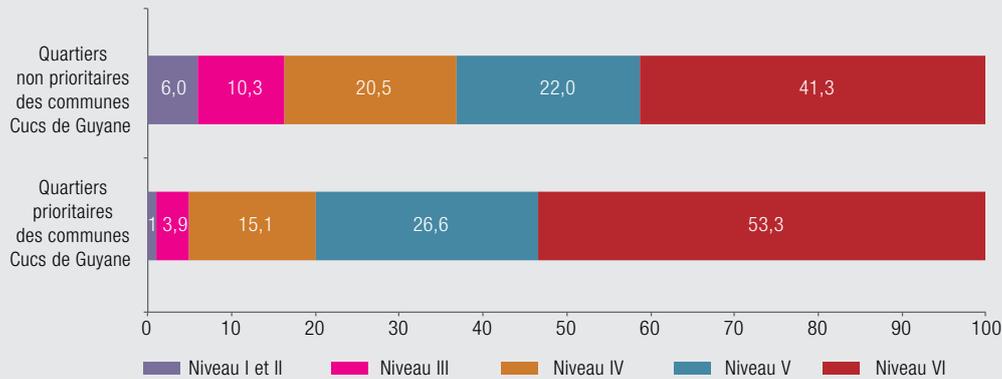
Traitement: CRPV.

\* Le milieu social est évalué à partir de la catégorie socio-professionnelle de la mère tel qu'il a été déclaré par l'interviewé lors de l'enquête. « Défavorisé » = Ouvrier, Jobbeur (activité informelle rémunérée), Chômeur, Autre personne sans activité professionnelle; « Moyen »: Agriculteur, Artisans/commerçants/chefs d'entreprise, Employé, Profession intermédiaire; « Favorisé »: Cadres et professions intellectuelles supérieures.

Parmi ceux qui ne sont plus en étude, le niveau de diplôme obtenu est plus faible dans les quartiers prioritaires que dans les quartiers voisins des mêmes communes : les jeunes ont ainsi moins souvent un

niveau supérieur au Bac et beaucoup plus souvent un niveau CAP/BEP et inférieur ou égal au brevet (**graphique 2**).

**Graphique 2**  
Répartition des 16-25 ans non scolarisés selon leur niveau de diplôme

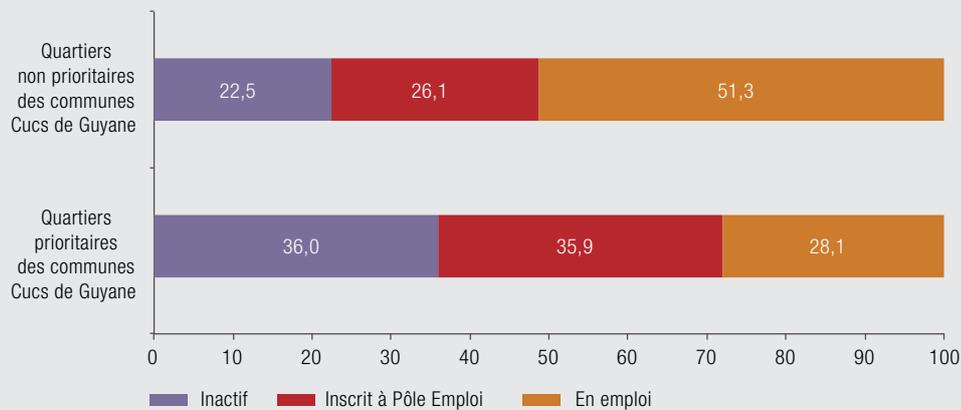


**Note de lecture :** Niveau VI = brevet des collèges et inférieur; Niveau V = CAP/BEP; Niveau IV = Bac; Niveau III = Bac +2; Niveau I et II = Bac + 3 et supérieur.  
**Source :** CRPV Guyane, Démarche Jeunesse, 2012.  
**Champ :** 16-25 ans non scolarisés de Guyane.  
**Traitement :** CRPV.  
**Lecture :** 41,3% des 16-25 ans non scolarisés ont un diplôme inférieur ou égal au brevet dans les quartiers non prioritaires des communes Cucs de Guyane, contre 53,3% dans les quartiers prioritaires de ces communes.

Ils sont aussi dans une situation plus difficile vis-à-vis de l'emploi : les jeunes des quartiers prioritaires qui ont arrêté leurs études sont plus souvent inactifs ou demandeurs d'emploi, alors qu'ils sont plus souvent employés dans les autres quartiers (**graphique 3**).

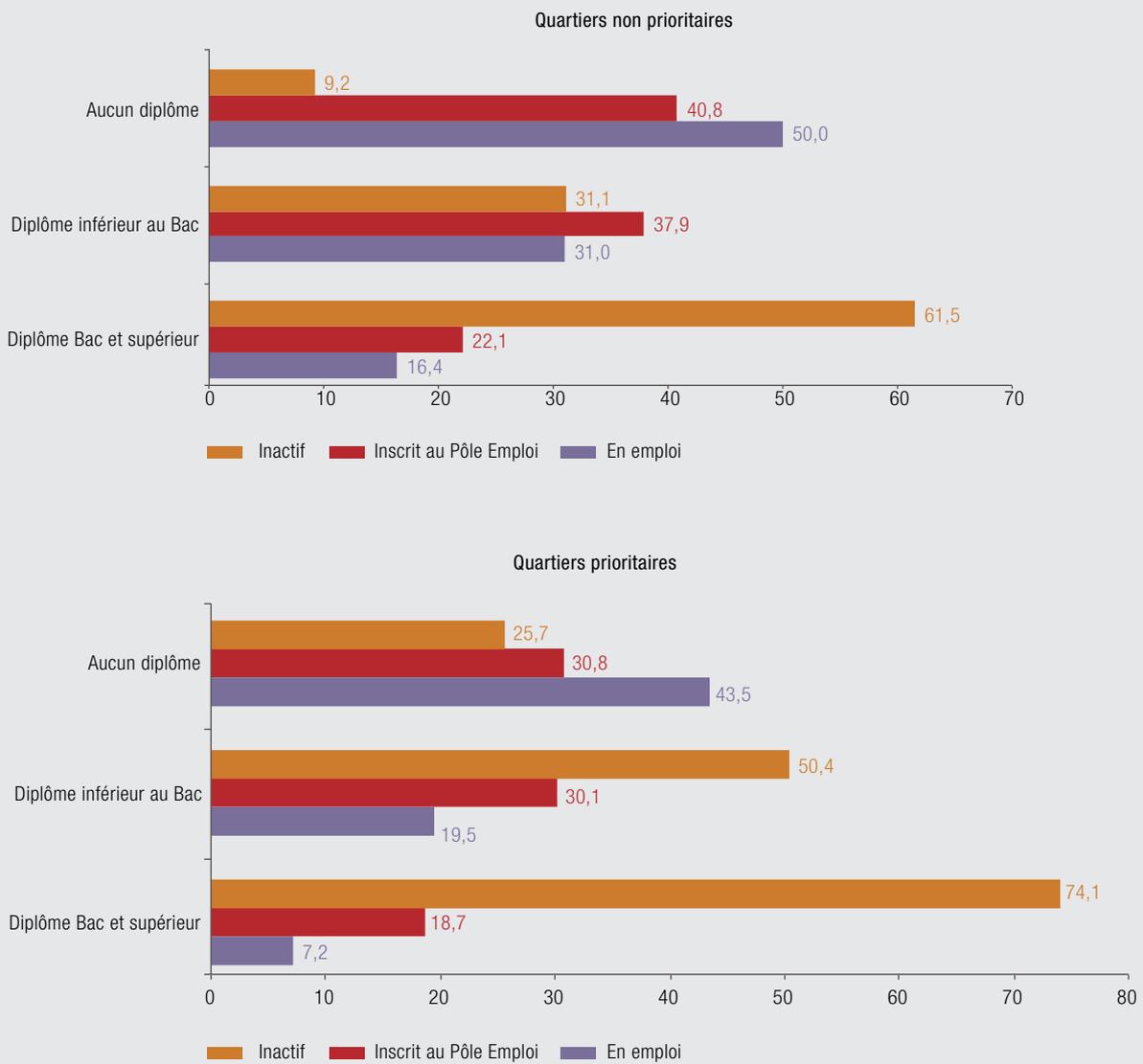
A niveau de diplôme équivalent, les jeunes des quartiers prioritaires éprouvent systématiquement plus de difficultés à obtenir un emploi (**graphiques 4**).

**Graphique 3**  
Répartition des 16-25 ans non scolarisés selon leur statut d'emploi (en %)



**Source :** CRPV Guyane, Démarche Jeunesse, 2012.  
**Champ :** 16-25 ans non scolarisés de Guyane.  
**Traitement :** CRPV.  
**Lecture :** Dans les communes Cucs de Guyane, 26,1% des 16-25 ans non scolarisés des quartiers non prioritaires sont inscrits à Pôle Emploi contre 35,9% des 16-25 ans non scolarisés des quartiers prioritaires.

**Graphiques 4**  
**Répartition des jeunes non scolarisés selon le statut et le niveau de diplôme (en %)**



Source: CRPV Guyane, Démarche Jeunesse, 2012.

Champ: 16-25 ans non scolarisés des communes Cucs de Guyane.

Traitement: CPRV.

Lecture: Parmi les jeunes des quartiers non prioritaires qui ne disposent d'aucun diplôme, seuls 9,2% d'entre eux sont inactifs contre 25,7% dans les quartiers prioritaires.

## Modèle « Evaluation des disparités entre sous populations » (EDESP)

Les outils usuels issus des statistiques multivariées ne permettent guère de mesurer l'hétérogénéité entre différentes sous populations<sup>3</sup>. Ce constat nous a poussés à développer un indicateur afin d'évaluer le degré de proximité de plusieurs sous-populations.

Dans le cadre de cet article, nous nous intéressons aux disparités entre: les jeunes des quartiers prioritaires d'une commune Cucs (QP), les jeunes des quartiers non prioritaires de cette même commune (QNP) et les jeunes des quartiers prioritaires de l'ensemble des communes Cucs de Guyane (QPG).

L'objectif est d'évaluer si, au regard de certaines variables, QP est plus proche de QNP (auquel cas c'est la variable géographique qui est la plus discriminante) ou si à l'inverse QP est plus proche de QPG (auquel cas c'est la variable « quartier prioritaire » qui est la plus discriminante).

Les variables considérées dans notre étude sont :

- Variables *démographiques* : sexe, âge, nationalité, profession et catégorie socioprofessionnelle de la mère, lieu de naissance des parents.
- Variables de *conditions de vie* (CV) : statut (en étude, en emploi, inscrit à Pôle Emploi, inactif), niveau de diplôme, avoir au moins un enfant, statut de (dé) cohabitant, type de logement occupé, étendue de fratrie, revenus, origine des revenus, types de revenus sociaux perçus.
- Variables de *perception* : difficulté d'être jeune en Guyane, comparaison de ses futures conditions de vie

avec celles de ses parents, sentiment de discrimination, définition d'« être adulte », lieu de vie souhaité pour sa vie d'adulte, optimisme pour son avenir, aspirations personnelles, optimisme pour son avenir professionnel.

- Variables de *pratique* : degré de mobilité, activités économiques informelles (« jobs »), usages des TIC, activités culturelles, engagement associatif.

Pour construire l'indicateur nous procédons en trois étapes :

- *Etape 1 : répartition des effectifs des sous-populations selon les variables considérées.* Pour chacune des variables explicatives nous affichons la répartition, en %, des populations QP, QNP et QPG.

- *Etape 2 : calcul des écarts entre chaque sous-population.* Nous calculons, pour chacune des modalités des variables explicatives, les écarts de répartition entre QP et QNP d'un côté et entre QP et QPG de l'autre. Puis nous sommons les valeurs absolues de ces écarts.

Deux analyses sont ainsi possibles :

- Observer les deux scores bruts obtenus (Ecart QP/QNP et Ecart QP/QPG) : plus les résultats obtenus sont élevés, plus les trois sous-populations sont hétérogènes.
- Comparer les deux scores écarts obtenus : plus l'écart QP/QNP est supérieur à celui QP/QPG, plus le fait d'habiter en quartier prioritaire est déterminant par rapport à la localité.

Exemple pour deux variables démographiques (âge et sexe) pour les 16-25 ans de l'île de Cayenne :

Ile de Cayenne	Etape 1			Etape 2	
	QP	QNP	QPG	Ecart QP/QNP	Ecart QP/QPG
D-Age					
< 20 ans	51	49,7	47,2	1,3	3,8
20 ans et plus	49	50,3	52,8	-1,3	-3,8
Total	100	100	100	2,6	7,6
D-Sexe					
Femme	55,3	55,5	51,5	-0,2	3,8
Homme	44,7	44,5	48,5	0,2	-3,8
Total	100	100	100	0,4	7,6

Source : CRPV Guyane, Démarche Jeunesse, 2012.

Dans le cas ci-dessus, les écarts sont faibles (moins de 10 points) donc les populations sont assez homogènes en matière d'âge ou de sexe. Les jeunes des QP de l'île de Cayenne sont malgré tout plus proches des QNP que des autres QP de Guyane. La dimension « locale » semble donc plus déterminante que la dimension « quartier prioritaire ».

### Etape 3 : représentation graphique

La dernière étape de l'analyse consiste à représenter graphiquement les informations obtenues. Les données

constituent un nuage de points. Chaque point correspond à une variable (par exemple l'âge ou le sexe) dans un repère à deux dimensions :

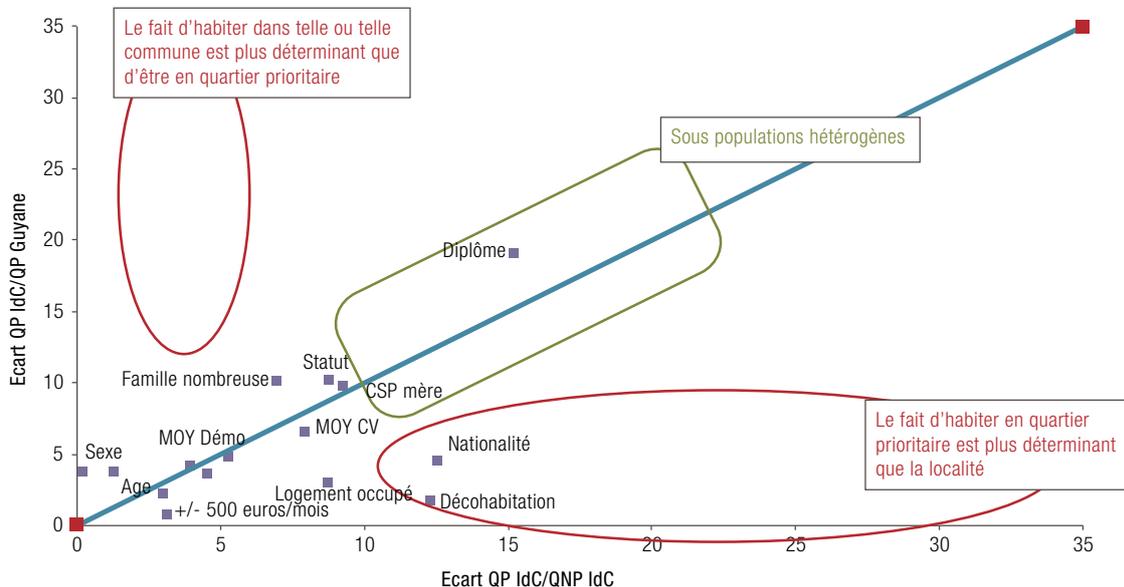
- en ordonnée : les écarts QP/QPG.
- en abscisse : les écarts QP/QNP.

Enfin, il est possible de calculer la moyenne des écarts pour plusieurs variables (démographiques par exemple) et de la représenter de la même manière dans le nuage de points.

3. L'analyse factorielle de correspondance permet de faire apparaître des typologies en regroupant des modalités de différentes variables mais elle ne donne pas un indicateur d'hétérogénéité d'une population globale. Le test du Khi-deux permet, lui, d'évaluer s'il existe un lien statistique entre deux variables, mais il ne permet pas de distinguer les sous-groupes correspondant aux modalités d'une des variables. L'analyse de variances intragroupe – ANOVA – correspond davantage à ce que nous cherchons mais elle s'applique à des variables qualitatives et quantitatives, or nous avons exclusivement affaire à des variables qualitatives

### Modèle «Evaluation des disparités entre sous populations» (suite)

Exemple de représentation graphique : écarts entre QP et QNP sur l'île de Cayenne pour les variables de démographie et de conditions de vie



Source : CRPV Guyane, Démarche Jeunesse, 2012.

Champ : Communes Cucs de Guyane.

Traitement : CRPV.

Lecture : Pour l'île de Cayenne les différences les plus nettes entre QP et QNP sont en termes de nationalité ou de mode d'habitation (décohabitation).

### D'importantes différences territoriales parmi les 16-25 ans de Guyane

La diversité de situations des communes guyanaises entre elles pose la question suivante : l'écart est-il plus fort entre quartiers prioritaires et non prioritaires d'une même commune ou entre les quartiers prioritaires d'une commune et ceux des autres communes

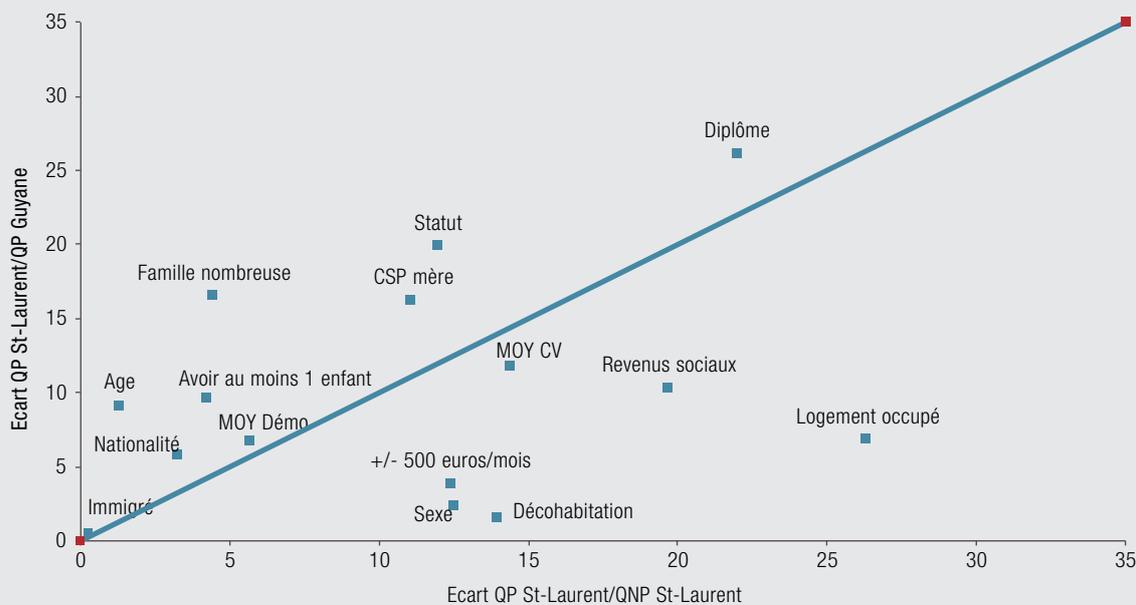
Cucs ? Pour mesurer ces disparités, un modèle (**encadré Modèle «Evaluation des Disparités Entre Sous Populations»**) a été utilisé pour analyser les situations respectives des quartiers de Saint-Laurent du Maroni, Kourou et Cayenne.

## Les jeunes adultes des quartiers prioritaires de Saint-Laurent du Maroni : un double décrochage

L'analyse sur Saint-Laurent du Maroni montre ainsi que les jeunes des quartiers prioritaires se distinguent assez nettement des jeunes des quartiers non prioritaires de Saint-Laurent<sup>4</sup> et des jeunes

des quartiers prioritaires des autres communes de Guyane. C'est surtout en matière de conditions de vie que les disparités sont les plus nettes (**graphique 5**).

**Graphique 5**  
Quartiers prioritaires à Saint-Laurent du Maroni : variables de démographie et de conditions de vie



Source: CRPV Guyane, Démarche Jeunesse, 2012.

Champ: Communes Cucs de Guyane.

Traitement: CRPV.

Lecture: La plupart des variables sont éloignées aussi bien de l'origine du repère (signifiant une hétérogénéité des trois sous populations) que de la bissectrice (signifiant un écart plus net tantôt vis-à-vis des QNP, tantôt vis-à-vis des autres QP de Guyane).

Les différences entre quartiers prioritaires et non prioritaires sont nettes en termes de sexe (beaucoup de femmes dans les quartiers prioritaires), de milieu social d'origine (davantage défavorisé), de

diplôme ou de statut d'emploi (moins de scolarisés, plus d'inactifs). En revanche, peu de différences en termes de nationalité (française, française par acquisition, ou étrangère).

**Tableau 3**  
Répartition des jeunes en quartiers prioritaires et non prioritaires de Saint-Laurent selon le sexe, la nationalité et l'origine sociale (en %)

Part des jeunes	Quartiers prioritaires (QP)	Quartiers non prioritaires (QNP)
femmes	49	37
de nationalité étrangère	22	22
de nationalité française par acquisition	33	30
issus de milieux défavorisés	81	70
issus de milieux favorisés	1	2
n'ayant aucun diplôme (parmi les non scolarisés)	58	40
ayant un diplôme Bac ou supérieur (parmi les non scolarisés)	4	8
en études	28	38
en emploi	11	13
Inactifs	33	28

Source: CRPV Guyane, Enquête Démarche Jeunesse, 2012.

Champ: 16-25 ans dans les communes Cucs de Guyane.

Traitement: CRPV.

Lecture: 4% des jeunes non scolarisés des quartiers prioritaires de Saint-Laurent ont un diplôme supérieur au Bac contre 8% pour les jeunes non scolarisés des quartiers non prioritaires.

4. Rappelons que 90% des 16-25 ans habitent un QP, la comparaison QP/QNP doit donc être relativisée puisqu'il existe assez peu de jeunes habitant des quartiers non prioritaires.

## Les jeunes adultes des quartiers prioritaires de Kourou : de fortes disparités par rapport aux quartiers non prioritaires

Niveau de diplôme et statut d'emploi sont des variables particulièrement discriminantes à Kourou. C'est aussi le cas, quoique dans une moindre

mesure, du milieu social et de la nationalité (moins de nationalité française de naissance dans les quartiers prioritaires) (**tableau 4**).

**Tableau 4**  
Répartition des jeunes en quartiers (non) prioritaires de Kourou selon le sexe, la nationalité et l'origine sociale (en %)

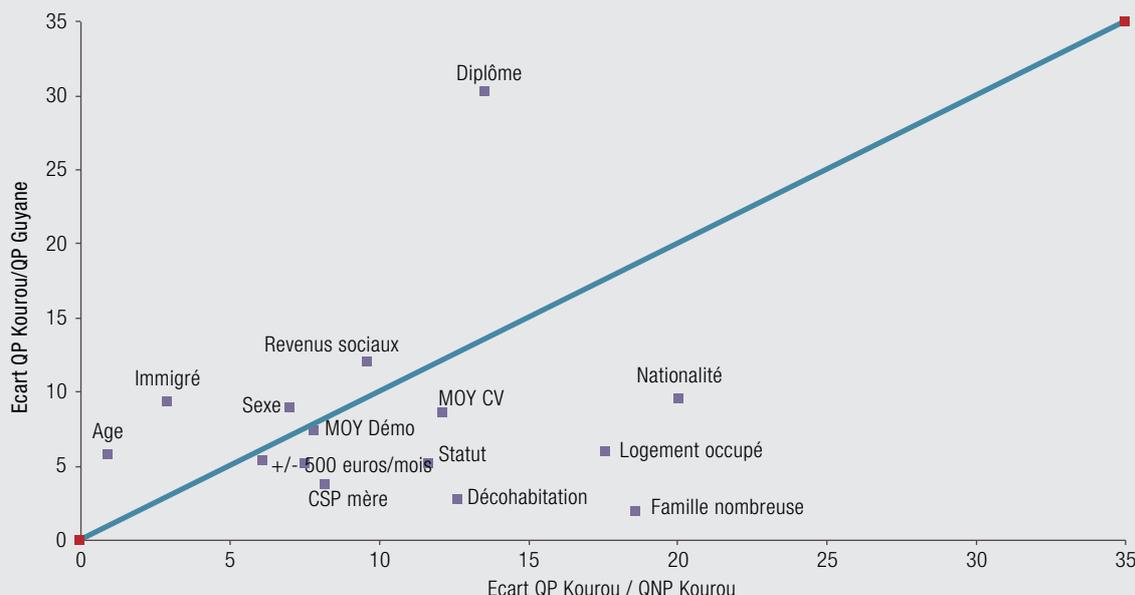
Part des jeunes	Quartiers prioritaires (QP)	Quartiers non prioritaires (QNP)
femmes	43	50
de nationalité étrangère	31	29
de nationalité française par acquisition	30	12
issus de milieux défavorisés	55	48
issus de milieux favorisés	2	4
n'ayant aucun diplôme (parmi les non scolarisés)	34	24
ayant un diplôme Bac ou supérieur (parmi les non scolarisés)	15	24
scolarisés (secondaire ou supérieur)	46	47
en emploi	18	29
inactifs	18	11

Source : CRPV Guyane, Enquête Démarche Jeunesse, 2012.  
Champ : 16-25 ans dans la commune de Saint-Laurent du Maroni.  
Traitement : CPRV.

Comme le montre le **graphique 6**, la particularité de Kourou tient plus globalement aux décalages très nets entre les quartiers prioritaires et non prioritaires en matière de conditions de vie. Les différences en

termes de perceptions (ou même de démographie) sont en revanche beaucoup moins sensibles (moins de 7 points d'écart global).

**Graphique 6**  
Quartiers prioritaires à Kourou : variables de démographie et de conditions de vie

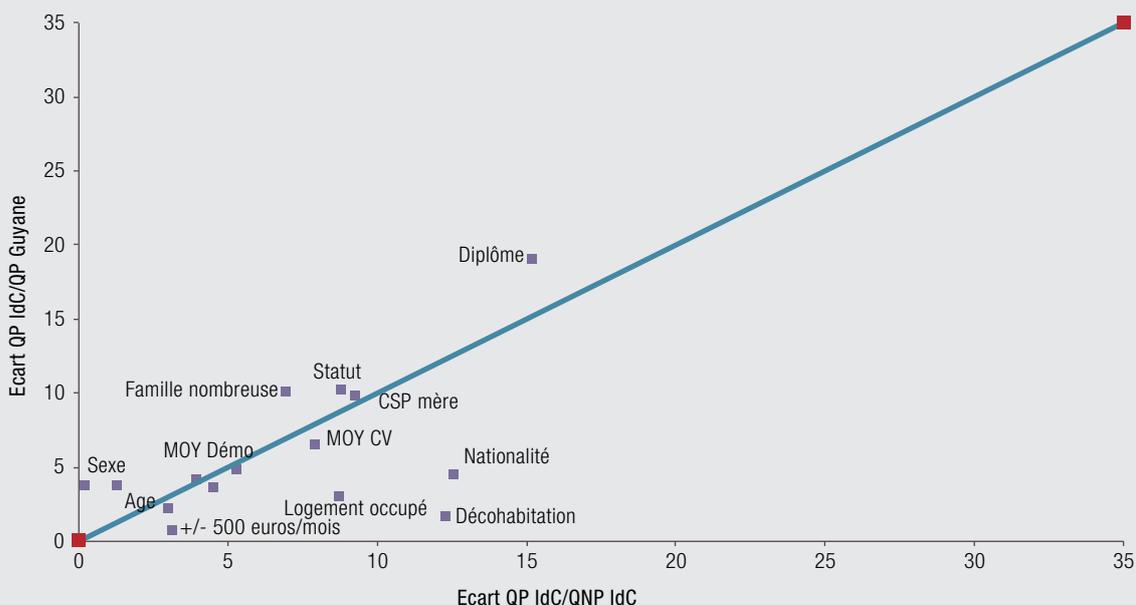


Source : CRPV Guyane, Démarche Jeunesse, 2012.  
Champ : Communes Cucs de Guyane.  
Traitement : CRPV.

## Les jeunes adultes des quartiers prioritaires de l'île de Cayenne : une relative homogénéité

A la différence des deux territoires précédents, les jeunes de l'île de Cayenne (Cayenne, Matoury, Rémire Montjoly) semblent dans des situations sociales et dans des modes de perception relativement homogènes (**graphique 7**).

**Graphique 7**  
Quartiers prioritaires sur l'île de Cayenne : variables de démographie et de conditions de vie



Source : CRPV Guyane, Démarche Jeunesse, 2012.  
Champ : Communes Cucs de Guyane.  
Traitement : CRPV.

Les différences les plus sensibles entre quartiers prioritaires et non prioritaires concernent les variables de nationalité (beaucoup moins de nationalité française de naissance dans les quartiers

prioritaires), de mode d'habitation (décohabitation et type de logement occupé), de niveau de diplôme ou de statut d'emploi (**tableau 5**).

**Tableau 5**  
Répartition des jeunes en quartiers (non) prioritaires de l'île de Cayenne selon le sexe, la nationalité et l'origine sociale (en %)

Part des jeunes	Quartiers prioritaires (QP)	Quartiers non prioritaires (QNP)
femmes	55	54
de nationalité étrangère	24	23
de nationalité française par acquisition	18	17
issus de milieux défavorisés	46	37
issus de milieux favorisés	5	8
n'ayant aucun diplôme (parmi les non scolarisés)	38	26
ayant un diplôme Bac ou supérieur (parmi les non scolarisés)	28	43
scolarisés (secondaire ou supérieur)	50	51
en emploi	19	27
inactifs	14	9

Source : CRPV Guyane, Enquête Démarche Jeunesse, 2012.  
Champ : 16-25 ans dans les communes de l'île de Cayenne.  
Traitement : CPRV.

### Un « effet système » plutôt qu'un « effet quartier »

Résider dans un quartier prioritaire n'explique pas, toute chose égale par ailleurs, le fait d'être sans emploi, d'être non diplômé ou encore de considérer qu'il est « difficile » d'être jeune en Guyane. L'effet quartier n'est donc pas sensible, même pour des territoires comme Saint-Laurent du Maroni. Les disparités identifiées plus haut témoignent pour-

tant d'un véritable décalage entre les jeunes des quartiers prioritaires et les autres. Mais ce décalage, variable selon les territoires, s'explique davantage par la combinaison de plusieurs handicaps socio-économiques que par le seul « effet quartier ». C'est un effet « système ».

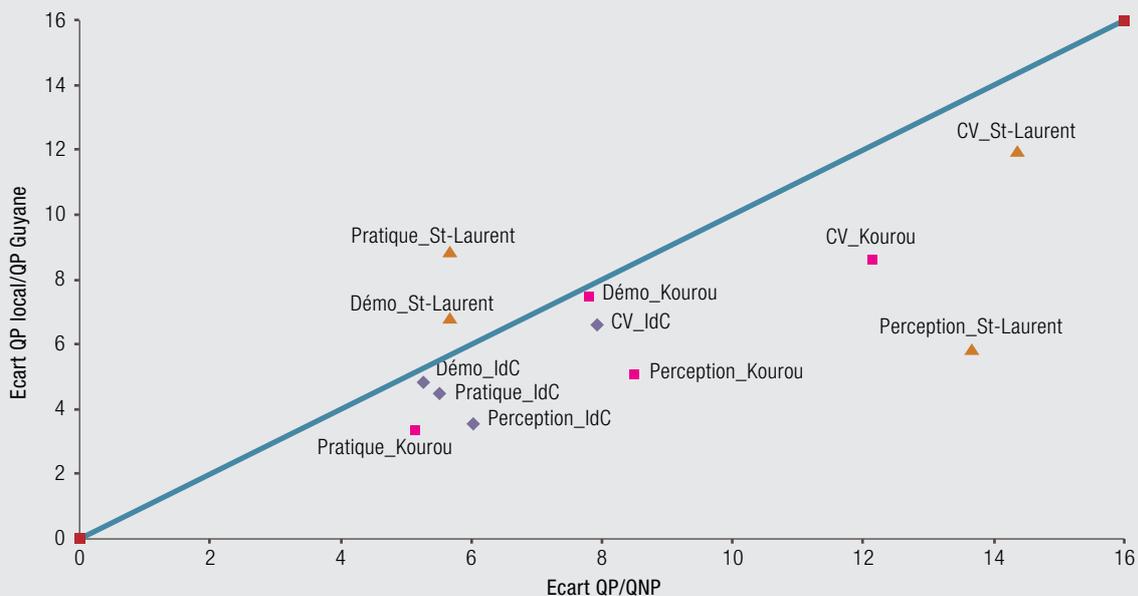
### Les conditions de vie discriminent les jeunes de Guyane, et tout particulièrement les jeunes des quartiers prioritaires

Parmi les types de variables étudiés, les conditions de vie apparaissent comme les plus discriminantes, aussi bien pour distinguer les quartiers prioritaires des quartiers non prioritaires d'une même commune que pour distinguer les com-

munes Cucs entre elles (**graphique 8**). Les politiques scolaire et sociale doivent donc être le socle des autres politiques publiques (emploi, intégration, culture) pour que ces dernières soient efficaces.

Graphique 8

**Quartiers prioritaires en Guyane : moyennes des variables de démographie, de conditions de vie, de perception et de pratique**

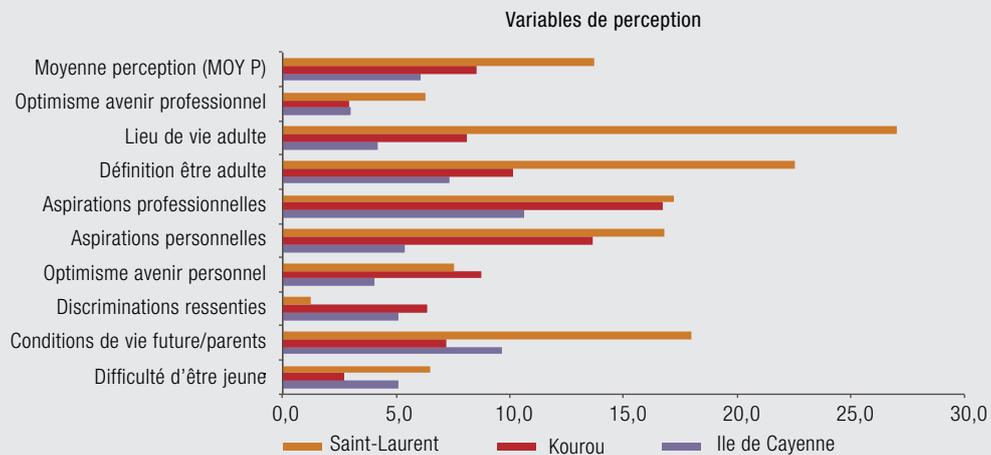
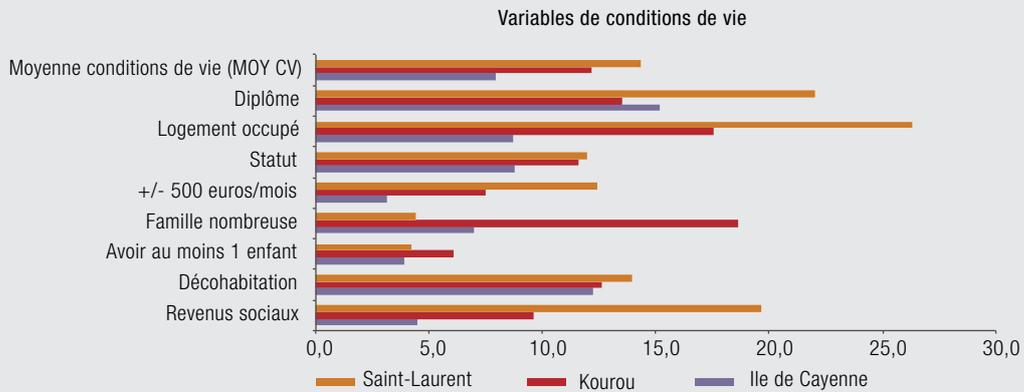


Source: CRPV Guyane, Démarche Jeunesse, 2012.  
 Champ: Communes Cucs de Guyane.  
 Traitement: CRPV.

Notons enfin que les écarts forts entre quartiers prioritaires et quartiers non prioritaires en termes de conditions de vie coïncident avec les écarts en termes de perceptions/représentations. La percep-

tion plus ou moins positive de sa vie présente (et de son avenir) semble ainsi directement liée aux conditions de vie plus ou moins favorables que connaissent les jeunes (**graphiques 9**).

**Graphiques 9**  
**Ecarts entre quartiers prioritaires et non prioritaires selon les territoires pour les variables de conditions de vie et de perception**



Source : CRPV Guyane, Démarche Jeunesse, 2012.

Champ : Communes Cucs de Guyane.

Traitement : CRPV.

# Le climat scolaire perçu par les collégiens des Zus

Les élèves des collèges situés en Zus ont une opinion favorable de leur établissement. Neuf élèves sur dix disent ainsi se sentir bien dans leur collège – un taux comparable à celui constaté hors Zus. Toutefois, les élèves sont moins satisfaits de leurs relations avec les enseignants : 82 % des collégiens en Zus affirment que les relations avec les enseignants sont bonnes, voire très bonnes, contre 86 % pour les élèves des collèges hors Zus. Si la part des filles déclarant se sentir « tout à fait » en sécurité dans le quartier autour du collège est quasiment la même en Zus qu'en dehors (39 %), l'écart est plus prononcé chez les garçons (46 % des garçons en Zus se sentent « tout à fait » en sécurité aux abords du collège situé en Zus contre 52 % hors Zus). Les élèves de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> sont ceux qui expriment l'opinion la plus négative sur les relations avec la sphère pédagogique. Alors que 8 % des élèves de 6<sup>e</sup> pensent que l'on n'apprend pas bien dans leur collège, ils sont 23 % parmi les élèves de 4<sup>e</sup> et 18 % parmi les élèves de 3<sup>e</sup>.

Le sentiment d'insécurité à l'intérieur du collège est aussi souvent exprimé en Zus qu'en dehors : 16 % des élèves déclarent se sentir en insécurité au collège (14 % hors Zus). Cependant, les élèves des collèges en Zus manifestent plus fréquemment un sentiment d'insécurité dans le quartier autour de l'établissement que les collégiens hors Zus.

## L'enquête victimation en milieu scolaire

Les résultats, présentés ci-après, s'appuient sur l'enquête mise en place par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), le service statistique du ministère de l'Éducation nationale. Pour la première fois, au printemps 2011, 18 000 collégiens, repartis dans un échantillon représentatif de 300 collèges du secteur public de France métropolitaine, ont été invités à répondre à un questionnaire portant sur le climat scolaire et les atteintes dont ils ont pu être victimes depuis le début de l'année scolaire. Les collèges relevant de l'éducation prioritaire ont été surreprésentés, ce qui gonfle indirectement le poids des Zus dans l'échantillon.

Parmi les 14 000 répondants, 1 700 sont des élèves de

collèges situés en Zus, ce qui nous permet de nous intéresser plus particulièrement à la perception du climat scolaire par les collégiens des Zus.

Le questionnaire s'articule autour de cinq grands thèmes, plus ou moins approfondis : le climat scolaire, les comportements (insultes, menaces, bagarres), les violences à caractère sexuel, les vols et les jeux dangereux. Pour chacun des faits remontés, il est demandé sa fréquence, son lieu et/ou la qualité des auteurs (autres élèves, professeurs, autres adultes...) L'enquête permet donc d'obtenir des statistiques sur les actes de violences subis en milieu scolaire mais aussi sur la perception du climat scolaire par les élèves des collèges situés en Zus.

## Neuf collégiens sur dix se sentent bien dans leur établissement

Les élèves des collèges de France métropolitaine ont, d'une manière générale, un avis positif sur le climat de leur établissement<sup>1</sup>. Cela est également vrai pour les collégiens des Zus qui sont une majorité à apprécier l'ambiance de leur établissement. Ainsi, 91 % des élèves déclarent se sentir bien dans leur collège – un taux comparable à celui des établissements situés en dehors des Zus (93 %).

Les relations avec les personnels encadrants sont également jugées bonnes. Toutefois, les élèves en Zus sont moins satisfaits de leur relation avec les enseignants qu'avec les autres adultes encadrants du collège. Alors que la proportion d'élèves en Zus déclarant avoir des bonnes relations avec les adultes du collège est la même que celle des élèves hors Zus (89 %), ce n'est plus le cas lorsque est évaluée la qualité des relations avec les enseignants : 82 % des collégiens en Zus affirment que les relations avec les

enseignants sont bonnes, voire très bonnes contre 86 % pour les élèves des collèges hors Zus. L'opinion sur les punitions est également plus négative pour les élèves des collèges en Zus que pour ceux des collèges hors Zus. Ainsi, ils sont 62 % à considérer que les punitions données au collège sont justes contre 67 % pour les collèges hors Zus.

De manière générale, les filles et les garçons ont une vision un peu différente du climat scolaire – les garçons ayant une opinion plus négative. Cela est également vrai pour les collégiennes et les collégiens des Zus. Pour les collèges en Zus, 77 % des garçons déclarent que les relations avec les enseignants sont bonnes ou très bonnes, soit 10 points de moins que les filles. Surtout, moins de six garçons des collèges en Zus sur dix considèrent que les punitions données sont justes ou très justes (**tableau 1**).

**Tableau 1**  
Opinion des élèves sur les relations avec la sphère pédagogique (en %)

Climat scolaire	Zus				Hors Zus			
	Filles	Garçons	Total	Ecart Filles/ Garçons	Filles	Garçons	Total	Ecart Filles/ Garçons
Tout à fait bien ou plutôt bien dans son collège	92,6	90,4	91,1	+2,2	93,8	92,0	92,8	+1,9
Relations avec les enseignants très bonnes ou bonnes	86,6	76,8	81,1	+9,8	90,5	82,7	86,2	+7,8
Pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs	86,1	83,3	84,4	22,8	91,5	89,0	89,8	+2,5
Relations avec les autres adultes très bonnes ou bonnes	89,6	90,3	89,9	-0,7	92,1	89,5	90,3	+2,6
On apprend tout à fait ou plutôt bien dans le collège	87,4	83,3	85,1	+4,0	92,1	89,4	90,3	+2,8
Punitions données très ou plutôt justes	68,9	56,7	62,0	+12,2	74,8	60,6	67,1	+14,1

Source: MEN, DEPP, enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2011.

Champ: Elèves des collèges publics de France métropolitaine.

Traitement: Onzus.

Lecture: En 2011, 92,6 % des filles des collèges situés en Zus ont déclaré qu'elles se sentaient tout à fait bien ou plutôt bien dans leur collège, contre 90,4 % des garçons des collèges situés en Zus.

## Les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ont une perception moins favorable des relations avec la sphère pédagogique que les élèves de niveau inférieur

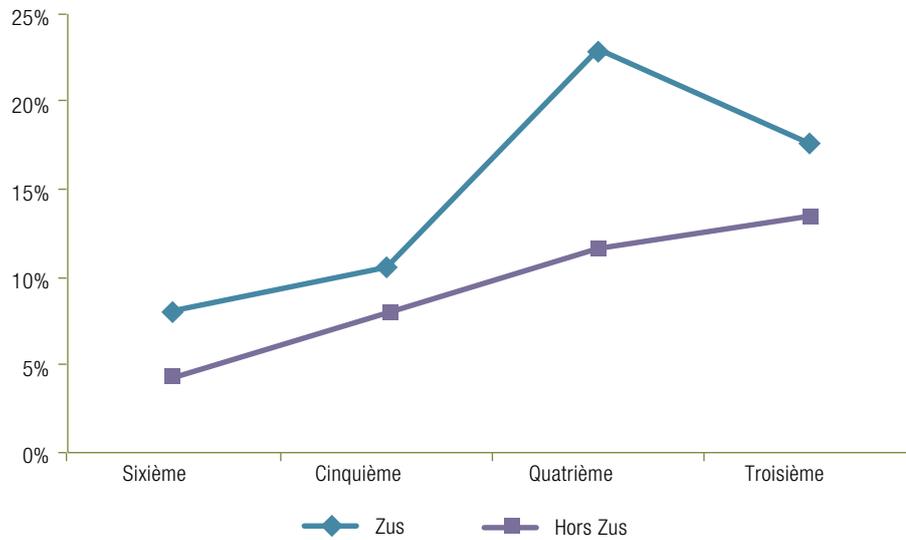
L'opinion sur le climat scolaire évolue selon le niveau de formation: elle n'est pas la même selon que l'élève est en 6<sup>e</sup> ou en 3<sup>e</sup>. Alors que 8 % des élèves de 6<sup>e</sup> pensent que l'on n'apprend pas bien dans leur collège, ils sont 23 % parmi les élèves de 4<sup>e</sup> et 18 % parmi les élèves de 3<sup>e</sup> (**graphique 1**). De même, 30 % des 6<sup>e</sup> des collèges en Zus trouvent que les punitions sont injustes contre 41 % des élèves de 3<sup>e</sup> (**graphique 2**). Cette différence d'appréciation du climat scolaire pourrait, selon la note d'information n°11.14 de la DEPP, s'expliquer par le fait que ces élèves d'âges

différents ne sont pas au même stade de leur vie scolaire. Un effet de « désirabilité » (tendance à donner les réponses que l'on pense attendues) peut s'avérer être plus fort chez les jeunes collégiens. Mais, il pourrait également s'agir d'une désillusion qui s'accroît au fil de la scolarité. Nous observons tout de même un phénomène particulier pour la classe de 4<sup>e</sup> pour les collèges situés en Zus. En effet, c'est pour ce niveau scolaire que les motifs d'insatisfactions sont les plus élevés alors qu'en dehors des Zus c'est pour la classe de 3<sup>e</sup> (**graphiques 1, 2 et 3**).

1. Selon la Note d'information n° 11-14 de la DEPP d'octobre 2011.

**Graphique 1**

**Proportion d'élèves considérant que l'on n'apprend pas très bien voire pas bien du tout au collège en fonction du niveau scolaire (en %)**



Source: MEN, DEPP, enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2011.

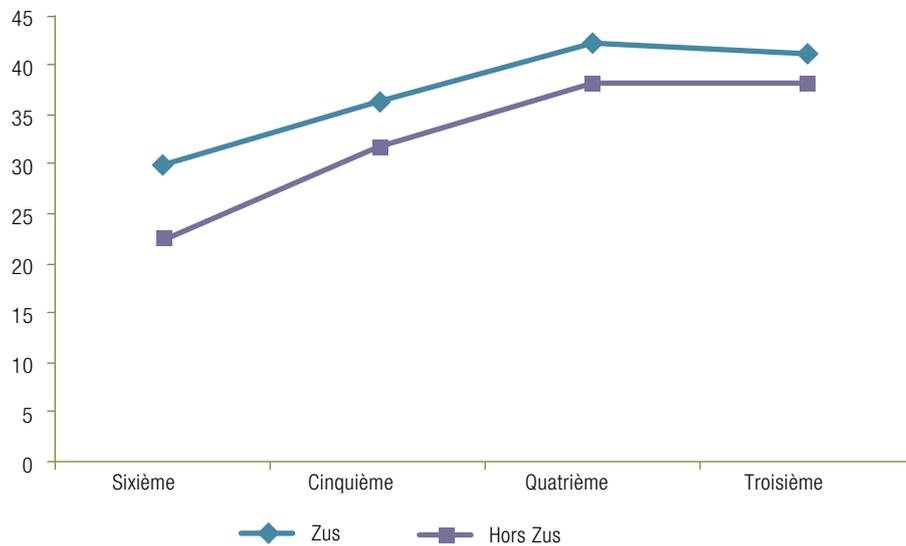
Champ: Elèves des collèges publics de France métropolitaine.

Traitement: Onzus.

Lecture: En 2011, 8,1 % des élèves de 6<sup>e</sup> des collèges situés en Zus ont déclaré qu'ils n'y apprenaient pas très bien, voire pas bien du tout, contre 4,3 % des élèves de 6<sup>e</sup> des collèges situés en dehors des Zus.

**Graphique 2**

**Proportion d'élèves considérant que les punitions sont plutôt injustes ou très injustes en fonction du niveau scolaire (en %)**



Source: MEN, DEPP, enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2011.

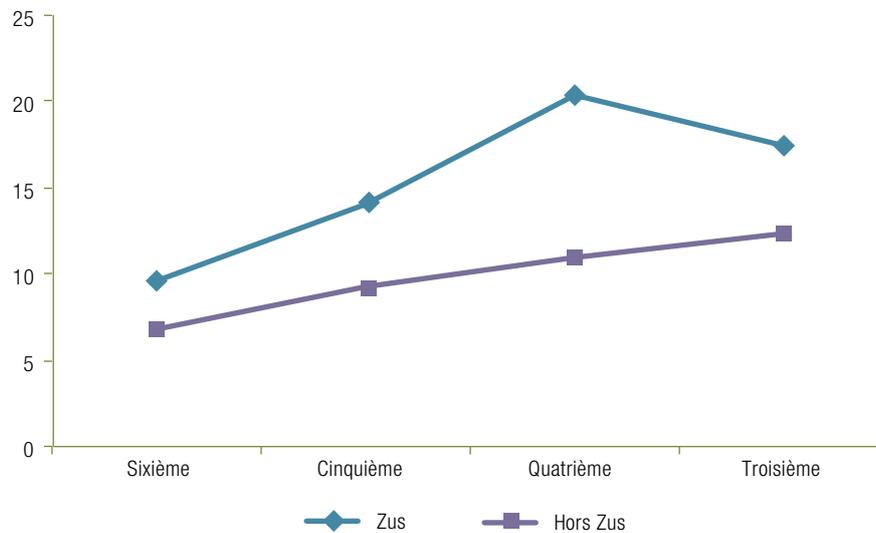
Champ: Elèves des collèges publics de France métropolitaine.

Traitement: Onzus.

Lecture: En 2011, 29,9 % des élèves de 6<sup>e</sup> des collèges situés en Zus ont déclaré que les punitions étaient plutôt ou très injustes, contre 22,3 % des élèves de 6<sup>e</sup> des collèges situés en dehors des Zus.

**Graphique 3**

**Proportion d'élèves considérant qu'il y a plutôt beaucoup voire beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs en fonction du niveau de formation (en %)**



Source: MEN, DEPP, enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2011.

Champ: Élèves des collèges publics de France métropolitaine.

Traitement: Onzus.

Lecture: En 2011, 10 % des élèves de 6<sup>e</sup> des collèges situés en Zus ont déclaré qu'il y avait plutôt beaucoup voire beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs, contre 7 % des élèves de 6<sup>e</sup> des collèges situés en dehors des Zus.

## 10 % des collégiens en Zus déclarent ne pas se sentir bien en classe

En ce qui concerne le climat dans la classe et le relationnel avec les autres élèves, les collégiens des Zus se distinguent par une tendance à utiliser plus souvent les catégories extrêmes en positif comme en négatif. Ils expriment ainsi une opinion plus tranchée et leurs réponses sont plus souvent orientées vers les modalités « beaucoup/pas du tout » ou « très bonnes/mauvaises » que vers les modalités « plutôt beaucoup/pas beaucoup » ou « bonnes/pas très bonnes ». Ce phénomène a déjà été constaté par la DEPP pour les élèves des Réseaux ambition réussite (RAR) <sup>2</sup> – dont 70 % se trouvent en Zus – lors de l'exploitation d'autres enquêtes

comme le panel d'élèves entrés en sixième en 2007. Ainsi, 26 % des collégiens en Zus trouvent que l'ambiance entre les élèves est tout à fait bien – soit 6 points de plus que les élèves des collèges situés hors Zus. Néanmoins, on trouve également une part non négligeable d'élèves dans les collèges des Zus, exprimant une opinion négative sur les relations avec les autres élèves ou l'ambiance au sein de la classe: 10 % ne se sentent pas très bien ou pas bien en classe, 18 % trouvent que l'ambiance entre les élèves n'est pas très bien ou pas bien du tout et 7 % n'ont pas beaucoup ou pas du tout de copains et copines au collège (**tableau 2**).

## 16 % des élèves déclarent se sentir en insécurité au collège – un taux comparable à celui en dehors des Zus

La proportion de collégiens déclarant se sentir en insécurité à l'intérieur du collège est proche en Zus ou hors Zus: 16 % des élèves en Zus déclarent se sentir en insécurité au collège contre 14 % hors Zus. C'est surtout pour le sentiment d'insécurité autour du collège que l'écart s'accroît: 22 % des collégiens

en Zus manifestent de l'insécurité dans le quartier autour du collège contre 16 % hors Zus. Près de 6 % des élèves des collèges en Zus déclarent ne pas s'être rendus au collège au moins une fois, car ils avaient peur de la violence contre 5 % des collégiens hors Zus (**tableau 3**).

2. Au moment de l'enquête, les RAR n'étaient pas encore des Eclair (Ecoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite).

**Tableau 2**  
Opinion des collégiens sur la sécurité à l'intérieur et autour du collège (en %)

<b>Es-tu bien en classe ?</b>			
	Zus	Hors Zus	Ecart Zus/Hors Zus
Tout à fait bien	54,8	53,4	+1,4
Plutôt bien	34,7	37,7	-3,0
Pas très bien	8,2	7,1	+1,1
Pas bien du tout	2,2	1,7	+0,5
<b>Comment trouves-tu l'ambiance entre les élèves ?</b>			
	Zus	Hors Zus	Ecart Zus/Hors Zus
Tout à fait bonne	25,7	20,4	+5,3
Plutôt bonne	56,2	63,3	-7,1
Pas très bonne	15,5	14,6	+0,9
Pas bonne du tout	2,5	1,7	+0,8
<b>As-tu des copains et des copines dans ton collège ?</b>			
	Zus	Hors Zus	Ecart Zus/Hors Zus
Beaucoup	66,1	60,6	+5,5
Plutôt beaucoup	26,5	31,8	-5,3
Pas beaucoup	7,2	7,2	0
Pas du tout	0,3	0,3	0

Source: MEN, DEPP, enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2011.  
Champ: Elèves des collèges publics de France métropolitaine.  
Traitement: Onzus.

**Tableau 3**  
Opinion des collégiens sur la sécurité à l'intérieur et autour du collège (en %)

<b>Te sens-tu en sécurité à l'intérieur de ton collège ?</b>			
	Zus	Hors Zus	Ecart Zus/Hors Zus
Tout à fait en sécurité	42,2	43,0	-0,8
Plutôt en sécurité	41,9	43,3	-1,4
Pas très en sécurité	11,9	11,5	+0,4
Pas du tout en sécurité	4,0	2,1	+1,9
<b>Te sens-tu en sécurité dans le quartier autour de ton collège ?</b>			
	Zus	Hors Zus	Ecart Zus/Hors Zus
Tout à fait en sécurité	42,5	45,7	-3,2
Plutôt en sécurité	35,9	38,5	-2,6
Pas très en sécurité	16,3	12,9	+3,4
Pas du tout en sécurité	5,4	2,9	+2,5
<b>Depuis le début de l'année scolaire, est-il arrivé que tu ne viennes pas au collège car tu avais peur de la violence ?</b>			
	Zus	Hors Zus	Ecart Zus/Hors Zus
Jamais	93,9	95,1	-1,2
1 ou 2 fois	4,8	4,0	+0,8
3 ou 4 fois	0,5	0,4	+0,1
plus de 4 fois	0,8	0,5	+0,3

Source: MEN, DEPP, enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2011.  
Champ: Elèves des collèges publics de France métropolitaine.  
Traitement: Onzus.

En ce qui concerne le sentiment d'insécurité à l'intérieur ou aux abords du collège, il y a tout d'abord un effet « genre ». De manière générale, les garçons déclarent plus fréquemment un sentiment d'insécurité à l'intérieur du collège et les filles se sentent davantage en insécurité aux abords de l'établissement que les garçons. Cette situation, mise en lumière par la *Note d'information* 12.20 de la DEPP, est également vérifiée en Zus. Ces résultats viennent corroborer d'autres études faites sur le sentiment d'insécurité parmi les femmes où l'on constate que le sentiment d'insécurité est supérieur pour les filles dans l'espace public et est réduit dans les espaces plus confinés relevant du domaine « privé »<sup>3</sup>.

Cependant, à cet effet « genre » vient se mêler un effet « quartier » au détriment des garçons étudiant en Zus. Ainsi, 18 % des garçons des collèges en

Zus expriment un sentiment d'insécurité au sein de l'établissement contre 15 % des garçons hors Zus. Chez les filles, ce sentiment est moins fréquemment exprimé et l'écart entre Zus et hors Zus est plus faible (14 % des filles en Zus affirment ne pas se sentir très, ou pas du tout en sécurité dans le collège contre 12 % des filles hors Zus).

De même, si les garçons manifestent généralement un sentiment d'insécurité plus faible que les filles aux abords du collège, en Zus l'écart entre les sexes se réduit et cela est particulièrement net si l'on analyse très finement les réponses positives. En effet, si la part des filles déclarant se sentir « tout à fait » en sécurité est quasiment la même en Zus qu'en dehors (39 %), l'écart est plus prononcé chez les garçons (46 % des garçons en Zus se sentent « tout à fait » en sécurité aux abords du collège contre 52 % hors Zus) (**tableau 4**).

**Tableau 4**

**Opinion des collégiens sur la sécurité à l'intérieur et autour du collège selon le sexe de l'élève (en %)**

**Te sens-tu en sécurité à l'intérieur de ton collège ?**

Climat scolaire	Zus			Hors Zus		
	Filles	Garçons	Ecart Filles/ Garçons	Filles	Garçons	Ecart Filles/ Garçons
Tout à fait en sécurité	44,5	39,9	+4,6	44,1	42,0	+2,1
Plutôt en sécurité	41,4	42,4	-1,0	44,1	42,6	+1,5
Pas très en sécurité	11,4	12,5	-1,1	10,5	12,6	-2,1
Pas du tout en sécurité	2,7	5,2	-2,5	1,3	2,8	-1,5

**Te sens-tu en sécurité dans le quartier autour de ton collège ?**

Climat scolaire	Zus			Hors Zus		
	Filles	Garçons	Ecart Filles/ Garçons	Filles	Garçons	Ecart Filles/ Garçons
Tout à fait en sécurité	38,8	46,1	-7,3	39,3	51,9	-12,6
Plutôt en sécurité	39,0	32,9	+6,1	43,4	33,8	+9,6
Pas très en sécurité	17,3	15,1	+2,2	14,9	10,9	+4,0
Pas du tout en sécurité	4,9	5,9	-1,0	2,4	3,4	-1,0

Source : MEN, DEPP, enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2011.

Champ : Élèves des collèges publics de France métropolitaine.

Traitement : Onzus.

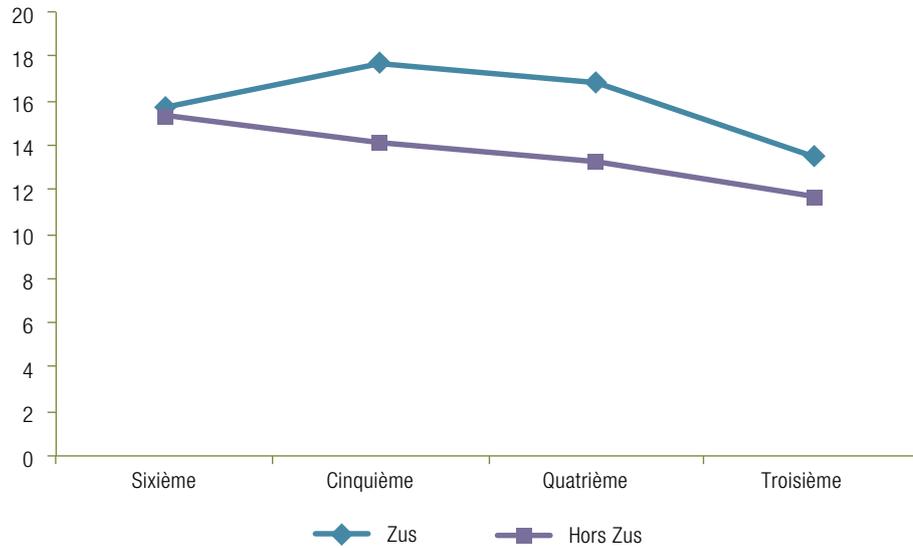
## Contrairement aux collèges hors Zus, le sentiment d'insécurité décroît peu tout au long de la scolarité

La proportion d'élèves manifestant un sentiment d'insécurité est quasi stable de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>. Cette situation est différente à ce que l'on constate hors Zus, où le sentiment d'insécurité faiblit tout au long de la scolarité. Ainsi, les élèves de 6<sup>e</sup> des collèges en Zus sont 16 % à déclarer se sentir en insécurité au collège et 21 % dans le quartier autour du collège – des taux comparables à ce que l'on constate pour les élèves de 6<sup>e</sup> hors Zus (15 % déclarent se sentir en

insécurité au collège et 20 % dans le quartier autour du collège). En Zus, la proportion d'élèves manifestant un sentiment d'insécurité va rester stable tout au long de la scolarité, contrairement à ce qu'on observe hors Zus. En 3<sup>e</sup>, 14 % des élèves en Zus déclarent se sentir en insécurité au collège et 20 % dans le quartier autour du collège (hors Zus, ces taux sont respectivement de 12 % et 13 %) (**graphiques 4 et 5**).

3. Insee Première n° 1180, février 2008 ; *Lien social et politiques*, n° 47, printemps 2002.

**Graphique 4**  
**Sentiment d'insécurité au collège selon le niveau de formation (en %)**



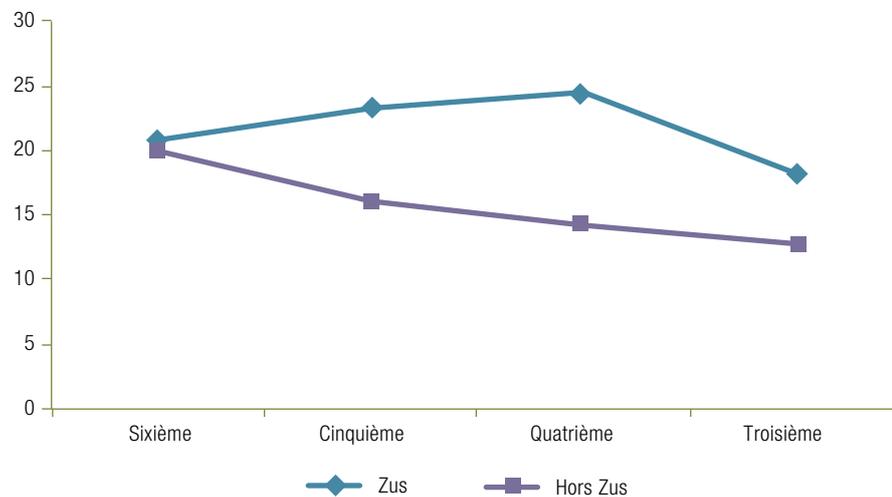
**Source :** MENJVA, DEPP, enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2011.

**Champ :** Elèves des collèges publics de France.

**Traitement :** Onzus.

**Lecture :** En 2011, 15,7 % des élèves de 6<sup>e</sup> des collèges situés en Zus ont déclaré qu'ils ne se sentaient pas très, voire pas du tout en sécurité à l'intérieur du collège, contre 15,3 % des élèves de 6<sup>e</sup> des collèges situés en dehors des Zus.

**Graphique 5**  
**Sentiment d'insécurité dans le quartier autour du collège selon le niveau de formation (en %)**



**Source :** MENJVA, DEPP, enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2011.

**Champ :** Elèves des collèges publics de France.

**Traitement :** Onzus.

**Lecture :** En 2011, 20,8 % des élèves de 6<sup>e</sup> des collèges situés en Zus ont déclaré qu'ils ne se sentaient pas très voire pas du tout en sécurité dans le quartier autour du collège, contre 19,9 % des élèves de 6<sup>e</sup> des collèges situés en dehors des Zus.



# Conditions de vie en Zus : le lien avec la rénovation urbaine

L'analyse de la première vague de 2011 de l'enquête Panel politique de la ville (PPV) nous permet d'étudier par une approche originale les effets de la rénovation urbaine, en s'intéressant à la perception qu'ont les ménages de leurs conditions de vie en Zus plutôt qu'à leur opinion concernant directement les rénovations.

De façon très générale, les ménages sont satisfaits de leurs conditions de vie en Zus. Ce degré de satisfaction vis-à-vis du quartier est identique pour les Zus bénéficiant ou non d'une convention avec l'Anru alors que le contexte socio-économique avant rénovation était plus dégradé pour les Zus conventionnées. Les habitants sont satisfaits des travaux dans le quartier mais estiment qu'ils ont peu d'impacts sur leurs conditions de vie à court terme.

De plus, 85 % des ménages déclarent n'avoir pas été consultés dans le cadre des travaux menés dans leur quartier, alors que la moitié d'entre eux aurait souhaité l'être. Enfin, une analyse économétrique de la satisfaction des ménages en Zus a permis de déterminer que la perception d'une amélioration de la situation du quartier dépend des caractéristiques du quartier, de la connaissance qu'ont les ménages du projet de rénovation et du montant des investissements en rénovation urbaine.

## Sources et précautions méthodologiques

Les données utilisées dans cette étude sont issues de la première vague de l'enquête Panel politique de la ville (PPV) du SG-CIV ainsi que de données comptables du système d'information Agora de l'Anru (au 31 décembre 2012). Croiser ces deux sources permet d'analyser comment les habitants des 29 Zus de l'enquête PPV qui disposent d'une convention Anru perçoivent la rénovation urbaine en fonction du degré d'avancement des programmes de leur quartier.

L'enquête PPV a été mise en place par le SG-CIV, à la demande de l'Onzus, afin d'étudier les conditions de vie et les revenus des habitants des quartiers de la politique de la ville situés dans des agglomérations de plus de 10 000 habitants. La première vague de l'enquête a été réalisée en 2011 auprès de 1256 ménages de 40 Zus, dont 29 Zus en rénovation urbaine.

L'échantillon de PPV a été divisé en quatre parts égales selon le degré d'avancement du PNRU en 2008 dans le quartier d'interrogation. Ces strates sont les suivantes :

- strate 1 : pas de rénovation urbaine,
  - strate 2 : rénovation urbaine en cours, degré d'avancement inférieur à 22 %,
  - strate 3 : rénovation urbaine en cours, degré d'avancement compris entre 22 % et 44 %,
  - strate 4 : rénovation urbaine en cours, degré d'avancement supérieur à 44 %.
- Un des modules du questionnaire ménages porte sur les travaux ayant eu lieu au cours des 12 mois précédant la collecte dans le logement, l'immeuble ou le quartier. Ainsi, sont passés en revue les questionnements suivants dès lors que des travaux ont été signalés :
- L'Anru évoque-t-elle quelque chose pour les ménages concernés par des travaux ?
  - Quels ont été les types de travaux réalisés ?
  - Les ménages ont-ils été relogés dans le cadre de ces travaux ?
  - Ont-ils été informés, consultés, ont-ils le sentiment que leur avis a été pris en compte durant le déroulement de ces travaux ?
  - Quel a été l'impact de ces travaux sur les conditions de vie dans l'immeuble ou dans le quartier ?

## Sources et précautions méthodologiques (suite)

Ces informations, croisées avec la variable de stratification, permettent de recueillir les impressions et le ressenti des habitants des quartiers sur les éventuels travaux de rénovation urbaine qui relèvent réellement de la politique de la ville.

Le système d'information Agora centralise les données financières liées à la programmation et à l'avancement du programme national de rénovation urbaine. Cependant, l'information n'est pas toujours bien localisée dans le système : les données y sont renseignées par opération financière, et comportent le numéro de convention et l'identifiant du quartier support des interventions. Cependant ce dernier – qui ne présente pas d'intérêt comptable – est généralement mal renseigné par les acteurs. Or, une même convention peut porter sur plusieurs quartiers à la fois (et inversement un quartier peut être concerné simultanément par plusieurs conventions). Dans de nombreux quartiers, il n'est alors possible que de connaître une valeur approchée des montants investis au titre du PNRU ou de l'avancement des travaux sur les Zus bénéficiant d'une telle convention. L'approximation est faite en répartissant les montants programmés (et engagés) d'une convention entre les différents quartiers sur lesquels elle est supposée intervenir.

Le rapport de la mission d'évaluation confiée au Conseil d'orientation de l'Onzus, « Dix ans de programme national de rénovation urbaine : bilan et perspectives », a identifié en mars 2013 « des pans entiers de l'action publique en matière de rénovation urbaine pour lesquels les analyses voire les données sont lacunaires ». L'analyse de la

première vague de 2011 de l'enquête Panel politique de la ville (PPV) nous permet d'apporter ici des compléments. En effet, cette enquête est la première spécifiquement dédiée aux habitants des zones urbaines sensibles. Plus généralement, les conditions de vie de ces habitants, leurs projets ou ceux pour leurs enfants, leurs craintes, leurs satisfactions, leurs aspirations sont ici l'objet central de l'interrogation. C'est également dans ce contexte de recueil de leur opinion sur leurs conditions de vie que l'enquête vise à les questionner sur la façon dont sont appréhendés les éventuels travaux de rénovation urbaine.

L'opinion des habitants des quartiers est une question fondamentale et fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'Anru. En mars 2013, l'Anru a publié les résultats d'un sondage (réalisé par l'institut CSA) sur la satisfaction des habitants des villes où la rénovation urbaine a débuté depuis plus de quatre ans. Cette enquête d'opinion permet ainsi de recueillir l'avis des habitants concernant directement les rénovations.

Dans l'enquête PPV, notre approche est différente – **l'opinion des ménages sur les opérations de rénovation urbaine n'est pas la question centrale : il s'agit, en premier lieu, d'interroger les habitants sur leurs conditions de vie en Zus**. Nous pouvons ensuite nous intéresser au lien entre perception des conditions de vie et rénovation urbaine. Cette approche permet de multiplier les points de vue et les angles d'analyse afin d'éclairer sur les différentes facettes de l'action publique.

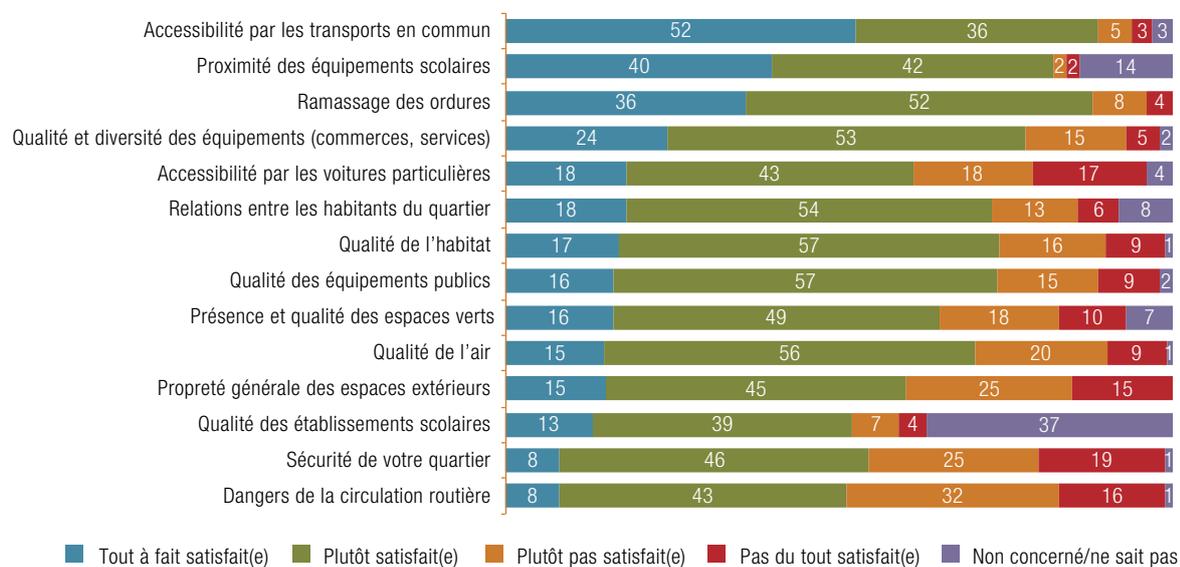
## Des ménages globalement satisfaits de leurs conditions de vie en Zus

Dans l'enquête PPV, les ménages sont invités à se prononcer sur un grand nombre de critères relatifs à leurs conditions de vie dans leur quartier. Si dans l'ensemble les ménages interrogés sont très majoritairement satisfaits, certains aspects posent davantage problème (**graphique 1**) : les taux d'insatisfaction concernant la sécurité (44 %), l'accessibilité

en voiture (35 %), les dangers de la sécurité routière (48 %) ou la propreté générale du quartier (40 %) sont ainsi plus élevés. A l'opposé, les ménages expriment une grande satisfaction concernant la proximité du centre-ville (94 %), des établissements scolaires (82 %), l'accessibilité en transports en commun (88 %) ou le ramassage des ordures (88 %).

**Graphique 1**

**Pour les différents aspects suivants concernant votre quartier, dites-moi si vous en êtes tout à fait, plutôt, plutôt pas, pas du tout satisfait(e) ou si vous ne savez pas (en %)**



Source: Enquête PPV 2011.

Traitement: Onzus.

## Un degré de satisfaction vis-à-vis du quartier identique pour les Zus bénéficiant ou non d'une convention avec l'Anru...

La construction d'un score de satisfaction (**enca-dré Score de satisfaction**) permet de fournir une mesure globale de la satisfaction des habitants vis-à-vis de leur quartier.

La note attribuée au quartier varie fortement en fonction des ménages au sein d'un même quartier, ainsi qu'entre les différents quartiers. En moyenne, ce score de satisfaction varie de 4 à 7 selon la

Zus. De plus, on constate que les ménages qui ont déclaré avoir perçu une amélioration positive des conditions de vie du quartier expriment également un degré de satisfaction élevé. Si l'on s'intéresse aux Zus bénéficiant d'une convention Anru et qu'on les compare aux autres Zus non conventionnées, on constate que le score de satisfaction est identique (il vaut en moyenne 5,9 pour les deux ensembles).

## ... dans un contexte socio-économique avant rénovation différent pour les Zus conventionnées ou non

On ne peut cependant comparer la satisfaction des habitants des Zus conventionnées aux autres sans prendre de précaution. En effet, l'Onzus, dans ces précédents travaux<sup>1</sup>, a déjà démontré que les Zus ciblées par le Programme national de rénovation urbaine (PNRU) étaient en moyenne plus défavorisées d'un point de vue socio-économique que le reste des Zus. Dès lors, à partir du moment où la situation initiale est différente, cela

peut influencer la perception que les habitants en ont en termes de conditions de vie. Il faudrait, en toute rigueur, pouvoir connaître le degré de satisfaction avant rénovation urbaine et le comparer à ce qu'il est après rénovation. Or, les données de l'enquête PPV ne permettent de s'intéresser qu'à l'évolution des conditions de vie sur un an, tandis que certains PRU ont commencé en 2004 et sont parfois proches de leur terme.

1. Document de l'Onzus de mars 2013 « Dix ans de programme national de rénovation urbaine: bilan et perspectives »

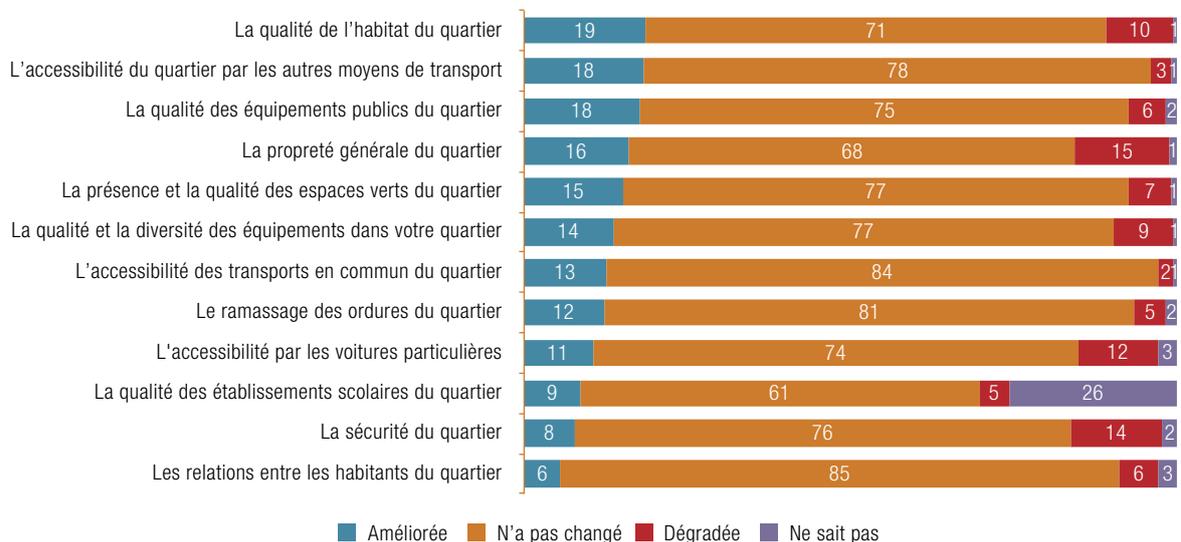
## Les habitants sont satisfaits des travaux dans le quartier mais estiment que leurs conditions de vie n'ont pas changé au cours des douze derniers mois

Lorsque les travaux dans leur quartier ont été achevés, qu'ils aient ou non été réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine, sept ménages sur dix se déclarent plutôt (49 %) ou tout à fait (21 %) satisfaits. Pour autant, les habitants concernés déclarent en grande majorité que ces travaux n'ont pas fait évoluer les conditions de vie dans leur quartier au cours des douze derniers mois (**graphique 2**). L'effet le plus bénéfique de ces travaux concernerait la qualité de l'habitat dans le quartier (19 % d'avis d'évolution positive), l'accessibilité du quartier par

les autres moyens de transport que les voitures particulières ou les transports en commun (18 %), la qualité des équipements publics du quartier (18 %), la propreté générale du quartier (16 %), la présence et la qualité des espaces verts dans le quartier. Les habitants sont les plus critiques vis-à-vis de la propreté du quartier (15 % de situations dégradées), de la sécurité (14 %), de l'accessibilité par les voitures particulières (12 %). Ces points de mécontentement semblent corrélés aux nuisances liées à la conduite de ces travaux (saleté, accessibilité...)

### Graphique 2

Opinion sur l'évolution dans le quartier au cours des douze derniers mois après achèvement des travaux (en %)



Source: Enquête PPV 2011.  
 Traitement: Onzus.

## Trois fois plus de ménages perçoivent une amélioration des conditions de vie en Zus conventionnées

La majorité des ménages (72 %) considèrent que leurs conditions de vie depuis un an restent inchangées, 10 % perçoivent une amélioration et 18 % une dégradation (**graphique 3**). Le fait de percevoir une amélioration des conditions de vie est indépendant de la réputation du quartier, au contraire du fait de percevoir une dégradation.

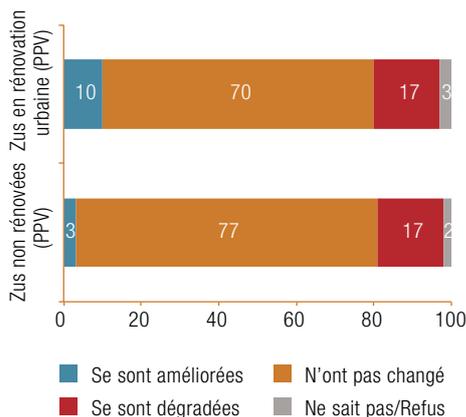
Les ménages sont trois fois plus nombreux (10 %) dans les Zus en rénovation urbaine à percevoir une amélioration que dans les autres Zus (3 %). Le taux de perception d'une amélioration atteint même 15 % en ne prenant en compte que les ménages ayant constaté des travaux dans leur quartier (dans les Zus conventionnées Anru), et 18 % si l'on se res-

treint encore à ceux pour qui les travaux constatés sont liés à l'Anru. Cependant, on observe de très fortes variations d'un quartier à l'autre en fonction des moyens investis au titre du PNRU. On peut aussi bien observer une perception d'amélioration élevée (jusqu'à 35 %) pour certaines Zus ayant un Programme de rénovation urbaine (PRU) d'ampleur limitée, qu'un point de vue plus mitigé dans d'autres Zus ayant pourtant un PRU très conséquent. Cette analyse diffère de l'enquête de l'institut CSA menée pour l'Anru en 2011 (**graphique 4**) qui établissait que 51 % des ménages en Zus bénéficiant d'une convention avec l'Anru appréciaient une évolution positive de la vie dans le quartier depuis

quelques années, contre 41 % qui trouvaient qu'elle avait évolué plutôt en mal. Cela tient certainement à la formulation différente des questions dans les deux enquêtes : d'une part, l'enquête PPV ne s'intéresse qu'aux douze derniers mois tandis que l'enquête CSA-Anru prenait en compte plusieurs années dans

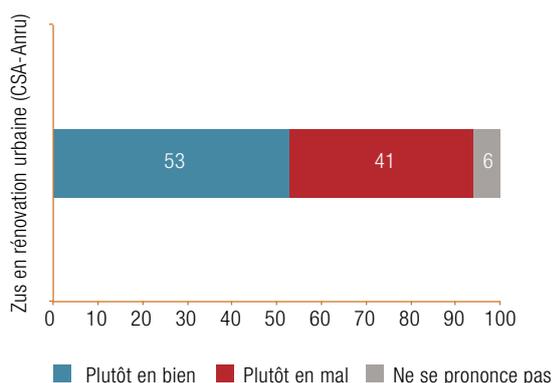
l'énoncé de la question ; d'autre part, l'enquête PPV propose aux habitants la réponse « les conditions de vie n'ont pas changé » tandis que l'enquête CSA-Anru les menait à choisir entre les modalités « plutôt en bien » ou « plutôt en mal » – la modalité « n'a pas changé » ne leur étant pas proposée.

**Graphique 3**  
**Depuis douze mois, pensez-vous que les conditions de vie au niveau de votre quartier ?**  
**Première vague de l'enquête PPV 2011 (en %)**



Source: Enquête PPV 2011.  
 Champ: Ménages vivant dans une Zus en rénovation urbaine ou non.  
 Traitement: Onzus.

**Graphique 4**  
**Avez-vous le sentiment que, depuis quelques années, la vie dans votre quartier a évolué plutôt en bien ou plutôt en mal ? CSA-Anru 2011 (en %)**



Source: Etude de l'institut CSA pour l'Anru (2011).  
 Champ: Ménages vivant dans une Zus en rénovation urbaine.  
 Traitement: CSA.

## 85 % des ménages déclarent n'avoir pas été consultés dans le cadre des travaux menés dans leur quartier, alors que la moitié d'entre eux aurait souhaité l'être

Parmi les ménages ayant eu connaissance de travaux dans leur quartier au cours des douze derniers mois, 58 % estiment avoir été plutôt bien (31 %) ou très bien (27 %) informés du déroulement de ces travaux. En termes de concertation avec les habitants dans le cadre de la rénovation urbaine, les ménages

ne sont plus que 15 % à estimer que leur avis a été demandé, et 8 % à considérer que leur avis a été plutôt ou très bien pris en compte. Parmi ceux à qui l'avis n'a pas été demandé, ils étaient 51 % qui auraient tout à fait (21 %) ou plutôt (30 %) souhaité voir leur avis pris en compte (graphique 5).

**Graphique 5**  
**Les ménages ayant eu connaissance de travaux dans leur quartier (en %)**



Source: Enquête PPV 2011.  
 Champ: Ménages ayant signalé des travaux dans la Zus.  
 Traitement: Onzus.

## Percevoir une amélioration de la situation du quartier dépend des caractéristiques du quartier, de la connaissance du projet de rénovation et du montant des investissements en rénovation urbaine

Une analyse économétrique a été menée afin d'étudier les déterminants de la perception de l'amélioration des conditions de vie par les ménages (**encadré Une analyse économétrique de la perception de l'amélioration des conditions de vie**). En premier lieu, cette perception apparaît fortement corrélée avec l'importance des travaux réalisés : 1 000 € par habitant d'une Zus permettent une augmentation de 9 % de la part des ménages percevant une amélioration des conditions de vie sur l'année écoulée et 13 % si l'on se limite aux ménages ayant remarqué des travaux dans leur quartier. Un investissement plus élevé de 5 000 € par habitant augmente de 50 % les chances des ménages de percevoir une amélioration, et de 80 % pour les ménages ayant remarqué des travaux dans leur quartier.

L'ancienneté dans le quartier a des effets plus complexes à analyser. Elle permet *a priori* pour les ménages d'avoir une vision plus positive des évolutions de leur quartier. Cependant, au-delà de 35 ans passés dans le quartier, chaque année supplémentaire a un effet négatif pour la perception des évolutions. A titre de comparaison, un ménage installé depuis vingt ans dans son quartier aura près de cinq fois plus de chances de considérer que celui-ci a évolué positivement sur l'année passée qu'un

arrivant récent, tandis qu'un ménage installé depuis cinquante ans aura 25 % de chances en moins qu'un ménage installé depuis trente ans de voir cette évolution en tant qu'amélioration.

Pour ce qui est de la situation économique du quartier, on relèvera que la situation est bien plus susceptible d'être perçue comme en amélioration dans les quartiers pauvres, puis, dans une moindre mesure, dans les quartiers présentant une forte population d'origine étrangère que dans les autres quartiers, dont la population est plus âgée et les revenus plus élevés.

Si l'on s'intéresse au type de convention, on observe un effet positif sur l'opinion sur le quartier uniquement pour les conventions où la dominante est la déconcentration du parc social avec forte reconstruction hors site. Ce résultat s'explique dans la mesure où il s'agit du type de convention où les travaux sont les plus importants. Ces opérations modifient en profondeur l'habitat avec pour conséquence une part plus importante des ménages qui sont témoins directement de la rénovation urbaine. Enfin, pour ce qui est du contexte urbain dans lequel s'inscrit chaque Zus, ce sont les ménages résidant dans des quartiers appartenant à une agglomération de petite taille qui sont le plus susceptibles de percevoir une évolution positive des conditions de vie.

### Une analyse économétrique de la perception de l'amélioration des conditions de vie

Une régression logistique a permis d'étudier les déterminants de la perception de l'amélioration des conditions de vie par les ménages : quelles caractéristiques distinguent les ménages en Zus percevant une amélioration des conditions de vie des autres ? Peut-on tenter de « reconstruire » synthétiquement et *a posteriori* les éléments influençant la perception du quartier à partir de données statistiques décrivant (de façon éventuellement rudimentaire) la situation de ces quartiers et la situation du ménage ?

Dans notre analyse, différentes dimensions peuvent jouer sur la perception du quartier par les ménages : les caractéristiques du ménage mais également celles du quartier.

#### → Variables caractéristiques du ménage

Des variables relatives aux ménages telles que le nombre de personnes présentes dans le logement, le type de logement ou leur statut d'occupation n'apparaissent pas significatives dans le modèle.

Par contre, un revenu par unité de consommation ou une ancienneté conduisent en général à une meilleure perception de l'amélioration des conditions de vie dans le quartier.

#### → Variables caractéristiques du quartier

La principale difficulté pour analyser les liens entre la rénovation urbaine et la perception des conditions de vie en Zus consiste à dégager ce qui tient aux caractéristiques propres du quartier et ce qui tient aux opérations de rénovation urbaine déployées. Or, les situations socio-économiques sont différentes d'une Zus à l'autre. Afin de prendre en compte au mieux ces contextes différents, nous nous sommes appuyés sur des typologies des quartiers et conventions permettant ainsi de tenir compte des effets propres à ceux-ci, (étude « Typologie des programmes du PNRU » réalisée en 2009 par C. Noyé et N. Palao pour l'Anru). Ces typologies ont porté sur trois objets : le contexte pour qualifier le type d'agglomération urbaine dans laquelle se situe la Zus, le quartier lui-

**(suite)**

même, et enfin le type de programme développé dans le cadre des conventions signées avec l'Anru.

- **Typologie contexte** : qui différencie les agglomérations urbaines de moins de 500 000 habitants des autres plus peuplées.
- **Typologie quartiers** : trois ensembles de quartiers sont pris en compte. Ce sont les Zus dont les revenus sont les plus faibles (regroupant les deux catégories aux revenus plus faibles de la typologie initiale en raison d'un manque d'effectifs dans chaque catégorie), les Zus aux revenus moyens composées d'une population plus âgée qu'ailleurs et de ménages plus petits, et finalement les Zus aux revenus moyens avec une part plus importante de population étrangère.
- **Typologie conventions** : les conventions liées à des quartiers anciens ou à dominante de logements privés sont classées à part, et ensuite la distinction est faite entre les projets dont la dominante est l'amélioration du cadre

de vie, la résidentialisation et la réhabilitation, et ceux dont la dominante est le renouvellement ou la déconcentration du parc social par la démolition et la reconstruction. Ce dernier ensemble est lui-même séparé en deux en fonction de l'intensité de la diversification, selon que la reconstruction se fasse sur site ou hors site.

De plus, le lien entre montant investi dans la rénovation urbaine et la perception du quartier a également été étudié. Ainsi, nous calculons une somme engagée par habitant en 2010 dans les PRU des Zus conventionnées, qui permet de mesurer l'intensité de la rénovation urbaine rapportée à la taille des Zus. Cette somme varie de 300 € à 27 000 € par habitant pour les Zus apparaissant dans l'enquête PPV, avec une moyenne de 5 900 € dépensés par habitant et une médiane à 4 300 € par habitant. Sur l'ensemble des Zus, la moyenne est plus élevée, située autour de 9 300 € par habitant, tandis que la médiane est à 5 700 € par habitant.

**Tableau 1****Les déterminants de la perception d'une amélioration des conditions de vie sur l'année écoulée**

	Ensemble des ménages	Ménages témoins de la rénovation urbaine
<b>Variabiles individuelles</b>		
800 euros supplémentaires de revenu par unité de consommation du ménage	NS	1,37** (1,11 - 1,69)
Ancienneté dans le quartier (en années)	Effet non linéaire	Effet non linéaire
<b>Données contextuelles au quartier</b>		
1 000 euros engagés par habitant en rénovation urbaine (en 2010)	1,09*** (1,05 - 1,13)	1,13*** (1,10 - 1,16)
5 000 euros engagés par habitant en rénovation urbaine (en 2010)	1,51*** (1,25 - 1,82)	1,81*** (1,58 - 2,07)
Quartier aux revenus plus faibles (typologie quartiers)	5,58*** (2,75 - 11,31)	7,80*** (3,59 - 16,95)
Quartier avec population étrangère plus élevée (typologie quartiers)	3,75** (1,47 - 9,53)	4,26** (1,47 - 12,35)
Quartier vieillissant aux ménages de taille plus réduite (typologie quartier)	Référence	
Convention Anru avec dominante de réhabilitation/résidentialisation (typologie PRU)	NS	3,59* (1,16 - 11,16)
Convention Anru avec forte reconstruction hors site (typologie PRU)	5,18*** (2,17 - 12,36)	NS
Absence de convention Anru (typologie PRU)	Référence	
<b>Données contextuelles à l'agglomération</b>		
Agglomération de moins de 500 000 habitants (typologie contexte)	NS	4,88*** (2,34 - 10,15)
Agglomération de plus de 500 000 habitants (typologie contexte)	Référence	

Source : Enquête PPV 2011, Base Agora, données INSEE.

Champ : Ensemble des ménages d'une part, ensemble des ménages ayant remarqué des travaux dans leur quartier qui leur semblent liés à l'Anru d'autre part, sur l'ensemble des Zus des agglomérations de plus de 10 000 habitants.

Traitement : Onzus.

Lecture : \*\*\* indiquent que le résultat est significatif à un seuil inférieur à 1 % ; \*\* indiquent une significativité au seuil de 1 %, \* une significativité au seuil de 5 %.

→ Le tableau présente les odd-ratios normalisés associés à une augmentation d'un écart-type de la variable, ainsi que leurs intervalles de confiance à 95 % (en dessous).

## Score de satisfaction : création d'un indicateur de la satisfaction vis-à-vis des conditions de vie en Zus

L'enquête PPV ne demande pas aux ménages une mesure directe de leur satisfaction vis-à-vis du quartier mais s'intéresse plutôt à leur opinion concernant différents critères relatifs aux conditions de vie dans le quartier (**tableau 2**). Nous avons donc construit un indicateur se basant sur ces quinze critères en leur affectant à chacun un poids correspondant à leur efficacité à traduire l'hétérogénéité des réponses faites par les ménages. (Il s'agit des coordonnées sur le premier axe factoriel obtenu en réalisant une analyse des composantes principales sur le tableau des quinze variables).

Cet indicateur a ensuite été centré afin de correspondre à une note sur dix de la satisfaction où le zéro correspond à la pire note obtenue par les ménages sondés et le dix à la meilleure note.

La propreté du quartier, la qualité des équipements publics, l'entretien des espaces verts ou la sécurité sont les critères qui pèsent le plus sur la valeur de ce score de satisfaction, devant la qualité de l'habitat, les relations entre habitants et la qualité de l'air. La proximité du centre-ville, la qualité des écoles ou leur proximité ne jouent qu'un rôle assez faible dans la détermination du score.

**Tableau 2**  
Satisfaction des ménages des Zus vis-à-vis de critères liés à leurs conditions de vie (en %)

Question	Pas du tout satisfait	Plutôt pas satisfait	Plutôt satisfait	Tout à fait satisfait
Sécurité (risque de vol, d'agression)	19,3	25,1	46,3	8,4
Accessibilité par les voitures particulières	16,8	17,9	43,3	18,4
Dangers de la circulation routière	16,4	31,9	42,7	7,9
Propreté générale des espaces extérieurs	14,8	25,3	45,0	14,6
Présence et qualité des espaces verts	10,2	17,5	49,1	16,2
Qualité des équipements publics	9,4	15,2	57,0	16,4
Qualité de l'habitat	9,1	16,3	57,2	16,7
Qualité de l'air	8,6	20,2	55,7	14,5
Relations entre les habitants	6,2	13,0	54,1	18,5
Qualité et diversité des commerces et services	5,4	15,2	53,3	23,7
Qualité des établissements scolaires	4,3	7,2	38,8	13,1
Ramassage des ordures	3,8	7,6	52,0	36,4
Accessibilité par les transports en commun	3,1	5,5	36,2	52,3
Proximité des établissements scolaires	1,9	1,6	42,5	39,6
Proximité par rapport au centre-ville	1,6	3,8	30,2	64,0

Source : Enquête PPV 2011.

Champ : Ménages vivant en Zus.

Traitement : Onzus.

# Qualité de vie ressentie, motivation et rapport à l'école des enfants des quartiers prioritaires

Pascal Bressoux (Université Pierre-Mendès France de Grenoble)  
Axelle Charpentier (IPP-Ecole d'économie de Paris)  
Marc Gurgand (CNRS-Ecole d'économie de Paris)  
Nina Guyon (Université nationale de Singapour [NUS])

**A l'automne 2012, une enquête de grande ampleur a été administrée auprès d'un échantillon d'enfants de primaire de zones prioritaires de la politique de la ville ou de l'éducation nationale, de leurs parents et de leurs enseignants. Cette publication décrit la situation de ces enfants dans des dimensions plus larges que les seules compétences scolaires et habituellement peu documentées, telles que la motivation scolaire des enfants, leur sentiment de compétence, leur qualité de vie et leur rapport à l'école.**

Dans le cadre d'un programme de recherche sur les Programmes de réussite éducative (PRE) initié par l'Onzus et mené en collaboration avec le ministère de la Ville et le ministère de l'Éducation nationale, l'Institut des politiques publiques (IPP) réalise un ensemble d'enquêtes concernant les enfants des écoles de territoires prioritaires de la politique de la ville et leur prise en charge par les PRE. L'objectif à terme est de mesurer l'impact de ce dispositif sur le devenir des enfants, en comparant l'évolution de la situation des enfants sous les dimensions cognitives et conatives selon qu'ils sont pris en charge ou non par un PRE. Ce texte fait état de l'enquête initiale menée à l'automne 2012. Cette enquête sera bientôt complétée par un recensement des enfants de l'échantillon pris en charge par les PRE et par une enquête semblable qui sera effectuée au printemps 2014, soit un an et demi plus tard.

L'enquête initiale a été administrée auprès d'enfants de CE1 et de CM1, de leurs parents et de leurs enseignants<sup>1</sup>. L'échantillon est constitué d'écoles élémentaires partenaires d'une trentaine de PRE, ainsi que d'un groupe d'écoles « témoin » choisies dans des territoires comparables<sup>2</sup>. La **carte 1** identifie les 389 écoles ayant participé à l'enquête initiale. L'échantillon n'est pas strictement représentatif, mais il reflète la structure de la géographie prioritaire dans le Nord, la région parisienne et l'Est, ainsi que dans la région lyonnaise et le Sud-Est. Ces écoles accueillent 30 922 élèves de CE1 et CM1 en 2012 dans les classes interrogées : 80 % d'entre eux ont pu être interrogés et 73 % des parents ont

retourné le questionnaire qui leur était adressé. L'étude se distingue par un support d'enquête innovant mobilisant des outils d'auto-évaluation de la qualité de vie, de l'estime de soi et de la motivation scolaire par les jeunes enfants, testés sur le terrain et validés scientifiquement par la littérature psychométrique<sup>3</sup>. L'enquête mesure également les compétences des élèves en français et mathématiques<sup>4</sup>, et interroge les enseignants sur les comportements et les compétences des élèves, ainsi que sur les relations avec les parents. Les parents sont interrogés sur leur accès aux services publics, leurs relations avec l'école et l'attitude de leur enfant vis-à-vis de l'école. Les données collectées permettent ainsi de décrire la situation des enfants et de leurs familles dans une approche plus large que les seules performances scolaires et de dresser un panorama de dimensions très peu connues : la qualité de vie exprimée par les enfants des quartiers des politiques de la ville, et leur rapport à l'école. Cette approche est d'autant plus intéressante que ces dimensions sont positivement mais assez faiblement corrélées aux compétences cognitives mesurées par les tests en français et en mathématiques<sup>5</sup>, lesquelles sont beaucoup mieux documentées. Cette présentation permet donc de faire ressortir et d'objectiver la diversité des dimensions dans lesquelles les difficultés des enfants peuvent s'exprimer. Une telle enquête permet d'enrichir la réflexion sur les problèmes non strictement scolaires à l'école et la collaboration entre les enseignants et les autres professionnels de l'enfance.

1. L'enquête a été réalisée avec l'appui logistique du bureau de l'évaluation des actions éducatives et des expérimentations de la DEPP.

2. Nous ne distinguerons pas ici les écoles partenaires d'un PRE des écoles « témoin ».

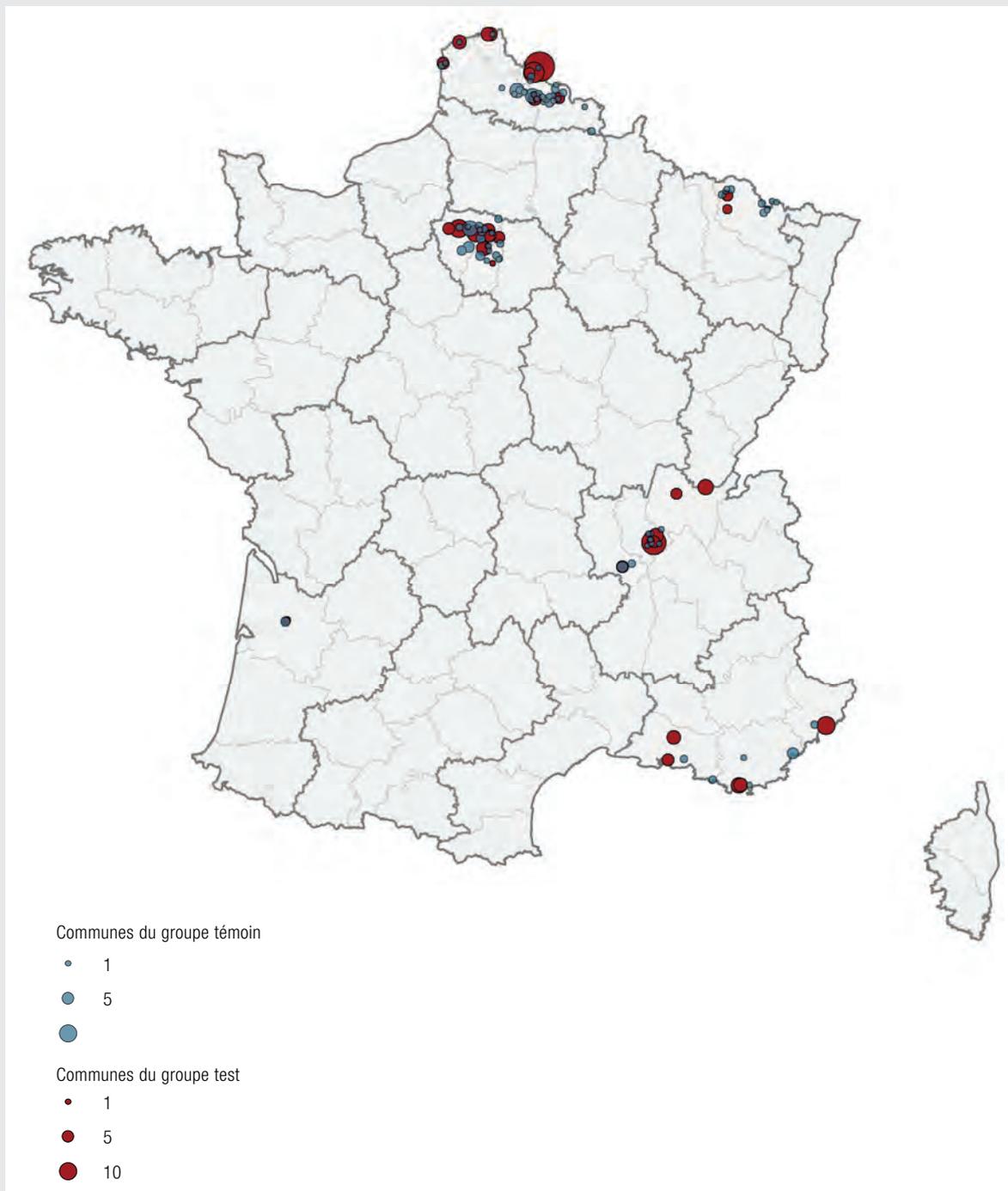
3. Chaque école ayant participé à l'enquête initiale a bénéficié en juin dernier d'une restitution sur les mesures de qualité de vie, d'estime de soi et motivation scolaire de leurs élèves, agrégées par niveau scolaire.

4. Les tests ont été conçus en collaboration avec la DEPP.

5. Cela est vrai dans nos données et est également établi par la littérature internationale.

**Carte 1**

**Nombre d'écoles répondantes dans les communes des groupes test et témoin de l'échantillon**



**Source:** Enquête auprès d'un échantillon d'enfants de CE1 et CM1 des zones prioritaires de la politique de la ville ou de l'éducation nationale (IPP).  
**Champ:** 26079 enfants de CE1 et CM1.  
**Traitement:** Onzus.

## Motivation scolaire

Un premier questionnaire porte sur la motivation des enfants vis-à-vis de l'école<sup>6</sup>. La motivation, entendue comme les raisons pour lesquelles les individus s'engagent dans une activité, peut être intrinsèque ou extrinsèque. La motivation intrinsèque réfère au fait de se lancer dans une activité pour elle-même, c'est-à-dire pour le plaisir, la satisfaction ressentis à sa participation : par exemple ici « J'aime aller à l'école ». A cette question, environ 83 % des élèves répondent « toujours » ou « souvent », mais 17 % répondent « rarement » ou « jamais ».

La motivation extrinsèque réfère quant à elle au fait de se lancer dans une activité pour des raisons instrumentales. Ces raisons peuvent elles-mêmes être plus ou moins autodéterminées. L'échelle utilisée distingue donc deux types de motivation extrinsèque : la motivation identifiée et la motivation contrôlée. La motivation identifiée est (dans cette échelle) le type le plus autodéterminé de motivation extrinsèque ; elle renvoie au fait de reconnaître l'importance de se lancer dans une activité (par exemple « Aller à l'école va me permettre d'apprendre beaucoup de choses utiles »). La motivation contrôlée renvoie au fait de se lancer dans une activité pour obtenir une récompense ou éviter une punition (par exemple « Je vais à l'école pour avoir des récompenses »), ou bien renvoie à des comportements réalisés sous une pression interne telle que la culpabilité (par exemple « Je vais à l'école pour faire plaisir à mes parents ou à mon enseignant »).

En agrégeant les réponses à plusieurs questions de la même nature que les énoncés cités en exemple, nous pouvons ensuite construire une grille d'indicateurs balayant les différentes dimensions de la moti-

vation. En pratique, les élèves devaient répondre aux questions en choisissant parmi les réponses « toujours », « souvent », « rarement » ou « jamais », auxquelles ont été respectivement attribués les scores 4, 3, 2 et 1. Nous avons construit un score qui varie d'un maximum de 4 (l'élève a répondu « toujours » aux trois items) à un minimum de 1 (l'élève a répondu « jamais » aux trois items). Au CE1, le score moyen de motivation contrôlée est de 2,99, celui de motivation identifiée est de 3,72 et celui de motivation intrinsèque est de 3,33. Au CM1, le score moyen de motivation contrôlée est de 2,41, celui de motivation identifiée est de 3,79 et celui de motivation intrinsèque est de 3,23. Une différence est notable entre les CE1 et les CM1 : la motivation contrôlée est un peu moins élevée chez ces derniers. On observe donc plutôt une baisse des formes non autodéterminées de la motivation entre le CE1 et le CM1. En revanche, on ne relève pas de baisse des formes autodéterminées de la motivation pour l'école (ce qu'on observe en revanche classiquement dans la littérature portant sur les années de collège).

Bien que les élèves ressentent plusieurs types de raisons plus ou moins autodéterminées d'aller à l'école, les plus fréquemment évoquées sont celles qui relèvent d'une motivation pour l'école de type identifié. Les élèves ont donc très fréquemment (la plupart invoquent « toujours ») tendance à endosser l'importance de l'école. La motivation intrinsèque est elle aussi à un niveau relativement élevé, montrant que les élèves déclarent souvent aller à l'école pour le plaisir qu'elle leur procure. Ces réponses sont conformes à ce qu'on observe en général dans la littérature sur le sujet chez de jeunes élèves (Leroy *et al.* 2013).

## Sentiment de compétence

L'un des facteurs souvent considéré comme lié à la motivation et aux performances scolaires est l'évaluation que les individus portent sur eux-mêmes. Cette évaluation de soi prend des dénominations différentes selon les travaux (estime de soi, sentiment de compétence, etc.). Nous avons porté notre attention dans cette étude sur le sentiment de compétence des élèves dans trois domaines particuliers : le domaine scolaire (se sentir plus ou moins bon à l'école), le domaine social (se sentir plus ou moins populaire, avec plus ou moins de facilité pour se faire des

amis, etc.) et le domaine comportemental (se percevoir comme quelqu'un qui se conduit plus ou moins bien, avec une plus ou moins bonne capacité d'auto-contrôle, etc.)<sup>7</sup>. Dans chacun de ces domaines, un score est construit en cumulant plusieurs questions relatives au domaine, ce score variant de 1 (faible degré de sentiment de compétence à tous les items de l'échelle) à 5 (fort degré de sentiment de compétence à tous les items de l'échelle).

Les scores moyens pour chacun des domaines et pour chaque niveau de classe (CE1 et CM1) sont

6. Il est adapté de Guay *et al.* (2010).

7. Nous avons utilisé une adaptation de l'échelle de Pierrehumbert *et al.* (1987) qui est elle-même une traduction de l'échelle SPP (self-perception-profile) de Harter (1982, 1983).

compris entre 3,69 et 3,94, et donc plutôt proches de 5 que de 1 (**tableau 1**). Cela témoigne d'une perception de compétence relativement bonne en moyenne dans les différents domaines. Entre les élèves de CE1 et ceux de CM1, la seule différence notable concerne un sentiment de compétence scolaire légèrement plus faible chez les derniers. Cette baisse – minime – est typique du dévelop-

pement des enfants, qui adoptent en grandissant des connaissances sur eux-mêmes de plus en plus réalistes (tendant à séparer un soi réel d'un soi idéal) et ce d'autant plus que le domaine d'évaluation de soi relève d'un milieu social, en l'occurrence l'école, qui est fortement évaluatif et envoie en permanence des informations aux élèves sur leur niveau de performances.

**Tableau 1**  
Scores de sentiment de compétence selon le niveau scolaire

Sentiment de compétence	CE1	CM1
Comportemental	3,72	3,70
Social	3,89	3,89
Scolaire	3,94	3,69

**Source :** Enquête auprès d'un échantillon d'enfants de CE1 et CM1 des zones prioritaires de la politique de la ville ou de l'éducation nationale (IPP).

**Champ :** 26079 enfants de CE1 et CM1.

**Traitement :** Institut des politiques publiques.

**Note de lecture :** Les indices sont compris entre 1 (situation la plus défavorable) et 5 (situation la plus favorable).

## Qualité de vie exprimée

Une dernière mesure porte sur la qualité de vie ressentie par les enfants. L'échelle utilisée vise à capturer la perception individuelle du bien-être envisagé à travers le degré de satisfaction des personnes dans différents domaines de leur vie<sup>8</sup>. Elle distingue quatre domaines : la vie familiale (par exemple « J'aime parler avec mes parents »), la santé physique et psychique (« J'ai mal au ventre ou à la tête »), la vie sociale (« J'aime jouer avec d'autres enfants ») et la vie scolaire (« J'ai peur des contrôles et des évaluations »). A nouveau, les enfants répondaient selon cinq modalités, de « toujours » à « jamais » ou de « tout à fait d'accord » à « pas du tout d'accord », selon les formulations. Dans chaque domaine, l'indice varie de 1 à 5, où 1 correspond aux réponses les plus négatives à toutes les questions du domaine (situation qui ne se produit jamais) et 5 aux réponses les plus positives à toutes les questions.

Le **graphique 1** fait apparaître que la plupart des enfants présentent une perception assez positive de leur qualité de vie dans les différentes dimensions, une grande majorité des scores étant située au-dessus de la position centrale (à savoir un indice de 3). Cependant, il existe une minorité d'enfants qui expriment des perceptions en moyenne plutôt négatives. Cette proportion est faible dans la dimension sociale, elle représente 10 % dans la dimension scolaire et 20 % dans la dimension familiale (qui reflète principalement les cas de mésentente avec la fratrie et la propension à se faire gronder par les parents). Mais elle atteint presque 45 % dans la dimension de santé physique et psychique : cela reflète la fré-

quence des réponses « toujours » ou « souvent » aux questions telles que « Je me réveille la nuit », « J'ai mal au ventre ou à la tête » ou « Je m'ennuie ».

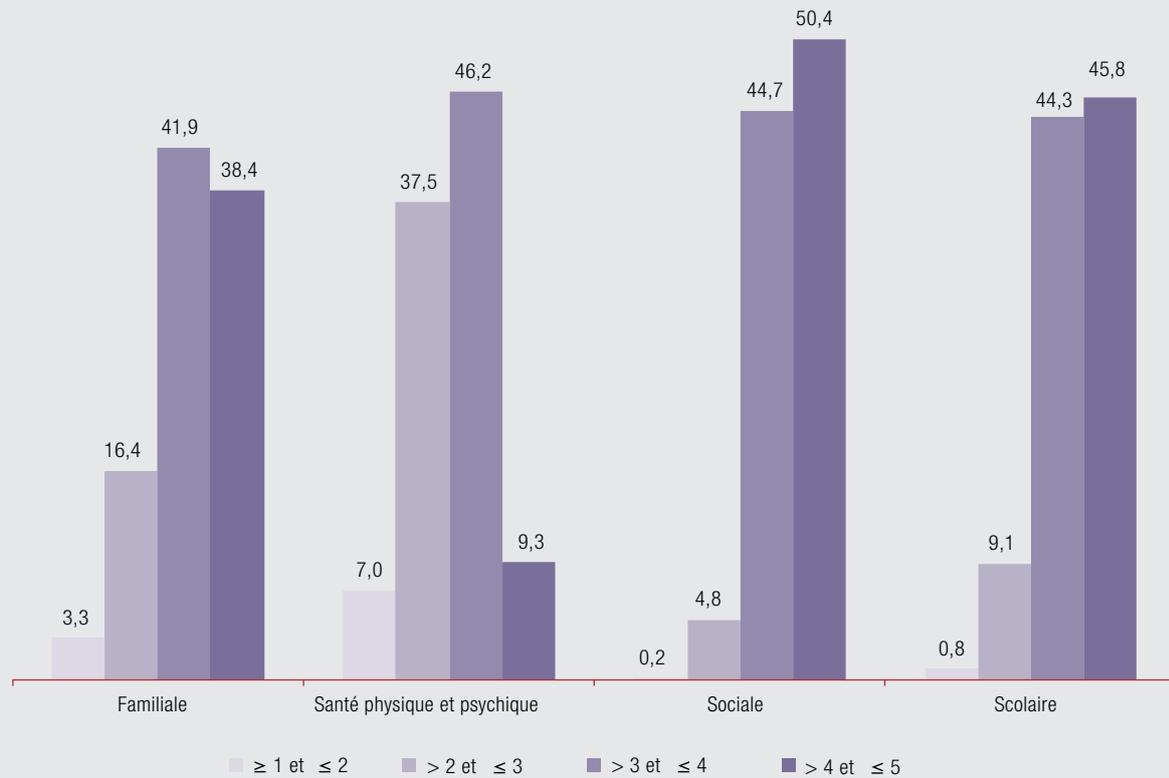
Il est important de noter que la qualité de vie scolaire est, plus que les autres dimensions, corrélée avec le niveau scolaire que nous avons mesuré en français et en mathématiques. Si par exemple, nous comparons les notes obtenues aux tests par la moitié des élèves qui expriment la meilleure qualité de vie scolaire et par la moitié de ceux qui expriment la plus faible qualité de vie scolaire, la note moyenne passe de 71/100 à 62/100 en français et de 79/100 à 73/100 en mathématiques (ce qui représente, dans ces données, une différence d'environ 40 % d'un écart-type). Cependant, les résultats scolaires ainsi mesurés n'expliquent que 7 % de la variance de la qualité de vie scolaire : on mesure donc avec cette variable largement autre chose que la seule réussite et, de fait, cette variable est très corrélée avec les formes de motivation scolaire et d'estime de soi.

On retrouve ces déterminants lorsqu'on demande aux parents, de façon plus factuelle, s'il arrive que l'enfant n'ait pas envie d'aller à l'école. Les parents répondent plus souvent « oui souvent » ou « oui de temps en temps » (ce qui concerne 19 % des enfants de notre échantillon) lorsque les enfants sont plus faibles scolairement, mais aussi lorsqu'ils expriment une plus mauvaise qualité de vie scolaire, une plus faible motivation intrinsèque et une plus forte motivation contrôlée, c'est-à-dire la plus instrumentale des formes de motivation.

8. L'échelle est adaptée de Gayral-Taminh *et al.* (2005). Nous remercions les auteurs qui nous ont transmis le questionnaire et les vignettes qui facilitent la compréhension des questions par les enfants.

**Graphique 1**

Répartition des élèves selon leur indice sur les différentes échelles de qualité de vie (en %)



**Source:** Enquête auprès d'un échantillon d'enfants de CE1 et CM1 des zones prioritaires de la politique de la ville ou de l'éducation nationale (IPP).  
**Champ:** 26 079 enfants de CE1 et CM1.  
**Traitement:** Institut des politiques publiques.  
**Note de lecture:** Les indices sont compris entre 1 (situation la plus défavorable) et 5 (situation la plus favorable).

### Différences de genre

Le **tableau 2** montre que les filles et les garçons expriment des situations différentes (les écarts présentés dans ce tableau sont statistiquement significatifs lorsqu'ils sont accompagnés d'étoiles).

**Tableau 2**  
 Motivation scolaire, sentiment de compétence et qualité de vie selon le genre

		Moyenne garçons	Situation des filles par rapport aux garçons
<b>Motivation</b> (score variant de 1 à 4)	Intrinsèque	3,160	+0,239**
	Identifiée	3,690	+0,134**
	Contrôlée	2,724	-0,028**
<b>Sentiment de compétence</b> (score variant de 1 à 5)	Comportemental	3,547	+0,336**
	Social	3,888	+0,002
	Scolaire	3,823	-0,001
<b>Qualité de vie</b> (score variant de 1 à 5)	Santé physique et psychique	3,227	-0,166**
	Sociale	4,000	+0,010
	Familiale	3,805	+0,104**
	Scolaire	3,860	+0,163**

**Source:** Enquête auprès d'un échantillon d'enfants de CE1 et CM1 des zones prioritaires de la politique de la ville ou de l'éducation nationale (IPP).  
**Champ:** 26 079 enfants de CE1 et CM1.  
**Traitement:** Institut des politiques publiques.  
**Note de lecture:** Les indices relatifs au sentiment de compétence et à la qualité de vie sont compris entre 1 (situation la plus défavorable) et 5 (situation la plus favorable). Ceux relatifs aux différents types de motivation varient de 1 à 4, un score de 4 caractérisant les enfants présentant le niveau le plus élevé de la motivation étudiée.  
**Lecture:** Le score de motivation intrinsèque moyen chez les garçons est de 3.160, et il est de 0.239 point plus élevé chez les filles (première ligne du tableau).

Les différences les plus marquées portent sur la motivation intrinsèque : les filles apprécient davantage l'école pour elle-même ; et sur le sentiment de compétence comportemental : elles perçoivent plus souvent qu'elles se conduisent bien. Elles expriment également une meilleure qualité de vie du point de vue scolaire mais moins de bien-être psychologique. Cette dernière différence est largement tirée par les

réponses à des questions telles que « J'ai mal au ventre ou à la tête », « Il m'arrive d'être triste » ou « J'ai des peurs ». Ces constats confirment l'idée bien établie dans la littérature internationale que les représentations sexuées sont déjà installées à l'école élémentaire. Il est notamment courant de trouver que les garçons se sentent moins forts dans le sentiment de compétence comportemental.

## Bénéfice potentiel d'une aide extérieure

Un objectif de cette étude est d'appréhender les difficultés qui ne sont pas de nature strictement scolaire, qui sont rarement mesurées sur de larges échantillons, et qui, tout en interférant avec la vie scolaire des enfants, relèvent d'une collaboration entre les enseignants et d'autres professionnels, telle qu'elle est mise en œuvre par les PRE. Dans cet esprit, nous avons demandé aux enseignants d'indiquer les enfants qui, selon eux, pourraient bénéficier d'une aide extérieure pour des difficultés excédant le seul cadre scolaire. La réponse est positive pour 27 % des élèves de l'échantillon. Ces élèves sont plus souvent des garçons (même à scores cognitifs et conatifs donnés) et plus souvent des enfants

moins bons scolairement. Ces enfants ont aussi des qualités de vie exprimées sociale, scolaire et psychologiques plus faibles, une plus faible estime de soi comportementale et une forme de motivation davantage contrôlée. Les enseignants avaient préalablement renseigné différentes dimensions de comportement et de compétences scolaires<sup>9</sup>. Les élèves qui d'après eux pourraient bénéficier d'une aide extérieure sont plus faibles dans presque toutes les dimensions indiquées, mais, de façon particulièrement marquée, ils s'intègrent moins bien parmi les autres élèves, ils ont un faible niveau général des apprentissages, et ils semblent insuffisamment suivis dans leur travail scolaire à la maison.

## Bibliographie

Gayral-Taminh, M., Matsuda, T., Bourdet-Loubère, S., Lauwers-Cances, V., Raynaud, J.-P. et Grandjean, H. (2005). « Auto-évaluation de la qualité de vie des enfants de 6 à 12 ans : construction et premières étapes de validation du KidIQoL, outil générique présenté sur ordinateur », *Santé publique*, 17, 167-177.

Guay, F., Chanal, J., Ratelle, C. F., Marsh, H. W., Larose, S. et Boivin, M. (2010). « Intrinsic, identified, and controlled types of motivation for school subjects in young elementary school children », *British Journal of Educational Psychology*, 80, 711 – 735.

Guimard, Ph., Cosnefroy, O. et Florin, A. (2007). « Evaluation des comportements et des compétences scolaires par les enseignants et prédiction des performances et des parcours à l'école élémentaire et au collège », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 36/2.

Harter, S. (1982). « The perceived competence scale for children », *Child development*, 53, 87-97.

Harter, S. (1983). *Supplementary description of the self perception profile for children, revision of the perceived competence scale for children*, Document non publié : University of Denver.

Leroy, N., Bressoux, P., Sarrazin, P. et Trouilloud, D. (2013). « Un modèle sociocognitif des apprentissages scolaires : style motivationnel de l'enseignant, soutien perçu des élèves et processus motivationnels », *Revue Française de Pédagogie*, 182, 71-92.

Pierrehumbert, B., Plancherel, B. et Jankech-Caretta, C. (1987). « Image de soi et perception des compétences propres chez l'enfant », *Revue de Psychologie Appliquée*, 37 (4), 359-377.

9. Dans une grille simplifiée de Guimard et al. (2007).



# La mise en œuvre de la politique de la ville

Etat d'avancement du programme national de rénovation urbaine p. 183

Intercommunalité et politique de la ville p. 197

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale en 2013 p. 213

Présentation des enquêtes de suivi sur les principaux programmes de l'Acsé p. 215

Les cofinancements des actions dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) p. 219



# Etat d'avancement du programme national de rénovation urbaine

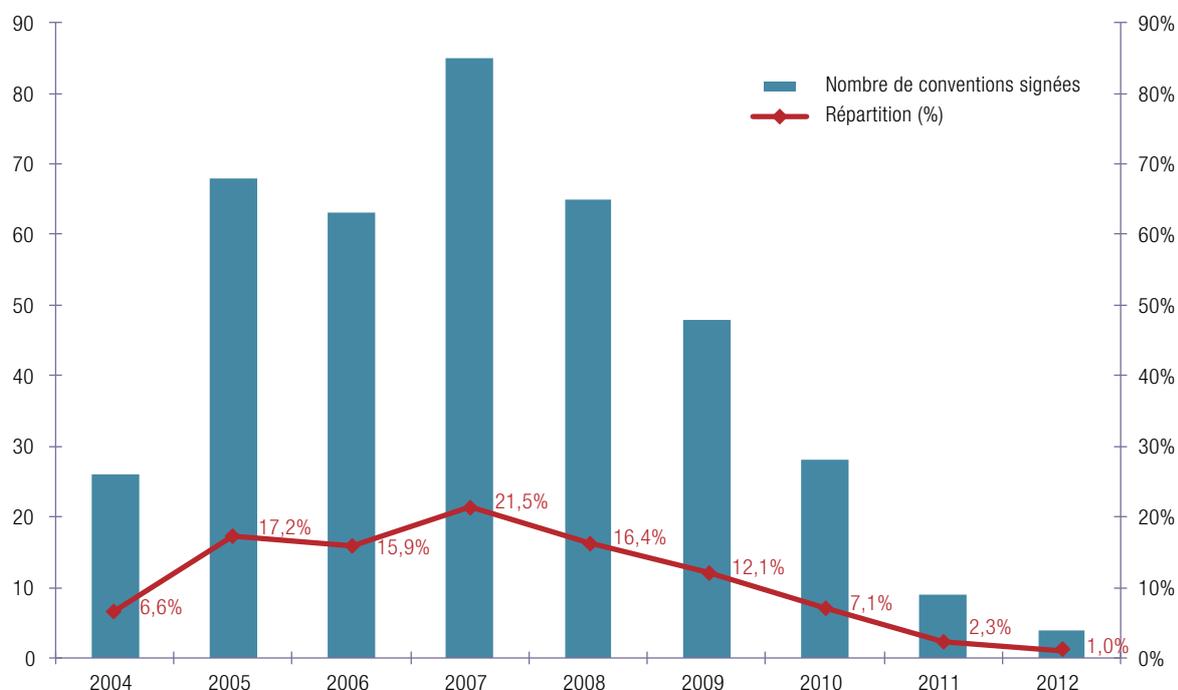
**Le montant total programmé dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU) s'élève à 45,0 milliards d'euros au 31 décembre 2012, dont 26 % subventionnés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru). A cette date, plus des trois quarts des subventions Anru sont engagées. On dénombre un total de 402 projets de rénovation urbaine (397 signés), relatifs à 594 quartiers, dont 428 Zus et 166 quartiers « article 6 ».**

## 397 conventions signées au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, on dénombre 402 conventions pluriannuelles entre l'Anru et les différents porteurs de projet, villes ou EPCI, dont 397 signées. Après une période de montée en charge, la signature des conventions de rénovation urbaine a connu un point haut en 2007 (**graphique 1**). Sur les 397 conventions signées au 31 décembre 2012, seules 26 l'ont été au cours de l'année 2004, et plus de 60 % après le 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'année 2007 marque d'ailleurs un pic, avec 85 conventions signées cette année-là. Depuis 2010, le nombre de conventions signées est marginal, avec neuf conventions signées

en 2011 et seulement quatre en 2012. En effet, en raison des délais d'engagements contractuels qui ne peuvent dépasser le 31 décembre 2013 et de l'arrivée quasiment à terme de la programmation des crédits, l'Anru a décidé d'interrompre le processus de contractualisation sur de nouveaux projets au-delà de décembre 2009, sauf décision particulière du conseil d'administration. Cette décision est en accord avec le caractère exceptionnel du PNRU, pensé pour se déployer sur un temps limité et doté d'une enveloppe financière importante mais circonscrite.

**Graphique 1**  
Nombre et répartition des conventions par année de signature



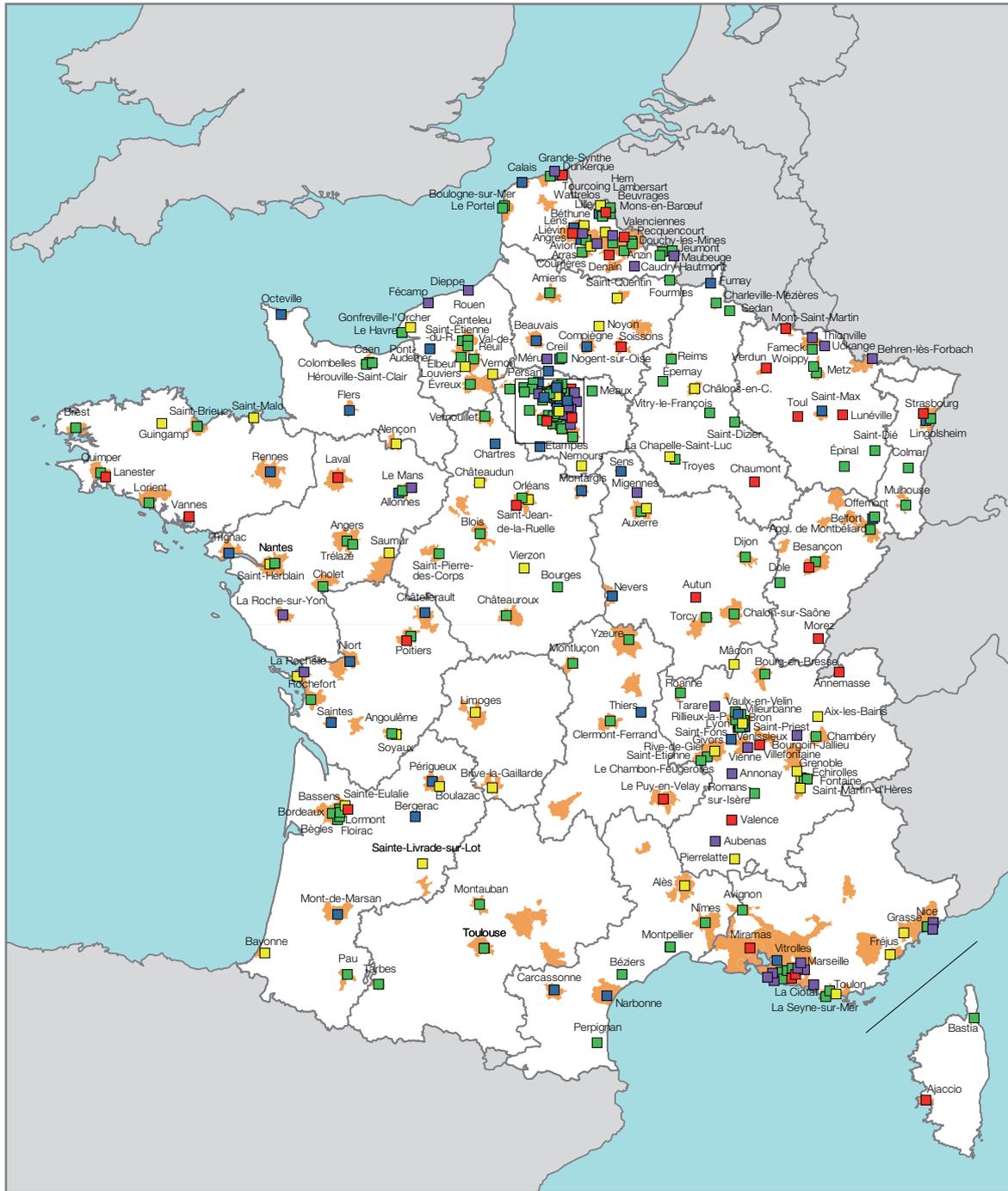
Source : Fichiers de programmation Agora au 31 décembre 2012.

Traitement : Onzus.

Champ : 397 conventions de rénovation urbaine signées, dont une où l'année de signature est manquante.

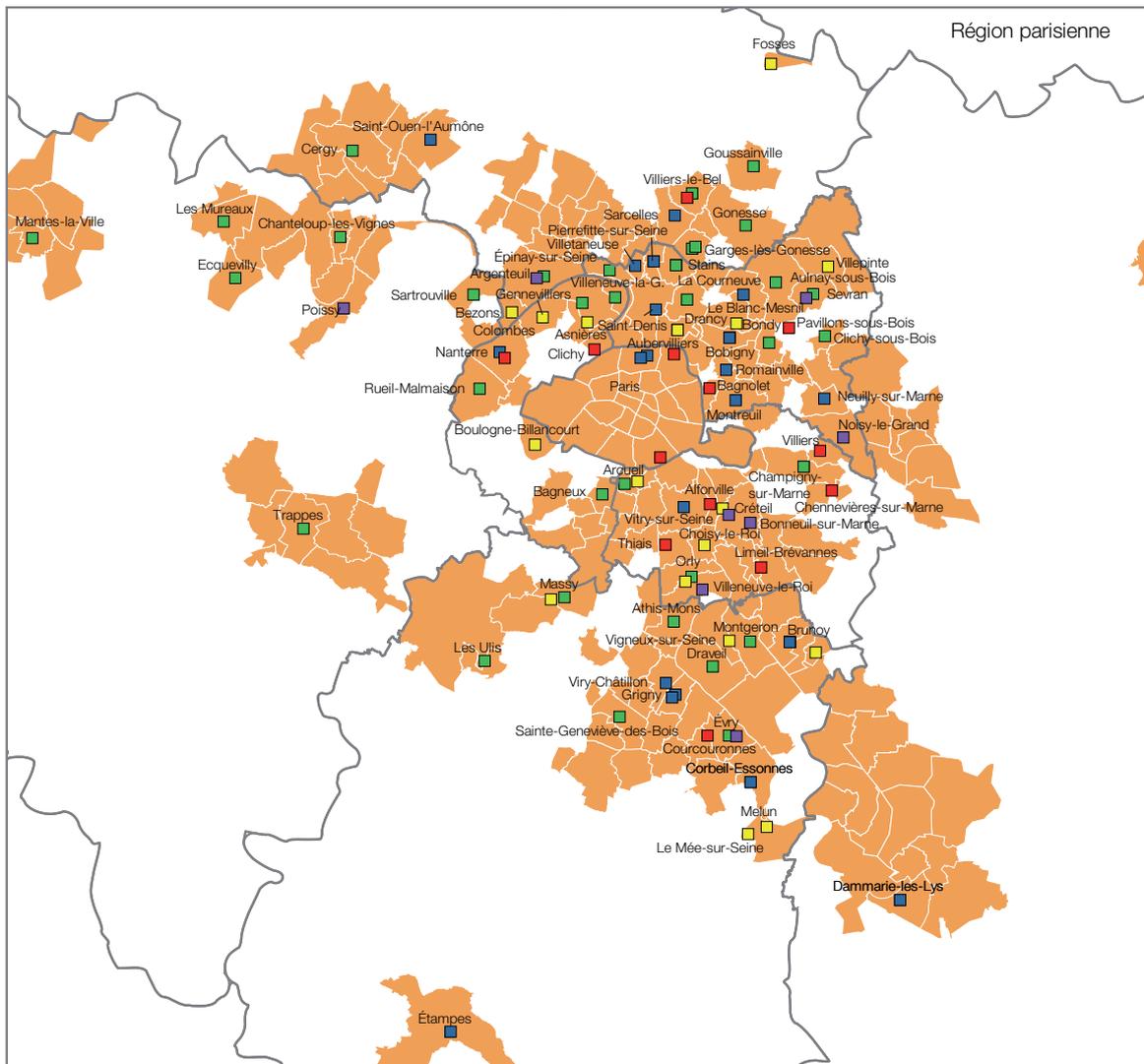
Lecture : 26 conventions de rénovation urbaine ont été signées en 2004 et représentent 6,6 % du total des conventions signées au 31 décembre 2012.

**Carte 1**  
**Conventions de rénovation urbaine par date de signature**



<p>Contrats urbains de cohésion sociale</p> <p><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: orange; border: 1px solid black;"></span> Communes ou EPCI signataires</p>	<p>Conventions signées au 25 octobre 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: darkblue; border: 1px solid black;"></span> 2010 à 2012</li> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: red; border: 1px solid black;"></span> 2009</li> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: yellow; border: 1px solid black;"></span> 2008</li> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: lightblue; border: 1px solid black;"></span> 2007</li> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: green; border: 1px solid black;"></span> 2004 à 2006</li> </ul>
--	--

Source: Fichiers de programmation Agora au 31 décembre 2012.  
 Traitement: Onzus.



Source: Fichiers de programmation Agora au 31 décembre 2012.  
 Traitement: Onzus.

## La base de données Agora

La base de données Agora est le système d'information financière du PNRU et contient des données de programmation et d'engagements renseignés pour chaque opération financière depuis 2004.

La programmation est issue de l'agrégation des opérations prévues dans les tableaux financiers en annexe des conventions pluriannuelles de rénovation urbaine et des avenants signés et validés.

Les engagements financiers sont issus des décisions attributives de subvention (DAS) transmises par les maîtres d'ouvrage et enregistrées comme valides par la direction administrative et financière de l'Anru. Les engagements

retenus ne prennent pas en compte les opérations isolées.

Le fichier de programmation indique, entre autres, le numéro de convention, un code quartier\*, le code de la famille d'opération, le montant total programmé (détaillé par type de financeur, dont subvention Anru), le nombre de logements programmés. Le fichier des engagements indique le montant de la subvention Anru (mais pas le montant total engagé), l'année de la décision attributive de subvention ou encore le type d'opération concerné (opération conventionnée, opération isolée...).

Les derniers fichiers Programmation et Engagement transmis par l'Anru au SG-CIV datent de décembre 2012.

\*Toutes les actions programmées sous un même code quartier n'ont pas nécessairement lieu sur le périmètre propre de ce quartier (opérations dites « hors site »).

## Plus de 600 000 logements démolis, reconstruits ou réhabilités programmés

Les opérations programmées au titre du PNRU représentent un montant total de 45,0 milliards d'euros (hors opérations isolées), dont 43,9 milliards de travaux et interventions (i.e. hors ingénierie). Un quart de ce montant total (26 %) correspond à des subventions versées par l'Anru, pour un total de 11,6 milliards d'euros (hors opérations isolées).

Cette programmation concerne, au total, la démolition d'environ 145 000 logements, la reconstruction d'environ 140 000 autres, et la réhabilitation de 325 000 logements, soit plus de 610 000 logements concernés par ces trois types d'opérations.

Le PNRU met en œuvre douze « familles d'opérations » définies par l'Anru (**encadré Les familles d'opérations de la rénovation urbaine**), que l'on peut classer en trois grands types :

- les familles d'opérations intervenant sur le bâti : démolition, reconstitution de l'offre, changement d'usage, réhabilitation, résidentialisation, requalification, habitat privé. On distingue, au sein de ces familles, celles concernant le logement privé (requalification et habitat privé) et celles concernant le logement locatif social auxquelles s'ajoute la famille « amélioration de la qualité de service » (AQS).
- les familles d'opérations intervenant sur le cadre de vie : aménagement, équipement, espaces commerciaux.
- une famille intervenant sur le pilotage des projets : l'ingénierie.

Les opérations sur le logement social représentent la part financière la plus importante du PNRU

(**tableau 1**), qu'il s'agisse du montant total du programme (65,5 %) ou de la part Anru (61,3 %). En termes de montant total des opérations, la reconstitution de l'offre est la famille d'opérations dont le montant financier est le plus élevé, avec près de 19 milliards d'euros, soit plus de 40 % du total. Les opérations d'aménagement, avec près de 7 milliards d'euros programmés au total, soit plus de 15 % du montant total programmé au titre du PNRU, viennent ensuite.

En ce qui concerne les subventions Anru, le poids relatif des différentes familles est sensiblement différent. Cela s'explique par des taux de subvention variable d'une famille d'opérations à l'autre. La démolition, avec 2,7 milliards d'euros, soit près du quart du montant total des subventions, est la famille la plus importante. La reconstitution de l'offre arrive en deuxième position, avec environ 20 % du montant total des subventions (2,4 milliards d'euros), suivie des opérations d'aménagement, avec 18,2 % (soit 2,1 milliards d'euros environ).

Au cours du temps, le poids des différentes familles d'opérations a pu évoluer au sein des conventions signées. Par exemple, le poids des opérations de reconstitution de l'offre a eu tendance à diminuer dans le temps, au profit d'autres familles d'opération, notamment celle de l'aménagement. Ainsi, pour les conventions signées en 2004 ou 2005, la médiane du poids des opérations de reconstitution dans le montant total était d'environ 46 %, contre moins de 37 % pour les conventions signées entre 2009 et 2012.

**Tableau 1**  
**Programmation en montant total et subvention Anru au 31 décembre 2012**

	Nombre de logements programmés	Montant du programme (millions d'euros)	Part dans le montant des travaux programmés (en %)	Subventions Anru (millions d'euros)	Part dans les subventions (en %)
<b>Interventions sur le logement social</b>		<b>29518,9</b>	<b>65,5</b>	<b>7 136,1</b>	<b>61,3</b>
Démolition	145 173	3 368,4	7,5	2 720,5	23,4
Reconstitution de l'offre	139 091	18 638,1	41,4	2 397,7	20,6
Réhabilitation	326 060	5 316,2	11,8	1 147,4	9,8
Résidentialisation	351 423	1 920,8	4,3	764,9	6,6
Amélioration de la qualité de service		275,5	0,6	105,7	0,9
<b>Interventions sur le logement privé</b>		<b>2 152,9</b>	<b>4,8</b>	<b>466,2</b>	<b>4,0</b>
Requalification		563,1	1,3	168,3	1,4
Habitat privé		1 589,9	3,5	297,9	2,6
<b>Espaces publics et diversification fonctionnelle</b>		<b>12 246,8</b>	<b>27,3</b>	<b>3 577,9</b>	<b>31,7</b>
Changement d'usage		54,8	0,1	10,4	0,1
Aménagement		6 919,2	15,4	2 121,7	18,2
Équipement		4 495,2	10,0	1 291,2	11,1
Espaces commerciaux		777,6	1,7	154,6	1,3
<b>Ingénierie</b>		<b>1 115,5</b>	<b>2,5</b>	<b>470,5</b>	<b>4,0</b>
<b>Total PNRU</b>		<b>45 034,2</b>	<b>100,0</b>	<b>11 650,7</b>	<b>100,0</b>

Source: Fichiers de programmation Agora au 31 décembre 2012.  
 Traitement: Onzus.

## Les familles d'opérations de la rénovation urbaine

### 1 – Démolition

L'agence accorde des subventions pour la démolition de logements locatifs sociaux.

### 2 – Reconstitution de l'offre

L'agence accorde les subventions pour la reconstitution de l'offre sociale.

### 3 – Changement d'usage

L'agence accorde des subventions aux opérations de transformation de logements locatifs sociaux pour d'autres usages que l'habitation.

### 4 – Requalification

L'agence accorde des subventions pour les opérations composées de l'acquisition, du relogement des occupants, du curetage et de la démolition partielle ou totale d'immeubles ou d'îlots d'habitat dégradés, et de la cession des immeubles et des emprises foncières libérées.

### 5 – Réhabilitation

L'agence accorde des subventions pour la réalisation d'opérations d'amélioration des logements qui s'appliquent au logement locatif. La réhabilitation consiste en des opérations de mise aux normes, de renforcement de la sécurité, d'amélioration du confort ou encore d'accessibilité et d'adaptation aux handicapés.

### 6 – Residentialisation

L'agence accorde des subventions à des opérations de residentialisation portant sur des logements locatifs sociaux qui ont pour finalité d'établir une distinction claire entre l'espace public extérieur et l'espace privé des immeubles. Ces opérations ne doivent pas être éligibles à des aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ni bénéficier par ailleurs d'une subvention de l'agence à l'amélioration du logement locatif social, pour le même objet. Cette opération peut également porter sur des copropriétés. Auquel cas, ces opérations doivent

(Suite page suivante)

## Les familles d'opérations de la rénovation urbaine (suite)

s'inscrire dans une démarche de gestion urbaine de proximité.

La résidentialisation se traduit notamment par la réalisation d'espaces extérieurs (avec ou sans parking), d'espaces de stationnement intérieur et de caves ou encore par l'aménagement des accès d'immeubles et halls en rez-de-chaussée.

### 7 – AQS

L'agence accorde des subventions pour la réalisation de travaux concourant à l'amélioration de la qualité de service aux conditions suivantes : les opérations concourant à l'amélioration de la qualité de service doivent s'inscrire dans une véritable démarche de gestion urbaine de proximité, l'octroi de subventions de l'agence est conditionné à la signature d'une convention de gestion urbaine de proximité. Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les travaux qui font l'objet de financement au titre de « l'amélioration des logements locatifs sociaux » ou de la « résidentialisation des logements locatifs sociaux ».

### 8 – Aménagement

L'agence accorde des subventions aux opérations d'aménagement définies comme des travaux qui permettent de rendre les sols adaptés à leur destination finale, telles que la réalisation d'infrastructures de réseaux ou de voies de communication, la création d'espaces publics. N'entrent pas dans le cadre de la présente section les travaux de libération d'emprise liés à la démolition du parc locatif social et des copropriétés privées dégradées, ou les travaux de résidentialisation des espaces privés.

Les différents types d'opérations d'aménagement des espaces publics concernent notamment les voies et cheminements, les places, espaces publics et aires de jeux, les parcs et jardins, ou encore les parkings.

### 9 – Equipement

Il s'agit d'opérations portant sur :

- les équipements publics de proximité : construction, extension ou réhabilitation d'équipements publics bénéficiant directement et de façon principale aux habitants des sites d'intervention de l'agence. Toutefois, les infrastructures de transports publics ne sont pas concernées.
- les équipements publics exceptionnels : construction,

extension ou réhabilitation d'équipements publics dont l'impact et le coût sont beaucoup plus importants que ceux des équipements de proximité, ou qui bénéficient seulement en partie à la rénovation urbaine du site d'intervention.

### 10 – Espaces commerciaux

L'agence accorde des subventions aux opérations d'équipements à finalité économique des locaux locatifs, et des locaux destinés au développement économique et social portant notamment sur :

- des travaux de création de centres commerciaux et de restructuration de centres commerciaux dégradés pouvant nécessiter démolitions et reconstructions, à condition que l'intervention se solde par l'unité de la propriété des bâtiments commerciaux ;
- des travaux de création ou de rénovation de cellules commerciales ou artisanales menés dans le cadre d'une opération d'ensemble sur une structure commerciale ;
- la relocalisation des commerces actuellement situés en pied d'immeubles restructurés ou voués à la démolition et financés par l'agence.

### 11 – Habitat privé

L'agence accorde des subventions pour le traitement des copropriétés dégradées, la démolition de copropriétés dégradées, la restructuration lourde de logements, l'accession à la propriété.

### 12 – Ingénierie

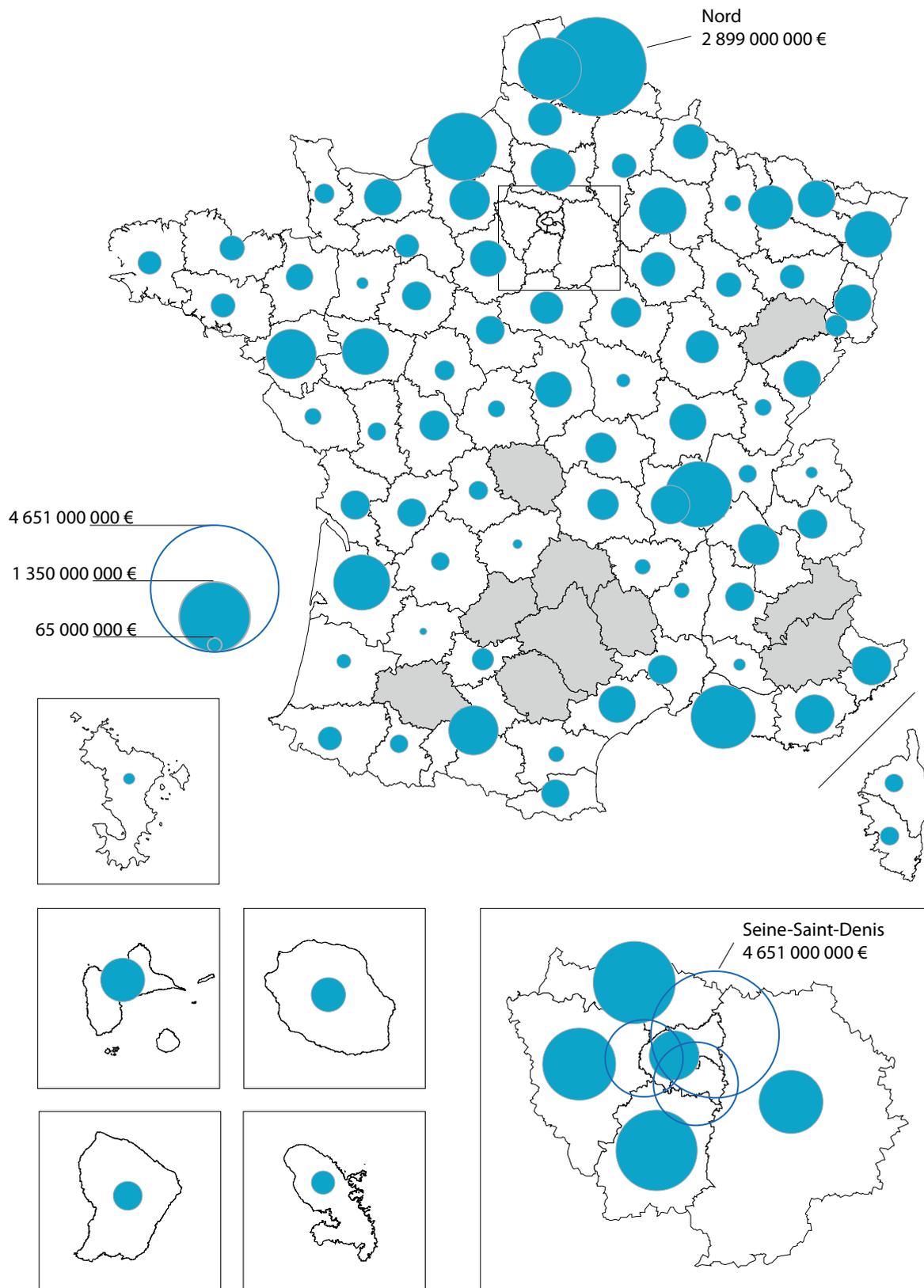
Ingénierie nécessaire à la préparation et à la conduite des projets de rénovation urbaine et des actions plus spécifiques vis-à-vis du parc privé dégradé : études stratégiques, concertation et communication par le porteur de projet, expertises opérationnelles, conduite opérationnelle de projet par le porteur de projet (conduite générale de projet, AMO, OPC urbain, missions d'évaluation), moyens d'accompagnement du projet, coordination interne des bailleurs sociaux, Opah RU, Opah copropriété dégradée, plan de sauvegarde.

L'agence distingue trois niveaux dans la conduite d'un projet :

- le pilotage stratégique ;
- le pilotage opérationnel ;
- la coordination interne des maîtres d'ouvrage.

**Carte 2**

**Répartition géographique de la programmation de la rénovation urbaine: la Seine-Saint-Denis et le Nord recueillent respectivement 4,7 et 2,9 milliards d'euros d'investissements**



Source: Fichiers de programmation Agora au 31 décembre 2012.  
Traitement: Onzus.

## L'Anru finance un quart du programme national de rénovation urbaine

L'effort financier de l'Anru en faveur des quartiers de la rénovation urbaine a crû continuellement entre 2003 et 2009, pour atteindre environ 12 milliards d'euros. Les sources de financement ont cependant large-

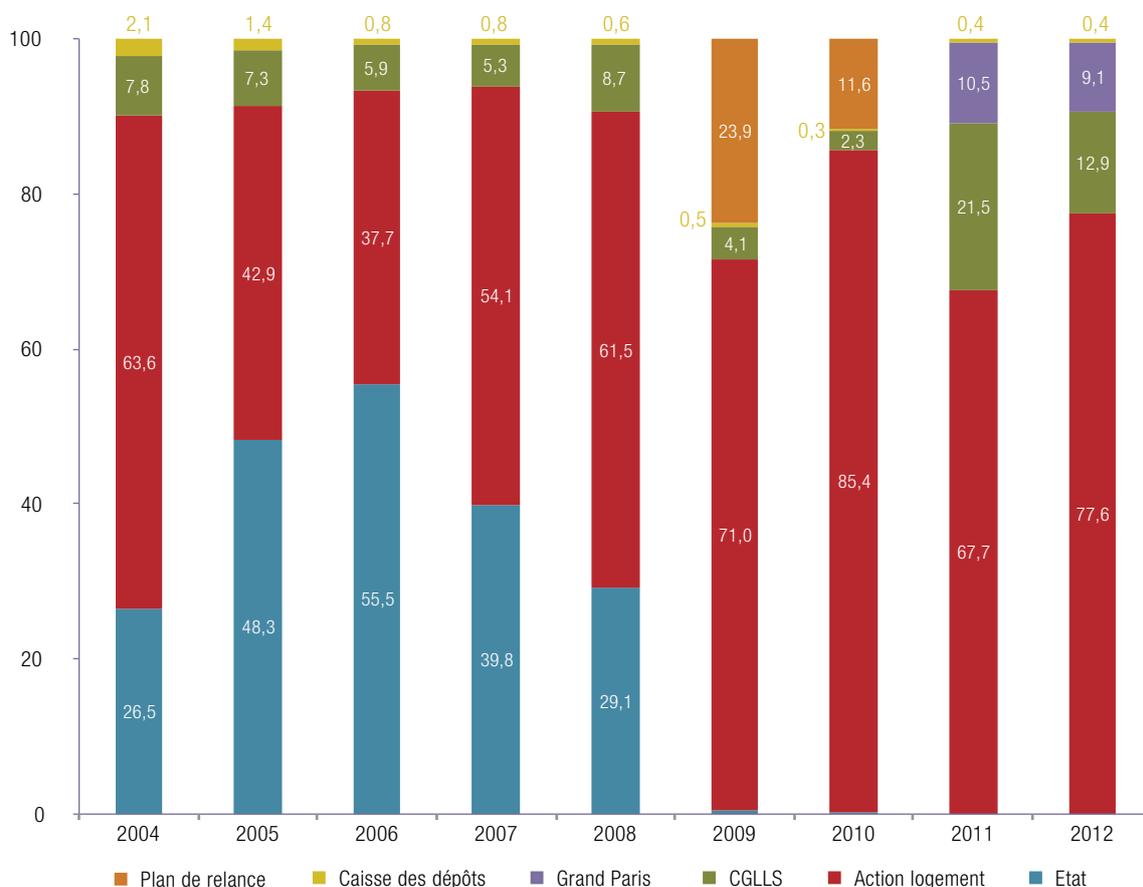
ment évolué depuis 2003, comme le montrent le **tableau 2** et le **graphique 2**, qui représentent, en niveau et en part, les versements effectués à l'Anru par les différents financeurs.

**Tableau 2**  
Montant des financements de l'Anru selon les sources entre 2004 et 2012

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Etat	50 000	135 000	272 166	200 000	179 916	4 821	4 461	0	0
Action logement	120 000	120 000	185 000	272 166	379 916	595 000	1 100 000	615 000	810 000
CGLLS	14 800	20 411	29 088	26 524	53 909	34 190	30 000	195 000	135 000
Grand Paris	0	0	0	0	0	0	0	95 000	95 000
Caisse des dépôts	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Plan de relance	0	0	0	0	0	200 000	150 000	0	0
<b>Total</b>	<b>188 800</b>	<b>279 411</b>	<b>490 254</b>	<b>502 690</b>	<b>617 741</b>	<b>838 011</b>	<b>1 288 461</b>	<b>909 000</b>	<b>1 044 000</b>

Source: Anru.

**Graphique 2**  
Part des différentes sources de financement de l'Anru dans le montant total du financement de l'Anru entre 2004 et 2012 (en %)



Source: Anru.

De 2004 à 2008, Action Logement a contribué entre 40 et 60 % au financement de l'Anru, l'Etat entre 25 et 55 %. A partir de 2009, les crédits de l'Etat pour le financement du PNRU se font par le biais des crédits du plan de relance. A partir de cette date, le PNRU est ainsi financé à plus de 70 % par Action Logement, et dans une moindre mesure, par la CGLLS.

De nouvelles sources de financement ont été mises en place par la LFI 2011 :

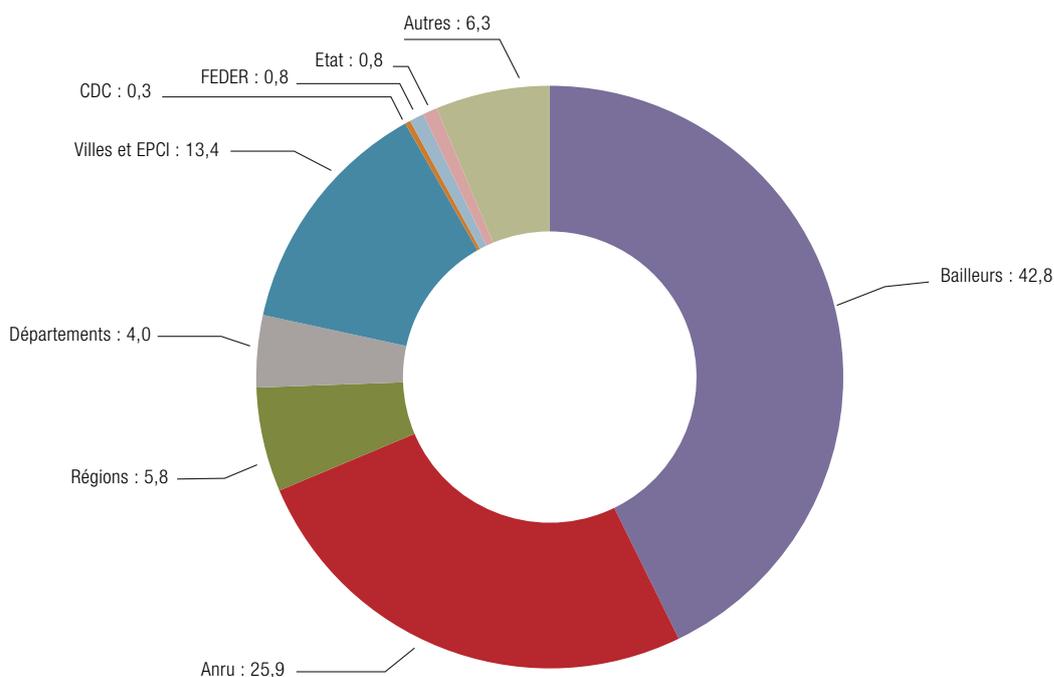
- un prélèvement sur le potentiel financier des bailleurs sociaux : la fraction de ce prélèvement, recouvré par la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) et affecté au financement du PNRU, est de 95 M€ en 2011 et 35 M€ en 2012 ;
- une fraction de la part variable de la cotisation additionnelle versée auprès de la CGLLS, d'un montant de 70 M€, pour 2011 et 2012 ;

- une fraction, fixée à 95 millions d'euros par an, du produit de la taxe locale sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et les locaux de stockage, affectée à la Société du Grand Paris (SGP) pour 2011, 2012 et 2013.

Si le PNRU est financé à environ un quart par l'Anru, les autres sources de financement du PNRU sont les suivantes (**graphique 3**) :

- 42,8 %, soit plus de 19 milliards provenant des bailleurs HLM, dont un dixième sous forme de fonds propres, le reste correspondant à des prêts de la Caisse des dépôts
- 23,2 %, soit près de 10,4 milliards provenant des collectivités territoriales : 13,4 % des villes et des EPCI, 5,8 % des régions, 4,0 % des départements.
- Les 8,2 % restant proviennent en partie de l'Etat (0,8 %), des fonds européens (FEDER) pour 0,8 % et de la Caisse des dépôts (hors prêts) pour 0,3 %.

**Graphique 3**  
**Origines des financements du PNRU (en %)**



Source: Anru.  
Traitement: Onzus.

Au-delà de sa contribution en subvention à l'Anru (4 millions d'euros par an) affectée au financement de l'ingénierie de projet, la Caisse des dépôts constitue un financeur important de la rénovation urbaine à travers des prêts qu'elle consent aux maîtres d'ouvrage, bailleurs comme collectivités locales. L'encours de prêts de la CDC au bénéfice de la rénovation urbaine s'élève à 16,2 milliards d'euros, soit plus de 36 % du total du programme.

Ces prêts recouvrent les prêts de financement du logement social (PLAI, PLUS, PLUS-CD) à hauteur de 10,2 milliards d'euros, les prêts en faveur de la réhabilitation et de la résidentialisation pour 3,7 milliards d'euros, et les prêts à destination des collectivités locales afin de financer les aménagements et équipements publics programmés dans les opérations de rénovation urbaine, à hauteur de 2,1 milliards d'euros.

## 594 quartiers sont bénéficiaires d'une convention de rénovation urbaine, dont 428 Zus et 166 quartiers « article 6 »

Au 31 décembre 2012, on dénombre 402 projets de rénovation urbaine<sup>1</sup>, parmi lesquels 389 sont rattachés à un territoire et 13 sont des conventions signées uniquement avec des bailleurs (relevant de la famille d'opérations d'ingénierie). Les 389 conventions de rénovation urbaine rattachées à un territoire portent sur 594 quartiers, certaines conventions se déployant sur plusieurs quartiers.

Parmi les 215 quartiers prioritaires et les 342 quartiers supplémentaires initialement éligibles au PNRU (**encadré Quartiers éligibles aux aides de l'Anru**), tous n'ont pas fait l'objet de convention avec l'Anru. Certains ont par exemple

pu ne bénéficier que d'opérations isolées. Inversement, il a pu y avoir des conventions conclues sur des projets concernant des quartiers complémentaires, même si elles restent exceptionnelles. La grande majorité des conventions signées (plus des deux tiers d'entre elles) ne porte que sur un seul quartier et le tiers d'entre elles se déploie sur plusieurs quartiers, avec un maximum de 7 quartiers concernés (**tableau 3**). Inversement, il existe également des quartiers pour lesquels plusieurs conventions ont pu être conclues (**tableau 4**). Ces cas sont exceptionnels, puisqu'ils concernent seulement 21 quartiers parmi les 594 bénéficiant d'une convention de rénovation urbaine.

### Quartiers éligibles aux aides de l'Anru

Afin d'orienter le financement de l'ANRU au bénéfice des quartiers les plus vulnérables, une hiérarchisation des quartiers a été effectuée en 2005, à la demande du ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale et du ministre délégué au Logement et à la Ville au président de l'Anru (courrier en date du 28 janvier 2005).

Ainsi, le conseil d'administration de l'Anru du 9 février 2005 a arrêté une liste de 215 quartiers prioritaires (priorité 1), qui concentrent les plus grandes difficultés sociales et économiques.

Puis le conseil d'administration de l'Anru du 12 juillet 2006

a arrêté, parmi les quartiers éligibles mais non prioritaires, la liste de 342 quartiers supplémentaires (priorité 2) susceptibles de faire l'objet de conventions pluriannuelles sous réserve de l'existence d'une convention-cadre territoriale avec un département ou une région.

Enfin, le conseil d'administration a décidé que le PNRU consacrerait 70 % de son budget à la rénovation des quartiers prioritaires et 25 % pour les autres quartiers qui feront l'objet d'une convention pluriannuelle. Au maximum 5 % du budget sera consacré au traitement des quartiers dits « complémentaires » (priorité 3).

Source : Contrat d'objectifs et de performance de l'Anru 2010-2012.

Tableau 3

Répartition des conventions en fonction du nombre de quartiers auxquels elles se rapportent

	Nombre de conventions	Répartition (%)
1 quartier	265	68,1
2 quartiers	67	17,2
3 quartiers	30	7,7
4 quartiers	14	3,6
5 quartiers	7	1,8
6 quartiers	4	1,0
7 quartiers	2	0,5
<b>Total</b>	<b>389</b>	<b>100</b>

Source : Fichiers de programmation Agora au 31 décembre 2012.

Traitement : Onzus.

Champ : 389 conventions de rénovation urbaine rattachées à un ou plusieurs quartier(s).

Lecture : 265 conventions, soit 68,1 % d'entre elles, portent sur un seul quartier.

\* Les conventions qui ne sont rattachées à aucun quartier (soit les 13 conventions avec certains bailleurs) ont été retirées de l'analyse.

1. Seuls 397 sont signés au 31 décembre 2012.

**Tableau 4**  
Répartition des quartiers en fonction du nombre de conventions qui les concernent

	Nombre de quartiers	Répartition (%)
1 convention	573	96,5
2 conventions	18	3,0
3 conventions	3	0,5
<b>Total</b>	<b>594</b>	<b>100,0</b>

Source: Fichiers de programmation Agora au 31 décembre 2012.

Traitement: Onzus.

Champ: 594 quartiers concernés par une ou plusieurs convention(s) de rénovation urbaine.

Lecture: 573 quartiers, soit 96,5% d'entre eux, sont signataires d'une seule convention.

Les 594 quartiers rénovés comprennent 428 quartiers de type Zus, mais également 166 quartiers dits « article 6 »<sup>2</sup>, définis par l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 (**tableau 5**). Le degré de priorité de l'intervention du PNRU sur ces quartiers concernés par des conventions varie, selon des définitions précisées dans l'encadré **Quartiers éligibles aux aides de l'Anru**. Ils sont pour un peu plus d'un

tiers des quartiers de priorité 1 au sens de l'Anru, la moitié de priorité 2, et un peu moins d'un sur six de priorité 3. Les quartiers « article 6 » ne font pas partie de la liste des quartiers prioritaires. Ainsi, seuls trois parmi les 166 quartiers dans cette situation sont de priorité 1 au titre de l'Anru, alors que 92 (soit 55,4 %) sont de priorité 2 et 71 (soit 42,8 %) sont de priorité 3.

**Tableau 5**  
Répartition des quartiers rénovés selon le type et le degré de priorité

Type de quartier	Degré de priorité			Ensemble
	priorité 1	priorité 2	priorité 3	
Zus	197	198	33	428
Art. 6 GPV-ORU	3	35	57	95
Art. 6 (hors GPV-ORU)	0	57	14	71
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>290</b>	<b>104</b>	<b>594</b>

Source: Fichiers de programmation Agora au 31 décembre 2012.

Traitement: Onzus.

Champ: 594 quartiers bénéficiaires de conventions de rénovation urbaine.

Lecture: Parmi les 428 quartiers ZUS concernés par des conventions de rénovation urbaine, 197 sont en priorité 1, 198 en priorité 2 et 33 en priorité 3.

Les données financières de l'Anru ne permettent pas à l'heure actuelle de mesurer précisément les montants consacrés à chaque quartier au sein du PNRU. On peut cependant tenter d'approcher ces chiffres en accordant un degré de priorité aux conventions, le degré de priorité d'une convention correspondant au degré de priorité le plus élevé des quartiers qu'elle concerne<sup>3</sup>.

Les conventions de priorité 1 concentrent ainsi 69,6 % des subventions Anru (**tableau 6**). On notera cependant qu'une partie des montants

alloués à ces conventions concernent cependant des quartiers qui ne sont pas prioritaires. Les conventions de priorité 2 représentent 29,3 % du montant total des subventions Anru. Enfin, les conventions de priorité 3 reçoivent moins d'1 % des subventions Anru. Cependant, l'impossibilité de territorialiser les montants du PNRU conduit à sous-estimer fortement les montants alloués aux quartiers de priorité 3, puisque seuls 8 d'entre eux (sur un total de 104) sont isolés dans des conventions, le reste se trouvant dans des conventions comprenant des quartiers de priorité supérieure.

2. Ces quartiers ont été introduits dans la loi de manière à pouvoir apporter une certaine souplesse à la géographie réglementaire définie sept ans plus tôt, et ainsi éviter que des quartiers présentant les mêmes difficultés qu'un certain nombre de Zus soient exclus du bénéfice de la rénovation urbaine. On distingue:

– les articles 6 GPV-ORU qui ont permis d'étendre le périmètre d'intervention de l'Anru autour de Zus inscrites précédemment en GPV ou ORU,

– les articles 6 « purs » définis sur de nouveaux quartiers présentant des caractéristiques socio-économiques analogues aux Zus, comme le prévoit l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003.

3. Ainsi, une convention qui concerne un quartier de priorité 1 et deux quartiers de priorité 2 sera elle-même considérée comme étant de priorité 1, alors qu'une convention concernant un quartier de priorité 2 et un quartier de priorité 3 sera considérée comme étant de priorité 2.

**Tableau 6**  
**Montants et subventions Anru programmés selon le degré de priorité des conventions signées**

	Conventions rattachées à un quartier, par degré de priorité			Conventions bailleurs	Total des conventions signées
	priorité 1	priorité 2	priorité 3		
Nombre de conventions	184	192	8	13	397
Montant total programmé (millions d'euros)	19 614,1	14 980,7	386,0	53,4	45 034,2
En % du programme total	65,8	33,3	0,9	0,1	100,0
Subvention Anru programmée (millions d'euros)	8 113,5	3 414,6	102,9	19,7	11 650,7
En % de la subvention Anru totale	69,6	29,3	0,9	0,2	100,0

Source: Fichiers de programmation Agora au 31 décembre 2012.

Traitement: Onzus.

Champ: 397 conventions de rénovation urbaine signées.

Lecture: Le montant total programmé dans des conventions de priorité 1 est de 29,6 milliards d'euros, soit 65,8% du montant total du PNRU. Le montant des subventions Anru sur ces conventions est de 8,1 milliards d'euros, soit 69,6% du total des subventions versées par l'Anru.

Pour finir, on notera que les opérations programmées dans le cadre de conventions ne sont pas les seules interventions du PNRU sur les quartiers, que ces derniers soient conventionnés ou non. Certains quartiers ont ainsi pu bénéficier d'« opérations isolées », c'est-à-dire des opérations réalisées hors

convention et financées par des crédits Anru délégués auprès des préfets de départements. Pour mémoire, les opérations isolées sont des projets dont le montant total de subvention Anru est inférieur à 5 millions d'euros ou dont le coût total du projet est inférieur à 10 millions d'euros.

### Au 31 décembre 2012, plus des trois quarts des subventions Anru sont engagées

Au 31 décembre 2012, le montant des subventions engagées atteint près de 9,2 milliards d'euros, soit près de 80 % du total des subventions programmées (tableau 7).

Depuis 2004, le PNRU a enregistré un retard important, les engagements étant moindres que les montants programmés, qu'il s'agisse du montant total des opérations ou des subventions Anru. Ainsi, alors que la programmation prévoyait le déploiement de plus de 90 % des opérations en 2011, seulement 70 % de celles-ci avaient été engagées (graphique 4).

Le retard enregistré sur le déploiement du programme s'explique par diverses raisons :

- le temps nécessaire à la maturation des projets de rénovation urbaine (délais de réalisation

des études, etc.), avec des conventions élaborées jusqu'en 2010, et celui nécessaire à la mise en partage des objectifs des projets entre acteurs locaux, notamment les villes et les bailleurs HLM,

- la montée en compétence des équipes d'ingénierie au sein des maîtres d'ouvrage,
- les délais liés à la conduite des opérations de relogement, retardées par une augmentation de l'occupation des logements à démolir au cours des années,
- des appels d'offres infructueux dans certains cas, le secteur du BTP ayant du mal à répondre aux demandes,
- des changements de municipalités à l'issue des élections de 2008 remettant en question les fondamentaux des projets.

Tableau 7

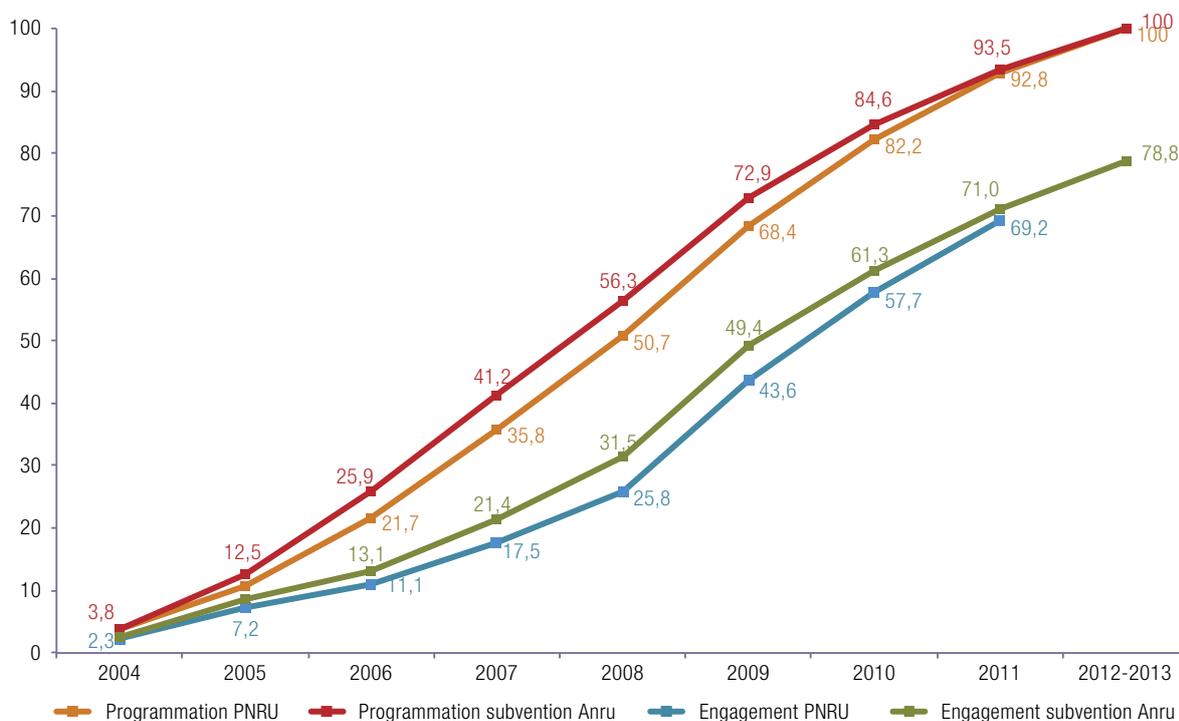
Taux d'engagement des subventions Anru par famille d'opérations relativement à la programmation 2004-2013

	Montants engagés (millions d'euros)	Taux d'engagement 2004-2013 (%)
<b>Interventions sur le logement social</b>	<b>5 703,4</b>	<b>79,9</b>
Démolition	2 099,1	77,2
Reconstitution offre	1 953,2	81,5
Réhabilitation	970,8	84,6
Résidentialisation	591,8	77,4
AQS	88,5	83,8
<b>Interventions sur le logement privé</b>	<b>374,7</b>	<b>80,4</b>
Requalification	142,7	84,8
Habitat privé	232,0	77,9
<b>Espaces publics et diversification fonctionnelle</b>	<b>2 694,8</b>	<b>75,3</b>
Changement d'usage	8,9	85,6
Aménagement	1 551,8	73,1
Equipement	1 038,5	80,4
Espaces commerciaux	95,6	61,8
<b>Ingénierie</b>	<b>411,6</b>	<b>87,5</b>
<b>Total PNRU</b>	<b>9 184,5</b>	<b>78,8</b>

Source: Fichiers de programmation et d'engagement Agora au 31 décembre 2012.  
 Traitement: Onzus.

Graphique 4

Evolution de la programmation et de l'engagement total du PNRU et des subventions entre 2004 et 2013



Source: Fichiers de programmation et d'engagement Agora au 31 décembre 2012.  
 Traitement: Onzus.



# Intercommunalité et politique de la ville

## Les communes en politique de la ville au sein de leurs EPCI

Les communes abritant des quartiers faisant l'objet d'un contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) sont, dans leur grande majorité, intégrées dans une intercommunalité. La plupart de ces intercommunalités ne comprennent en leur sein qu'une seule commune abritant des quartiers en Cucs. Toutefois, l'analyse en termes de population vient modérer le constat d'isolement de ces communes au sein de leur intercommunalité : en moyenne, plus des trois cinquièmes de la population de l'intercommunalité réside dans la ou les communes abritant des quartiers en Cucs.

### Source et précautions méthodologiques

*Avertissement : faute de données complémentaires disponibles et relatives à la situation financière et à l'intégration fiscale des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), l'article présenté a limité son champ d'investigation à celui de la composition des EPCI abritant des quartiers en Cucs, à leur statut juridique et financier et à une analyse comparée de la situation socio-économique des communes abritant des quartiers en Cucs par rapport à celle de leurs EPCI respectifs.*

Les données exploitées dans les paragraphes suivants portent sur la liste des EPCI établie par la direction générale des collectivités locales au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les communes abritant des quartiers en Cucs sont comparées à l'ensemble des communes urbaines\*, dont elles constituent un sous-ensemble\*\* ; et les EPCI abritant des quartiers en Cucs sont comparés à l'ensemble des EPCI comprenant au moins une commune urbaine (dits EPCI urbains). Ils en constituent un sous-ensemble.

### 94 % des communes abritant des quartiers en Cucs sont rattachées à un EPCI

Les communes urbaines (**encadré Source et précautions méthodologiques**) abritant des quartiers en Cucs s'inscrivent dans leur très grande majorité dans une intercommunalité, et ce pour 94 % d'entre

elles (**tableau 1.1**). Leur taux de rattachement à un EPCI est par ailleurs légèrement inférieur à celui de l'ensemble des communes urbaines, indifféremment de leur statut au regard de la politique de la ville (95 %).

**Tableau 1.1**

**Taux de rattachement à un EPCI des communes urbaines (en %)**

	Communes urbaines rattachées à un EPCI	Communes urbaines abritant des quartiers en Cucs rattachées à un EPCI
DOM	73	90
Ile-de-France	80	75
Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de moins de 200 000 habitants)	97	98
Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de plus de 200 000 habitants)	98	99
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>94</b>

Source : DGCL, Onzus.

Champ : communes urbaines.

Traitement : Onzus.

Lecture : 90% des communes urbaines des DOM abritant des quartiers en Cucs sont rattachées à un EPCI.

\* Une commune urbaine est une commune appartenant à une unité urbaine, soit une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Les autres communes sont dites rurales.  
 \*\* Sauf pour 6 d'entre elles (Molières-sur-Cèze, Saint-Florent-sur-Auzonnet, Aubigny-au-Bac, Brunemont, Hamel, Thivencelle) qui sont des communes rurales parmi les 914 communes abritant des quartiers en Cucs.

Ces résultats reflètent notamment le mouvement d'achèvement de la carte intercommunale engagé par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Toutefois, les différentes zones géographiques présentent des disparités de niveau. Ainsi, dans les départements d'outre-mer (DOM), les communes abritant des quartiers en Cucs présentent un taux de rattachement à un EPCI plus important (90 %) que celui constaté pour l'ensemble des communes urbaines des DOM (73 %) soit 17 points d'écart. Le moindre rattachement des communes urbaines des DOM à un EPCI doit être relativisé par le fait qu'à Mayotte, aucune d'entre elles n'est rattachée à un EPCI.

En Ile-de-France, la tendance est inverse. Les communes abritant des quartiers en Cucs sont moins souvent rattachées à un EPCI (75 %) que les communes urbaines de l'Ile-de-France (80 %).

Enfin, en métropole hors Ile-de-France, le taux de rattachement des communes urbaines à un EPCI et

celui des communes abritant des quartiers en Cucs sont assez proches qu'il s'agisse des communes appartenant à une agglomération de moins de 200 000 habitants ou de plus de 200 000 habitants. C'est d'ailleurs en métropole hors Ile-de-France que les communes urbaines et celles abritant des quartiers en Cucs présentent les plus forts taux de rattachement à un EPCI (**tableau 1.1**).

Un EPCI urbain (**encadré Source et précautions méthodologiques**) sur cinq comprend des communes abritant des quartiers en Cucs soit 343 (**tableau 1.2**). Dans les DOM, ce sont près des deux-tiers des EPCI comprenant au moins une commune urbaine qui sont des EPCI abritant des quartiers en Cucs. En Ile-de-France, ce taux s'élève à 41 %. En métropole hors Ile-de-France, 41 % des EPCI urbains appartenant à une agglomération de plus de 200 000 habitants abritent des quartiers en Cucs contre 17 % des EPCI urbains des agglomérations de moins de 200 000 habitants.

**Tableau 1.2**  
Répartition des EPCI par zone géographique

	Nombre d'EPCI	Nombre d'EPCI urbains	Nombre d'EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs	Part des EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs (%)
DOM	17	17	11	65
Ile-de-France	113	110	45	41
Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de moins de 200 000 habitants)	2 308	1 376	229	17
Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de plus de 200 000 habitants)	143	143	58	41
<b>Total</b>	<b>2 581</b>	<b>1 646</b>	<b>343</b>	<b>21</b>

Source: DGCL, Onzus.

Champ: EPCI.

Traitement: Onzus.

Lecture: Les DOM comptent 17 EPCI dont 11 urbains abritant des quartiers en Cucs soit 65 % des EPCI urbains.

**Plus de la moitié des EPCI comportant des communes abritant des quartiers en Cucs ne comprennent qu'une seule commune en politique de la ville; les quatre cinquièmes d'entre eux se situent dans des agglomérations de moins de 200 000 habitants de la métropole hors Ile-de-France**

84 % des EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs se situent en métropole hors Ile-de-France

(**tableau 1.2**). Ce taux s'élève à 13 % en Ile-de-France et à 3 % dans les DOM.

**Tableau 1.3****Répartition des EPCI urbains selon le nombre de communes abritant des quartiers en Cucs qu'ils comprennent**

EPCI urbain comprenant	DOM	Ile-de-France	Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de moins de 200 000 habitants)	Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de plus de 200 000 habitants)	Total
1 commune abritant des quartiers en Cucs	3	15	157	18	193
2 communes abritant des quartiers en Cucs	3	9	24	8	44
3 communes abritant des quartiers en Cucs	3	9	20	6	38
4 communes abritant des quartiers en Cucs	1	3	13	7	24
5 communes et plus abritant des quartiers en Cucs	1	9	15	19	44
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>45</b>	<b>229</b>	<b>58</b>	<b>343</b>

Source: DGCL, Onzus.

Champ: EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs.

Traitement: Onzus.

Lecture: Sur les 343 EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs, 193 ne comportent qu'une seule commune abritant des quartiers en Cucs, dont 69 comprenant moins de 10 communes.

La majorité des EPCI comportant des communes abritant des quartiers en Cucs ne comporte qu'une seule commune abritant des quartiers en Cucs soit 193 sur 343 (56%) (**tableau 1.3**). Ceux-la sont à plus de 90 % situés en métropole hors Ile-de-France et pour la majorité d'entre eux dans des agglomérations de moins de 200 000 habitants.

A l'inverse, certains EPCI comprennent une part importante de communes abritant des quartiers en Cucs, tels que la communauté urbaine (CU) du Grand Lyon où sur les 58 communes de la CU, 24 présentent des quartiers en Cucs ou encore la communauté d'agglomération (CA) Valenciennes Métropole où sur les 35 communes de la CA, 18 présentent des quartiers en Cucs. Ces cas restent cependant minoritaires. Seuls 44 EPCI urbains comprennent 5 communes ou plus abritant des quartiers en Cucs (soit 13%). Ces derniers se situent pour plus de la moitié dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants de la métropole hors Ile-de-France.

Cette situation se reflète dans le poids moyen que ces communes représentent dans l'effectif total de l'EPCI : avec une part assez faible pour les EPCI de la métropole hors Ile-de-France situés dans des agglomérations de moins de 200 000 habitants (**tableau 1.4**), et une part plus importante, de l'ordre de la moitié pour les EPCI urbains franciliens, et atteignant les trois cinquièmes pour les EPCI ultramarins (**tableau 1.4**).

Cette différence constatée entre les zones géographiques s'explique notamment par la taille des EPCI (**graphique 1.1**). En effet, les EPCI abritant des quartiers en Cucs situés dans les DOM et en Ile-de-France présentent un effectif moyen de communes inférieur à 10. En revanche, ces mêmes EPCI présentent, en métropole hors Ile-de-France, un effectif moyen plus important : d'environ 17 communes pour les EPCI des agglomérations de moins de 200 000 habitants et d'environ 23 communes pour ceux des agglomérations de plus de 200 000 habitants.

**Tableau 1.4****Part des communes urbaines abritant des quartiers en Cucs au sein de leurs EPCI urbains respectifs (en %)**

	DOM	Ile-de-France	Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de moins de 200 000 habitants)	Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de plus de 200 000 habitants)	Total
Moyenne	59	51	15	25	23

Source: DGCL, Onzus.

Champ: Communes urbaines abritant des quartiers en Cucs.

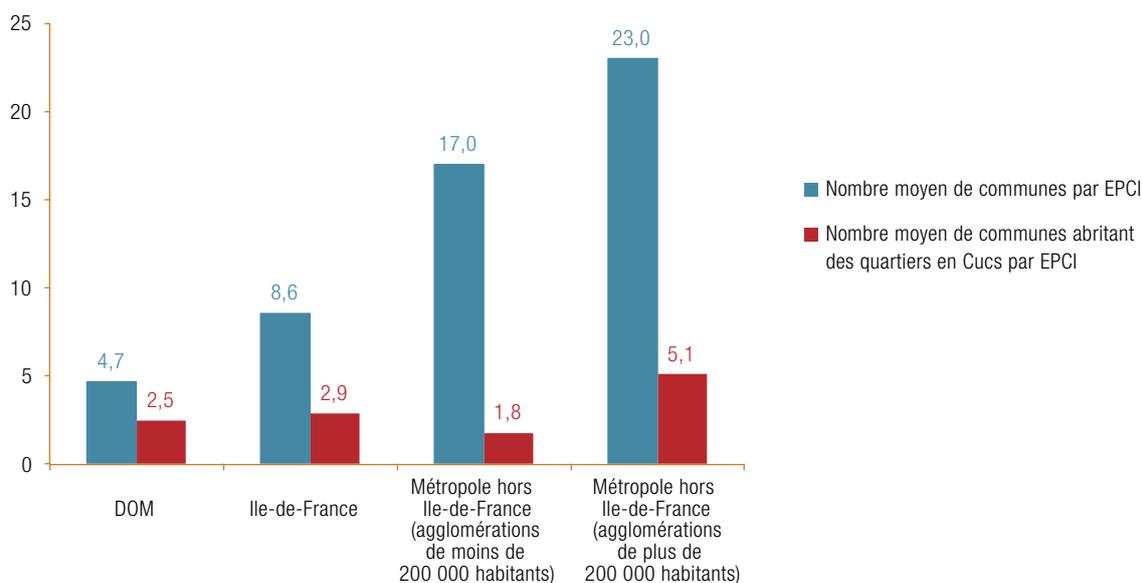
Traitement: Onzus.

Lecture: En moyenne, les communes urbaines des DOM abritant des quartiers en Cucs représentent 59% du total des communes de leurs EPCI.

La comparaison du nombre moyen de communes par EPCI et du nombre moyen de communes abritant des quartiers en Cucs par zone géographique (**graphique 1.1**) montre un positionnement spécifique des EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs de la métropole hors Ile-de-France. En effet, s'ils comprennent globalement davantage de communes que dans les autres territoires, ils présentent

un nombre de communes abritant des quartiers en Cucs relativement faible. Toutefois, deux situations se dégagent : dans les agglomérations de moins de 200 000 habitants, ils comprennent, en moyenne, moins de deux communes abritant des quartiers en Cucs alors que dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants, ce nombre s'élève à plus de cinq communes.

**Graphique 1.1**  
Nombre moyen de communes des EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs



Source : DGCL, Onzus.

Champ : EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs.

Traitement : Onzus.

Lecture : En moyenne, les EPCI des DOM comprennent 4,7 communes dont 2,5 communes qui abritent des quartiers en Cucs.

En termes de population, les EPCI abritant des quartiers en Cucs situés dans les DOM et en Ile-de-France présentent des situations assez proches : en moyenne, ils sont constitués d'un nombre restreint de communes (moins de 10 communes par EPCI) fortement peuplées (**graphique 1.2**). La situation de la métropole hors Ile-de-France est différente des deux premières. Bien que dans les agglomérations de moins de 200 000 habitants, les EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs comprennent, en moyenne, deux fois plus de communes, leur population moyenne est moitié moins élevée que dans les autres territoires (**graphique 1.2**).

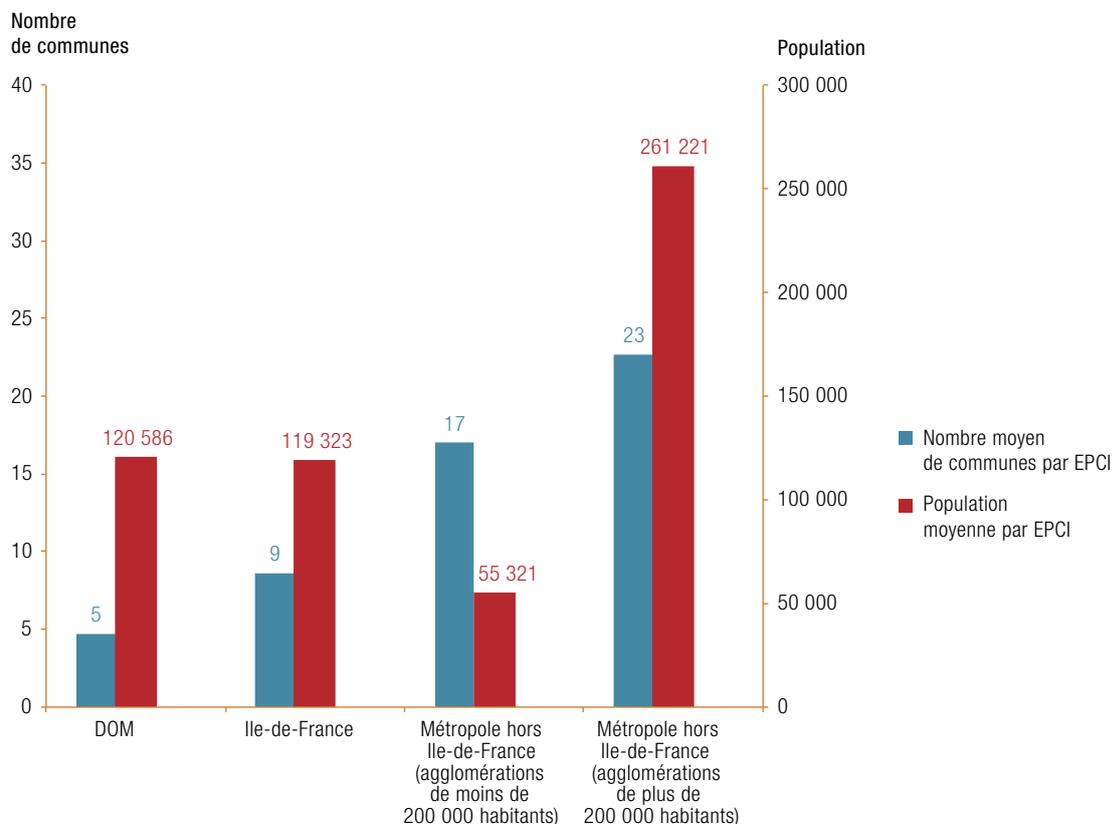
Enfin, certains EPCI abritant des quartiers en Cucs présentent des situations remarquables où toutes les communes de l'EPCI sont des communes abri-

tant au moins un quartier en Cucs. C'est le cas de 20 EPCI (soit 6 % des EPCI abritant des quartiers en Cucs) qui se répartissent de la façon suivante : 11 en Ile-de-France, 4 dans les DOM et 5 en métropole hors Ile-de-France (EPCI des agglomérations de moins de 200 000 habitants). Ces EPCI se caractérisent par le fait que l'effectif de communes qui les composent est inférieur ou égal à 10 communes. C'est le cas de la CU de Cherbourg qui comporte 5 communes ou encore de la CA de Plaine Commune qui comporte 8 communes.

Si les communes abritant des quartiers en Cucs peuvent sembler minoritaires au sein de leurs EPCI, l'examen de leur situation doit par ailleurs être réalisé au regard du poids de leur population au sein de la population totale de l'EPCI.

**Graphique 1.2**

**Comparaison du nombre moyen de communes et de la population moyenne des EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs**



Source : DGCL, Onzus.

Champ : EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs.

Traitement : Onzus.

Lecture : En moyenne, les EPCI des DOM comprennent 4,7 communes dont 2,5 communes qui abritent des quartiers en Cucs.

## En moyenne, plus des trois cinquièmes de la population des EPCI réside dans la ou les communes abritant des quartiers en Cucs

En moyenne, la population de chaque commune abritant des quartiers en Cucs représente plus de 24 % de la population totale de l'EPCI (**tableau 1.5**). Cette situation peut sensiblement varier d'une partie du territoire à une autre. En effet, en moyenne dans les DOM, la part que représente la population de chaque commune abritant des quartiers en Cucs au sein de son EPCI est de 33 %. En Ile-de-France, elle représente presque le quart. Enfin, en métro-

pole hors Ile-de-France, selon que les EPCI appartiennent à des agglomérations de moins de 200 000 habitants ou de plus de 200 000, la part moyenne de chaque commune est de 33 % pour les premiers et de 13 % pour les seconds. Ces résultats semblent indiquer que dans le premier cas, la « commune centre » est concernée, alors que dans le second cas, il existe un agrégat de plusieurs communes abritant des quartiers en Cucs.

**Tableau 1.5**

**Poids de la population de chaque commune abritant des quartiers en Cucs au sein de son EPCI (en %)**

	DOM	Ile-de-France	Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de moins de 200 000 habitants)	Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de plus de 200 000 habitants)	Total
Moyenne	33	24	33	13	24

Source : DGCL, Onzus.

Champ : Communes urbaines abritant des quartiers en Cucs et appartenant à un EPCI.

Traitement : Onzus.

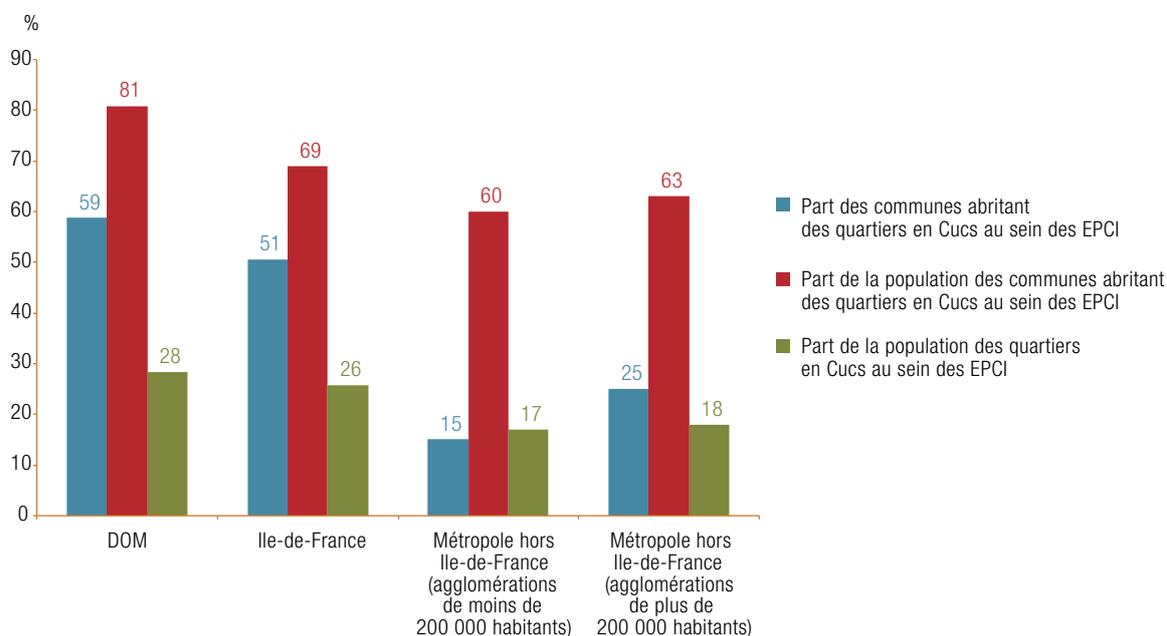
Lecture : En moyenne, dans les DOM, la population de chaque commune abritant des quartiers en Cucs représente 33 % de celle de son EPCI.

Lorsque l'analyse porte sur l'ensemble des communes abritant des quartiers en Cucs au sein d'un même EPCI, en moyenne plus des trois cinquièmes de la population de l'EPCI résident dans la ou les commune(s) abritant des quartiers en Cucs. Elle atteint en moyenne 81 % dans les DOM tandis qu'en métropole hors Ile-de-France elle se situe aux alentours de 60 % (**graphique 1.3**). L'Ile-de-France présente une situation intermédiaire avec plus des deux tiers de la population des EPCI résidant dans la ou les commune(s) abritant des quartiers en Cucs.

Cette double analyse montre que le poids de la population des communes abritant des quartiers en Cucs au sein de leurs EPCI est très important au regard du poids que représente l'effectif de ces mêmes communes au sein de leurs EPCI : les communes en métropole hors Ile-de-France abritant des quartiers en Cucs présentent une part faible de l'effectif total des communes composant l'EPCI (**graphique 1.3**), mais leur population est majoritaire au sein de l'EPCI (**graphique 1.3**).

### Graphique 1.3

**Poids des communes abritant des quartiers en Cucs au sein de leurs EPCI respectifs à travers leur nombre et leur population**



Source : DGCL, Onzus.

Champ : EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs.

Traitement : Onzus.

Lectionne : En moyenne, dans les DOM, les communes abritant des quartiers en Cucs représentent 59% de l'effectif des communes de leurs EPCI ; la population de ces communes représente en moyenne 81% de celle de leurs EPCI ; en moyenne, 28% de la population des EPCI résident dans la ou les quartiers en Cucs présent(s) sur le territoire de l'EPCI.

Ce poids important est perceptible à travers le cas de la CA du Grand Besançon : si celle-ci ne compte qu'une seule commune abritant des quartiers en

Cucs (Besançon) parmi les 59 communes qui la composent, la commune de Besançon représente 67 % de la population totale de l'EPCI.

### En métropole hors Ile-de-France, plus de la moitié de la population des EPCI urbains réside dans la seule commune abritant des quartiers en Cucs qu'ils comprennent

Ainsi, si l'on restreint le champ de l'analyse aux seuls EPCI abritant des quartiers en Cucs situés en métropole hors Ile-de-France et ne comptant qu'une seule commune abritant des quartiers en Cucs (soit

61 % des EPCI à Cucs de la métropole hors Ile-de-France), en moyenne la population de cette seule commune abritant des quartiers en Cucs représente plus de la moitié de celle de l'EPCI.

## Près de 20 % de la population des EPCI urbains réside dans un quartier en Cucs

Le nombre d'habitants des quartiers en Cucs est connu, mais peu exploitable dans le cadre de comparaisons communales, car certains des quartiers en Cucs se situent à cheval sur plusieurs communes. Dans le cadre d'une analyse intercommunale, on peut, au contraire, utiliser cette donnée de façon pertinente. Ainsi, en moyenne, la population des

quartiers en Cucs représente globalement près de 20 % de la population totale de l'EPCI (**tableau 1.6**). Dans les DOM, c'est près d'un tiers de la population de l'EPCI qui réside en moyenne dans un des quartiers en Cucs de l'EPCI contre un peu plus du quart en Ile-de-France et un peu moins de 20 % en métropole hors Ile-de-France.

**Tableau 1.6**  
Poids de la population des quartiers en Cucs au sein des EPCI (en %)

	DOM	Ile-de-France	Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de moins de 200 000 habitants)	Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de plus de 200 000 habitants)	Total
Moyenne	28	26	17	18	19

Source: DGCL, Onzus.

Champ: EPCI urbains comprenant des quartiers en Cucs.

Traitement: Onzus.

Lecture: En moyenne, dans les DOM, les EPCI abritant des quartiers en Cucs ont 28 % de leur population résidant dans ce ou ces quartiers.

## Les EPCI abritant des quartiers en politique de la ville

**52 % des EPCI abritant des quartiers en Cucs sont des communautés d'agglomération (CA), 42 % des communautés de communes (CC). Si la compétence politique de la ville est une compétence obligatoire pour les premières, elle reste facultative pour les secondes. Toutefois, son caractère transversal la lie très étroitement à d'autres compétences prises en charge par les EPCI.**

### Une prise en charge inégale de la compétence « politique de la ville » selon la catégorie juridique des EPCI<sup>1</sup>

Les EPCI, selon leur catégorie juridique définie par la loi (**encadré Définition des différentes catégories juridiques d'EPCI**), exercent des compétences obligatoires<sup>2</sup>, optionnelles<sup>3</sup> ou facultatives<sup>4</sup>.

#### Définition des différentes catégories juridiques d'EPCI

Catégorie juridique d'EPCI	Définition
Communauté de communes (CC) (article L.5214-1 du CGCT)	« La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'une espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. [...] » Aucune condition de population n'est exigée pour la création de la communauté de communes.
Communauté d'agglomération (CA) (article L.5216-1 du CGCT)	« La communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centres de plus de 15 000 habitants. Le seuil démographique de 15 000 habitants ne s'applique pas lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef-lieu du département. [...] »
Communauté urbaine (CU) (article L.5215-1 du CGCT)	« La communauté urbaine est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'une seule tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 450 000 habitants et qui s'associent au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire. Ces conditions ne sont pas exigées pour les communautés urbaines existant à la date de publication de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. [...] »
Métropole (article L.5217-1 du CGCT)	« La métropole est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave et qui s'associent au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'améliorer la compétitivité et la cohésion. Peuvent obtenir le statut de métropole les établissements publics de coopération intercommunale qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 500 000 habitants et les communautés urbaines instituées par l'article 3 de la loi n°66-1069 du 31 décembre 1966 relative aux communautés urbaines. [...] »
Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) (article L.5212-1 du CGCT)	Le syndicat d'agglomération nouvelle est une forme de syndicat de communes mise en place pour organiser les villes nouvelles. « Le syndicat de communes est un établissement public de coopération intercommunale associant des communes en vue d'œuvres ou de services d'intérêt intercommunal. »

1. Cette sous-partie reprend certains éléments du rapport de la mission « péréquation et politique de la ville » remis à M. François Lamy, ministre délégué auprès de la ministre de l'Égalité des territoires et du logement, chargé de la Ville par M. François Pupponi, député du Val-d'Oise et maire de Sarcelles.

2. Les compétences obligatoires sont celles exercées de plein droit par les EPCI, au lieu et place des communes membres. Ces compétences sont fixées par la loi relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 pour les communautés de communes et par la loi du 12 juillet 1999 pour les Communauté d'agglomération et Communauté Urbaine, sous réserve de la définition de l'intérêt communautaire.

3. Les compétences optionnelles sont celles que la loi impose aux communautés de communes et d'agglomération de gérer, en plus de leurs compétences obligatoires. Un nombre minimum de compétences optionnelles doit être choisi parmi la liste figurant dans le Code général des collectivités territoriales.

4. Les compétences facultatives sont celles exercées par l'EPCI en complément de celles exigées par la loi c'est-à-dire des compétences obligatoires et des compétences optionnelles choisies par l'EPCI.

La politique de la ville au sens strict est assumée de façon variée selon le statut des EPCI.

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les communautés urbaines<sup>1</sup> (CU), les communautés d'agglomération<sup>2</sup> (CA) et les métropoles<sup>3</sup> exercent à titre obligatoire la compétence politique de la ville en matière de « dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local, d'insertion économique et sociale, et de dispositifs locaux de prévention de la délinquance ».

Il est précisé pour les CA que l'exercice de cette compétence est soumis à la définition d'un intérêt communautaire. Aussi, contrairement aux CU et métropoles, le transfert de la compétence politique de la ville à une CA n'entraîne pas un désengagement systématique des communes dans ce domaine. Le transfert des compétences afférentes à la politique de la ville est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire. Celui-là constitue la ligne de partage, au sein d'une compétence transférée, entre les actions qui ont vocation à être mises en œuvre par les EPCI et celles qui demeurent de la responsabilité des communes membres.

S'agissant des communautés de communes (CC), la

politique de la ville ne relève ni de leurs compétences obligatoires ni de leurs compétences optionnelles. On entend par « compétences optionnelles » celles que la CC doit choisir – au minimum une – dans une liste limitative de six groupes de compétences<sup>4</sup>. Toutefois, de nombreuses compétences transversales et liées à la politique de la ville sont assumées par certains EPCI, de façon obligatoire (telles que le développement économique tant pour les CA que pour les CC, la politique d'équilibre social de l'habitat pour les CA) ou optionnelle (telles que l'action sociale d'intérêt communautaire tant pour les CA que pour les CC, la politique du logement et du cadre de vie pour les CC).

Dans le tableau récapitulant les compétences (**encadré Compétences par catégorie juridique d'EPCI**), ces domaines en lien direct avec la politique de la ville sont signalés en gras. Il est remarquable de constater que presque toutes les compétences peuvent être rapprochées des actions de droit commun de la politique de la ville recensées au niveau national dans le document de politique transversale de la ville comme l'habitat, l'aménagement de l'espace, le développement économique...

1. Article L. 5215-20 (I-4°) du CGCT

2. Article L. 5216-5 (I-4°) du CGCT

3. Article L.5217-4 (I,4°) du CGCT

4. Article L. 5214-16 II du CGCT

## Compétences par catégorie juridique d'EPCI

Catégorie juridique d'EPCI	Compétences obligatoires	Compétences optionnelles
Communauté de communes (CC)	<p><b>1. Aménagement de l'espace ;</b>  <b>2. Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.</b></p>	<p>1. Protection et mise en valeur de l'environnement, [...];  <b>2. Politique du logement et du cadre de vie ;</b>  <b>3. Création, aménagement et entretien de la voirie ;</b>  <b>4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ;</b>  <b>5. Action sociale d'intérêt communautaire ;</b>          6. Tout ou partie de l'assainissement.</p>
Communauté d'agglomération (CA)	<p><b>1. En matière de développement économique : [...];</b>  <b>2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire : [...];</b>  <b>3. En matière d'équilibre social de l'habitat : [...];</b>  <b>4. En matière de politique de la ville dans la communauté : [...].</b></p>	<p>1. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;          2. Assainissement des eaux usées ;          3. Eau ;          4. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : [...];  <b>5. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;</b>  <b>6. Action sociale d'intérêt communautaire.</b></p>
Communauté urbaine (CU)* (Loi n°66-1069 du 31 décembre 1966 relative aux « communautés urbaines »)	<p><b>1. Chartes intercommunales de développement et d'aménagement, schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme ou documents d'urbanisme en tenant lieu, programmes locaux de l'habitat, constitution de réserves foncières intéressant la communauté, les conseils municipaux devant être saisis pour avis ;</b>  <b>2. Création et réalisation de zones d'aménagement concerté ; actions de développement économique ; création et équipement des zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; actions de réhabilitation d'intérêt communautaire ;</b>  <b>3. Construction, aménagement et entretien des locaux scolaires [...];</b>          4. Services d'incendie et de secours, [...];  <b>5. Transports urbains de voyageurs. A ce titre, elles peuvent organiser un service de mise à disposition de bicyclettes en libre-service ;</b>  <b>6. Lycées et collèges ;</b>          7. Eau, assainissement, à l'exclusion de l'hydraulique agricole, ordures ménagères ;          8. Création de cimetières et extension des cimetières ainsi créés, crématoriums ;          9. Abattoirs, abattoirs marchés, marchés d'intérêt national ;          10. Voirie et signalisation ;          11. Parcs de stationnement.</p>	
Communauté urbaine (CU)* (Loi Chevènement)	<p><b>1. En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire : [...];</b>  <b>2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire : [...];</b>  <b>3. En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : [...];</b>  <b>4. En matière de politique de la ville dans la communauté : [...];</b>          5. En matière de gestion des services d'intérêt collectif : [...];          6. En matière de protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie : [...].</p>	
Métropole*	<p><b>1. En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel : [...];</b>  <b>2. En matière d'aménagement de l'espace métropolitain : [...];</b>  <b>3. En matière de politique locale de l'habitat : [...];</b>  <b>4. En matière de politique de la ville ;</b>          5. En matière de gestion des services d'intérêt collectif : [...];          6. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie : [...].</p>	
Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN)*	<p><b>Le SAN exerce les compétences des communes en matière de programmation et d'investissement dans les domaines de l'urbanisme, du logement, des transports, des réseaux divers et de la création des voies nouvelles et du développement économique.</b> Il est compétent en matière d'investissement pour la réalisation des équipements rendus nécessaires par les urbanisations nouvelles engagées sous forme de zones d'aménagement concerté ou de lotissement comprenant plus de trente logements, quelle que soit la localisation de ces équipements ; les autres équipements sont réalisés par les communes soit sur leurs ressources propres, soit sur des crédits délégués à cet effet par le syndicat d'agglomération nouvelle.</p>	

\* Pour les CU, les métropoles et les SAN, il n'existe pas de distinction entre compétences obligatoires et optionnelles.

## Les EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs prennent une fois sur deux la forme d'une CA contre une fois sur huit de manière générale

Les EPCI abritant des quartiers en Cucs sont pour plus de la moitié d'entre eux des CA (**tableau 2.2**). La CA est définie comme étant : « [...] un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants<sup>5</sup> [...] ». Ce type d'EPCI est particulièrement présent en Ile-de-France (78 %) et dans les DOM (82 %). La situation de la métropole hors Ile-de-France est plus contrastée : les CA sont majoritairement présentes dans les EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs des agglomérations de plus de 200 000 habitants ; à l'inverse les CC sont la forme la plus souvent adoptée par les EPCI

urbains abritant des quartiers en Cucs des agglomérations de moins de 200 000 habitants (**tableau 2.2**). En effet, les communautés de communes sont implantées dans des espaces peu urbanisés. Les CA restent par ailleurs proportionnellement plus représentées au sein des EPCI abritant des quartiers en Cucs (52 %) qu'au sein des EPCI urbains où elles ne pèsent que 12 % (**tableau 2.1**). A l'inverse, il est beaucoup plus rare de trouver des communes abritant des quartiers en Cucs dans une CC : si le poids des CC dans les EPCI urbains s'élève à 87 %, il n'est que de 42 % parmi les EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs.

Les 15 CU et la métropole Nice-Côte-d'Azur sont toutes des EPCI abritant des quartiers en Cucs.

**Tableau 2.1**  
Répartition des EPCI urbains par catégorie juridique (en %)

	CA	CC	CU	Métropole	SAN	Total
DOM	65	35	-	-	-	100
Ile-de-France	35	61	-	-	4	100
Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de moins de 200 000 habitants)	8,5	89	0,5	0	0	100
Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de plus de 200 000 habitants)	24	67	7	1	1	100
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>87</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100</b>

Source : DGCL, Onzus.

Champ : EPCI urbains.

Traitement : Onzus.

Lecture : Les EPCI urbains des DOM sont pour 65 % d'entre eux des CA et pour 35 % des CC.

**Tableau 2.2**  
Répartition des EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs par catégorie juridique (en %)

	CA	CC	CU	Métropole	SAN	Total
DOM	82	18	-	-	-	100
Ile-de-France	78	18	-	-	4	100
Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de moins de 200 000 habitants)	45	53,5	2	0	0,5	100
Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de plus de 200 000 habitants)	57	22	17	2	2	100
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>42</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>100</b>

Source : DGCL, Onzus.

Champ : EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs.

Traitement : Onzus.

Lecture : Les EPCI urbains des DOM abritant des quartiers en Cucs sont pour 82 % d'entre eux des CA et pour 18 % des CC.

5. Article L. 5216-1 du CGCT

## Des EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs adoptent plus fréquemment le régime de fiscalité professionnelle unique. Une situation corrélée à la surreprésentation des communautés d'agglomération

Les CA, CC, CU, SAN et métropole sont des EPCI à fiscalité propre. Ils disposent donc de la possibilité de lever l'impôt et perçoivent de ce fait des ressources indépendantes des contributions communales. Leur régime fiscal se décline en deux variantes distinctes :

d'un côté des EPCI à fiscalité additionnelle et de l'autre des EPCI à fiscalité professionnelle unique (**encadré Régimes fiscaux des EPCI à fiscalité propre**).

### Régimes fiscaux des EPCI à fiscalité propre

**EPCI à fiscalité additionnelle (FA) :** dans ce régime, le groupement intercommunal est doté des mêmes compétences fiscales qu'une commune : il vote les taux et perçoit le produit des quatre taxes directes locales [taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), taxe d'habitation (TH), contribution économique territoriale (CET)]. Il fait le choix des abattements et décide des exonérations. Sa fiscalité se surajoute à celle des communes qui continuent de percevoir leur fiscalité sur les quatre taxes directes. Ce régime s'applique aux communautés de communes qui n'ont pas opté pour la fiscalité professionnelle unique, de même qu'aux communautés urbaines créées avant la loi du 12 juillet 1999, dès lors qu'elles n'ont pas changé de régime fiscal.

**EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) :** dans ce régime, la fiscalité professionnelle de toutes les communes membres est perçue par le groupement intercommunal. Il s'agit d'un régime obligatoire pour les communautés d'agglomération et les communautés urbaines

nouvelles (créées après la loi du 12 juillet 1999), il reste, pour les communautés de communes, une option prise par une délibération à la majorité simple du conseil. Les EPCI ayant opté pour la FPU sont substitués aux communes membres pour percevoir le produit et pour appliquer des dispositions relatives à la cotisation foncière (CFE) et à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Ils sont également substitués aux communes membres pour la perception du produit de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB), du produit des composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), de la compensation pour suppression de la part salaires (CSP), de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et le cas échéant, du reversement du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sur délibérations concordantes des communes membres et de l'EPCI. Ils perçoivent les produits de la fiscalité additionnelle ménages. Le conseil communautaire vote (outre le taux de CFE unique) ses propres taux de TH, TFPB et TFPNB.

Les EPCI abritant des quartiers en Cucs optent davantage pour un régime à FPU par rapport à l'ensemble des EPCI urbains : 87 % (**tableau 2.4**)

contre 64 % (**tableau 2.3**). Cette tendance vaut pour toutes les zones géographiques.

**Tableau 2.3**  
Répartition des EPCI urbains selon leur régime fiscal (en %)

	FA	FPU	Total
DOM	6	94	100
Ile-de-France	28	72	100
Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de moins de 200 000 habitants)	40	60	100
Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de plus de 200 000 habitants)	10	90	100
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>64</b>	<b>100</b>

Source : DGCL, Onzus.

Champ : EPCI urbains.

Traitement : Onzus.

Lecture : 5,9 % des EPCI urbains situés dans les DOM sont des EPCI à FA, 94 % sont à FPU.

**Tableau 2.4**  
**Répartition des EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs selon leur régime fiscal (en %)**

	FA	FPU	Total
DOM	-	100	100
Ile-de-France	4	96	100
Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de moins de 200 000 habitants)	18	82	100
Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de plus de 200 000 habitants)	3	97	100
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>87</b>	<b>100</b>

Source: DGCL, Onzus.

Champ: EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs.

Traitement: Onzus.

Lecture: 100 % des EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs sont des EPCI à FPU.

## La situation socio-économique comparée des communes abritant des quartiers en politique de la ville et de leurs EPCI

Globalement, les communes abritant des quartiers en Cucs présentent des indicateurs socio-économiques plus dégradés que ceux calculés au niveau de leurs EPCI respectifs. Dans la majorité des cas, la métropole hors Ile-de-France présente à la fois des indicateurs moins favorables que ceux de l'Ile-de-France et une situation plus hétérogène entre les communes abritant des quartiers en Cucs et leurs EPCI respectifs.

### Un déficit de revenu fiscal médian des communes abritant des quartiers en Cucs uniforme en France métropolitaine

En termes de niveau, la moyenne du revenu fiscal médian par unité de consommation de l'Ile-de-France est la plus élevée que ce soit à l'échelon communal ou intercommunal. En termes d'écart relatif, la situation des agglomérations de plus de

200 000 habitants de la métropole hors Ile-de-France est la plus dégradée : en moyenne, le revenu fiscal médian par unité de consommation des communes abritant des quartiers en Cucs équivaut à 94,0 % (tableau 3.1) celui de leurs EPCI respectifs.

**Tableau 3.1**  
Revenu fiscal médian par unité de consommation en 2010

	DOM*	Ile-de-France	Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de moins de 200 000 habitants)	Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de plus de 200 000 habitants)	Total
EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs (moyenne en €)	11 034	20 707	17 343	18 654	17 904
Communes abritant des quartiers en Cucs (moyenne en €)	10 718	19 056	16 594	16 858	16 944
Rapport du revenu fiscal médian des communes abritant des quartiers en Cucs à celui de leur EPCI (moyenne en %)	96,8	95,9	96,3	94,0	95,5

\* Les données pour les DOM concernent uniquement les départements de la Martinique et de La Réunion.

Source: Insee.

Champ: EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs.

Traitement: Onzus.

Lecture: En 2010, dans les DOM, le revenu fiscal médian dans les EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs est en moyenne de 11 034 euros, et de 10 718 euros dans les communes abritant des quartiers en Cucs. En moyenne, le revenu fiscal médian des communes abritant des quartiers en Cucs est 96,8 % celui de l'EPCI auquel elles appartiennent.

### Situation socio-économique des communes des DOM abritant des quartiers en Cucs par rapport à celle de leurs EPCI

La situation socio-économique des communes des DOM abritant des quartiers en Cucs et celle de leurs EPCI respectifs se distinguent de celles de l'Ile-de-France ou de celles de la métropole hors Ile-de-France d'un double point de vue. Les situations dans les DOM sont marquées par :

→ Des indicateurs plus dégradés. En moyenne, le revenu fiscal médian des EPCI abritant des quartiers en Cucs dans les DOM est inférieur de 45 % à celui constaté en Ile-de-France et de 37 % par rapport à celui observé en métropole hors Ile-de-France. Le taux de chômage moyen au niveau de l'EPCI est quasiment 3 fois plus élevé dans

les DOM qu'en Ile-de-France. Aux niveaux intercommunal et communal, le taux moyen de personnes couvertes par le RSA de droit commun est près de 4 fois plus élevé dans les DOM qu'en Ile-de-France.

→ Une proximité de niveau des indicateurs. Les résultats de la mise en rapport des indicateurs relatifs à la situation des communes abritant des quartiers en Cucs par rapport à celle constatée au niveau de leurs EPCI respectifs sont très proches de 1, ce qui indique un faible différentiel de situation au sein de l'EPCI.

## Un différentiel de taux de chômage plus important en métropole hors Ile-de-France qu'en Ile-de-France

En métropole hors Ile-de-France, les communes abritant des quartiers en Cucs ainsi que leurs EPCI respectifs présentent, quelle que soit la taille des agglomérations concernées, en moyenne des taux de chômage plus élevés que ceux constatés en Ile-de-France (**tableau 3.2**). Par ailleurs, la situation relative des agglomérations de moins de 200 000

habitants de la métropole hors Ile-de-France est la plus hétérogène : le taux de chômage des communes abritant des quartiers en Cucs est 12,3 % plus élevé que celui constaté au niveau de leurs EPCI respectifs contre 8,5 % dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants ou encore 6,3 % en Ile-de-France.

**Tableau 3.2**  
Taux de chômage en 2009 (en %)

	DOM	Ile-de-France	Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de moins de 200 000 habitants)	Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de plus de 200 000 habitants)	Total
EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs	31,9	11,3	13,3	12,6	13,5
Communes abritant des quartiers en Cucs	31,5	12,6	15,5	15,0	15,4
Rapport du taux de chômage des communes abritant des quartiers en Cucs à celui de leur EPCI (moyenne en %)	101,9	106,3	112,3	108,5	109,8

Source : Insee.

Champ : EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs.

Traitement : Onzus.

Lecture : En 2009, dans les DOM, le taux de chômage dans les EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs est en moyenne de 31,9 %, et de 31,5 % dans les communes abritant des quartiers en Cucs. En moyenne, le taux de chômage des communes abritant des quartiers en Cucs est de 1,9 % plus important que celui de l'EPCI auquel elles appartiennent.

## Des écarts moindres en Ile-de-France en matière de taux de couverture de la population par les allocations de la Cnaf

En métropole hors Ile-de-France, le taux moyen de personnes couvertes par les allocations de la Cnaf est moindre qu'en Ile-de-France et ce, quel que soit l'échelon : communal ou intercommunal (**tableau 3.3**). Toutefois, l'analyse relative de la situation communale par rapport à la situation intercommunale montre un différentiel plus important en métropole hors Ile-de-France qu'en Ile-de-France. Il est, par

ailleurs, davantage marqué pour les agglomérations de plus de 200 000 habitants où le taux moyen de personnes couvertes par les allocations de la Cnaf dans les communes abritant des quartiers en Cucs est 13,3 % plus élevé que celui observé au niveau de leurs EPCI respectifs contre 3,5 % dans les agglomérations de moins de 200 000 habitants et 2,1 % en Ile-de-France.

**Tableau 3.3**  
Taux de personnes couvertes par les allocations de la Cnaf en 2011 (en %)

	DOM	Ile-de-France	Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de moins de 200 000 habitants)	Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de plus de 200 000 habitants)	Total
EPCI abritant urbains des quartiers en Cucs	65,7	51,1	45,3	47,3	47,1
Communes abritant des quartiers en Cucs	67,4	53,0	47,8	52,0	50,5
Rapport du taux de personnes couvertes par les allocations de la Cnaf des communes abritant des quartiers en Cucs à celui de leur EPCI (moyenne en %)	102,0	102,1	103,5	113,3	106,4

Source : Cnaf.

Champ : EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs.

Traitement : Onzus.

Lecture : En 2011, dans les DOM, le taux de personnes couvertes par les allocations de la Cnaf dans les EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs est en moyenne de 65,7 %, et de 67,4 % dans les communes abritant des quartiers en Cucs. En moyenne, le taux de personnes couvertes par les allocations de la Cnaf des communes abritant des quartiers en Cucs est de 2,0 % plus important que celui de l'EPCI auquel elles appartiennent.

## Des écarts importants, notamment en métropole hors Ile-de-France, en matière de taux de couverture de la population par le RSA et les aides au logement

En métropole hors Ile-de-France, la comparaison relative entre les situations communales et intercommunales en matière de taux moyen de personnes couvertes par le RSA de droit commun ou encore de taux moyen de personnes couvertes par les aides au logement montre un écart plus marqué qu'en Ile-de-France. Par ailleurs, cet écart s'accroît avec la taille des agglomérations (**tableaux 3.4 et 3.5**).

- Le taux moyen de personnes couvertes par le RSA de droit commun au sein des communes abritant des quartiers en Cucs des agglomérations de plus de 200 000 habitants est 24,3% plus élevé que celui

observé au niveau de leurs EPCI respectifs contre 19,1% pour les agglomérations de moins de 200 000 habitants de la métropole hors Ile-de-France et 10,2% en Ile-de-France (**tableau 3.4**).

- Le taux moyen de personnes couvertes par les aides au logement au sein des communes abritant des quartiers en Cucs des agglomérations de plus de 200 000 habitants est 21,1% plus élevé que celui observé au niveau de leurs EPCI respectifs contre 15,2% pour les agglomérations de moins de 200 000 habitants de la métropole hors Ile-de-France et 11,2% en Ile-de-France (**tableau 3.5**).

**Tableau 3.4**  
Taux de personnes couvertes par le RSA de droit commun en 2011 (en %)

	DOM	Ile-de-France	Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de moins de 200 000 habitants)	Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de plus de 200 000 habitants)	Total
EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs	25,3	6,5	7,4	7,1	7,8
Communes abritant des quartiers en Cucs	26,1	7,5	9,3	9,9	9,8
Rapport du taux de personnes couvertes par le RSA de droit commun des communes abritant des quartiers en Cucs à celui de leur EPCI (moyenne en %)	102,9	110,2	119,1	124,3	118,9

Source : Cnaf.

Champ : EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs.

Traitement : Onzus.

Lecture : En 2011, dans les DOM, le taux de personnes couvertes par le RSA de droit commun dans les EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs est en moyenne de 25,3%, et de 26,1% dans les communes abritant des quartiers en Cucs. En moyenne, le taux de personnes couvertes par le RSA de droit commun des communes abritant des quartiers en Cucs est de 2,9% plus important que celui de l'EPCI auquel elles appartiennent.

**Tableau 3.5**  
Taux de personnes couvertes par les aides au logement (APL, ALF, ALS) en 2011 (en %)

	DOM	Ile-de-France	Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de moins de 200 000 habitants)	Métropole hors Ile-de-France (agglomérations de plus de 200 000 habitants)	Total
EPCI abritant des quartiers en Cucs	27,7	20,7	22,3	22,6	22,3
Communes abritant des quartiers en Cucs	28,6	24,1	26,7	28,3	26,9
Rapport du taux de personnes couvertes par les aides au logement des communes abritant des quartiers en Cucs à celui de leur EPCI (%)	103,2	111,2	115,2	121,1	116,1

Source : Cnaf.

Champ : EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs.

Traitement : Onzus.

Lecture : En 2011, dans les DOM, le taux de personnes couvertes par les aides au logement dans les EPCI urbains abritant des quartiers en Cucs est en moyenne de 27,7%, et de 28,6% dans les communes abritant des quartiers en Cucs. En moyenne, le taux de personnes couvertes par les aides au logement des communes abritant des quartiers en Cucs est de 3,2% plus important que celui de l'EPCI auquel elles appartiennent.

# La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale en 2013

Instituée par la loi d'orientation pour la ville du 13 mai 1991, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) représente, au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation<sup>1</sup> de péréquation verticale la plus importante versée par l'Etat aux communes à côté de la dotation nationale de péréquation et de la dotation de solidarité rurale.

## Les règles d'éligibilité et de répartition de la DSU

La DSU est attribuée à deux catégories de communes :

→ aux trois premiers quarts des communes de 10 000 habitants et plus, classées chaque année en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges ;

→ au premier dixième des communes dont la population est comprise entre 5 000 et 9 999 habitants, également classées selon l'indice synthétique de ressources et de charges.

L'indice synthétique représentatif des écarts de ressources et de charges socio-urbaines des communes est calculé par rapport à un ensemble d'indicateurs relatifs au potentiel financier des communes, au nombre de logements sociaux, au nombre des bénéficiaires des prestations logement, et au revenu fiscal moyen des ménages (déclaration au titre de l'IRPP).

Les règles de répartition de la DSU ont été profondément revues par l'article 171 de la loi de finances pour 2009.

Un mode de répartition à trois étages a été institué :

- les communes éligibles et déjà éligibles l'année précédente perçoivent une attribution égale au montant de l'année précédente ;

- les communes classées, en fonction de l'indice synthétique de ressources et de charges, dans la première moitié de la strate des communes de 10 000 habitants et plus, bénéficient d'une dotation égale

à celle de l'année précédente majorée de l'inflation.

- les 150 premières communes de la catégorie des communes de 10 000 habitants et plus et les 20 premières communes de la strate des communes de 5 000 à 9 999 habitants reçoivent, en plus de leur attribution de droit commun, une « DSU cible ». La loi de finances pour 2010 a élargi le dispositif aux 250 premières communes de 10 000 habitants et plus. Enfin, pour 2011, un amendement parlementaire a étendu la « cible » aux trente premières communes de 5 000 à 9 999 habitants.

Pour les communes nouvellement éligibles et uniquement pour elles, les règles de répartition de la DSU fixées à l'article 135 de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 trouvent à s'appliquer.

Ainsi :

→  $DSU = \text{nombre de points} \times \text{valeur de point}$  ;

→  $\text{nombre de points de chaque commune} = \text{population DGF de la commune} \times \text{indice synthétique de la commune} \times \text{effort fiscal communal (plafonné à 1,3)} \times \text{coefficient de majoration} \times \text{coefficient Zus} \times \text{coefficient ZFU}$  ;

→  $\text{valeur de point de la catégorie démographique} = \text{masse financière répartie entre les communes de la catégorie démographique} / \text{somme du nombre de points des communes de la catégorie}$ .

## Les montants et l'affectation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale en 2013

La DSU pour 2013 s'établit à 1 490,7M€, soit + 8,7% par rapport à l'exercice précédent. La somme effectivement mise en répartition entre les communes de métropole s'élève à 1 411,1M€ après prélèvement de la quote-part réservée aux communes des départements et collectivités d'outre-mer.

### Les communes de 10 000 habitants et plus

En 2013, 974 communes ont une population d'au moins 10 000 habitants, soit deux de plus qu'en 2012. Les trois quarts des communes de 10 000 habitants et plus étant éligibles à la DSU (**encadré**

### Les règles d'éligibilité et de répartition de la DSU)

soit 731 communes de 10 000 habitants et plus ont bénéficié des crédits mis en répartition au titre de la DSU 2013. Ces crédits s'élèvent à 1 236,3 M€ au titre de la DSU de droit commun et à 91,5 M€ au titre de la « DSU cible », soit un total de 1 327,8 M€ contre 1 218,4 M€ en 2012. La dotation moyenne par habitant s'élève, hors garantie, à 55,6 € contre 51,1 € en 2012. La dotation par habitant la plus élevée s'établit à 382,6 € (Clichy-sous-Bois – 93) et la moins élevée à 4,3 € (Chevilly-Larue – 94).

1. La Constitution dispose, en son article 72-2, cinquième alinéa : « La loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales ».

**Tableau 1**  
Composition de l'indice pour les communes de 10 000 habitants et plus

Données 2013	Potentiel financier par habitant (en €)	Part des logements sociaux (en %)	Part des bénéficiaires d'allocation logement* (en %)	Revenu par habitant (en €)
Première commune éligible (indice le plus élevé)	765,1	35,3	148,3	6 676,1
Dernière commune éligible (indice le plus faible)	988,8	4,0	30,0	14 164,6
Moyenne de l'ensemble des communes de 10 000 habitants et plus	1 300,8	22,7	52,7	14 042,5

Source: DGCL, ministère de l'Intérieur.

\* La loi n°96-241 du 26 mars 1996 prévoit que la part des bénéficiaires d'allocation logement correspond au nombre de bénéficiaires d'aides au logement, y compris leur conjoint et les personnes à charge vivant habituellement dans leur foyer, sur le nombre total de logements de la commune. Cette majoration induit un rapport parfois supérieur à 100%. La présente règle vaut également pour les communes de 5 000 à 9 999 habitants.

Parmi ces communes, 13 sont nouvellement éligibles à la DSU dans cette catégorie pour un montant total de 2,6 M€. En revanche, 8 communes perdent le bénéfice de la DSU dans la catégorie. Ces communes perçoivent une « garantie de sortie » pour un montant de 1,0 M€ (contre 7,7 M€ en 2012). Le **tableau 1** ci-dessus détaille la composition de l'indice de la première et de la dernière commune éligible à la DSU comparée à l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants.

Sur les 731 communes de 10 000 habitants et plus éligibles en 2013, 235 voient leur dotation progresser de 1,75 % par rapport à celle de 2012 et 250 au-delà de 1,75 % en raison de leur éligibilité à la « DSU cible ». Parmi les 13 communes entrantes, aucune commune n'est éligible à la « DSU cible ». Sur les 235 communes bénéficiant d'une évolution de 1,75 % de leur dotation, 117 comportent des Zus et/ou ZFU et perçoivent 18 % de la masse mise en répartition pour la strate (« DSU cible » comprise). Sur les 250 communes éligibles à la « DSU cible », 186 comportent des Zus et/ou ZFU (percevant 56,3 % de la masse mise en répartition pour la strate et 88,0 % du montant de « DSU cible » alloué aux communes de 10 000 habitants et plus). 68,1 % des communes ont donc bénéficié d'une progression de leur dotation supérieure ou égale à l'inflation entre 2012 et 2013 et 36 % une augmentation au moins égale à 5 %. En 2012, 66,5 % des communes

avaient bénéficié d'une progression de leur dotation au moins égale à 1,7 %. En outre, 31,9 % des communes éligibles ont connu une stabilité de leur dotation entre 2012 et 2013, contre 28,8 % entre 2011 et 2012.

### Les communes de 5 000 à 9 999 habitants

En 2013, 113 communes de 5 000 à 9 999 habitants ont bénéficié des crédits mis en répartition au titre de la DSU, soit 72,7 M€ contre 68,8 M€ en 2012 (soit une augmentation de 5,8 % entre 2012 et 2013). Le montant réparti au titre de la DSU de droit commun s'élève à 70,4 M€ et celui réparti au titre de la « DSU cible » atteint 2,3 M€.

La dotation moyenne par habitant s'élève cette année, hors garantie, à 91,0 € contre 87,7 € en 2012. La dotation par habitant la plus élevée s'établit à 543,9 € (Behren-lès-Forbach – 57) et la moins élevée à 14,1 € (Belleville – 69).

Parmi ces communes, 7 sont nouvellement éligibles à la DSU dans cette catégorie pour un montant total de 1,8 M€. En revanche, 7 communes perdent le bénéfice de la DSU dans la catégorie. Ces communes perçoivent une « garantie de sortie » pour un montant de 608 193 € (contre 4,0 M€ en 2012).

La composition de l'indice de la première et de la dernière commune éligible à la DSU comparée à l'ensemble des communes de 5 000 à 9 999 habitants est la suivante (**tableau 2**):

**Tableau 2**  
Composition de l'indice pour les communes de 5 000 et 9 999 habitants

Données 2013	Potentiel financier par habitant (en €)	Part des logements sociaux (en %)	Part des bénéficiaires d'allocation logement* (en %)	Revenu par habitant (en €)
Première commune éligible (indice le plus élevé)	639,5	91,6	97,0	6 654,3
Dernière commune éligible (indice le plus faible)	1 103,5	34,5	74,6	10 453,7
Moyenne de l'ensemble des communes de 5 000 à 9 999 habitants	1 044,1	14,2	38,8	13 365,9

Source: DGCL, ministère de l'Intérieur.

Sur les 116 communes éligibles en 2013, 30 voient leur dotation augmenter entre 2012 et 2013, soit les 30 communes de la strate éligible à la « DSU

cible ». 41 des 116 communes éligibles à la DSU, et 15 des 30 communes éligibles à la « DSU cible », comportent des Zus et/ou ZFU.

# Présentation des enquêtes de suivi sur les principaux programmes de l'Acsé

Benoît Landau (Acsé)

L'Acsé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) a été créée pour mettre en œuvre la politique de la ville et pour accorder, au nom de l'Etat, des subventions aux associations, communes et différents partenaires en vue de concrétiser sur les territoires le déploiement des politiques décidées par l'Etat.

Ces politiques, déclinées dans des programmes, font l'objet d'un suivi par des enquêtes décidées par l'Acsé selon un programme annuel qui vise spécialement le programme de réussite éducative, les ateliers santé-ville, les adultes-relais et les actions en faveur de l'emploi et du développement économique.

En 2013, ce sont ainsi sept enquêtes, correspondant à 63 % des crédits d'interventions qui ont été conduites. Au-delà de la fourniture de données de synthèse nationales, leurs résultats sont déclinés aux niveaux régional et départemental pour permettre à chaque responsable, ou porteur de projet, de situer son action par rapport à d'autres conduites sur les mêmes thèmes sur l'ensemble du territoire. Les résultats en sont accessibles sur les sites Internet (pour les synthèses) et extranet (pour le détail par organisme) de l'Acsé ([www.lacse.fr](http://www.lacse.fr)). Quatre domaines couverts par ces enquêtes sont présentés ici : le programme de réussite éducative, les ateliers santé-ville, les adultes-relais et les interventions en matière d'emploi et de développement économique (environ 200 M€ de subventions Acsé en 2013). Ils permettent d'illustrer la variété des modes d'interventions allant de programmes très structurés (le PRE) à des actions très diversifiées sur un enjeu prioritaire (emploi et développement économique), en passant par la promotion d'une méthode ouverte pour faire prendre en compte la problématique de la santé dans les quartiers (les ateliers santé-ville) et le déploiement d'emplois aidés sur les thématiques de la médiation sociale (les adultes-relais).

Conformément aux missions qui sont confiées par l'Etat, l'Acsé poursuit son effort de suivi national de l'utilisation des crédits consacrés à la politique de la ville et à la prévention de la délinquance. Cette démarche s'inscrit dans une triple perspective :

- améliorer la lisibilité, le suivi et la mesure de l'efficacité des politiques publiques décidées par l'Etat, que l'Agence est chargée de mettre en œuvre ;
- rendre compte de manière détaillée de l'utilisation des fonds qui lui ont été confiés sur le plan tant des conditions de leur mise en œuvre que de leur efficacité au regard des résultats attendus auprès de leurs bénéficiaires ;
- contribuer à la réflexion sur les orientations des politiques de l'Etat dans le domaine de la politique de la ville.

Dans ce cadre, et dans le prolongement des enquêtes

réalisées ces dernières années sur le programme de réussite éducative, les ateliers santé-ville et la culture, il a été décidé en 2011 d'accroître cet effort en l'étendant à d'autres des principaux programmes financés par l'Agence au nom de l'Etat. En 2013, ce sont ainsi sept enquêtes qui ont été réalisées sur l'exercice 2012. Elles portent sur les programmes suivants :

- Accès à l'emploi et soutien au développement économique ;
- Adultes-relais ;
- Ville vie vacances ;
- Cordées de la réussite ;
- Réussite éducative ;
- Ateliers santé-ville ;
- Prévention des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes.

Au total, ce sont **63 % des crédits d'intervention confiés par l'Etat à l'Acsé (216 millions d'euros environ) qui ont ainsi été l'objet d'un suivi détaillé**. Ce dernier porte principalement sur les bénéficiaires, les partenaires associés, les moyens

mis en œuvre, les cofinancements reçus et les résultats obtenus. Ces données complètent ainsi très largement les données GISPro disponibles portant principalement sur les financements Acsé.

**Tableau 1**  
**Répartition des financements de l'Acsé en 2012 par thématique et enquête annuelles de suivi**

Thématiques	Montant alloué par l'Acsé (en €)	Enquêtes annuelles de suivi 2013	Montant suivi (en €)
1- Education et accès aux savoirs de base	116 166 548	Programme de réussite éducative	81 318 576
		Cordées de la réussite	4 231 329
2- Emploi et développement économique	37 617 470	Totalité de la thématique	37 617 470
3- Logement et habitat	4 196 700		
4- Santé et accès aux soins	12 814 453	Ateliers santé-ville	5 884 364
5- Culture et expression artistique	13 850 969		
6- Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique	115 302 551	Adultes-relais	76 000 000
		Ville vie vacances	9 755 829
7- Accès aux droits et lutte contre les discriminations	9 425 472		
8- Prévention de la délinquance et justice (hors FIPD)	12 050 963	Violences intrafamiliales et faites aux femmes (hors FIPD)	1 493 965
9- Pilotage, ressources et évaluation	10 773 114		
10- Structures mutualisatrices	11 031 704		
<b>Total</b>	<b>343 229 944</b>		<b>216 301 533</b>

Source: GISPro.

Ces enquêtes s'adressent directement, via la mise en place d'extranets dédiés, aux organismes porteurs d'action(s) ou responsable de dispositifs. Au total, **plus de 8 000 organismes** ont ainsi été contactés. Des prestataires spécialisés sont sollicités pour effectuer les indispensables relances téléphoniques et conduire les traitements statistiques. Les **taux de retour des enquêtes sont très importants** et témoignent de la professionnalisation croissante des organismes bénéficiaires, dont les associations, la plupart s'étant dotées d'outils de suivi en interne. Ainsi automatisée, la démarche d'enquête annuelle de suivi contribue à la formalisation et à l'homogénéisation de méthodes de travail directes entre l'Acsé et les organismes. Par ailleurs, en recommandant aux préfetures, DDCS et DRJSCS d'utiliser systématiquement ces enquêtes (et les indicateurs qu'elles contiennent) comme base de travail pour homogénéiser toutes les demandes d'information faites aux

organismes (qu'elles soient liées aux conventions de financement et à l'instruction, au suivi ou à la justification des actions), ces enquêtes préfigurent une standardisation progressive des demandes de suivi émanant de l'Etat. Il résulte de chacune de ces enquêtes, la production d'un rapport annuel de suivi et d'une base de données (par action ou par dispositif).

A l'exception de l'enquête « Prévention des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes », tous les rapports nationaux feront aussi l'objet de déclinaisons régionales et départementales. Ces rapports ont été adressés par l'Acsé aux préfetures, DDCS et DRJSCS et leur consultation (signalée) est possible sur l'extranet de l'agence. Il est ainsi espéré que ces informations permettent aux acteurs locaux d'accroître la performance de leur suivi et la qualité de leur coopération avec les collectivités locales ou les différents organismes concernés.

## Programme de réussite éducative

Initié dans le cadre du plan de cohésion sociale et de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le programme de réussite éducative (PRE) fait l'objet d'une enquête de suivi auprès des coordonnateurs des projets locaux, réalisée chaque année par l'Accsé depuis 2007. Le nombre de PRE s'étant stabilisé autour de 500 (l'enquête a recensé 505 PRE actifs pour l'année scolaire 2012-2013), les résultats de cette année témoignent du développement des projets désormais créés depuis plusieurs années.

Le nombre de bénéficiaires de la réussite éducative est ainsi en augmentation avec 128 316 enfants concernés en 2012-2013 (contre 114 725 en 2011-2012), alors même que les financements directs alloués aux projets ont légèrement diminué, passant de 115 M€ à 109 M€. L'Accsé est le principal financeur du programme (80 M€), suivi par les communes et intercommunalités (20 M€), puis les CCAS, CAF et Conseils généraux. A ces financements directs s'ajoute la valorisation de contributions non financières, pour plus de 18 M€ au total.

A l'été 2013, les PRE totalisent un nombre de 4 902 postes affectés à la mise en œuvre des projets et des accompagnements de parcours. A ces postes dédiés au PRE et financés dans ce cadre s'ajoutent près de 3 800 personnes mises à disposition par

les partenaires locaux, notamment dans le cadre des équipes pluridisciplinaires de soutien, chargées d'analyser, puis de suivre la situation de chaque enfant bénéficiaire du programme.

Axe majeur de ce programme, l'individualisation des parcours est désormais clairement majoritaire : après plusieurs années de progression, ce sont désormais 62 % des enfants qui bénéficient d'un parcours individualisé, adapté à leurs besoins identifiés par les équipes locales. Au-delà de cette moyenne, des écarts subsistent entre les PRE. Si un nombre important de projets (190) comporte 100 % de parcours parmi leurs bénéficiaires et témoigne ainsi d'une compréhension stricte de la réussite éducative, il demeure un cinquième de l'ensemble des PRE (21 %), qui comprennent moins de la moitié de parcours individuels. Si cette part de projets diminue progressivement d'année en année, ces projets font néanmoins baisser la moyenne de parcours individualisés parmi l'ensemble des bénéficiaires du PRE : ces projets exclus, cette moyenne s'élève en effet à 75 %.

Parmi les actions menées dans le cadre du PRE, la dimension scolaire (incluant en général la prévention du décrochage) est notamment complétée par des actions de soutien aux parents ou de santé, tandis que les thématiques du sport et de la culture restent plus secondaires.

## Ateliers santé-ville

Point de convergence des politiques de santé et de la ville, les ateliers santé-ville (ASV) ont pour principal objectif de rendre effectif l'accès aux services sanitaires et sociaux de droit commun sur les territoires prioritaires. L'enquête de suivi sur l'activité des ASV en 2012, conduite par l'Accsé pour la 5<sup>e</sup> année, a permis de contacter 258 ASV. Après un ralentissement des créations d'ASV entre 2007 et 2011, 27 ASV ont été créés en 2012, suite notamment à la mise en œuvre de crédits de l'Accsé pour soutenir ces créations.

69 % des ASV interviennent sur un (ou plusieurs) quartiers prioritaires de niveau 1 dans le cadre des CUCS. S'ils prennent en charge des thèmes de santé très divers, ceux qui reviennent le plus souvent sont la nutrition (22 %), la santé mentale (9 %) et les pratiques addictives et à risque (8 %). Leurs modalités d'action sont également diverses : parmi les actions citées par les ASV, on peut ainsi distinguer les actions « produites » par l'ASV lui-même (à la fois pilotées, cofinancées et mises en œuvre directement par l'ASV) et les actions « induites » (initiées par l'ASV mais mises en œuvre concrètement par

une autre structure). Sur un volume total de plus de 4 200 actions déclarées pour l'année 2012, 58 % ont ainsi été « produites » par les ASV, et 42 % « induites » par ceux-ci.

Sur un total de près de 600 000 personnes bénéficiaires des actions des ASV, certains publics sont ciblés spécifiquement par des ASV : les scolaires et plus largement les jeunes, mais aussi les professionnels du secteur social et de la santé. Sur ce dernier point, 75 % des ASV sont impliqués dans les projets de création de centres de soins de premier recours (maisons de santé ou pôles de santé).

Représentant un budget total de près de 20 M€ par an, les ASV sont d'abord financés par l'Accsé (pour 93 % d'entre eux), puis par les communes et intercommunalités (pour 82 %), les ARS (pour 41 %) et les Conseils généraux (18 %). Ces financements permettent notamment de soutenir les postes de coordonnateurs, qui ne sont pleinement dédiés à l'ASV que dans un cas sur deux (55 % des ASV). Ces coordonnateurs associent des habitants à la conception, mise en œuvre et/ou évaluation des actions pour 56 % des ASV.

## Adultes-relais

Médiateurs sociaux dont le poste est financé par l'Acsé, pour un total de 78 M€ en 2012, les adultes-relais font l'objet d'une enquête de suivi annuelle de l'Acsé depuis trois ans. Cette enquête s'adresse aux employeurs d'adultes-relais, qui décrivent ainsi l'activité et le profil de près de 4 000 adultes-relais en 2012.

Les adultes-relais se répartissent en cinq domaines, selon leur type d'intervention principale. On observe à ce titre une priorisation croissante des adultes-relais sur trois domaines d'intervention : l'accès aux droits et aux services, le champ scolaire, et la prévention. A eux trois, ces domaines, regroupent 55 % des adultes-relais (soit 6 points de plus en 3 ans). Parmi les autres adultes-relais, 43 % relèvent de la médiation liée au lien social, à la vie de quartier (contre 45 % en 2011 et 49 % en 2010). Cinquième domaine, la médiation dans les transports concerne 3 % des adultes-relais.

Ces interventions se traduisent concrètement par diverses activités, parmi lesquelles la mise en relation d'habitants avec les institutions (environ 94 000 personnes ainsi mises en relation en 2012), des visites au domicile (pour près de 15 000 personnes en 2012) ou encore des médiations avec

l'institution scolaire (pour plus de 27 000 familles en 2012). Autre activité, la prévention et gestion des tensions ou conflits concerne près d'un adulte-relais sur deux (46 %). Ceux-ci interviennent ainsi dans plus de 15 000 situations conflictuelles chaque mois. Très rares sont les situations où aucun accord n'est trouvé (2 %) mais tous les conflits n'aboutissent pas forcément à un accord ou une solution.

Agés en moyenne de 44 ans, les adultes-relais sont majoritairement des femmes (62 %), et disposent à 65 % d'au moins un baccalauréat ou équivalent (et 36 % un diplôme de l'enseignement supérieur). L'ancienneté moyenne des adultes-relais dans leur poste diminue en 2012 : 60 % ont moins de 4 ans d'ancienneté, alors qu'ils étaient 55 % en 2011 et 54 % en 2010. Près des deux-tiers des adultes-relais sont en CDD, et 74 % ont bénéficié d'au moins un type d'accompagnement professionnel depuis leur prise de poste (formation qualifiante, bilan de compétences...). En 2012, 69 % des adultes-relais ont ainsi bénéficié de formation, notamment dans le cadre du plan de professionnalisation mis en œuvre par l'Acsé avec les Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

## Emploi et développement économique

L'Acsé a engagé près de 38 M€ en 2012 pour soutenir près de 4 000 actions dans le domaine de l'emploi et du développement économique. L'enquête de suivi est réalisée auprès des organismes porteurs de ces actions, qui sont pour 78 % des associations, et pour 13 % des collectivités territoriales. Ces actions ont des contenus assez variés, et deux types d'actions sont les plus fréquents : l'accompagnement à l'emploi (33 % des actions, dont 18 % d'accompagnement renforcé) et l'insertion par l'activité économique (17 % des actions). Parmi les autres types d'actions figurent notamment l'aide à la mobilité (9 % des actions), l'appui à la création ou reprise d'entreprise (8 %) et le dispositif de parrainage de jeunes vers l'emploi (5 %).

475 000 personnes en recherche d'emploi ou en insertion ont bénéficié de ces actions en 2012. Ce nombre a progressé par rapport à 2011, où il s'élevait à 390 000. Parmi ces personnes, 61 % sont issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il est à noter que les organismes qui déclarent ce chiffre s'appuient pour 83 % d'entre eux sur une

vérification à partir de l'adresse précise des bénéficiaires. Par ailleurs, 67 % de ces bénéficiaires ont un niveau de formation inférieur au baccalauréat, voire aucun diplôme.

78 % de ces bénéficiaires ont suivi les actions jusqu'à leur terme, et au final 25 % d'entre eux ont débouché sur une « sortie positive » (emploi, formation qualifiante, création ou reprise d'entreprise). Plus précisément, 17 % de ces personnes ont accédé à un emploi (contre 21 % en 2011) : ce taux s'élève à 45 % pour les bénéficiaires du dispositif « parrainage vers et dans l'emploi ». Les emplois ainsi obtenus sont pour moitié (49 %) des emplois durables (CDI ou CDD de plus de 6 mois).

En incluant les subventions de l'Acsé, ces actions totalisent près de 270 M€ de financements en 2012. Aux côtés de l'Acsé, les cofinanceurs les plus fréquents dans ce domaine sont les communes (pour 54 % des actions), puis les conseils généraux (34 %), les intercommunalités (31 %), les conseils régionaux (26 %), le FSE (19 %) et la DGEFP ou les DIRECCTE (19 %).

# Les cofinancements des actions dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs)

Emmanuel Dupont, Benoît Landau, David Mongy (Acsé)

En 2011, plus d'un milliard d'euros de contributions a été apporté aux actions financées au titre des Cucs, pour moitié à destination des associations. Si ce financement est pour un quart constitué de subventions de l'Acsé, les communes y contribuent dans les mêmes proportions, loin devant les autres types de financeurs. La part des subventions assurée par les conseils régionaux et conseils généraux s'élève à près de 15%, avec des disparités notables selon les régions ou les départements. Les priorités thématiques varient selon la catégorie de financeurs : les communes et les organismes sociaux ou Caf vont d'abord vers la thématique du lien social, de la citoyenneté et de la participation à la vie publique, tandis que l'emploi est le principal destinataire des subventions apportées par les collectivités territoriales supracommunales, ainsi que par les fonds européens. L'Acsé, financeur de chaque thématique entre 20 et 33 %, consacre la part la plus importante de ses subventions à l'éducation, hors postes d'adultes-relais.

La présente note a pour objet le cofinancement des actions conduites dans le cadre des Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs). Elle apporte, de manière inédite, un éclairage important sur les dimensions contractuelle et partenariale de la politique de la ville à l'échelon local et contribue à préciser le poids financier réel des crédits dits « spécifiques » de la politique de la ville.

Nous entendons ici par « cofinancements », les financements publics (subventions) complémentaires à ceux de l'Acsé dont bénéficient spécifiquement les organismes pour la mise en œuvre d'actions programmées dans le cadre des Cucs. L'analyse présentée ici repose sur des données « réalisées » (et non prévisionnelles) à l'échelle de l'ensemble des actions subventionnées par l'Acsé sur une année. Ces données déclaratives sont celles qui ont été recueillies dans les comptes rendus financiers, transmis en 2012 par les organismes porteurs des actions soutenues en 2011 et saisis par les services instructeurs.

Par souci d'analyse, les formes juridiques des orga-

nismes ont été reclassées selon une nomenclature plus précise et construite par l'Acsé (**encadré Précision méthodologique: typologie des organismes**).

Les crédits « politique de la ville » (programme 147) gérés par l'Acsé, représentent en 2011 plus de 360 millions d'euros.

Le périmètre d'étude exclut les subventions :

- du dispositif des adultes-relais (76 millions d'euros faisant l'objet d'une gestion distincte *via* l'Agence de services de paiement, [ASP]);
- des postes Fonjep (5,6 millions d'euros faisant aussi l'objet d'une gestion distincte);
- des actions n'ayant pas fait l'objet d'une saisie informatique de leur justification par les services instructeurs (24,1 millions d'euros).

Ce sont au total 23 739 actions qui sont prises en compte dans cette analyse pour un montant de crédits Acsé de 255 758 569 €. Cela représente environ 71 % et des crédits alloués par l'Acsé en 2011 au titre de la politique de la ville.

## Plus d'1 milliard d'euros de subventions en 2011

Sur une base de 255 millions d'euros de crédits Acsé (hors adultes-relais et postes Fonjep), la totalité des contributions apportées aux actions financées au titre des Cucs (et ayant bénéficié d'une subvention de l'Acsé) s'élève en 2011 à un montant global de plus de 1,2 milliard d'euros (**tableau 1**). Selon les déclarations des organismes financés, ce total est constitué à 94 % par des ressources financières et à 5,8 % par des contributions en nature (bénévolat, prestations, dons) qui sont valorisées dans le compte rendu des actions. Ces contributions

en nature sont logiquement concentrées dans les associations (qui valorisent notamment 86 % du total du bénévolat); elles apparaissent plus fortes sur les thématiques de l'éducation, du lien social, et dans une moindre mesure de l'emploi<sup>1</sup>.

Parmi ces ressources financières, les subventions (tous financeurs confondus) représentent un total de 1 milliard d'euros, le reste étant issu pour l'essentiel de la vente de prestations et d'autres produits de gestion (dont les cotisations, dons manuels et legs).

**Tableau 1**  
Répartition des contributions financières ou en nature des organismes financés par l'Acsé

	Montant (en €)	Part du total global (en %)	Part du sous-total des ressources financières (hors contributions en nature) (en %)
<b>Total global : contributions financières ou en nature</b>	<b>1 231 864 011</b>	<b>100</b>	
<b>Sous-total des ressources financières (hors contributions en nature)</b>	<b>1 159 113 325</b>	<b>94</b>	<b>100</b>
70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	85 958 698	7	7
74 – Subventions d'exploitation	999 997 204	81	86
<i>Acsé</i>	255 758 569	21	22
<i>Ministères</i>	91 854 756	7	8
<i>ASP (emplois aidés par l'Etat)</i>	76 153 928	6	7
<i>Conseils régionaux</i>	58 194 403	5	5
<i>Conseils généraux</i>	77 369 987	6	7
<i>EPCI</i>	51 279 753	4	4
<i>Communes</i>	250 651 660	20	22
<i>Organismes sociaux (Caf)</i>	49 866 661	4	4
<i>Fonds européens</i>	34 715 758	3	3
<i>Autres établissements publics</i>	22 077 872	2	2
<i>Aides privées</i>	32 073 857	3	3
75 – Autres produits de gestion courante	41 655 458	3	4
<i>Dont cotisations, dons manuels, ou legs</i>	13 018 721	1	1
76 – Produits financiers	9 039 410	1	1
78 – Reprise sur amortissements et provisions	22 462 555	2	2
<b>Sous-total des contributions en nature</b>	<b>72 750 686</b>	<b>6</b>	
87 – Contributions volontaires en nature : bénévolat	32 537 674	3	
87 – Contributions volontaires en nature : prestations en nature	33 984 935	3	
87 – Contributions volontaires en nature : dons en nature	6 228 077	0,5	

Source: GISPro.

Traitement: Acsé.

Lecture: 20 % des contributions financières ou en nature des organismes financés par l'Acsé viennent des communes.

1. Cela s'explique principalement par le nombre (plus important dans ces domaines) de petites associations déclarant un budget global inférieur à 100 000 euros.

## Un cofinancement équilibré entre Etat et collectivités territoriales

Les subventions de l'Acsé constituent la part la plus importante (255 M€) de cet ensemble d'un milliard d'euros de subventions, à peu près à égalité avec les communes (250 M€, mais 302 M€ si l'on ajoute les EPCI), tandis que les autres types de financeurs allouent chacun des montants nettement moindres, tous compris entre 20 et 91 M€ à l'échelle nationale (**tableau 2**). Parmi ceux-là, signalons le cas particulier de l'Agence de services et de paiement (ASP), dont les contributions indiquées ici correspondent

au paiement d'emplois aidés pour le compte de l'Etat (ministère de l'Emploi en particulier, il ne s'agit pas ici des postes d'adultes-relais).

De manière plus globale, les financements de l'Etat (Acsé + ministères + ASP) représentent 424 M€ (42,3 % du total), à peu près à égalité avec ceux des collectivités locales (communes + EPCI + conseils généraux et régionaux : 437 M€ soit 43,7 % de l'ensemble).

**Tableau 2**  
Répartition par financeur des subventions politique de la ville en 2011

Financeurs	Montant des financements 2011 (en €)	Part de l'ensemble des subventions (en %)
Acsé	255 758 569	26
Ministères	91 854 756	9
ASP (emplois aidés par l'Etat)	76 153 928	8
Conseils régionaux	58 194 403	6
Conseils généraux	77 369 987	8
EPCI	51 279 753	5
Communes	250 651 660	25
Organismes sociaux (Caf)	49 866 661	5
Fonds européens	34 715 758	3
Autres établissements publics	22 077 872	2
Aides privées	32 073 857	3
<b>Total des subventions</b>	<b>999 997 204</b>	<b>100</b>

Source : GISPro.

Traitement : Acsé.

Lecture : 25 % des subventions « politique de la ville » sont financées par les communes en 2011.

Selon les cofinanceurs, cette répartition varie de manière significative en fonction des différents départements et régions du territoire français. Au niveau départemental, les subventions de la Caf varient de 1,1 % à 18,8 % (moyenne à 5 %). Paris, la Meuse, la Côte-d'Or et la Haute-Loire sont parmi les départements incluant des Cucs importants où la part des financements Caf est supérieure à 10 %. A l'inverse, la Loire-Atlantique et la Seine-Saint-Denis sont des territoires importants sur lesquels on note une faible mobilisation de la Caf sur les actions des Cucs (autour de 2 %). Concernant les financements des ministères sur les actions des Cucs, leur part oscille entre 0 et 28 % (moyenne à 9 %). Les départements de l'Hérault et du Bas-Rhin sont proportionnellement les premiers destinataires de ces subven-

tions qui représentent plus de 25 % de l'ensemble des financements à destination des Cucs. La part de ces subventions atteint respectivement 0,3 et 2,2 % dans le Finistère et le Pas-de-Calais.

Les fonds européens contribuent en moyenne à hauteur de 3 % au cofinancement des actions des Cucs ; au niveau régional cette moyenne varie de 0 à 12 %. A ce titre, la Lorraine et la Picardie font partie des régions affichant une part de crédits Fonds social européen (FSE) importante.

En moyenne, les conseils régionaux et généraux ne cofinancent qu'assez faiblement les actions programmées au titre des Cucs. La situation est en réalité plus contrastée et fait apparaître de fortes disparités reflétant notamment leur association inégale aux contrats locaux.

**Tableau 3****Répartition par région des financements politique de la ville : zoom sur les financements des conseils régionaux**

	Ensemble des cofinancements (en €)	Financements conseil régional (en %)	Part des financements des conseils régionaux (en %)
La Réunion	9392889	84880	0,9
Auvergne	14220736	162954	1,1
Haute-Normandie	26344347	334972	1,3
Languedoc-Roussillon	33553942	573857	1,7
Guadeloupe	7851118	134585	1,7
Martinique	5059213	94725	1,9
Franche-Comté	20742848	523067	2,5
Bretagne	16408024	475475	2,9
Pays-de-la-Loire	29424771	991694	3,4
Nord Pas-de-Calais	89995552	3065990	3,4
Limousin	5698388	200554	3,5
Basse-Normandie	18975543	670106	3,5
Poitou-Charentes	16841188	599571	3,6
Picardie	26059615	1154155	4,4
Alsace	21272325	982425	4,6
Centre	27624069	1291668	4,7
Corse	3181138	150283	4,7
Bourgogne	15246328	840088	5,5
Aquitaine	26436930	1552593	5,9
Guyane	7861956	497019	6,3
Rhône-Alpes	93549206	5977707	6,4
Champagne-Ardenne	28541761	1976548	6,9
Ile-de-France	280275254	19936645	7,1
Midi-Pyrénées	13558220	1025403	7,6
Lorraine	31281773	2901173	9,3
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	87143513	9083110	10,4

Source : GISPro.

Traitement : Acsé.

Lecture : En Midi-Pyrénées, la part de financement en provenance du conseil régional s'élève à 7,6 %, représentant un peu plus d'un million d'euros.

L'ensemble des financements « politique de la ville » des conseils régionaux sur le territoire français est d'environ 58,1 millions d'euros, 94 % de ces financements vont à des actions régionales ou départementales, les 6 % restant, (soit 2,9 millions d'euros), venant en cofinancement d'actions nationales instruites par le siège de l'Acsé.

Il est à noter que près de 30 % de ces crédits mobilisés par les conseils régionaux cofinancent des actions de niveau régional instruites par les DRJSCS.

Deux types de régions se distinguent : celles fortement concernées par la politique de la ville et les autres plus rurales et donc plus éloignées des problématiques de la politique de la ville (**tableau 3**). Les premières perçoivent une part plus importante

des financements des conseils régionaux : Paca (10,4 %), Ile-de-France (7,1 %), Rhône-Alpes (6,4 %). A l'exception notable de la région Nord-Pas-de-Calais (3,4 %). Dans les secondes, les conseils régionaux investissent en moyenne de manière moins importante ces actions : Auvergne (1,1 %), Franche-Comté (2,5 %), Limousin (3,5 %). A l'inverse, pour la région Midi-Pyrénées où la part du conseil régional est de 7,6 % malgré un montant global de financement en dessous de la moyenne (13,5 millions).

La part moyenne des financements des conseils généraux sur les actions étudiées dans notre périmètre est de 7,8 %. Là encore il existe de fortes disparités entre départements (**tableau 4**).

**Tableau 4****Répartition par département des financements politique de la ville : zoom sur la part des financements des conseils généraux**

	Nombre de départements (en €)	Montant (en %)	Libellé des départements
de 0 à 2,5 %	11	420 611	Nièvre, Vendée, Hautes-Pyrénées, Martinique, Corrèze, Réunion, Lot, Ariège, Mayenne, Drôme, Mayenne
de 2,5 à 5 %	21	8 259 386	Seine-et-Marne, Territoire-de-Belfort, Lot-et-Garonne, Eure, Haut-Rhin, Rhône, Pyrénées-Orientales, Seine-Maritime, Doubs, Guyane, Deux-Sèvres, Hautes-Alpes, Aveyron, Loiret, Creuse, Calvados, Loir-et-Cher, Pas-de-Calais, Meuse, Lozère, Ain
de 5 à 7,5 %	15	12 012 947	Loire, Moselle, Haute-Marne, Savoie, Val-de-Marne, Côte-d'or, Gers, Haute-Savoie, Haute-Saône, Charente, Guadeloupe, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise, Saône-et-Loire, Oise
de 7,5 à 10 %	24	24 605 914	Indre-et-Loire, Haute-Vienne, Charente-Maritime, Bouches-du-Rhône, Cher, Yvelines, Alpes-de-Haute-Provence, Aisne, Puy-de-Dôme, Loire-Atlantique, Vaucluse, Indre, Manche, Ile-et-Vilaine, Alpes-Maritimes, Isère, Nord, Ardèche, Tarn, Sarthe, Pyrénées-Atlantiques, Vosges, Meurthe-et-Moselle, Hérault
plus de 10 %	27	25 517 569	Bas-Rhin, Orne, Haute-Garonne, Aube, Essonne, Côtes-d'Armor, Landes, Ardenne, Yonne, Morbihan, Eure-et-Loir, Allier, Vienne, Maine-et-Loire, Hauts-de-Seine, Marne, Gironde, Aude, Var, Paris, Finistère, Tarn-et-Garonne, Somme, Haute-Loire, Gard, Cantal, Dordogne

Source: GISPro.

Traitement: Acsé.

Lecture: 11 conseils généraux ont un financement « politique de la ville » inférieur à 2,5 % de l'ensemble des financements des actions conduites dans leur département.

## Les associations bénéficient de la moitié des crédits

Cet ensemble de près d'un milliard d'euros est alloué pour près de la moitié (49 %) à des associations, et parmi celles-ci principalement (40 %) à des petites associations (**encadré Typologie des organismes**). L'autre moitié est, pour l'essentiel, répartie à égalité

entre les collectivités (20 %, dont 17 % pour les communes) et les opérateurs locaux (22 %) (**tableau 5**). La prise en compte des adultes-relais et des postes Fonjep augmenterait de manière significative la part des financements attribués aux associations.

**Tableau 5**  
**Répartition des financements par type d'organisme bénéficiaire**

Types d'organismes porteurs des actions	Ensemble des cofinancements reçus (en €)	Part du total (en %)	dont financements Acsé (en €)	Part du total (en %)	dont financements des communes (en €)	Part du total (en %)	dont financement autres collectivités territoriales (EPCI + CR + CG) (en €)	Part du total (en %)	dont financements des ministères (en €)	Part du total (en %)
<b>Associations</b>	<b>486 548 909</b>	<b>48,7</b>	<b>88 178 100</b>	<b>34,5</b>	<b>76 802 235</b>	<b>30,6</b>	<b>112 658 888</b>	<b>60,3</b>	<b>56 512 548</b>	<b>61,5</b>
<i>Grandes associations</i>	82 687 818	8,3	16 399 990	6,4	8 912 089	3,6	18 973 032	10,2	11 341 750	12,3
<i>Petites associations</i>	403 861 091	40,4	71 778 110	28,1	67 890 146	27,1	93 685 856	50,1	45 170 798	49,2
<b>Collectivités territoriales</b>	<b>204 783 853</b>	<b>20,5</b>	<b>40 520 747</b>	<b>15,8</b>	<b>116 178 850</b>	<b>46,4</b>	<b>30 989 152</b>	<b>16,6</b>	<b>30 955 56</b>	<b>3,4</b>
<i>Communes</i>	173 105 651	17,3	33 123 788	13,0	113 445 530	45,3	12 572 044	6,7	2 608 536	2,8
<i>Conseils généraux</i>	240 199	0,0	68 490	0,0	6 254	0,0	122 139	0,1	15 200	0,0
<i>EPCI</i>	31 438 003	3,1	7 328 469	2,9	2 727 066	1,1	18 294 969	9,8	4 718 20	0,5
<b>Opérateurs locaux</b>	<b>222 942 348</b>	<b>22,3</b>	<b>88 800 928</b>	<b>34,7</b>	<b>52 005 388</b>	<b>20,7</b>	<b>33 536 035</b>	<b>17,9</b>	<b>14 454 637</b>	<b>15,7</b>
<i>Caisses des écoles</i>	45 537 019	4,6	30 379 712	11,9	11 428 032	4,6	1 033 324	0,6	1 103 445	1,2
<i>CCAS</i>	60 296 868	6,0	37 067 497	14,5	14 641 291	5,8	2 755 746	1,5	2 121 979	2,3
<i>Centres sociaux ou culturels</i>	55 444 839	5,5	11 265 401	4,4	19 390 542	7,7	9 696 754	5,2	2 275 576	2,5
<i>Ecoles de la 2<sup>e</sup> chance</i>	32 646 418	3,3	1 621 946	0,6	2 508 096	1,0	13 811 454	7,4	5 046 764	5,5
<i>Missions locales et Maisons de l'emploi</i>	14 933 628	1,5	4 538 695	1,8	1 499 638	0,6	3 150 786	1,7	1 993 535	2,2
<i>Offices municipaux ou régionaux</i>	1 895 520	0,2	386 470	0,2	829 795	0,3	173 060	0,1	95 768	0,1
<i>Autres centres</i>	12 188 056	1,2	3 541 207	1,4	1 707 994	0,7	2 914 911	1,6	1 817 570	2,0
<b>Administrations, organismes publics ou mixtes</b>	<b>499 280 66</b>	<b>5,0</b>	<b>17 646 198</b>	<b>6,9</b>	<b>1 700 295</b>	<b>0,7</b>	<b>5 788 969</b>	<b>3,1</b>	<b>15 971 148</b>	<b>17,4</b>
<i>Adoma</i>	148 003	0,0	23 800	0,0	6 000	0,0	22 902	0,0	84 601	0,1
<i>Caf</i>	1 083 927	0,1	298 433	0,1	152 309	0,1	143 657	0,1	21 641	0,0
<i>Chambres de commerce ou des métiers</i>	7 897 306	0,8	755 054	0,3	241 609	0,1	2 541 832	1,4	729 317	0,8
<i>Etablissements scolaires ou universitaires</i>	32 173 918	3,2	13 512 893	5,3	670 176	0,3	1 926 319	1,0	12 672 805	13,8
<i>Hôpitaux</i>	678 694	0,1	196 825	0,1	96 759	0,0	191 078	0,1	133 750	0,1
<i>Pôle Emploi</i>	482 951	0,0	313 238	0,1	10 000	0,0	6 000	0,0	37 631	0,0
<i>Autres organismes publics</i>	7 463 267	0,7	2 545 955	1,0	523 442	0,2	957 181	0,5	2 291 403	2,5
<b>Etablissements privés commerciaux</b>	<b>5 744 012</b>	<b>0,6</b>	<b>1 617 385</b>	<b>0,6</b>	<b>411 279</b>	<b>0,2</b>	<b>1 385 226</b>	<b>0,7</b>	<b>385 739</b>	<b>0,4</b>
<b>GIP</b>	<b>25 932 620</b>	<b>2,6</b>	<b>18 289 579</b>	<b>7,2</b>	<b>3 125 080</b>	<b>1,2</b>	<b>2 076 581</b>	<b>1,1</b>	<b>1 150 413</b>	<b>1,3</b>
<b>Divers</b>	<b>4 117 396</b>	<b>0,4</b>	<b>705 632</b>	<b>0,3</b>	<b>428 533</b>	<b>0,2</b>	<b>409 292</b>	<b>0,2</b>	<b>284 715</b>	<b>0,3</b>
<b>Total</b>	<b>999 997 204</b>	<b>100,0</b>	<b>255 758 569</b>	<b>100</b>	<b>250 651 660</b>	<b>100</b>	<b>186 844 143</b>	<b>100</b>	<b>91 854 756</b>	<b>100</b>

Source : GISPro.

Traitement : Acsé.

Lecture : 48,7 % des financements sont destinés aux associations, majoritairement aux petites associations, pour un montant de 486 millions d'euros.

En comparant la proportion des crédits que chaque financeur alloue à ces différents types d'organismes, il ressort notamment que les financements de l'Acsé se répartissent globalement en trois tiers : 34 % pour des associations<sup>2</sup>, 35 % pour des opérateurs locaux (CCAS, caisses des écoles, centres sociaux), notamment en raison du poids des programmes spécifiques (cf. réussite éducative) qui s'appuient sur ces opérateurs, le dernier tiers allant pour l'essentiel aux collectivités territoriales ou à d'autres organismes publics (y compris des GIP).

Les communes sont d'abord les premières destinataires de leurs propres subventions (46 %) ; secondairement, 31 % de leurs crédits sont attribués à des associations, le reste allant principalement à des opérateurs locaux (21 %), les centres sociaux notamment.

Les autres collectivités territoriales (EPCI, conseils régionaux et conseils généraux) financent en premier lieu et principalement les associations qui

représentent 60 % du total des subventions accordées, suivent ensuite les collectivités territoriales (18 %) et les opérateurs locaux (17 %).

Plus de 60 % des financements alloués par les ministères le sont en direction des associations, 16 % vers les opérateurs locaux et 14 % vers les établissements scolaires ou universitaires (part la plus importante des financeurs). Les financements issus des organismes sociaux – dont principalement la Caf (**encadré Répartition des financements par type d'organisme**) – vont majoritairement vers les associations (à hauteur de 57 %) puis vers les opérateurs locaux (21 %) et les collectivités territoriales (17 %). Enfin, les financements attribués par l'ASP se dirigent quasi exclusivement (89 %) vers les associations, plutôt petites (à 79 %). Cette part, plus importante que pour les autres financeurs, s'explique notamment par les subventions vers les emplois aidés qui utilisent fortement cette ressource.

### Précision méthodologique : typologie des organismes

La typologie des organismes utilisée dans cette note reprend celle des précédentes analyses diffusées par l'Acsé.

Sont entendu ici par associations, tous les organismes relevant par leurs statuts de la loi de 1901, hors CCAS et centres sociaux ou culturels, dont il n'est pas possible *via* le système d'information, de vérifier s'ils sont ou non sous statut associatif.

**La catégorie «Grandes associations»** rassemble des associations présentant au moins un des quatre critères suivants :

- statut fédéral, confédéral ou d'union ;
- obtention depuis 2008 d'au moins une subvention d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € (seuil de décision par le Conseil d'administration de l'Acsé) ;
- identification par l'Acsé comme tête de réseau associatif ;
- agrément national «Jeunesse et Education Populaire».

A l'inverse, **la catégorie «Petites associations»** réunit

les associations qui ne relèvent d'aucun de ces quatre critères. La qualification de ces associations comme «petites» ne préjuge pas de l'importance qu'elles peuvent avoir, en particulier au niveau local.

**La catégorie opérateurs locaux** regroupe :

- la catégorie «CCAS» : centres communaux, intercommunaux et municipaux d'action sociale ;
- la catégorie «Centres sociaux ou culturels» : regroupe également les centres de loisirs, les maisons des jeunes et de la culture (MJC), les maisons de quartier et les régies municipales. Les associations d'usagers de centres sociaux ne font pas partie de cette catégorie, mais de la catégorie «Petites associations» ;
- la catégorie «Missions locales & Maisons de l'emploi» regroupe également les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) ;
- la catégorie «Autres centres» rassemble des centres d'information, d'études, de ressources, de documentation, d'éducation populaire, et des observatoires.

2. La prise en compte du programme adultes-relais (bénéficiant très largement aux associations) augmenterait très significativement la part des crédits consacrés aux associations. Pour mémoire, ce programme est chaque année supérieur à 75 millions d'euros.

## Des financements des actions « politique de la ville » très diversifiés pour les associations, beaucoup plus spécialisés pour les autres porteurs de projets

**Tableau 6**  
Part moyenne de chaque financeur par type d'organisme porteur

Types d'organismes porteurs des actions	Part de chaque financeur en moyenne (en %)										
	Acisé	Ministères	ASP (emplois aidés par l'Etat)	Conseils régionaux	Conseils généraux	EPCI	Communes	Organismes sociaux	Fonds européens	Autres établissements publics	Aides privées
<b>Associations</b>	<b>18,1</b>	<b>11,6</b>	<b>14,0</b>	<b>7,1</b>	<b>11,8</b>	<b>4,2</b>	<b>15,8</b>	<b>5,9</b>	<b>4,2</b>	<b>2,6</b>	<b>4,6</b>
<i>Grandes associations</i>	19,8	13,7	9,9	8,1	11,3	3,6	10,8	5,0	7,2	4,2	6,5
<i>Petites associations</i>	17,8	11,2	14,8	6,9	11,9	4,4	16,8	6,1	3,6	2,3	4,2
<b>Collectivités territoriales</b>	19,8	1,5	1,0	1,6	3,0	10,6	56,7	3,8	0,9	0,6	0,5
<i>Communes</i>	19,1	1,5	1,0	1,5	2,9	2,9	65,5	3,9	0,4	0,6	0,6
<i>Conseils généraux</i>	28,5	6,3	0,0	6,2	43,4	1,2	2,6	11,7	0,0	0,0	0,0
<i>EPCI</i>	23,3	1,5	1,0	2,0	3,4	52,9	8,7	2,8	3,8	0,4	0,4
<b>Opérateurs locaux</b>	<b>39,8</b>	<b>6,5</b>	<b>2,4</b>	<b>7,1</b>	<b>5,0</b>	<b>2,9</b>	<b>23,3</b>	<b>4,7</b>	<b>3,1</b>	<b>2,5</b>	<b>2,7</b>
<i>Caisse des écoles</i>	66,7	2,4	0,6	0,3	1,7	0,2	25,1	1,2	0,0	1,4	0,2
<i>CCAS</i>	61,5	3,5	1,5	0,7	2,1	1,8	24,3	3,0	0,8	0,6	0,2
<i>Centres sociaux ou culturels</i>	20,3	4,1	6,6	3,9	9,9	3,7	35,0	11,8	1,4	1,9	1,5
<i>Ecoles de la 2<sup>e</sup> chance</i>	5,0	15,5	0,3	32,5	6,6	3,2	7,7	1,9	8,6	7,5	11,3
<i>Missions locales et Maisons de l'emploi</i>	30,4	13,3	0,6	7,4	4,3	9,4	10,0	2,9	13,7	3,1	4,8
<i>Offices municipaux ou régionaux</i>	20,4	5,1	4,8	3,6	3,3	2,2	43,8	5,2	0,2	1,7	9,8
<i>Autres centres</i>	29,1	14,9	2,3	10,8	7,2	6,0	14,0	4,0	5,9	3,6	2,3
<b>Administrations, Organismes publics ou mixtes</b>	<b>35,3</b>	<b>32,0</b>	<b>0,9</b>	<b>6,8</b>	<b>3,4</b>	<b>1,4</b>	<b>3,4</b>	<b>2,6</b>	<b>8,0</b>	<b>2,6</b>	<b>3,6</b>
<i>Adoma</i>	16,1	57,2	0,0	11,4	0,0	4,1	4,1	5,8	0,0	0,0	1,4
<i>Caf</i>	27,5	2,0	1,9	0,0	13,3	0,0	14,1	38,6	0,2	1,5	1,0
<i>Chambres de commerce ou des métiers</i>	9,6	9,2	0,2	25,3	5,0	1,9	3,1	2,0	36,7	2,0	5,1
<i>Etablissements scolaires ou universitaires</i>	42,0	39,4	1,2	2,6	2,2	1,2	2,1	1,2	2,9	2,8	2,5
<i>Hôpitaux</i>	29,0	19,7	0,0	8,5	19,6	0,0	14,3	6,9	0,0	1,1	0,9
<i>Pôle Emploi</i>	64,9	7,8	0,0	0,0	0,0	1,2	2,1	0,0	23,6	0,4	0,0
<i>Autres organismes publics</i>	34,1	30,7	0,2	6,3	4,5	2,0	7,0	3,8	0,8	2,8	7,7
<b>Etablissements privés commerciaux</b>	<b>28,2</b>	<b>6,7</b>	<b>0,7</b>	<b>14,6</b>	<b>5,2</b>	<b>4,3</b>	<b>7,2</b>	<b>8,5</b>	<b>14,9</b>	<b>6,1</b>	<b>3,8</b>
<b>GIP</b>	<b>70,5</b>	<b>4,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,8</b>	<b>1,4</b>	<b>5,8</b>	<b>12,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>3,3</b>	<b>0,1</b>

Source : GISPro.

Traitement : Acisé.

Lecture : Les actions de la politique de la ville portées par des caisses des écoles sont financées à 61,5% par l'Acisé et à 25,1% par les communes.

Premières bénéficiaires des subventions attribuées au titre de la politique de la ville (49 % du total analysé ici<sup>3</sup>), les associations sont aussi celles dont les financements sont les plus diversifiés : à peu près tous les financeurs contribuent aux actions qu'elles mettent en œuvre ; si l'Acsé apparaît en tête à ce titre (18 %), c'est peu devant les communes (16 %), les ministères et les conseils généraux (12 % chacun) ; le financement significatif de l'ASP (14 %) traduit la mobilisation des contrats aidés par les associations pour conduire leurs actions. De manière globale, 44 % des financements attribués à des associations le sont par l'Etat, 39 % par des collectivités territoriales (**tableau 6**).

Les subventions attribuées aux opérateurs locaux, qui sont les deuxièmes en termes de montant des crédits alloués (22 %), apparaissent beaucoup plus ciblées en fonction de leur spécialisation (cf. ci-dessous l'analyse par thématiques). Si l'Acsé (40 %) et plus largement l'Etat (48 %) apparaît comme premier financeur devant les collectivités territoriales (38 % dont 23 % pour les communes), le spectre est très différent d'un type d'opérateur à l'autre : un poids

dominant de l'Acsé pour les caisses des écoles et les CCAS du fait de leur rôle dans le programme de réussite éducative, un poids plus important des communes et des Caf pour les centres sociaux, et des conseils régionaux pour les écoles de la deuxième chance à titre d'exemple<sup>4</sup>.

Troisième bénéficiaire de subventions au titre de la politique de la ville (20 %), les collectivités territoriales mobilisent avant tout leur propre autofinancement pour les actions qu'elles conduisent (57 %) ; de manière plus détaillée les actions portées par des communes sont ainsi financées en moyenne à 66 % par celles-ci, les conseils généraux financent à 43 % les actions qu'ils portent, et les EPCI 53 % des leurs. On peut probablement rapprocher de ces cas de figure le financement des actions des Caf à 39 % par des « organismes sociaux » (cette catégorie du formulaire Cerfa incluant essentiellement les Caf).

En ce qui concerne les actions politique de la ville portée par les GIP, celles-ci sont largement subventionnées par l'Acsé (70,5 %) et mobilisent en fait peu les autres catégories de financeurs.

### Trois thèmes dominants : emploi, éducation et lien social

Les financements à destination des Cucs sont essentiellement répartis sur trois thématiques qui constituent 70 % de l'ensemble des financements (**tableau 7**) : l'éducation (25 %), l'emploi (26 %) et le lien social (19 %). La prise en compte des adultes-relais et des postes Fonjep dans le périmètre aug-

menterait, là encore, significativement la part des crédits consacrés à la thématique lien social.

Pour le reste, le logement, la santé, la culture, l'accès au droit, la prévention de la délinquance, le pilotage et les structures mutualisatrices représentent chacune entre 2 et 7 % de l'ensemble des subventions.

**Tableau 7**  
Répartition des cofinancements par thématique

	Total des financements alloués à cette thématique (en €)	Part allouée à cette thématique (en %)
1- Education et accès aux savoirs de base	249 291 130	25
2- Emploi et développement économique	262 640 027	26
3- Logement et habitat	23 509 808	2
4- Santé et accès aux soins	45 631 951	5
5- Culture et expression artistique	68 969 483	7
6- Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique	191 643 440	19
7- Accès aux droits et lutte contre les discriminations	43 446 644	4
8- Prévention de la délinquance et justice	53 510 224	5
9- Pilotage, ressources et évaluation	45 281 389	5
10- Structures mutualisatrices	16 073 108	2
<b>Total</b>	<b>999 997 204</b>	<b>100</b>

Source : GISPro.

Traitement : Acsé.

Lecture : Les financements à destination d'actions relevant de la thématique Education et accès aux savoirs de base représentent un quart (25 %) de l'ensemble des financements à destination des Cucs.

3. Dans le périmètre de l'analyse, cette proportion est en réalité supérieure si l'on considère que les GIP (25 millions) redistribuent une large partie de leurs financements auprès d'associations. En l'état, il est impossible d'en connaître le détail.

Hors périmètre de l'analyse, la prise en compte des financements adultes-relais et Fonjep augmenterait très significativement la part des financements consacrés aux associations.

4. Rappelons que l'étude concerne le financement des actions conduites par ces organismes au titre de la politique de la ville, et ayant bénéficié d'une subvention de l'Acsé, et non le financement total de ces organismes, qui est bien entendu d'une nature différente.

La lecture par thématique (**tableau 8**) montre le poids respectif des cofinanceurs selon les thématiques considérées. Ainsi, la thématique **Education et accès aux savoirs de base** est-elle financée essentiellement par l'Acsé (44 %) et les communes (26 %), les autres financeurs ayant des contributions plus marginales à l'échelle nationale.

La thématique **Emploi et développement économique**, en revanche, est probablement celle qui recueille des contributions significatives auprès du plus grand nombre de cofinanceurs. Huit d'entre eux (Acsé, ministères, ASP, conseils régionaux, conseils généraux, EPCI, communes, fonds européens) y contribuent ainsi pour 10 % ou presque.

En ce qui concerne la thématique **Logement et habitat**, les actions sont d'abord cofinancées par les communes (24 % auxquels on peut ajouter les EPCI pour 7 %), puis l'Acsé (18 %), les organismes sociaux/Caf (15 %) et les conseils généraux (13 %).

Pour la **Santé et l'accès aux soins**, le financement est assuré à parts égales par l'Acsé et les communes (respectivement 27 et 26 %), et le restant par d'autres financeurs parmi lesquels les ministères (18 %).

Côté **Culture et expression artistique**, les actions sont d'abord cofinancées par les communes (29 % auxquels on peut ajouter les EPCI pour 7 %), puis l'Acsé (19 %), les ministères (12 %), les conseils régionaux (10 %) et les conseils généraux (9 %).

Pour le **Lien social, la citoyenneté et la participation à la vie publique**, les communes sont le

premier financeur (39 %) devant l'Acsé (19 %) et les organismes sociaux/Caf (10 %) et les conseils généraux (9 %). Rappelons que les postes d'adultes-relais (dont le financement émerge sur cette thématique) ne sont pas pris en compte ici.

La thématique **Accès aux droits et lutte contre les discriminations** est surtout financée par l'Acsé (24 %), les communes (19 %) mais aussi par les ministères concernés (15 %), puis dans une moindre mesure par l'ASP (8 %), les conseils régionaux et généraux (7 % chacun).

Les actions en faveur de la **Prévention de la délinquance et justice** (hors FIPD pour rappel) sont d'abord cofinancées par les communes (28 % auxquels on peut ajouter les EPCI pour 6 %), puis l'Acsé (21 %), les ministères en charge de la thématique (16 %) et les conseils généraux (12 %);

Pour le **Pilotage, ressources et évaluation**, qui correspond principalement au financement des postes d'ingénierie locale, le financement est pour moitié assuré par les communes (48 % auxquels on peut ajouter les EPCI pour 13 %), puis l'Acsé (25 %), les autres financeurs n'étant quasiment pas présents sur cette thématique particulière;

Enfin, pour les **Structures mutualisatrices**, thématique qui regroupe en fait les financements alloués à des structures (Gip en particulier) qui mutualisent divers financements pour les réallouer ensuite aux porteurs de projets locaux, les financements proviennent à 61 % de l'Acsé, à 16 % des communes et à 7 % des EPCI.

**Tableau 8**  
**Financements alloués à chaque thématique : répartition par cofinanceur (en %)**

Thématique	Acsé	Communes	Ministères	ASP (emplois aidés par l'Etat)	Conseils régionaux	Conseils généraux	EPCI	Organismes sociaux (Caf)	Fonds européens	Autres établissements publics	Aides privées
1- Education et accès aux savoirs de base	44,1	26,3	9,1	2,4	1,7	3,9	1,7	5,4	1,4	1,6	2,6
2- Emploi et développement économique	13,8	10,1	9,1	18,3	11,4	10,3	8,0	2,3	10,0	2,5	4,3
3- Logement et habitat	18,4	23,6	9,4	3,4	4,7	12,6	6,9	15,0	0,4	2,4	3,2
4- Santé et accès aux soins	27,1	25,9	17,7	3,0	4,8	8,4	3,6	4,2	0,5	2,2	2,5
5- Culture et expression artistique	19,1	28,6	11,6	3,8	10,3	8,9	6,7	3,0	1,1	2,7	4,2
6- Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique	19,0	38,6	5,1	6,0	4,1	8,9	3,1	9,6	0,7	1,9	3,0
7- Accès aux droits et lutte contre les discriminations	24,3	19,2	15,3	7,6	6,7	6,6	4,5	3,7	3,1	3,7	5,3
8- Prévention de la délinquance et justice	21,5	28,1	16,1	4,3	3,3	11,8	5,8	4,3	1,3	1,5	2,1
9- Pilotage, ressources et évaluation	25,1	47,9	3,2	0,5	2,3	2,6	13,3	0,9	0,8	2,7	0,7
10- Structures mutualisatrices	61,3	16,1	4,6	0,1	1,3	2,8	6,7	1,0	1,0	4,6	0,5
<b>Total</b>	<b>25,6</b>	<b>25,1</b>	<b>9,2</b>	<b>7,6</b>	<b>5,8</b>	<b>7,7</b>	<b>5,1</b>	<b>5,0</b>	<b>3,5</b>	<b>2,2</b>	<b>3,2</b>

Source: GISPro.

Traitement: Acsé.

Lecture: La thématique Education et accès aux savoirs de base est financée essentiellement par l'Acsé (à 44%) et les communes (26%), les autres financeurs ayant des contributions plus marginales à l'échelle nationale.

## Des priorités différentes selon les financeurs

Une lecture par financeur (**tableau 9**) appelle à son tour plusieurs remarques. Tout d'abord, concernant l'**Acsé**, près de la moitié de ses subventions (43 %) sont allouées à des actions relevant de l'éducation, suivie par les thématiques de l'emploi et du lien social (14 % chacune). On peut rappeler ici que les postes d'adultes-relais ne sont pas pris en compte dans cette analyse : ces postes étant financés par l'Acsé, mais via l'ASP qui en est le payeur, ce rappel est également valable pour le point suivant.

Concernant les subventions émanant des **ministères**, l'éducation et l'emploi constituent les deux thématiques de cofinancement principales.

Parmi les financeurs mettant en avant le lien social, on trouve en première place les **communes** puis les **organismes sociaux/Caf**. Les communes, principal financeur des différentes actions de la politique de la ville, consacrent en effet 29 % de leur financement pour le lien social, suivi de l'éducation (26 %) et l'emploi (11 %). Les organismes sociaux/Caf sont également prioritairement concernés par le lien social (37 % des actions qu'ils financent), suivi de l'éducation 27 % et l'emploi 12 %.

L'emploi est la priorité de plusieurs financeurs pour les actions relevant de la politique de la ville. C'est le cas notamment des **conseils généraux**, dont les financements sont multithématiques, mais qui affichent une priorité envers l'emploi (35 %), les autres thématiques étant notamment le lien social (22 %) et l'éducation (12 %). L'ASP concentre également ses financements sur la thématique de l'emploi (63 %). Parmi les autres thématiques, seule celle du lien social représente également plus de 10 % (précisément 15 %) de ses crédits.

Pour les conseils régionaux, les EPCI, les fonds européens, l'emploi est également la thématique

dominante. Pour les **conseils régionaux**, c'est plus de la moitié des financements qui sont dirigés vers l'emploi (51 %), suivie par le lien social (14 %) et la culture (12 %). Pour les EPCI, cette part est moins élevée mais reste la plus importante (41 %), devant le lien social (12 %) et le pilotage (12 %). Enfin, les **fonds européens** sont quant à eux fortement concentrés sur la thématique de l'emploi (76 %), et dans une mesure nettement moindre sur celle de l'éducation (10 %).

Plus minoritaires en termes de participation, les aides privées sont elles aussi d'abord orientées sur la thématique de l'emploi (35 %), puis de l'éducation (20 %) et du lien social (18 %). De même pour les autres établissements publics avec une répartition similaire.

Il est intéressant d'observer que malgré les fortes différences des montants alloués par un même financeur entre les différentes thématiques, ces montants peuvent au final représenter une part assez stable dès lors qu'on les met en rapport avec ceux des autres financeurs. Le cas de l'Acsé est assez net à ce titre : alors que l'on vient de voir que ses financements sont fortement concentrés sur trois thématiques, une lecture de la colonne Acsé du tableau précédent indique que la part de l'Acsé se situe en réalité presque toujours au même niveau, entre 20 et 33 % du total des financements alloués à chaque thématique (sauf exceptions de l'éducation, de l'emploi et des structures mutualisatrices). Il en est de même pour l'autre financeur principal que sont les communes : alors que leurs financements sont assez ciblés sur deux thématiques, leur part relativement aux autres financeurs, s'établit en général entre 23 et 32 %.

**Tableau 9**  
Répartition thématique des crédits alloués par chaque financeur

Part des crédits par financeur alloués à chaque thématique (en %)											
Thématique	Acsé	Communes	Ministères	ASP (emplois aidés par l'Etat)	Conseils régionaux	Conseils généraux	EPCI	Organismes sociaux (Caf)	Fonds européens	Autres établissements publics	Aides privées
1- Education et accès aux savoirs de base	43	26	25	8	7	12	8	27	10	18	
2- Emploi et développement économique	14	11	26	63	51	35	41	12	76	30	
3- Logement et habitat	2	2	2	1	2	4	3	7	0	3	
4- Santé et accès aux soins	5	5	9	2	4	5	3	4	1	5	
5- Culture et expression artistique	5	8	9	3	12	8	9	4	2	8	
6- Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique	14	29	11	15	14	22	12	37	4	17	
7- Accès aux droits et lutte contre les discriminations	4	3	7	4	5	4	4	3	4	7	
8- Prévention de la délinquance et justice	4	6	9	3	3	8	6	5	2	4	
9- Pilotage, ressources et évaluation	4	9	2	0	2	2	12	1	1	6	
10- Structures mutualisatrices	4	1	1	0	0	1	2	0	0	3	
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : GISPro.

Traitement : Acsé.

Lecture : Les communes consacrent 29% du financement de leurs actions dans le cadre des Cucs à la thématique du Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique.

## Focus sur le financement des ministères

Le montant global des financements alloués par les ministères pour ces actions s'élève à 91 854 756 € soit 9 % de l'ensemble des financements. A noter la part importante que ces derniers représentent sur la thématique de la Santé et accès aux soins, soit 18 % (**tableau 10**).

La répartition des financements provenant des ministères suit la tendance moyenne présentée dans le **tableau 5**, en priorisant les thématiques de l'éducation et de l'emploi à hauteur d'un quart chacune. Les autres thématiques sont financées de manière plus marginale à l'exception de celle du lien social (11 %).

**Tableau 10**  
Focus sur le financement des ministères

Thématique	Total des financements alloués (en €)	Financement attribués par les ministères (en €)	Part du total alloué à cette thématique (en %)	Part des crédits alloués par thématique (en %)
1- Education et accès aux savoirs de base	249 291 130	22 582 206	9	25
2- Emploi et développement économique	262 640 027	23 840 770	9	26
3- Logement et habitat	23 509 808	2 208 101	9	2
4- Santé et accès aux soins	45 631 951	8 059 706	18	9
5- Culture et expression artistique	68 969 483	8 027 933	12	9
6- Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique	191 643 440	9 689 278	5	11
7- Accès aux droits et lutte contre les discriminations	43 446 644	6 637 341	15	7
8- Prévention de la délinquance et justice	53 510 224	8 628 897	16	9
9- Pilotage, ressources et évaluation	45 281 389	1 444 778	3	2
10- Structures mutualisatrices	16 073 108	735 746	5	1
<b>Total</b>	<b>999 997 204</b>	<b>91 854 756</b>	<b>9</b>	<b>100</b>

Source : GISPro.

Traitements : Acsé.

Lecture : Le financement attribué par les ministères sur la thématique Santé et accès aux soins pour les actions relevant des Cucs s'élève à 8 millions d'euros, soit 18 % des financements de cette thématique. Sur l'ensemble des thématiques, les actions concernant la Santé et l'accès aux soins ne concernent que 9 % des crédits alloués, tous financeurs confondus.

## La part des financements de l'Acsé selon le département

Tel que définis dans cette note, les crédits spécifiques de la « politique de la ville » dédiés aux financements des Cucs s'élèvent à environ 1 milliard d'euros. Sur cet ensemble, l'Acsé contribue à hauteur de 26 % en moyenne, le reste des cofinancements étant assurés par les diverses collectivités locales et territoriales sans oublier les cofinancements des ministères et de l'ASP.

Schématiquement, les crédits du programme 147 ont un effet levier de 1 à 4. La mobilisation des cofinancements pouvant varier fortement en fonction du degré de priorité de la politique de la ville, des partenariats locaux, des priorités thématiques, on constate d'assez fortes différences selon les départements (**tableau 11**).

**Tableau 11**  
**Répartition par département des parts de financements hors Acsé dans l'ensemble des financements**  
**« politique de la ville »**

	Nombre de départements (en €)	Montant	Libellé des départements
moins de 60 %	13	22 902 531	Nièvre, Lot, Hautes-Pyrénées, Loire, Vendit, Finistère, Aveyron, Deux-Sèvres, Drôme, Pas-de-Calais, Lot-et-Garonne, Martinique, Ain
de 60 à 70 %	20	95 642 130	Réunion, Tarn, Moselle, Bouches-du-Rhône, Essonne, Haute-Saône, Loir-et-Cher, Ariège, Saône-et-Loire, Haut-Rhin, Val D'Oise, Ile-et-Vilaine, Dordogne, Ardèche, Pyrénées-Atlantiques, Haute-Marne, Eure-et-Loir, Sarthe, Yonne, Loiret
de 71 à 80 %	48	409 580 632	Seine-Maritime, Guyane, Ardenne, Hautes-Alpes, Côtes-d'Armor, Cantal, Isère, Jura, Calvados, Lozère, Haute-Vienne, Seine-Saint-Denis, Puy-de-Dôme, Nord, Puy-de-Dôme, Alpes-Maritimes, Eure, Gard, Yvelines, Aube, Meuse, Rhône, Guadeloupe, Gironde, Aude, Marne, Val-de-Marne, Orne, Landes, Indre-et-Loire, Tarn-et-Garonne, Aisne, Creuse, Territoire de Belfort, Savoie, Paris, Maine-et-Loire, Allier, Haute-Savoie, Vosges, Côte d'Or, Morbihan, Charente, Mayenne, Hauts-de-Seine, Hérault, Doubs, Pyrénées-Orientales, Loire-Atlantique
plus de 80 %	17	113 154 284	Oise, Indre, Corrèze, Haute-Garonne, Vienne, Cher, Somme, Meurthe-et-Moselle, Charente-Maritime, Seine-et-Marne, Vaucluse, Var, Bas-Rhin, Manche, Alpes-de-Haute-Provence, Haute-Loire, Gers

**Source:** GISPro.

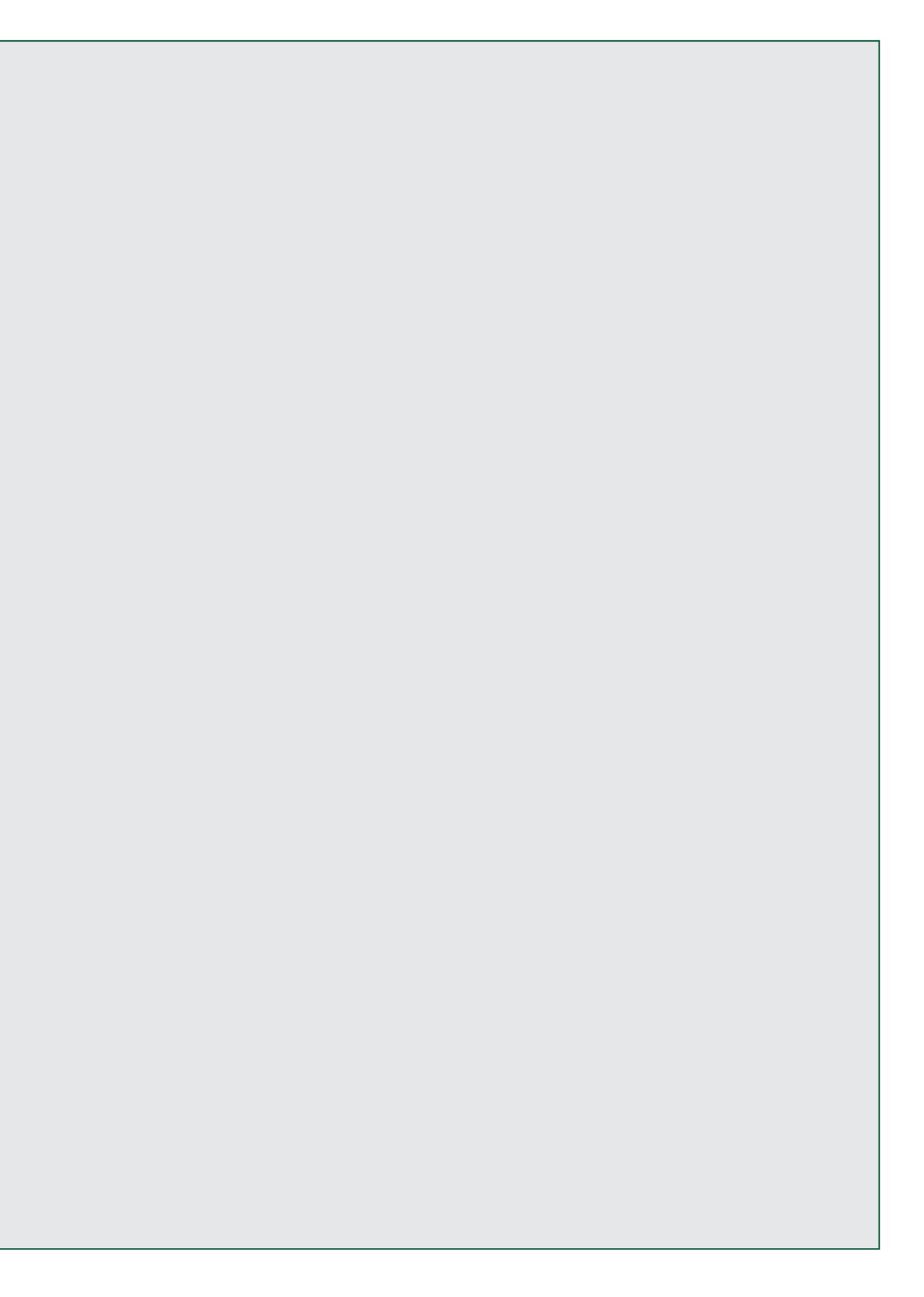
**Traitement:** Acsé.

**Lecture:** Dans 13 départements français, la part des financements « politique de la ville » hors Acsé est inférieure à 60 % de l'ensemble des financements, et le montant s'élève à 22 millions d'euros; alors que dans 17 départements plus de 80 % des financements sont hors Acsé pour un montant total de 113 millions d'euros.

## Répartition des financements par type d'organisme (détail)

Répartition des financements par type d'organisme (en %)							
Types d'organismes porteurs des actions	Ensemble des financements reçus	dont financements Acisé	dont financements des communes	dont financements autres collectivités territoriales (EPCI + CR + CG)	dont financements des ministères	dont financement des organismes sociaux	dont financement de l'ASP
<b>Associations</b>	<b>49</b>	<b>34</b>	<b>31</b>	<b>60</b>	<b>62</b>	<b>57</b>	<b>89</b>
<i>Grandes associations</i>	8	6	4	10	12	8	11
<i>Petites associations</i>	40	28	27	50	49	49	79
<b>Collectivités territoriales</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>46</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>3</b>
<i>Communes</i>	17	13	45	7	3	14	2
<i>Conseils généraux</i>	0,02	0,03	0,002	0,065	0,02	0,06	0,0
<i>EPCI</i>	3	3	1	10	1	2	0,4
<b>Opérateurs locaux</b>	<b>22</b>	<b>35</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>7</b>
<i>Caisses des écoles</i>	5	12	5	1	1	1	0,4
<i>CCAS</i>	6	14	6	1	2	4	1
<i>Centres sociaux ou culturels</i>	6	4	8	5	2	13	5
<i>Ecoles de la 2<sup>e</sup> chance</i>	3	1	1	7	5	1	0,1
<i>Missions locales &amp; Maisons de l'emploi</i>	1	2	1	2	2	1	0,1
<i>Offices municipaux ou régionaux</i>	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,2	0,1
<i>Autres centres</i>	1,2	1,4	0,7	1,6	2,0	1,0	0,4
<b>Administrations, organismes publics ou mixtes</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<i>Adoma</i>	0,01	0,01	0,00	0,012	0,1	0,02	0
<i>Caf</i>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,02	1	0,03
<i>Chambres de commerce ou des métiers</i>	1	0,3	0,1	1	1	0,3	0,02
<i>Etablissements scolaires ou universitaires</i>	3	5	0,3	1	14	1	0,5
<i>Hôpitaux</i>	0,1	0,1	0,04	0,1	0,1	0,1	0
<i>Pôle Emploi</i>	0,05	0,1	0,004	0,003	0,04	0	0
<i>Autres organismes publics</i>	1	1	0,2	0,5	2	1	0,02
<b>Etablissements privés commerciaux</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,7</b>	<b>0,4</b>	<b>1</b>	<b>0,1</b>
<b>GIP</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>
<b>Divers</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>2</b>	<b>0,04</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : GISPro.  
 Traitement : Acisé.









**Secrétariat général du Comité interministériel des villes**  
Secrétariat permanent de l'Onzus  
5, rue Pleyel 93283 Saint-Denis Cedex  
[contact@onzus.fr](mailto:contact@onzus.fr)

